





HISTOIRE

DES DUCS

ET

DES COMTES DE CHAMPAGNE

EN 1869

LE LIVRE DES VASSAUX

DU COMTÉ DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

A OBTENU

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

UNE DES MÉDAILLES

DÉCERNÉES AU CONCOURS DES ANTIQUITÉS

DE LA FRANCE

HISTOIRE

DES DUCS

ET

DES COMTES DE CHAMPAGNE

PAR H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

TOME VII

LIVRE DES VASSAUX

DU COMTÉ

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

1172-1222

PUBLIÉ D'APRÈS LE MANUSCRIT UNIQUE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE

PAR AUGUSTE LONGNON

PARIS

A. DURAND ET PEDONE-LAURIEL, LIBRAIRES, 9, RUE CUJAS

MDCCCLXIX

PRÉFACE

*En livrant à la publicité ce volume comme complément à l'ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville sur l'*HISTOIRE DES DUCS ET DES COMTES DE CHAMPAGNE, *nous devons exprimer publiquement la reconnaissance que nous devons à ce savant, qui, dès qu'il apprit notre projet de concourir à la publication du registre des fiefs de Champagne, nous procura une copie faite déjà depuis quelque temps par M. Ch. Marcilly, de Bar-sur-Aube, nous encouragea de ses conseils pendant le cours de notre travail et, trouva malgré ses occupations multiples et la distance qui le sépare de nous, le moyen de nous aider dans la révision de nos épreuves ; c'est un service que nous n'oublierons jamais.*

Nous nous exposerions à être accusé d'ingratitude, si nous ne disions pas ce que nous devons à M. Charles Marcilly. Sans la communication qu'il nous a faite de sa copie du LIVRE DES VASSAUX, *nous ne pouvions entreprendre de le publier, dans l'impossibilité où nous étions de prendre alors le temps d'en faire la transcription aux Archives de l'Empire. Cette copie, bien qu'incomplète et fautive en certains points, a servi de base à notre travail,*

et lorsque, par la suite, des circonstances imprévues ont dû nous faire perdre l'espoir d'avoir M. Marcilly pour collaborateur, nous avons revu le texte sur l'original.

Notre volume se compose de trois parties distinctes : l'introduction, le texte et la table.

L'introduction se subdivise elle-même en trois parties. Dans la première, après avoir démontré le rapport de notre registre avec le FEODA CAMPANIE, *détruit depuis plus d'un siècle, nous examinons les documents analogues qui se rapportent également à l'époque comtale. La deuxième partie renferme un aperçu de la formation du comté de Champagne et de ses divisions. Enfin, dans la troisième partie, nous examinons quelques questions relatives à l'usage et à la constitution des fiefs.*

Quant au texte, nous avons rétabli des divisions que les traducteurs des rôles latins n'avaient pas jugé à propos de conserver, et, qui pourtant sont les seuls moyens de tirer quelque parti de ces dénombrements au point de vue des familles, puisque notre registre est composé de rôles dont les plus anciens remontent à 1172, mais, dont certains sont peu antérieurs à la majorité de Thibaut IV (1222). Au bas des pages se trouve la traduction des noms de lieux dont nous avons pu trouver l'identification.

Les tables sont au nombre de quatre. La première, celle des noms de personnes, est de beaucoup la plus considérable, car nous avons placé dans un grand nombre d'articles, des essais de notices biographiques. Nous réclamerons sur ce point l'indulgence de nos lec-

teurs, parce que nous n'avons pu pour ce travail consulter que les ouvrages qui se trouvaient entre nos mains : l'impossibilité où nous étions d'aller travailler dans les dépots publics, nous ayant empêché de faire le dépouillement des textes réunis dans plus d'un recueil bien connu. Mais, telles qu'elles sont, ces notices ont encore quelque utilité, puisqu'elles peuvent servir à controler les dates que nous assignons aux différentes parties de notre registre. — La deuxième table contient les noms de lieux anciens ; à la suite de chacun de ces noms, nous avons renvoyé à ceux des personnes qui en tiraient leur surnom ou qui y possédaient quelque fief. — Les surnoms ou noms de famille, autres que ceux tirés des fiefs, composent la troisième table. — Enfin, la quatrième comprend tous les noms des lieux modernes, et constitue une sorte de dictionnaire géographique, car à la suite de chaque nom, nous donnons les diverses formes sous lesquelles ce nom se trouve dans notre registre. Pour faciliter les recherches locales, nous avons donné après chaque nom de commune, ceux de ses écarts qui sont nommés dans notre document.

Tel est le travail que nous offrons au public ; nous ne nous dissimulons pas ses imperfections et ses lacunes, mais nous osons espérer que nos lecteurs nous sauront gré de notre bonne volonté.

Paris, ce 20 Décembre 1868.

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

Du *Livre des Vassaux de Champagne*

Le registre des fiefs de Champagne, que nous publions ici, existe en original aux Archives de l'Empire, où il porte la cote P. 1114. Il comprenait dans son état primitif plus de 200 folios dont le commencement manque, ce qui fait que nous ne connaissons pas le nom sous lequel on le désignait autrefois. Sur le feuillet de garde de ce registre se trouve l'indication suivante : « Remis au dépost des Terriers, le XXVIII may quarante-cinq. LE BAILLIF. » Il avait peut-être été envoyé de Troyes pour remplir un des vides formés dans ce dépôt par le malheureux incendie de la Chambre des Comptes en 1737. Cette présence assez récente dans la capitale peut expliquer, en quelque sorte, pourquoi il ne paraît pas avoir été connu des érudits des

deux derniers siècles, et même par ceux du nôtre, car à notre connaissance, M. d'Arbois de Jubainville est le premier qui l'ait signalé. Quoiqu'il en soit, vers l'époque de sa venue à Paris, un archiviste en pagina les folios, dressa une table des châtellenies dont les rôles s'y trouvaient, et la copia sur un des folios blancs qui terminaient le registre. Cette table nous apprend que les 24 premiers folios contenaient les dénombrements des vassaux d'Ervy et de Saint-Florentin, qui se sont depuis détachés du registre et se sont perdus. Cette mutilation n'est pas la seule qu'il ait subi puisqu'il ne contient pas les rôles de la châtellenie de Troyes et d'Isle, qui se trouvaient, suivant toute apparence, au commencement, et dont la perte (le nom de Troyes ne figurant pas dans la table) serait antérieure à la remise faite au dépôt des Terriers. Le titre même de ce document avait sans doute disparu en même temps, et l'archiviste, pour lui en donner un nouveau, ne paraît pas en avoir fait un grand examen, car trouvant un article où se trouvait la date de 1210 (1), il lui donna le suivant : *Inventaire et registre des noms des vassaux du comté de Champagne de l'an mil deux cens dix*. Mais ce titre est fautif, car on trouve, ainsi que l'a déjà fait remarquer M. d'Arbois de Jubainville, d'autres indications chronologiques dont une qui est relative à la bataille de Bouvines (2) (1214),

(1) « .... més dedanz la feste de touz sainz *d'icel an, c'est à savoir M et CC et X....* » (Art. 3000 de notre publication). Les mots que nous soulignons le sont dans le registre et probablement de la main de l'archiviste, auquel ce passage aura paru péremptoire.

(2) Art. 370 de notre publication.

paraîtrait inviter à regarder notre registre comme postérieur à la date donnée dans le titre. En effet, après un mûr examen, nous nous croyons autorisé à le considérer comme un registre où le comte Thibaut IV fit copier et traduire tous les dénombrements de vassaux antérieurs à sa majorité (1222), dénombrements dont les plus complets remontaient au régne de son aïeul, le comte Henri-le-Libéral. Ce fait est prouvé par la similitude qui existe entre le document que nous publions et les extraits que La Ravallière et Brussel nous ont transmis du livre nommé *Feoda Campanie,* qui a été détruit par l'incendie de la Chambre des Comptes de 1737. Nous publions plus loin la conférence des textes, en avertissant toutefois d'abord le lecteur que notre registre ne contient pas les listes des grands fiefs qui se trouvaient dans le *Feoda;* c'est pourquoi nous les avons rétablies en appendice, d'après la publication qui en avait été faite par M. d'Arbois de Jubainville, dans les extraits qu'il a donné de ce registre latin. Dans le tableau de concordance qui suit, nous conservons aux articles publiés par cet auteur les numéros d'ordre qu'ils portent dans son édition; quant aux articles que Brussel nous fournissait seul, nous les avons fait précéder du numéro de la page de l'*Usage général des fiefs,* où il les a reproduits, et pour les distinguer, nous avons placé la lettre P. avant ce numéro. Nous croyons presque inutile d'ajouter que les chiffres romains dont nous faisons précéder les articles du registre français, n'y existent pas, mais que nous les y avons ajoutés pour rendre la concordance plus frappante avec le *Feoda.* Ce rapport ne doit pas offrir le moindre doute, surtout après la constatation

de la présence de certaines notes qui la décèlent d'une manière évidente ; ainsi, à la suite du titre du chapitre de Villemaur, on trouve cette indication : « Extraiz du plus ancien livre du VIII, LI, LXX, CVII. » Ces chiffres se réfèrent, sans aucun doute, au *Feoda* où les rôles de Villemaur se trouvaient, suivant les extraits de La Ravallière, aux folios 7 et 50, et dans le registre français les débuts de ces rôles sont indiqués en marge par l'énoncé du folio où ils se trouvaient dans le registre latin. Le chapitre suivant, celui du « Val Rougnon, » porte en marge du premier article une indication semblable « f° LXXII » ; le folio suivant commence le chapitre de Chaumont, et on trouve en marge de son premier article « f° LXX » où La Ravallière nous apprend que se trouvait transcrit dans le *Feoda* le rôle des fiefs de Chaumont. Bien que ces notes se rapportent au *Feoda* détruit en 1737, on aurait tort de croire que le registre français fut traduit et copié directement d'après ce registre, car elles semblent plutôt l'œuvre d'une collation tardive des deux textes, parce qu'elles sont écrites d'une encre très-pâle, fort différente de celle dont est copié le corps du registre.

CHAPITRE II

Comparaison du *Livre des Vassaux* et du *Feoda Campanie*

—

FEODA CAMPANIE

Registre d'Henri le Libéral

1 Feodum Feritatis, (fo 1).
2 i. Vicecomes, ligius et stagerius; de Feritate, de hominio Feritatis.
3 Jacobus de *Latrecey*.
4 ii. Stephanus, frater ejus, ligius et debet tres menses custodie.
.... Summa LVIII.
5 De Barro (fo 2).
6 i. Comes Barri super Sequanam, ligius.
7 ii. Dominus de Chacenaio, ligius.
P. 37 xii. Dominus de *Waignoru*, ligius post comitem Burgondiæ
P. 37 xiii. Dominus Clarimontis. Salva fidelitate ejusdem.
8 xv. Dominus de *Choisol*.
9 xix. Dominus Jonville, ligius.
P. 115 Dominus de *Montsaujon*. Ligius post episcopum. Et tenet *Cons*, et quod pertinet. Et vicum Hugonis.
P. 114 / P. 123 Dominus de Ceris. Custodiam per quatuor menses. Et castrum ligeium et reddibile.
P. 689 xxviii. Ansculphus de *Til*. Ligius. De vicecomitatu.
xxix. Petrus de Fonteta. Ligius. De vicecomitatu.
xxx. Robertus de Masteil, ligius. De eodem. Et hii tres debent custodiam pro vicecomitatu.
P. 9 xxxix. Feodum Theobaudi de *Dieville*.
P. 11 lxxiii. Feodum Petri de Lingonis.
10 De Rosniaco (fo 4 vo).
11 i. Vicecomes, ligius, debet estagium, ipse fecit.
12 ii. Dominus Belliforti, ligius.
P. 124 iii. Duo fratres de *Droenai*, ligeii. Et debet Galcherus, estagium decem mensibus.
P. 945 Dominus de Arzilleriis. Tenet de Rosnaco medietatem S. Stephani, et justitiam et *Brandoviler* et *Juilli*; et albanos; et homines sanctor[um].
P. 11 lxvi. Feodum Hugonis de *Doonum*.
12 .... Summa IIIIxx minus I.

LIVRE DES VASSAUX DU CONTÉ DE CHAMPAGNE

LA FERTÉ (nos 2011 à 2071).

2011 I. Li viscontes, liges et estages; à la Ferté, de l'omage de la Ferté.

2012 II. Estenes, ses freres, liges. Jaques de Latreci lou fist. Et deit III mois de garde.

BAR-SUR-AUBE (nos 1834 à 1947).

1834 I. Li contes de Bar-sus-Saigne, liges.

1835 II. Li sires de Chacenai, liges.

1845 XII. Li sires de Vaignorri, liges après le conte de Bergoigne.

1846 XIII. Li sires de Clermont, liges après le conte de Borgoigne.

1848 XV. Li sires de Choisel.

1852 XIX. Li sires de Joinvile, liges.

1854 XXI. Li sires de Montsaujon, liges après l'esvesque et tient Cons et les apartenances et la rue Huon.

1859 XXVI. Li sires de Ceris, garde par quatre mois et le chastel lige et rendable.

1861 XXVIII. Ancous de Til, liges de la viconté.

1862 XXIX. Pierres de Fontestes, liges de la viconté.

1863 XXX. Roberz de Matoil, liges de la viconté et il sont troi qui doient garde por la viconté.

1872 XXXIX. Li fiez Tiebaud de Dienville, trois mois de garde.

1906 LXXIII. Li fiez Perron de Langres, garde.

RONAI (nos 2135 à 2213).

2135 I. Li vicuens, liges et doit estage.

2136 II. Li sires de Biaufort, liges.

2137 III. Li dui frère de Droenai, lige. Et doit Gauchers estage V mois.

2202 LXVIII. Li sires d'Arzillieres tient de Ronai la moitié de Seint-Estene et la justice de Brandoviler et Julli, et albanes et les homes des seinz.

2206 LXXII. Li fiés Huon de Doonum.

....

13-15 De Sancto Florentin (f° 6 v°).
16-17 De Ervi.
18 De Villamori (f° 7 v°).
19 i. Manasses.
20 ii. Heredes Domini Clarembaudi.
P. 124 Vicecomes de *Villemor*. Ligius. Et estagium.
Theobaudus de Castro *Viton*. Ligius. Et estagium.
20 .... Summa XXVII.
21 De Vitriaco et appenditiis (f° 8).
22 i. Castellarus Vitriaci, ligius et mansionem per annum.
23 ii. Dux Lothoringie.
24 iii. Comes Barri.
25 x. Comes Regitestis, de feodo Sancte Menoldis.
26 De Buissi (f° 11 v°).
27 i. Guermundus, castellanus, ligius.
28 De Marolio (f° 12 v°).
29 i. Engonbraudus de *Antri*, Milo de *Antri*.
30 De Montfelis (f° 14).
31 i. Hugo de *Vasnou*, ligius et estagium totum annum.
32 De Sparnaco (f° 14 v°).
33 i. Guido de Saponaio, tres menses custodie.
34 De Castellionis et de Fimis (f° 15).
35 i. Comes de Retesto, ligius.
36 ii. Comes Grandis Prati, ligius.
37 iii. Comes de *Rosci*, ligius.
38 { Guido de *Montmort*.
vi. Dominus de *Montmort*, ligius; feodum est grueria de *Waissi* et plura alia. }
P. 351 Ebalus de Rosceio. Duos menses custodie. Reddidit Comiti feodum (f° 17 v°).
40 De Ulcheio (f° 19 v°).
41 i. Bartholomeus de *Tori*.
P. 351 Girbertus de *Virchet*. Ligius. Reddidit feodum quia non erant nisi xl solidi.
P. 42 Feodum Majoris de *Nueilli*. Tredecimam rotagii de *Nueilli* (f° 19 v°)
41 .... Summa LXII.
42 De Castro Theodorici (f° 21 v°).

[Les chapitres de Saint-Florentin et d'Ervy qui étaient parmi les premiers de notre registre, ont été perdus.

VILLEMOR (nos 2955 à 2982).

2955 I. Menessies.

2956 II. Li oir mon seignor Arambert; li fiez est an la chastelerie de Vilemor quanque il sont.

2960 VI. Li vicuens de Vilemor, liges et estage.

2961 VII. Tiebauz de Chastel-Vuiton, liges et estage. Li fiez est à Chasteau-Vuiton.

VITERI (nos 1504 à 1673).

1504 I. Li chatelains de Viteri, liges et estage par I an.

1505 II. Li dus de Lorraine.

1506 III. Li cuens de Bar-lou-Duc.

1513 X. Li cuens de Retel, dou fié de Seinte-Manehout.

BUISSI (nos 1733 à 1758).

1733 I. Germons, chastelains, liges.

MAROIL (nos 2668 à 2758).

2668 I. Egobrans de Antri.

2669 II. Miles de Antri.

MONTFELIS (nos 2875 à 2896).

2878 I. Hue de Wasnou, liges et estage tot l'an.

ESPARNAI (nos 2779 à 2818).

2779 I. Gui d'Esponai, III mois de garde.

FIMES ET CHASTELON (nos 1326 à 1478).

1326 I. Li contes de Retel, liges.

1327 II. Li contes de Grant-Pré.

1328 III. Li contes de Rosai, liges.

1331 VI. Gui de Montmor, liges. Li fiez est de la gruerie de Waissi et plusors autres choses.

1425 C. Ebaus de Rosai, II mois de garde et randi au conte le fié.

OUCHIE (nos 1161 à 1223).

1161 I. Bertelomeauz de Tori; ci fiez est joinz au fié Aubri de souz Ouchie.

1201 XLI. Girberz de Virchet, liges; rendi lo fié que il non valoit que XL s.

1218 LVIII. Li fiez dou Maieur de Nueilli, serjans estoit. Lo trezesme dou roage de Nueilli.

CHASTIAU-TIERRI (nos 986 à 1066).

43 I. Comes Suessionensis; feodum est XXX lib. in theloneo et pedagio Castri Theodorici.

44 IV. Dominus Brene, ligius et tres menses custodie; Brena cum appenditiis.

45 X. Dominus Ertaudus, ligius et sex menses custodie.

46 LXXXVI. Bauduinus *Brane*, ligius et duos menses custodie; in ponte de *Meri* VII libras, sed pons cecidit.

Summa IIII^{xx} VI.

47 DE MELDIS (f° 25).

48 I. Comes de *Vermandois*.

49 II. Comes Bellimontis.

50 III. Episcopus Belvaci, de feodo de *Savignies*.

51 Galterus de Sancto Dionisio.
XXVII. Fulcardus de Sancto Dionisio, ligius et quatuor menses custodiæ *Chautconin* et clausum de Chaselliis, et quatuor arpenta prati de *Chautconin*. Et domus quædam in qua banni clocha sedet. Hoc pratum et domum vendidit Galterus de Sancto Dionisio et vicariam de *Chautconin* et clausum de Chazellis.

P. 720 Radulphus de *Montgeor*. Ligius. Et duos menses custodiæ. In conductu Meldis medietatem. Et vicariam de *Villenoy*.

53 XLIX. Odo de *Poanci*, ligius, fortitudinem de Poanci et redditum navium et usuarium de *Mancoi* in nemore mortuo et vineam de *Seuroi*.

54 IIII^{xx} VI. Vicecomes de *Treci*, ligius.

P. 722 Waucherus de *Copevrel*, ligius. Leschis. Et vicariam de Leschis (f° 26).

55 CV. Rericus, archidiaconus, apud *Chambri* in placito generali; et venabatur apud Maant quandocumque volebat. Reddidit totum ad comitem.

Summa VII^{xx} VIII.

56 DE COLUMBARIS (f° 28).

Johannes de Pompona; X modios avenæ apud *Ver*. Et vicariam de S. Germano. Et avenas.

57 XXXIII. Marescallus de fedus de Amilli.

58 DE MUSTERIOLO (f° 30).

986 I. Li contes de Seissons, li fiez est XXX l. ou thonil et ou péage de Chastel-Thierri.

989 IV. Li sires de Brene, liges et III mois de garde. Li fiez est Brene a totes les appendens.

995 X. Mez sires Ertauz, liges et VI mois garde.

1066 LXXXVI. Baudoins Brane, liges et II mois garde; li fiez est an pont de Meri VII l. mès li pons chei.

Summa IIII^{xx} et VI.

MIAUZ (n°s 759 à 951).

759 I. Li contes de Vermandois.

760 II. Li contes de Biaumont.

761 III. Li evesques de Biauvejz; deu flé de Savignies.

786 XXVIII. Foucaus de Saint-Denise et Gautiers de Seint-Denis, lige et IIII mois de garde.

Chautconnin et le clos de *Chansellis* et IIII arpanz de pré de Chautconnin et une meson en laquele la bancloche siet. Ice pré et la meson vandi Gautiers de Saint-Dyonis et viqaire de Chautconin et le clos de *Chansellis*.

804 XLVI. Raous de Montgoer, liges et II mois de garde. *Conductu* de Miauz la moitié et la vicarie de Vilers.

808 L. Odes de Poanci et *fortitudinem* de Poansci et le repaire des né et l'usage de Moncoin en mort bois et la vigne de Seuroi.

844 LXXXVI. Li visconte de Treci. liges.

906 CXLVII. Gauchiers de Copevrel, liges; *Leschis* et la vicarie *de Leschis*.

920 CLXII. Reris li arcediacres; à Chambri en plait general, et venait à Maant qanqu'ils voleit, et tot repeira au conte.

951 .... Summe VII^{xx} XVIII.

COULOMMIERS (n°s 669 à 722).

689 XXI. Jehanz de Pompone, X muis d'avene à Ver et la vicarie de Saint-Germain et les avenes.

704 XXXIII. Li mareschaus, de fed de Amilli.

MOUSTERUEL (n°s 586 à 612).

59 I. Vicecomes Senonensis.
60 II. Galterius, camerarius.
61 XXVI. Heres Herberti Rufi apud Musteriolum in terris et hospitibus et in conductu nundinarum.
.... Summa XXIX.
62 Talis est consuetudo Musterioli, quod, si guerra erga illud castellum emerserit, omnes milites castellarie venient illuc stare.
63 De Braio (f° 31).
64 I. Vicecomes Senonensis.
P. 125 Heres Galteri *Chasce* feneratoris. Tres menses custodiæ. Et quoniam custodiam fecit, Comes dabit ei centum solidos.
65 De Pruvino (f° 33).
66 I. Dominus Feritatis Gaucheri, Montis Mirabilis ligius.
67 II. Dominus Nogenti, ligius.
68 CXL. Gaufridus Eventatus, ligius de parte domine Regine.
69 CXLVII. Arnulphus de Challedomo, de justitia aule.
.... Summa XIII xx et V.
70 Talis est consuetudo Pruvini, quod, si guerra emerserit erga castellum Pruvini, omnes milites a chemino calciato usque ad nemus Aliotri et a nemore Joiaci usque ad Secanam venient stare Pruvinum exceptis illis qui sunt de honore Braii.
71 De Paenz (f° 38).
72 De Pontibus (f° 39).
73 I. Hugo de *Rumilli*.
74 De Sezannia et de Lachi (f° 39).
75 I. Petrus de *Tegicort*, ligius.
76 XXI. Dominus Altaldus, ligius. Tota terra sua in prepositura de Sezannia.
77 Ogerus de Sancto Karauno.
78 L. Guillelmus, marescallus, ligius et duos menses custodie, castellariam de *Chaplaignes* et quicquid habet apud Sezanniam et apud *Codes* et apud *Anglure*.
79 De Virtuto (f° 42).

586 I. Li viscontes de Sens.
587 II. Gautiers, li chanbellains.
640 XXV. Li hers Herbert li Rous à Mousteruel en terres et en ostès et en conduit des foires.
.... Summe XXIX.
642 XXVII. Tex est la coustume de Mousteruel que se guerre anvers le chastel venait, il covient que tuit li chevaliers de la terre vienent iluec ester.
Brai (nos 373 à 454).
373 I. Li viscontes de Sens.
428 LVI. Li hers Gautier Chacefumier, III mois de garde et quant il aureit fet la garde li cuens, li donroit C s.
Provins (nos 1 à 246).
1 I. Li sires de la Ferté-Gauchier, de Montmirail, liges.
2 II. Li sires de Nogent, liges.
137 CXXXVII. Jeufrai li Evantez, de la part madame la Reine.
144 CXLIV. Arnoul de Challemeson, de la justice de Aule.
246 CXLVI. Tex est la coutume de Provins que se guerre avenoit envers le chastel de Prouvins, touz les chevaliers deu chemin chaucié jusque au bois d'Aujeurre et deu bois de Joi jusqu'à Sene viennent ester à Prouvins, mis hors icex qui sont de l'anour de Brai.
Paienz (nos 3044 à 3055).
Ponz-sur-Saigne (nos 2330 à 2372).
2330 I. Hue de Rumilli, II mois de garde. Li fiez est à Cortimununcle et à Saint-Beneait.
Sezenne (nos 2450 à 2543).
2450 I. Pierres de Tegicort, Simons de Tegicort, liges. Li fiez est à Lanses, c'est à savoir d'une meson laquelle dont il doit XII d. et a ilueques homes à Moncopot.
2470 XXI. Misires Ertaus, liges; tote sa terre en la prevosté de Sezanne.
2499 L. Guilliaumes li mareschax. Ogier de Saint-Kaurin, liges et II mois de garde, la chastelerie de Chaplaignes et qanqu'il a à Sezanne et à Codes et à Angleure.
Vertu (nos 2582 à 2643).

80 Eustachius de *Coflans* et vicecomes Sancti Florentini.
81 I. Hugo Plaiotri.
82 II. Marescallus, ligius et tres menses custodie.
83 X. Petrus de Molendinis, ligius et tres menses custodie; apud Pontarci terciam partem ville et domum suam de *Molins* et sextam partem vinagii Virtutis, quod vendidit canonicis capelle comitis.
84 XXVIII. Nicholaus de *Ver* tenet in feodo libertatem de consuetudine quadam que dicitur cornagium.
P. 397 Renaldus de *Morains*. Feodum est in quibusdam consuetudinibus quæ defecerunt.
85-93 DE TRECIS ET INSULIS (f° 43).
94 DE MARIACO (f° 46).
95 à 116. FEODI MAGNI (f° 46).
117-143 SUMME MILITUM (f° 47).
123 De Vitriaco et de appenditiis, VIII^{xx} minus I.
125 De Marolio, IIII^{xx} et IIII.
128 De Castellione et de *Fimes*, VIII^{xx}.
130 De Castro Theodorici, IIII^{xx} et VI.
131 De Meldis, VII^{xx} et IX.
133 De Musteriolo, XXIX.
134 De Cantumerula, XXXIIII.

2e *Registre (vers 1201)*.

208 DE JOIACO (f° 47).
209 IIII. Gillebertus de Nigella, ligius, salva ligeitate regis. Domus sua Nigella et quod habet in potestate res suas.
210 DE FEODIS FIRMITATIS (f° 48).
211 DE CALVO MONTE (f° 48 v°).
212 DE BARRO SUPER ALBAM (f° 48 v°).
213 I. Renaudus de Mastolio, ligius de *Corleies* ante Lingonem, salva ligeitate comitis Brene et domini Guillelmi et unum mensem custodie.
214 II. Domina Loro, ligia de Feritate ex parte domini sui, et de feodo apud Trecas ligia salva fidelitate domini Clarembaudi.

2582 I. Eustace de Conflans.
2583 II. Li viscontes de Saint-Florantin.
2584 III. Hue de Plaierre.
2587 VI. Li mareschaus, liges et III mois de garde.
2594 XIII. Pierres des Moulins, liges et III mois de garde; à Poncanci la tierce part de la ville et sa meson des Moulins et seitiesme part de winage de Vertuz que il vandi aus chanoines de la chapelle le conte.
2612 Nicole de Ver tient en fié par franchise de coutume: une est dite cornage.
2629 XLVII. Renaus de Morains, li contes l'a. Li fiez est en tel coutume qu'il defaillirent.

[Le chapitre de Troyes et d'Isle manque dans le registre français.]

Meri (nos 2898 à 2918).

[Les grands fiefs ne se trouvent pas dans le registre français.]

[Les Totaux des chevaliers sont rares dans le Livre des vassaux; voici ceux que nous avons trouvés.]

1673	[Viteri.]	*Summa*	VIII^{xx} *minus* I.
2758	[Maroil.]	»	IIII^{xx} et IIII.
1478	[Fimes et Chastelon.]	»	VIII^{xx}.
1066	[Chastiau-Tierri.]	»	IIII^{xx} et VI.
951	[Miauz.]	»	VII^{xx} XVIII.
611	[Mousteruel.]	»	XXIX.
2418	[Chante-Melle.]	»	XXXIIII.

Joy (nos 636 à 658).

639 IV. Gilebert de Nigelle, liges salve la ligeité deu roi; sa meson de Nigelle et ce qu'il a en la poesté de ses choses.

La Ferté (nos 2072 à 2095).

Chaumont (nos 3004 à 3013).

Bar-sur-Aube (nos 1948 à 1965).

1948 I. Renaus de Mastelai, liges de Corleics devant Langres salve la ligeité deu conte de Brene et de monsegnor G. et II mois de garde.
1949 II. Dame Lore, liges de la Ferté de la part son seignor, et deu fié qui est anvers Troies liges salve la féauté de monseignor Clarenbaut.

245 VIII. Domina Sessefonte, ligia et castellum ejus jurabile.

246 DE SUBLENIS (f° 49).

247 Domina de Monteregali, ligia de Insula et de Chablea, salva utrinque fidelitate ducis, et, si guerra esset inter ducem et comitem, traderet Insulam comiti.

248 DE FEODIS RONNIACI (f° 49 v°).

249 XI. Gervasius de Vienna, ligius.

220 XIII. Johannes de *Waudesmont*, ligius.

221 DE HERVIACO (f° 50).

223 DE VILLAMAURI (f° 50 v°).

224 (1)

225 DE VITRIACO ET APPENDITIIS (f° 51).

226. I. Bartholomeus de *Ceris*, ligius, salva ligeitate comitis Brene.

227 XIIII. Comes Barri Ducis, homo, tenet *Raaucort*, *Carnay* et burgum et castellum Belramum totum, Sanctum *Aman* super *Ligay et* vicecomitatum, quem comitissa tenet, et feodum que Willelmus de *Cormont* et frater ejus tenebant.

228 XVI. Guerricus de Belramo, homo sicut patris fuit, de his que tenet apud *Faresmont*.

229 DE MAROLIO (f° 52).

230 DE MONTEFELIS (f° 52).

231 DE SPARNACO.

232 DE CASTELLIONE ET FIMIS (f° 53).

233-233 *bis*. [Déclarations de Girard l'Eventé et de Conrad, évêque de Spire, au sujet des fiefs que le comte de Champagne tenait de l'Empereur.]

234 DE FEODIS MELDIS (f° 53 v°).

235 III. Guillelmus de Garlanda, ligius de molendino Meldis, salva fidelitate regis. Crevit comes feodum de XXX libris burse.

236 X. Philippus de Crespeio, ligius de XXX libris burse, salva fidelitate regis et comitisse de Vermandesio.

237 DE SANCTA MENALDI (f° 54).

---

(1) C'est par erreur que dans les extraits de La Ravallière on trouve sous ce numéro un

1953 VIII. La dame *de Sessefonte*, liges et son chastel jurable.

SOLEINES (nos 2008 à 2010).

2010 III. La dame de Montréal, lige de Lile et de Chablives, salve l'une et l'autre féauté deu dus; et, si guerre estoit entre le dus et le conte, il baudreit Lisle au conte.

RONAI (nos 2214 à 2229).

2224 XI. Jervaises de Vianne, liges.

2226 XIII. Jahans de Gaudesmont, liges.

[Le chapitre d'Ervy manque dans notre registre.]

VILLEMOR (nos 2983 à 2996).

VITERI (1674 à 1696).

1674 I. Bertelemius de Cerès, liges salve la ligeité deu conte de Brene.

1688 XV. Li contes de Bar-le-Duc, home et tient Raaucort et Carnay et *burgum*, le chastel de Biaurain, Saint-Amant de sor Ligui et la visconté que la viscontesse tient et le fié que Guillaumes de Cormont et son frere tiennent.

1689 XVI. Guerris de Belrain, home si come son pere fu; de ceiz lesquiex a à Faresmont.

MAROIL (nos 2759 à 2778).

MONTFELIS (no 2897).

ESPARNAI (nos 2819 à 2831).

FIMES ET CHASTELON (nos 1479 à 1503).

[Ces déclarations ne se trouvent pas dans notre registre. Du reste, ces articles ne devaient pas être compris dans le chapitre de Châtillon et de Fismes.]

MIAUZ (nos 952 à 969).

954 III. Guilliaumes de Garlande, liges deu moulin de Miauz, salve la féauté le roi; li contes li crut son fié de XXX *lb*. en la bourse.

961 X. Phelipes de Crespi, liges [salve la féauté le roi] et la contesse de Versmandois et XXX *lb*. de bourse.

SAINT-ESMENOT (nos 1770 à 1798).

---

article véritablement à sa place sous le no 25. Il se rapporte donc au registre antérieur.

288 *Lucans* de *Trians* et Gervasius de Vienna debent facere continuum estagium in castro Sancte Menoldis ab instanti festo sancti Remigii, quod est anno incarnationis dominice MCC primo, in duos annos completos, et deinceps unusquisque eorum faciet in eodem castro singulis annis sex septimanas de custodia.

Ego autem Blancha comitissa dedi unuicuique illorum sexaginta libras pro domibus faciendis.

P. 124 Similiter Gibuinus devenit homo ligius domine comitisse et quicquid habebat apud *Argier* cepit ab ea ligianitatem. Et ab instanto festo sancti Remigii quod erit anno gratie MCC primo, debet facere continuum estagium apud Sanctam Menoldim. Et domina comitissa debet ei assignare centum solidatos terre.

239 De Columberio (f° 55).

240 De Musteriolo (f° 55).

241 i. Galterus, camerarius regis, sicut in brevi est, quarta pars in foro Musteriolo et bannum vinorum.

242 Gaufridus de Junvilla, ligius de Junvilla et de *Vaucolor*.

243 De Cantumerula (f°s 55 et 56)

244 De feodis Pruvini (f° 57).

245 v. Simon de *Corpalay*, ligius et domus ejus jurabilis.

246-309 [Feodi Magni] (f°s 58-59).

3° *Registre* (*vers* 1201).

144 De feodis Paentii (f° 59 v°).

145 i. Stephanus.

146 ii. Ansellus de Lineriis.

147 De Sezannia et de Lachi (f° 60).

148 i. Eustachius de *Cofflans*, ligius de Plaiotro (Feodum est ex parte uxoris) et de *Cofflans* ex parte patris.

P. 94 vi. Johannes *Picace*, ligius.

vii. Philippus Turpes. Planum hominium.

viii. Johannes de *Aspremont*. Homo similiter.

1770 I. Lucans de Triaus et Gervais de Vianne deivent feire continuel estage eu chastel de Sainte-Meneut à la prochaine feste de Saint [Remi] qui est en l'an de l'incarnacions de nostre seignor M et CC premier an; deus ans ampliz et dès ore en avant chascuns d'icex fera an ce meisme chastel samblablement VI semaines de garde.

Ge, adecertes Blanche contesse done à chascuns d'icex LX *lb.* por lor mesons fere.

1771 II. Sanblablement Gibouins devint home lige à madame la contesse et qanqu'il avoit à Argiez ce prist de cele ligement et à la prochaine feste saint Remi avenir li an de grace M. et CC et I deit feire qontinuel estage à Sainte-Meneult et madame la conte[sse] deit à li asener C soldées de terre.

Colommers (art. 723 à 733).

Mousteruel (art. 613 à 618).

614 II. Gautiers, li chanbellains le roi, si come en brief est, la quarte parte en marchié de Monsteruel et le ban des vins.

618 VI. Jeufrai de Juinville, liges de Juinville et de Vaucolor.

Chante-Melle (n°s 2419 à 2433).

Provins (n°s 247 à 291).

251 V. Simon de Corpalaz, liges et sa meson jurable.

[Les grands fiefs manquent dans le livre français.]

Paienz (n°s 3056 à 3065).

3056 I. Estienne.

3057 II. Ansiau de Linnieres, liges de Seuroi et de Bernon; deu fié de Hervi fist plain homage.

Sezenne (n°s 2544 à 2581).

2544 I. Huistace de Conflans, liges de Plaierre; li fié est de la partie sa fame et de Cofflans de la partie deu pere.

2549 VI. Jahan Picace, liges sauve fid. li sires de Plaierre.

2550 VII. Phelipes Turpes, plain homage. Li fié est à Connantre.

2551 VIII. Jahan de Aspremont, home sanblablement; la mesniée Evrars de Souarde.

IX. Balduinus de Stalu. Homo.
149 X. Galterus de ***Antri***, de feodis nummorum Castri ***Tierri***; homo fuit Guillelmi de ***Berne***.
150 De Pontibus (f° 60).
151 De feodo Virtuti (f° 60).
152-154 De Trecis et Insulis (f° 60).
155 De Sancto Florentino (f° 61 v°).
156 De feodis Meriaci (f° 62).
157 De Vassio (f° 62 v°).
158-159 [Les art. reproduits sous ces numéros paraissent se rapporter à un chapitre de *Grands fiefs*.
[De Nogento] (f° 63).
160 De istis scimus verissime quod homines sunt comitis et non sunt in scripto patris comitis Henrici neque in scripto filii.
161 De Trecis et Insulis (f° 63).
162 De Firmitate (f° 63).
163 De Sparnaco (f° 63).
164 Isti milites sunt de feodo Braii juxta testimonium Girardi Eventati.
165 LIII. Odinus marescallus, ligius de feodo de ***Munet***.
166 De Vasseio (f° 65).
167-207 [Liste des châteaux et maisons rendables et jurables.]

4e *Registre* (1201).

340 De Firmitate (f° 66).
341 De Barro super Sequanam (*lis.* super Albam) (f° 67).
XXV. Willelmus *Li Begues*, ligius.
XXVI. Stephanus d'*Argences*.
XXVII. Girardus d'*Arguel*. Planum hominium.
342 De Ronniaco (f° 68).
343 De Sancto Florentino (f° 69).
344 De Herviaco (f° 69).
345 De Calvomonte (f° 70).
346 De Meriaco (f° 70 v°).
347 VI. Hagano de ***Saron***, ligius de forti domo de ***Ablenai*** de forti domo de Sancto Tullo, de domo forti de

2552 IX. Baudouin de Stalu, home; li fié est XXX setiere de blé en la granche de Champ-Guion.

2553 X. Gauters de Antri, des fiez des deniers de Chastel-Tierri, home fu Guillaume de Brene. Li fié est tote sa terre de Tresfort.

PONZ-SUR-SAIGNE (n°s 2373 à 2385).

VERTU (n°s 2644 à 2667).

Troyes et Isle. } Ces chapitres n'existent pas dans notre
S.-Florentin. } registre.

MERI (n°s 2919 à 2943).

WASSI (n°s 2279 à 2307).

NOGENT (n°s 2308 à 2319).

2319 XII. De iceiz somes verai liquel sont home le conte et ne sont mie en escrit deu pere le conte Henri, ne an l'escrit deu fil.

[Troyes et Isle manquent dans ce registre.]

LA FERTÉ (n°s 2096 à 21..).

ESPARNAI (n°s 2831 à 2861).

BRAI (n°s 502 à 566).

558 LVII. Oudins, mareschaus, liges deu fié de Munet.

WAISSI (n°s 2270 à 2278).

LA FERTÉ (n°s 21.. à 2134).

BAR-SUR-AUBE (n°s 1966 à 2007).

2291 XXV. Guilliaumes li Begues, liges.

2292 XXVI. Estienne d'Argences.

2293 XXVII. Girars d'Arguel, plain homage.

RONAI (n°s 2230 à 2669).

[S.-Florentin et Ervy manquent dans ce livre.]

[Nous n'osons assurer que ce dénombrement de Chaumont soit dans notre registre.]

MERI (n°s 2944 à 2954).

2950 VII. Haguins de Saron, liges de la fort meson de Ablenai et de la fort meson de Saint-Tol; de la fort meson de Meri et de tote la terre qui eschei à li de son

Meriaco, et de tota terra que ei excidit de patre suo in castellaria Meriaci, et de justicia et de theloneo et de pedagio Meriaci, et de hominibus albanis de Meriaco sub ipso venturis, et feodum Odonis fratris sui, quod si idem Odo non caperet de ipso Haganone oporteret quod illud caperet de domina B. comitissa.

5e *Registre* (1214-1222).

354 De Nogento (fo 71 vo).
355 De Joiaco (fo 72).
356 De Sancta Menoldi (fo 72 vo.)
P.945 Giraumes de *Soayn*, ligius; de domo sua de *Boclenay* et de hominibus sanctuariis quos habet in villa.
357 Domina comitissa concessit omnibus prepositis terre sue preposituras in hunc modum habendas, quod omnes catalli erunt domine comitisse quite et integre. De omnibus autem donis et expletis et forisfactis que non montabunt plus quam xx solidos domina comitissa habebit quatuor partes et prepositi quintam. Ipsi autem prepositi non poterunt eschivire forisfactum quod non erit plus quam xx solidos, nisi per dominam comitissam, preterquam de homino errante, si tamen forisfactum illud non fuit de furto vel de raptu vel de multro. Forisfactum quod non montabit plus quam xx solidos eschivabunt prepositi, et scribani, et duo probi homines ville, quos domina comitissa ad hoc faciendum apponet, que tamen ad compotum reportabuntur scripta, et a quo vel quominus facta fuerunt. In forisfacto quod montabit plus quam xx solidos solummodo, non xx solidos habebunt prepositi sed quintam partem, et residuum totum erit domine comitisse. Ipsi autem nullum donum vel servicium vel premium accipient preterquam in cibariis, que tamen.... Juraverunt prepositi se hec omnia bona fide servaturos, et vitam et honorem et omnia jura domine comitisse et heredum suorum versus omnes qui possent vel vivere

pere en la chastelerie de Meri et de la justice et deu tonliu et deu paage de Meri et de toz homes aubains de Meri souz soi à venir; et le fié Oudes, son frere, que ce meismes Oudes nel preist de cil Haguins, il covenist que il le preist de madame B[lanche] la contesse.

NOGENT (nos 2320 à 2329).

JOY (nos 659 à 668).

SAINT-ESMENOT (nos 1799 à 1814?).

1790 Giraumes de Soayn, liges de sa meson de Boclenai et de touz homes de saintuaires lesquex il a en la ville.

1803 Madame la contesse otroia à tous les prevoz de sa terre les prevostez en iceste maniere à avoir : que tuit li chastel seront à madame la contesse quite et entierement. Adecertes de touz dons et d'espleiz et de forfeiz qui ne monteront plus de xx s. madame la contesse aura les IIII pars et li prevost la quinte. Adecertes icil prevost ne porront eschiver le forfait qui ne sera plus que xx s. fors por madame la contesse, fors que de home errant, nequedant se icil forfeit n'aura estre de larrecin ou de rapt ou de murtre. Li forfeit lequel ne montera plus que xx s. eschiveront li prevost et li escribain et dui preudome de la ville lesquex madame la contesse à ice feire met, nequedant liquel au conpost reporteront l'escrit et deuquel et comant li fait auront esté. En forfeit liquel monta plus que xx s. solement, ne mie les xx s. auront li prevost, mès la quinte partie; et tot le remanant sera madame la contesse. Adecertes icil nul servise ne nul don ou louier reçoivent fors que en mangiers liquel tant.... Jurarent adecertes li prevost que(1) touz iceiz biens par bone foi garderons et vie et honor et tote droitura à madame la contesse et à ses oirs ça enriers liquel puissent vivre ou mourir. Et sachent que, si n'aient feite iceiz, en ires et en [males] volances [sont] à madame la contesse tant con cil qui

(1) L'original porte *ons* au lieu de *que*.

vel mori. Sciant, quod, si hec non fecerint. in ira et in voluntate mala domine comitissa sunt, tanquam illi qui inciderint de corpore et anima.

Actum apud Sezanniam anno gratie MCC primo mense augusti in vigilia decollationis Sancti Johannis Baptiste.

358 De Braio (f° 74).

359 De Pruvino (f° 75 v°).

360 Manasses de *Cosance,* armiger domini regis, homo ligius domine comitisse de domo sua forti cum toto porprisio suo et de quinquagenta arpentis terre, que domina comitissa dedit ei exaranda, quando attulit litteras de victoria domini regis, quod comites Flandrie et Bolonie et Saleberrii erant capti.

361 De Vitriaco et appenditiis (f° 77).

362 De Buissiaco (f° 77 v°).

363 De Dormantio (f° 78).

364 De Sparnaco (f° 78).

P. 10 *et* 95 Hugo de *Montcornet.* Cepit Divillam quæ est in riparia de *Muese* de domina comitissa, et quicquid habet ibidem tam in domanio quam in feodo. Et est planum hominium.

365 De Castellione et de Fimis (f° 79).

366 xlviii. Johannes de *Petrepont,* comes de Rociaco, homo; et dedit plegios de rachato versus ad centum libras, marescallum pro quinquaginta libris et Alanum de Rociaco pro quinquagenta libris,

367 De Ulcheio (f° 80).

368 De Castro Theodorici (f° 80 v°).

369 De Meldis (f° 82 v°) (1).

370 De Columbario (f° 82 v°).

371 De Musteriolo (f° 83).

372 De Virtuto (f° 84).

373-375 De Trecis et Insulis (f° 84 v°).

(1) Brussel donne un article de ce chapitre (p. 945); mais nous ne le retrouvons pas

en cheirent dou cors et d'evoir. Fait à Sezanne, li an de grace mil et CC et I, eu mois d'aoust, en la vigile de la decolacion de saint Jahan Baptiste.

Brai (nos 567 à 585).

Provins (nos 296 à 372).

370 Manesiers de Cosances, escuier misires li rois, hom liges à madame la contesse de sa meson fort o tot le porpris et de L arpanz de terre que madame la contesse li dona à exsarter quant il aporta les letres de la victoire misires li rois, que les contes de Flandres et de Bouloigne et de Saleberé estoient pris.

Viteri (nos 1697 à 1732).

Brissi (nos 1759 à 1769).

Dormans (nos 1494).

Esparnai (nos 2862 à 2874).

2871 Hue de Montcornet prist Diville laquele est en la riviere de Muese de madame la contesse et qanque il a iluec meismes tant en domaine que an flé; et est plain homage.

Chastelon et Fimes (nos 1286 à 1325).

1324 xxxix. Jahan de Pierrepont, cuens de Rosci, home; et dona plège deu rachat jusqu'à c *lb.*, li mareschal por L *lb.* et Alain de Rosci por L *lb.*

Ouchie (nos 1251 a 1265).

Chastiau-Tierri .(nos 1148 à 1160).

Miauz (nos 970 à 985).

Colommers (nos 734 à 758).

Moustereuel (nos 619 à 635).

Vertu (nos 2644 à 2667).

[Le chapitre de Troyes et Isle manque dans ce registre.]

---

dans notre registre.

CHAPITRE III.

De la date de la rédaction des rôles d'Henri Ier

Pour les dates de rédaction des rôles qui se trouvaient réunis dans le *Feoda Campanie,* et qui sont entrés dans notre registre, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à la discussion qu'en a faite M. d'Arbois de Jubainville (1), et ce sont les dates que leur a attribuées cet historien, que nous avons fait figurer dans les notes de notre publication; car il n'est pas possible, à moins d'indications bien précises de fixer à quelques années près la date des documents de ce genre. Toutefois, pour le premier registre du *Feoda,* qui comprenait les rôles datant du règne d'Henri-le-Libéral, aucune date approximative n'avait pu être fixée parmi les vingt-neuf années que ce comte gouverna la Champagne; aussi essaierons-nous de le faire. Le moyen le plus sûr pour parvenir à ce but, serait naturellement de se guider sur la présence des seigneurs les plus importants, sur lesquels on a ordinairement des renseignements assez nombreux; mais il n'est guère praticable, par cela même que ceux qui portaient le titre de comte et de sire ne sont pas désignés par leurs noms dans ces rôles anciens, mais bien par leurs titres. Nous sommes donc forcé de nous baser sur la présence des officiers et des conseillers d'Henri Ier, sur lesquels M. d'Arbois de Jubainville a fait des études spéciales qui nous per-

(1) *Histoire des ducs et des comtes de Champagne,* II, 10-12.

mettent de marcher avec quelque certitude (1). Nous suivrons, dans notre examen, le même ordre que cet historien.

Sénéchal. — Geoffroy III, sire de Joinville, occupa cette fonction pendant tout le règne d'Henri. On ne peut donc rien établir sur ce point.

Connétables. — Henri Ier eut successivement pour connétables, Eudes de Pougy et Guillaume de Dampierre. Le premier existait encore en 1169, mais était sans doute mort avant 1171, époqûe où on voit apparaître son successeur; nous n'oserions assurer qu'il fût le même que le personnage de ce nom que nous trouvons sous Henri Ier, parmi les vassaux de Chantemerle (2), parce que le même nom reparaît parmi ceux du commencement du XIIIe siècle (3). Guillaume de Dampierre qui ne paraît pas postérieurement à 1172, ne se trouve pas mentionné d'une manière certaine dans notre registre, car le G. de Dampierre du no 1627 pourrait aussi bien désigner son fils aîné Guy, et nous trouvons au no 1690, Guilliaumes li Vallés de Domperre, un jeune homme qui pouvait être un de ses fils et héritiers.

En ce cas, le rôle de Rosnay tout au moins serait postérieur à la mort de Guillaume, c'est-à-dire à 1172. De plus, le 6e article du rôle de Troyes, qui ne nous a pas été conservé par notre registre, était ainsi conçu : « *Filius Guillelmi Donni Petri, qui habebit vicecomitatum, ligius et debet custodiam,* » d'où Brussel conclut

(1) D'Arbois de Jubainville, III, 122-154.
(2) No 2387.
(3) Nos 2425 et 2443.

qu'à l'époque où il fut rédigé, ce Guillaume était mort récemment et que ses fils n'ayant pas encore fait le partage de ses terres, on était incertain auquel échoierait la vicomté de Troyes qui lui avait appartenu (1). Nous ne pouvons qu'accepter cette donnée.

Bouteillier. — Anseau, sire de Traînel, bouteillier dès 1153, survécut à Henri Ier.

Chambriers. — Les rôles d'Henri Ier mentionnent trois personnages qualifiés de chambriers ou de chambellans. Ce sont : Artaud, Joubert et Hagenier (2). Le dernier est, sans aucun doute, *Hagano* qui est dit chambrier du comte Thibaut II, dans une charte de 1151 (3). Quant à Artaud, il occupa cette charge dès 1158 et survécut à Henri, de même que Joubert qui n'apparaît avec le même titre qu'à partir de 1170.

Maréchaux. — Des quatre maréchaux qu'eût Henri, il en est trois qu'on ne retrouve pas postérieurement à 1159 ; ils ne figurent pas dans notre registre. Quant au quatrième, Guillaume Roi, il est cité de 1158 à 1179, et, en cette dernière année, il périt en Palestine; nous le trouvons mentionné quatre fois dans notre registre (4). Deux de ces fils, Milon et Jean de Provins ou Le Bréban, sont nommés avec lui parmi les vassaux d'Henri Ier (5), dans les actes duquel le premier est témoin dès 1165, et le second en 1176.

Nous donnons ci-après la liste des conseillers

---

(1) Brussel. *Usage général des fiefs*, 690, note *a*.

(2) Nos 203, 218 et 2796.

(3) D'Arbois de Jubainville, II, 414.

(4) Nos 205, 2499, 2518 et 2587.

(5) Nos 207, 435 et 2528.

d'Henri Ier, en indiquant les années extrêmes où ils paraissent dans les actes de nos comtes (1); nous faisons précéder d'un astérisque les noms de ceux qui figurent dans les rôles de ses vassaux. De cette façon, le lecteur pourra juger par lui-même de l'époque qu'on peut assigner à ces documents, car tous ces personnages étaient naturellement des vassaux du comte.

* Adam Bridène, 1177-1185.
Ansério de Montréal, 1152-1166.
* Daimbert de Ternant, 1158-1179.
Dreux de Provins, 1151-1167.
Eudes de Montomer, 1152-1169.
* (2) Garnier de Traînel, 1152-1179.
Gautier de Bernon, 1152-1154.
* Geoffroy Bruslart, 1159-1178.
* Geoffroy l'Eventé, 1156-1186.
Gervais de Maincy, 1161-1164.
?* Girard de Chantemerle, 1152-1160.
* Girard l'Eventé, 1158-1194.
Guerri Buccel, 1156-1164.
Guibert de Bar, 1165-1179.
Amaury de Bar, 1174-1175.
Guillaume de Champagne, évêque de Chartres, puis archevêque de Sens et de Reims, 1160-1190.
Hilduin de Vendeuvre, 1152-1154.
Hugues de Lisy, clerc, 1155-1161.
Hugues de Morampont (maître), 1156-1179.

---

(1) Voir pour plus de détails l'ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville, III, 140-149.

(2) Il est nommé parmi les vassaux d'Henri Ier au 4e article du rôle de Troyes.

* Hugues, sire de Plancy, 1152-1182 (1).
Hugues de Paroy, 1171-1186.
Hugues *Rabies,* 1170-1179.
* Hugues de Romilly, 1152-1177.
Joscelin de Ternant, 1170-1176.
Manassès du Clos, 1165-1179.
Manassès de Pougy, prévôt de S.-Etienne de Troyes, 1159-1174.
Manassès de Villemaur, archidiacre de Troyes, 1160-1174.
* Mathieu Lorrain, 1152-1169.
Mathieu, préchantre de la cathédrale de Sens, 1153-1164.
Mathieu de Troyes, 1165-1179.
* Mathieu-le-Roux, 1173-1179.
* Milon de Ternant ou de Bray, 1171-1186.
* Nevelon d'Aulnay, 1157-1186.
Nevelon de Ramerupt, 1160-1181.
Nicolas de Montieramey, prieur de S.-Jean-en-Châtel de Troyes, 1160-1175.
Philippe (maître), 1174-1179.
Pierre, abbé de Montier-la-Celle, 1152-1161.
* Pierre Bristaud, 1156-1178.
* Pierre de Langres, 1169-1179.
Renaud de Provins, chanoine de S.-Etienne de Troyes, 1155-1170.
Renaud, trésorier de S.-Quiriace de Provins, 1159-1164.
Renier de Brienne, chanoine de la cathédrale de Troyes, 1158-1170.

---

(1) Il est simplement nommé sire de Plancy.

* Reric, archidiacre de Meaux, 1159-1171; il vivait encore en 1188.
* Robert de Milly, dep. 1167; vivait encore au XIII[e] siècle.
Simon de *Encra,* clerc, 1170-1174.
Tecelin de Clérey, 1171-1179.
* Thibaut V, comte de Blois, de 1152 à 1190.
Thibaut de Fismes, clerc, 1159-1179.
* Thibaut de Mutry, 1152-1165.
* Thibaut Revelard, 1171-1179.

Nous ajouterons que nous trouvons parmi les vassaux d'Henri I[er] deux de ses prévôts : Eudes qui l'était de Château-Thierry, en 1169, et Josbert, qualifié de prévôt de Provins, en 1177, 1178 et 1179.

On aura sans doute remarqué que des conseillers d'Henri I[er] on ne retrouve à peu près, dans notre registre, que ceux qui vivaient encore après 1172, date qui nous a été suggérée plus haut par les particularités relatives à Guillaume de Dampierre (1).

Cette date nous paraît donc être à peu près exacte, et, du reste, il ne serait pas possible de faire remonter la rédaction de ces rôles antérieurement à 1167, époque où Henri I[er] inféoda Savignies aux évêques de Beauvais (1), puisque le 3[e] article des fiefs de la châtellenie de Meaux est ainsi conçu : « Li evesques de Biauveiz deu fié de Savignies. » (2)

(1) On ne doit pas être étonné de ne pas trouver dans notre registre ceux des conseillers d'Henri I[er] qui bien qu'ayant vécu après 1172 sont désignés comme appartenant au clergé ou qualifiés de maîtres.

(2) *Cat. des actes,* n° 149.

(3) N° 761 de notre registre.

CHAPITRE IV.

De la rédaction du *Livre des Vassaux*

La rédaction des rôles de Henri-le-Libéral n'est pas niforme, et cela se comprend aisément puisque chacun d'eux fut rédigé dans la châtellenie qu'il concernait. Il en est quelques-uns qui sont d'un laconisme primitif, car ce ne sont presque que des nomenclatures accompagnées de l'indication de la durée de la garde due par le vassal; tels sont ceux de Bar-sur-Aube, Bray, Epernay, La Ferté, Mareuil, Méry, Montfélix, Payns, Provins et Rosnay. Mais les autres nous donnent des renseignements plus circonstanciés, et nous apprennent généralement les lieux où les fiefs étaient situés et même quelquefois ce qui les constituait. On sent que ces rôles sont le premier essai en ce genre et que par la suite on comprit le besoin de plus de détails; le rôle des vassaux de Sainte-Menehould, qui fut rédigé peu après l'annexion de cette châtellenie au domaine comtal, nous en donne la preuve (1200). Nous devons avouer que certaines nomenclatures de vassaux datant de la même époque, ou peu postérieures, ont au contraire plus de brièveté que celles qui remontent à Henri Ier, mais nous ferons remarquer qu'elles n'en sont en quelque sorte que des compléments. Par la suite, les rôles féodaux furent très-détaillés, car les premiers états de fiefs que firent ensuite rédi-

ger nos comtes, contiennent tous les renseignements utiles sur la nature de ces fiefs (1).

On remarquera sans doute que dans la plupart des rôles que nous faisons remonter à Henri-le-Libéral, on trouve deux noms à la suite l'un de l'autre, dans un même article; le second ne faisait pas partie du rôle primitif, c'est une addition indiquant le nom du successeur du vassal d'Henri Ier. C'est du reste ainsi que l'a compris Brussel, d'après le *Feoda Campanie* où ces additions existaient aussi, mais où elles avaient été écrites au-dessus de l'article primitif (2).

Nous allons maintenant nous occuper uniquement de la rédaction de notre registre, c'est-à-dire de la manière dont les rôles de 1172 à 1221 y furent transcrits. Comme, à la dernière de ces dates, la langue vulgaire commençait à être employée concurremment avec le latin dans les actes d'administration, on jugea à propos de transcrire les états de fiefs dans ce nouvel idiôme. Dans l'exécution de ce projet il se commit quelques fautes, car il existait dans les rôles latins tels noms de lieux qui avaient été rendus par leurs équivalents latins, et qui, dans ce que nous pourrions appeler une rétrotraduction, devinrent presque méconnaissables; c'est ainsi que dans le chapitre de Bray, un Milo de *Vico novo* devint Miles de *Rue Nueve*, tandis qu'il eût fallu *Vinneuf* (3). Dans le chapitre d'Oulchy, un *Novus Vicus* fut d'abord rendu par *Nueve rue*; mais aussitôt le scribe, se ravisant, barra ce nom

(1) Tels sont, par exemple, ceux de Thibaut IV et de Thibaut V.

(2) *Usage général des fiefs*, p. 721.

(3) No 487.

qu'il remplaça par Nou-viz, aujourd'hui Neufry (1). Ailleurs, nous trouvons Longeau (*Longa aqua*) et Vieux-Maisons (*Veteres Domus*), traduits par *Longue-Aigue*, et par *Les Anciennes Mesons* (2), et *Godefridus de Regibus* devenir G. des Rois au lieu de *de Rheges* (3). Dans la châtellenie de Meaux, nous trouvons un lieu du nom d'*Ansules* (4), qu'il est impossible de retrouver et qui, suivant toute probabilité, n'est autre qu'*Ile*-lès-Villenoy, dont le nom latin était *Insulæ* (5). Enfin, pour clore cette série de remarques, nous signalerons aussi l'addition de l'article devant certains noms vulgaires, ce qui fit que des lieux appelés Aulnay (*Alnetum*), devinrent, sous la plume des traducteurs, *Launai* et *Launoi* (6); mais rien, sans contredit, ne peut paraître plus absurde que les mots *li rois tesmoing* qui se trouvant à la suite du titre de comte, dans un article de notre registre (7), rendrait celui-ci incompréhensible, si la comparaison avec un autre ne démontrait à l'évidence qu'il s'agit du comte de Rethel (*Comes Registestis*) (8).

Les divisions, que nous avons établies dans les divers chapitres de notre registre, n'existent pas dans l'original, où les rôles des diverses époques ont été copiés à la suite les uns des autres, sans indication de leur

(1) N° 1243.
(2) N°s 1566 et 103.
(3) N° 2908.
(4) N° 843.
(5) T. Duplessis, *Hist. de l'Église de Meaux*, II, 501, col. 1.
(6) N°s 780 et 1525.
(7) N° 1697.
(8) N° 1683.

début que nous avons généralement réussi à rétablir à l'aide de différents moyens : 1° Par la comparaison avec les extraits du *Feoda* que nous ont transmis Brussel et La Ravallière; 2° par l'examen attentif du manuscrit où le commencement des rôles se décèle souvent par un changement d'écriture, qu'un changement dans la nuance de l'encre rend surtout visible; 3° par la comparaison des nomenclatures, où plusieurs mentions du même feudataire impliquent naturellement la distinction d'autant de rôles; 4° par des changements dans l'orthographe, plus visibles qu'un changement d'écriture.

Le registre paraît avoir été écrit de façon à pouvoir recevoir des additions importantes; car, entre chaque article se trouve un espace très-grand que l'on réservait sans doute pour y inscrire les résultats d'une nouvelle enquête sur les vassaux de Thibaut IV, à laquelle en effet paraissent se rapporter sept articles latins que nous reproduisons sous les numéros 120 *bis*, 132 *bis* et *ter*, 144 *bis*, 385, 430 et 998; ces articles sont les derniers des pages où ils se trouvent. Ce projet semble n'avoir pas eu de suite.

Enfin, pour dernière observation sur notre registre, nous devons signaler le manque d'unité dans l'orthographe des divers chapitres de ce registre. Cette discordance se décèle principalement par les différentes manières d'orthographier les prénoms. Doit-elle être considérée comme l'effet des différences dialectiques? nous avons été presque tenté de le croire; mais nous préférons nous arrêter à y voir les habitudes personnelles des divers scribes qui ont successivement mis la main à notre registre; et les changements d'écriture et

d'encre qui se font remarquer dans le corps d'un même chapitre, accompagnés aussi parfois d'un changement d'orthographe, suffisent pour témoigner que les rôles d'Henri I[er] y furent d'abord transcrits en laissant à la suite de chaque rôle un certain nombre de folios jugés suffisants pour les rôles postérieurs. Ce mode de transcription explique aussi très-naturellement pourquoi, généralement, à la suite de chaque chapitre, il est resté quelques pages blanches.

CHAPITRE V.

Des rôles des vassaux du comté de Champagne

Nous donnons dans ce chapitre une sorte d'inventaire des divers dénombrements de vassaux qui, à notre connaissance, ont été rédigés lors de l'autonomie de notre province.

HENRI Ier (1152-1181).

Henri Ier fit rédiger dans les différentes châtellenies qui composaient son comté de Champagne, les rôles de ses vassaux. Nous avons cru établir, dans un des chapitres qui précèdent, que leur rédaction date de 1172 environ. Mais quelle que soit leur date, ils sont sûrement antérieurs aux plus anciens qui nous restent de ceux des rois de France (1). Comme ils se trouvent traduits dans notre registre, nous avons examiné leur rédaction dans le chapitre consacré à celle du document que nous publions. Ces rôles se trouvaient transcrits en tête du *Feoda Campanie* (folios 1 à 47).

HENRI II (1181-1197).

Nous ne croyons pas que de nouveaux rôles aient été faits sous le règne de ce comte.

(1) Les rôles des vassaux de France, sous Philippe-Auguste, qui se trouvent dans les cartulaires de ce prince, sont considéré comme les plus anciens.

Thibaut III (1197-1201).

C'est sans doute aux rôles de vassaux rédigés par ordre de ce comte, opposés à ceux qui l'avaient été sous son père, le comte Henri Ier, que font allusion les deux articles suivants qui se trouvent dans des rôles peu postérieurs à 1201, date de la mort de Thibaut III :

« De iceiz somes verai liquel sont home le conte et ne sont mie en escrit deu pere le conte Henri, ne an l'escrit deu fil (1). »

« Rogier Gros-Os a VII lb. en la cense de Solderon, ne n'est mie en l'escrit deu pere ou deu fil. » (2)

Les rôles de ce prince se trouvaient dans la seconde partie du *Feoda Campanie*, en compagnie du dénombrement des vassaux de la châtellenie de Sainte-Menehould, dont certains passages prouvent qu'il date du commencement de la régence de Blanche de Navarre, c'est-à-dire de l'année 1201 (3).

Tous ces rôles se retrouvent traduits dans notre registre.

Blanche de Navarre (1201-1222).

Sous la régence de cette princesse, on fit à diverses époques de nouveaux dénombrements de vassaux qui n'étaient, à proprement dire, comme ceux de Thibaut III qu'une sorte de supplément à ceux d'Henri Ier.

---

(1) Art. 2319 de notre registre. Il se retrouve en latin sous le n° 160 du *Feoda Campanie.*

(2) Art. 2832.

(3) Folios 47 à 59.

Ils furent transcrits dans les troisième, quatrième et cinquième registres du *Feoda Campanie* (1) et se retrouvent dans le nôtre.

THIBAUT IV (1222-1251).

Le sixième registre du *Feoda* se composait de rôles qui ne figurent pas dans le document que nous publions; on peut diviser ce registre en trois parties :

La première, antérieure à la mort de Blanche de Navarre (1229), puisqu'elle contenait le rôle des chevaliers du douaire de cette princesse, était la copie des dénombrements des châtellenies de Larzicourt, de Meaux et de Sainte-Menehould, et du comté de Dabo (2).

La deuxième, postérieure à l'avènement de Thibaut IV au trône de Navarre (1234), et qui contient des documents datés de 1243, ne paraît pas avoir compris de rôles par châtellenies, mais plutôt des actes concernant les fiefs; on y trouvait, en outre, une liste des lieux où les comtes de Champagne avaient droit de gîte, et une liste de neuf vassaux de la part qui était échue à notre comte dans le comté du Perche (3).

La troisième partie n'est pas non plus un rôle de fiefs, c'est une liste de vassaux sommés de se rendre à une expédition dont le but ne nous est pas connu. Elle est antérieure à la mort de Blanche de Navarre, dont le douaire y est mentionné (4).

---

(1) Folios 59 à 90.

(2) Folios 91 à 117 du *Feoda Campanie*.

(3) Fol. 118 à 125 (?)

(4) Fol. 122.

Tout ceci ne constituait naturellement pas pour Thibaut IV, un état bien défini de ses vassaux et des fiefs dont ils rendaient hommage, puisque les seuls rôles complets remontaient à la date de 1170; le livre des vassaux d'Henri-le-Libéral avait besoin d'être remplacé par un nouvel état des fiefs. Thibaut IV en sentit le besoin, car, en 1250, il chargea Gilles de Villenauxe, chevalier, et Jacques de Rebais, chanoine de Provins, de dresser un état général des fiefs qui relevaient de lui, et invita les barons, châtelains, chevaliers et autres feudataires du comté de Champagne, au nom de la fidélité qu'ils lui devaient, à donner sous la foi de serment, quand ils en seraient requis, aveu et dénombrement des fiefs et arrière-fiefs mouvant du comté de Champagne (1). L'année suivante, plusieurs actes d'aveu nous montrent Gilles de Villenauxe et Jacques de Rebais remplissant la mission dont ils étaient chargés par Thibaut IV (2).

Une grande partie des rôles qui furent dressés à la suite de cette enquête sont conservés au Trésor des Chartes. Bien qu'ils ne portent pas de date, il est facile de voir qu'ils s'y rapportent parfaitement (3).

---

(1) *Cat. des actes,* n° 2978.

(2) *Ibid.*, n°s 2985, 2987 et 2987.

(3) Nous donnerons ici comme preuve le passage suivant de l'article d'Eustache de Conflans dans le rôle de Vertus (Trésor des Chartes, J 193,56) : « .. Item tenet de hereditate uxoris sue quicquid habet apud *Bordenai* et apud *Trancuel* et apud *Marcelli* et apud *Duirri* et apud Charmetum et in pertinenciis dictarum villarum et illud quod ei assignabitur pro excambio Gondricurie in vicecomitatu Trecensi; retrofeodum debet dicere infra Pantecosten anno LII (1252).

En voici la liste :

Feodi de Barro super Albam; J 193,54.

Feodi de Barro super Sequanam; J 196,45.

Feodi de Columbario, J 205, 29.

Feodi de Pernasco (*lis.* Spernaco); J 202,47.

Feodi de Erviaco; J 196,49.

Feodi de Fimis; J 202,51.

Feodi de Insulis; J 196,46.

Feodi Meldenses; J 205,34.

Feodi de Meriaco; J 196,44.

Feodi de Ulcheio; J 202,50.

Feodi de Nuge[n]to in Bassigniaco, J 768, 35.

Feodi de *Peanz;* J 196,44.

Ce sunt li fié de la chastelerie de Ponz-suer-Saigne (1); J 196,50.

Feodi baillivie Pruvini per litteras (2); J 195,98.

Feodi de Sancto Florentino; J 196,48.

Feodi baillivie Sancte Manouldis per litteras; J 202,48.

Feodi de Sancta Manehuldi; J 202,52.

Feodi de Sezannia; J 195,96.

Feodi de Trecis; J 196,51.

Feodi de Virtuto; J 193,56.

Feodi de Vitriaco; J 202,55.

On a, en outre, au Trésor des Chartes (J 193,51), un rôle qui est désigné comme étant de Chaumont, mais qui ne contient que dix-sept articles relatifs à des feudataires des châtellenies de Bar-sur-Aube, Château-Thierry, Nogent-le-Roi, Provins et Vitry. Il existe

(1) Malgré son titre, ce rôle est latin.

(2) Ce rôle ne contieut que neuf articles.

de plus, plusieurs autres rôles, qui bien que n'étant pas des états de fiefs n'en sont pas moins curieux; ce sont les états des biens que nos comtes avaient aliéné dans plusieurs de leurs châtellenies. Nous avons constaté l'existence des suivants :

Res alienate de Castro Theodorici; J 199,110.
Res alienate de *Larzicouvt*; J 202,54.
Res alienate de Vitriaco; J 202,54.

Ces états se rapportent exactement à la même époque, puisque nous trouvons dans le premier de ces rôles, la date « in anno LIII » (1253), dans un article relatif aux religieuses du Gault (1).

Pour ce qui est des rôles de fiefs de la fin du règne de Thibaut IV, il est probable qu'on les transcrivit pour en faire un registre particulier; c'est probablement celui dont parle Pithou dans *Les Coustumes du bailliage de Troyes,* et qui portait la date de 1256. Nous en parlons plus loin, dans le chapitre consacré aux registres de fiefs.

THIBAUT V (1253-1270).

Ce prince fit dresser, par châtellenie, des états des fiefs qui relevaient de lui. Il en forma un registre dont La Ravallière et Brussel nous ont laissé des extraits; de plus, il en existait une traduction française que cite Du Cange. Mais le registre latin a été brûlé en 1737, et il est à craindre que la version française ait subi le même sort.

(1) Cet article est environ le 50me du rôle de Château-Thierry.

Henri III (1270-1274).

On peut attribuer avec quelque vraisemblance au court règne de ce prince l'idée de la rédaction des rôles que nous examinons dans le paragraphe suivant.

Blanche d'Artois (1274-1285).

M. d'Arbois de Jubainville croit que l'on peut assigner la date de 1275 environ à des rôles conservés au Trésor des chartes et qui sont rédigés en français. Il rapproche de ces rôles des actes datés de janvier 1275 (n. style) et analysés par lui sous les nos 3808 à 3818. Ceci nous semble d'autant plus juste que le plus grand nombre des articles de ces rôles commencent ainsi : « C'est ce que mes sires..... tient de madame la reine, » ou bien : « tient de madame la reine de Navarre; » tandis que, d'un autre côté, un petit nombre d'articles changent la formule en mentionnant le roi de Navarre, sans doute Henri III, dont Blanche devint veuve en juillet 1274, ce qui permet de rapporter au règne de ce prince le commencement de leur exécution (1).

Ces rôles furent réunis par bailliages, et on sait qu'à cette époque la Champagne était divisée en quatre bailliages : Chaumont, Meaux, Troyes et Vitry. Le bailliage de Troyes est le seul dont des fragments de

(1) Le premier article du rôle d'Epernay ne parle que de la reine, tandis que le second commence ainsi : « C'est ce que mes sires de Nantueil tient dou roy de Navarre. » Le troisième porte à son tour : « C'est le fiez que Jehans de Treslou tient et doi tenir dou roy ou de madame la reine de Navarre. »

rôles n'ont pu être retrouvés jusqu'ici ; quant aux trois autres, nous allons donner l'indication de ce qui en est conservé au Trésor des chartes.

Bailliage de Chaumont. — Tous les rôles concernant ce bailliage sont réunis dans le carton J 193, sous la cote 53. Ils sont attachés dans l'ordre suivant :

I. En la chatelerie de Chaumont.
II. En la chatelerie de Nogent-en-Bassigni.
III. En la chatelerie de Montigné.
IV. En la chatelerie de Coiffi.
V. C'est Mont-Esclaire.
VI. En la chatelerie de la Ferté-sus-Aube.
VII. Chatelerie de Bar-sus-Aube.
VIII. Chatelerie de Waissi.

Bailliage de Meaux. — Les rôles de cette division ne sont pas si bien conservés que les précédents ; aussi se sont-ils détachés, et on en trouve les fragments dans le carton J 205, dans les pièces qui portent les n°s 31, 31 *bis*, 32 et 33. Voici la restitution que nous en proposons ; les numéros d'ordre se trouvent à chaque tête de rôle :

(I) Châtellenie de Meaux. — (Un fragment de ce rôle porte le n° 33 ; la fin commence le n° 32.)
II. En la chatelerie de Colummiers (32).
(III). En la chatelerie de Joy (32).
IV. En la chatelerie de Mousterel (32).
(V). En la chatelerie de Bray (32).
VI. En la chatelerie de Sezanne (31 *bis*).
VII. En la chatelerie de Chantemelle (31 *bis*).
(VIII). En la chatelerie de Chatiau-Thierri (31).

[IX. En la chatelerie] d'Ouchie (31 *bis*).

X. En la chatelerie de Nuilli (31).

Bailliage de Vitry. — Les rôles de ce bailliage sont séparés et cotés J 202, n°s 45, 46 et 46 *ter*. Voici l'ordre où ils avaient été classés primitivement :

(I). En la chatelerie de Vitri (46 *ter*).

II. En la chatelerie de Sainte-Menehost (46).

[III]. (Nous ne savons pas quel était le rôle qui était placé ici.)

IV. En la chatelerie d'Esparnay (45).

V. En la chatelerie de Saint-Hillier (45)

VI. En la chatelerie de Chateillon (45).

VII. En la chatelerie de Ronày (45).

VIII. En la chatelerie de Biaufort (45).

Enfin, dans ce même carton J 202, sous le n° 35, se trouve un rôle intitulé : « C'est ce que madame de Triaignel tient dou roi de Navarre à fiez et à demoines. »

CHAPITRE VI.

Des registres des vassaux du comté de Champagne

Après avoir examiné les rôles des vassaux du comté de Champagne, il nous reste à énumérer les registres où nos comtes les avaient fait transcrire. Voici ceux dont nous avons trouvé des mentions ou dont nous pouvons constater l'existence. Nous suivons l'ordre chronologique :

1° Dès le règne d'Henri Ier, on dut réunir dans un registre les différents rôles que ce prince avait fait rédiger. Une copie fut emportée par le comte Henri II en Palestine, où il resta de 1190 à 1197; elle n'en revint pas (1).

2° Le *Feoda Campanie,* où on avait copié à la suite les uns des autres les rôles rédigés depuis 1170 environ jusque vers 1240. Ce registre, nous l'avons dit, a été détruit dans l'incendie de la Chambre des comptes, en 1739. Le plus ancien auteur qui, à notre connaissance, l'ait cité, est P. Pithou; il en reproduit un article dans le folio 4, verso, des Additions à ses *Coustumes de Troyes* (2). Ensuite, il fut consulté par Du Cange, qui le cite fréquemment; car, outre les articles reproduits dans son *Glossaire,* on le retrouve employé dans sa *XIIIe Dissertation sur Joinville* et dans ses *Observations sur Villehardouin.* Plus tard, Brussel

---

(1) D'Arbois de Jubainville, II, 9.

(2) Édition de 1628.

en tira un grand parti dans son *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France,* et La Ravallière en fit des extraits assez étendus, qui ont été publiés par M. d'Arbois de Jubainville (1). Brussel nous apprend que la division des divers registres qui composaient ce livre n'y était indiquée par aucun blanc. Les premiers cahiers du *Feoda Campanie* composaient probablement les registres, comprenant 2,200 articles, qui avaient été déposés, sous le comte Henri II, au trésor de Saint-Etienne de Troyes (2).

3° Le livre des vassaux de Champagne, que nous publions aujourd'hui. Il contient les rôles de châtellenies de 1170 à 1220 environ; ces rôles, traduits en français, sont les mêmes que ceux contenus dans les cinq premiers registres du *Feoda Campanie.*

4° On trouve au Trésor des chartes, sous la cote J 198, n° 83, un cahier de parchemin de douze pages, dernier débris, sans doute, d'un registre latin des feudataires de Thibaut IV, et qui, à en juger par ce fragment, daterait de 1240 environ. Les vassaux n'y sont pas rangés par ordre de châtellenie, mais chaque article se termine par une indication qui en tient lieu (3).

---

(1) *Hist. des ducs et des comtes de Champagne,* II, p. III à XLII.

(2) *Cat. des actes*, n° 732 *bis* Nous devons ajouter que le *Feoda* était aussi connu de Dupuy. Ce savant y a fait des extraits qui se trouvent au vol 227 de sa collection, f°s 217 à 226; ces extraits ne se rapportent pas aux rôles de vassaux et on y trouve les chapitres relatifs aux gîtes des comtes de Champagne, aux châteaux rendables et jurables et aux grands fiefs. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Bourquelot.

(3) L'inventaire des Layettes du Trésor des chartes, publié

5° Un registre conservé, au XVIe siècle, à la Chambre des comptes et intitulé : *Feoda Campaniæ, etc., facta comiti Campaniæ, anno M CC LVI*. Il était coté M et a probablement péri dans le même désastre que le plus ancien *Feoda Campanie*. Nous ne le trouvons cité que par Pithou, et il n'est pas permis de supposer qu'il soit le même que le suivant, car le savant jurisconsulte nous apprend qu'aux fol. I et II se trouvaient les fiefs de Bar-sur-Seine (1). Il est très vraisemblable que ce *Feoda* était le registre où on avait copié les rôles rédigés peu après 1250, par suite d'un ordre de Thibaut IV, rôles dont il nous reste une notable partie (2).

6° Le registre des hommages faits à Thibaut V (1256-1270) ; ce registre, rédigé en latin et divisé par châtellenies, a été détruit, ainsi que le n° 2, dans l'incendie de la Chambre des comptes, et, comme de celui-ci, de nombreux articles en ont été publiés par Brussel. La Ravallière en avait aussi fait des extraits également publiés par M. d'Arbois de Jubainville (3).

7° Du registre de Thibaut V, il existait aussi une

---

par Teulet, ne consacre que quelques lignes à ce document, qui y est indiqué comme étant un déficit, et, pour lequel on avait dû, par conséquent, recourir à l'inventaire de Dupuy Nous avons eu le bonheur de constater qu'il n'était qu'égaré dans le carton 193, et, sur notre avis, il a été réintégré à sa véritable place.

(1) Les Coustumes du Bailliage de Troyes, édit. de 1628, p. XIV.

(2) Nous en avons donné la nomenclature dans le chapitre précédent.

(3) *Hist des ducs et des comtes de Champagne*, II, p. XLII à LV.

traduction française qui est citée par Du Cange (1). Nous ne savons pas le sort de ce document, et il est présumable qu'il aura péri avec le texte latin.

8° Un registre des fiefs de Champagne, composé de rôles où on trouve la date de 1308 (2), époque où Louis-le-Hutin, depuis roi de France, était comte de Champagne et roi de Navarre. Il ne nous reste de ce registre que huit pages à deux colonnes, qui faisaient autrefois partie du registre P 170 des Archives de l'Empire. Elles ont été enlevées de ce registre, avec lequel elles n'avaient qu'un rapport indirect pour être placées dans celui dont nous donnons aujourd'hui une édition. Ces fragments sont relatifs aux châtellenies de Neuilly-Saint-Front, de Fismes, de Louvois et d'Epernay.

---

(1) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*; au mot Sanctuarii.

(2) Le dernier article du chapitre de Louvois se termine ainsi : « Donné souz mon seel de quoi je use en la dite prevosté le juedi » devant feste sainct Nicaise, l'an de grâce mil CCC et VIII. »

CHAPITRE VII.

De l'utilité des dénombrements de vassaux.

Nous ne pensons pas qu'au point de vue historique, on puisse élever des doutes sur l'utilité des rôles de fiefs et des autres documents analogues. Ils sont sans doute curieux au point de vue de l'histoire générale et des institutions féodales, mais ils sont surtout destinés à rendre d'immenses services à l'histoire locale; car c'est principalement dans ces documents que l'on peut trouver des renseignements suivis sur un grand nombre de seigneuries (et dans les communes rurales le fief n'est-il pas, avec le prieuré ou la paroisse, le principal point sur lequel se concentrent les recherches historiques?). C'est avec leur aide seule, nous le croyons fermement, que l'on peut prétendre étudier la géographie féodale, sur laquelle rien n'a été essayé jusqu'ici. Mais en outre, leur publication rendrait de grands services pour l'étude des chroniques et des chartes contemporaines, et pour celle des premières surtout où se trouvent toujours cités grand nombre de chevaliers désignés par le nom de leur fief. Ce nom embarrasse souvent quand on veut l'assimiler à un nom de lieu moderne, parce qu'il est commun à plusieurs; tandis que si on a le bonheur de le retrouver dans un registre de fiefs, il serait fort étonnant que par la châtellenie dont il relevait, on n'arrivât à fixer d'une manière certaine la position de la seigneurie. On sent que de tels renseignements sont précieux pour tout

historien qui travaille consciencieusement. Quant aux chartes dont il facilite également l'étude, il peut servir de plus à constater leur authenticité, car si on retrouve dans une charte tant soi peu suspecte, plusieurs personnages qui figurent dans des rôles féodaux de la même époque, ceci peut plaider en sa faveur. C'est ainsi que M. d'Arbois de Jubainville croit à l'authenticité des titres d'emprunts faits par des croisés champenois pendant leur séjour en Orient, en 1240 et 1241 ; titres dans lesquels on a relevé 129 noms dont M. d'Arbois a retrouvé deux, Jean de la Grange et Guillaume de Rosières, dans des extraits des registres champenois du milieu du XIIIe siècle, et deux autres, Henri du Bois et Guillaume Putemonoie, dans des chartes des cartulaires de nos comtes. « Ce n'est pas le hasard, dit-» il, qui a pu amener cette concordance de noms (1) » Nous le croyons avec lui et nous sommes certains, que, confrontation faite de ces titres d'emprunts avec ce qu'il nous reste de rôles de fiefs champenois du milieu du XIIIe siècle, on arriverait à prouver que ces titres d'emprunts sont bien authentiques.

---

(1) D'Arbois de Jubainville, IV, 315-316, note.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE Ier.

Formation du comté de Champagne (1)

Au commencement du xe siècle, Troyes avait pour comte Robert, duc de France, qui devait trouver la mort en 923, en disputant la couronne à Charles-le-Simple.

Ce comté passa après lui à son gendre, Héribert II, comte de Vermandois, Héribert comptait parmi ses immenses domaines le comté de Château-Thierry, qui devait toujours faire partie du comté de Champagne. Il possédait sans doute aussi celui de Meaux, dans lequel était évidemment compris Coulommiers.

Troyes, Meaux et Château-Thierry firent, après sa mort (943), partie du lot de Robert, un de ses cinq fils, qui devait, par ses usurpations, agrandir notablement ce domaine. Dès 952, il construisit, de concert avec

---

(1) Ce chapitre, offrant en quelque sorte un résumé des notices sur les châtellenies qui se trouvent plus loin, nous ne renvoyons pas à nos sources pour chaque fait, et nous nous contentons d'avertir le lecteur qu'il trouvera au sujet des villes citées plus de renseignements dans l'article consacré à la juridiction féodale.

son frère Héribert, le château de Montfélix qui figure toujours parmi les châtellenies composant le comté de Champagne. Sa mort (968) fit passer ses biens à Héribert.

Héribert y joignit Epernay qu'il avait reçu de l'archevêque de Reims, à charge d'hommage, en 965. L'église de Reims fut contrainte de lui céder à titre viager, moyennant une rente annuelle, le territoire de Vertus dont il s'était emparé (977). Cet abandon devait être définitif.

Nous ne savons quels changements furent apportés à cet état sous le règne d'Etienne Ier, fils d'Héribert, à la mort duquel, Eudes II, comte de Blois, s'empara du comté de Champagne (vers 1019).

Parmi les domaines dont devait plus tard se composer notre province, Eudes possédait antérieurement Provins et Bray, et il y avait quelques années à peine, il avait construit près du confluent de la Seine et de l'Yonne, un château qu'il reçut en fief de Renard, comte de Sens, et qui devait rester à la Champagne; c'était Montereau. Il possédait, en outre, le comté de Saint-Florentin qu'il donna en avancement d'hoirée à Thibaut, son fils aîné; mais peut-être faisait-il partie de l'héritage d'Etienne Ier.

Dans le partage qui suivit la mort d'Eudes (1037), ses possessions orientales, à l'exception de Saint-Florentin, furent le lot d'Etienne II, son fils puîné qui en fit hommage à Thibaut; mais cette séparation ne fut que temporaire, puisque ce dernier les réunit à ses états peu après 1063.

Thibaut Ier figure en outre dès 1076, comme comte

d'Oulchy. En 1077, lors de l'entrée en religion de Simon, comte de Valois, il s'empara du chef de sa femme des domaines que celui-ci possédait dans les environs de la Champagne; c'étaient Bussy-le-Château, Bar-sur-Aube, la Ferté-sur-Aube, Vitry et sans doute aussi Wassy. Vers 1080, il paraît être aussi en possession du comté de Rosnay, dont le comte, son vassal, avait aussi embrassé la vie monastique. On est certain qu'il possédait aussi Châtillon-sur-Marne.

Dès 1077, Etienne-Henri paraît avec le titre de comte; il avait reçu, en effet, le comté de Meaux en avancement d'hoirie. A la mort de son père (1090), il hérita des comtés de Chartres, Blois, Châteaudun et Sancerre. Quant à celui de Meaux qu'il garda également, nous ne savons quelles en étaient les dépendances et si l'on doit y comprendre les châtellenies suivantes que l'on sait avoir appartenues à ce prince : Château-Thierry, Châtillon-sur-Marne, Coulommiers, Fismes, Oulchy, Provins, Sézanne et Vertus. Ces territoires furent temporairement séparés de la Champagne, sous les règnes d'Eudes III et de Hugues, frères d'Etienne-Henri.

Hugues se fit templier, en 1125, et en entrant dans cet ordre, il abandonna tous ses fiefs à son suzerain et neveu Thibaut II, fils et héritier d'Etienne-Henri au détriment du fils issu de son mariage avec Elisabeth de Bourgogne, et qu'il avait refusé de reconnaître. Même en admettant la légitimité d'Eudes de Champlitte (c'était le nom du fils de Hugues), on doit avouer que Thibaut II pouvait avoir quelques droits sur le comté de Troyes qui avait appartenu à Thibaut Ier, leur aïeul commun, à titre héréditaire; mais pour ce qui

était des comtés de Bar-sur-Aube et de Vitry, cette excuse était inacceptable, car Thibaut Ier ne s'en était emparé que du chef de sa seconde femme, Alix, mère de Hugues et belle-mère d'Etienne-Henri, issu d'un premier mariage de Thibaut Ier. Aussi, dans la guerre que Thibaut II eut à soutenir contre le roi Louis VII, ce dernier s'étant emparé de Vitry, le donna à Eudes de Champlitte.

Peut-être les prétentions qu'Eudes pouvait élever sur les comtés de Bar et de Vitry ne furent pas étrangères au choix que fit le comte Thibaut de ces seigneuries pour les donner en avancement d'hoirie à son fils aîné, qui devait être Henri-le-Libéral, afin d'habituer avant sa mort les vassaux de cette contrée à l'obéissance envers celui auquel étaient destinés ses vastes États de Champagne et de Brie; toujours est-il qu'Henri paraît en possession de Bar et de Vitry vers 1149 (1).

A la mort de Thibaut II, arrivée en 1152, ses États de Champagne et de Brie passèrent donc à Henri, son fils aîné; les comtés de Blois et de Chartres échurent à Thibaut V, son second fils, et le troisième, Etienne, eut le comté de Sancerre. Alors, le comté de Troyes et ses vastes dépendances furent considérés comme le principal fief de la maison de Blois, car les comtes de Blois et de Sancerre rendaient hommage, pour leurs comtés, au comte de Troyes. C'est de cette époque que date véritablement l'autonomie de la Champagne, car, détachée alors des autres possessions de Thibaut II, elle tendit à former un État compact. Le règne d'Henri-le-Libéral ne paraît pas avoir apporté d'agrandisse-

(1) D'Arbois de Jubainville, III, 20.

ment notable à son territoire, mais l'œuvre d'homogénéité se fortifia.

A Henri succéda son fils, Henri II, sous le règne duquel paraît avoir eu lieu l'annexion de Chaumont-en-Bassigny, qu'on trouve en la possession de ce prince en 1190. C'est vers la même époque que nos comtes acquirent Nogent-sur-Seine. En 1200, Thibaut III réunit à ses domaines Sainte-Menehould, que le comte de Rethel lui donna, en échange du fief d'Inaumont. A partir de cette époque, jusqu'à celle de la majorité de Thibaut IV (1222), aucun changement remarquable n'eut lieu, et, comme cette dernière date est postérieure à celle de la rédaction des plus récents des rôles compris dans notre registre, nous ne pousserons pas plus loin ce résumé de l'agrandissement successif du comté qui devait former une des plus belles provinces du nord de la France et qui devait lui servir pendant plusieurs siècles de frontière orientale.

CHAPITRE II.

Des suzerains des Comtes de Champagne

Les actes du XIIIe siècle nous apprennent que nos comtes tenaient leurs possessions de dix suzerains, savoir :

L'empereur d'Allemagne,
Le roi de France,
Le duc de Bourgogne,
L'archevêque de Reims,
L'archevêque de Sens,
L'évêque d'Autun,
L'évêque d'Auxerre,
L'évêque de Châlons-sur-Marne,
L'évêque de Langres,
L'abbé de Saint-Denis.

Nous allons examiner pour quels fiefs ils relevaient de chacun de ces suzerains.

1° L'empereur d'Allemagne. A la suite de différends entre l'empereur et le roi Louis VII, au sujet de l'anti-pape Victor IV, Henri-le-Libéral s'était engagé, par serment, de livrer à l'empereur tous les fiefs qu'il tenait du roi, si ce dernier n'exécutait pas le traité qu'Henri avait conclu, en qualité d'ambassadeur auprès de l'empereur. Ce cas s'étant réalisé en 1163, il fit hommage à l'empereur Frédéric Ier de neuf châteaux tenus par leurs seigneurs des comtes de Champagne ; c'étaient : Belrain, Bourmont, Cernay-en-Dormois, Dampierre-le-Château, Gondrecourt, la Fauche, Pos-

sesse, Raucourt et Reynel. Ces faits résultent de deux articles du *Feoda Campanie* (1). Le grand interrègne de l'empire (1256-1272) paraît avoir amené l'oubli de la suzeraineté impériale sur ces châteaux (2).

2° Le roi de France, dont nos comtes tenaient la principale partie de leurs États; mais les actes ne nous apprennent pas quelle était cette partie. Les plus formels sont ceux qui émanent de Thibaut IV et de Henri III, qui déclarent tenir du roi de France le comté de Champagne et de Brie (3); on ne sait pas au juste ce qu'ils entendaient par cette expression, puisque des membres assez importants de ce que nous sommes convenus de désigner ainsi relevaient de plusieurs autres suzerains. Toutefois, à en juger par ce que nous savons de ces autres suzerainetés, il est permis de croire qu'ils voulaient parler de leurs fiefs des diocèses de Meaux, de Soissons (sauf Châtillon), de Troyes (moins Nogent) et de la châtellenie de Provins.

3° Le duc de Bourgogne, auquel, si on s'en rapporte aux termes d'une charte de 1143, les comtes de Champagne devaient l'hommage pour la garde de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, la mouvance du château de Maligny, les châteaux d'Ervy et de Saint-Florentin, le comté de Troyes tout entier et la ville même de Troyes. On ne sait si cet acte doit être considéré comme authentique, et même, dans ce cas, on pense que les droits du duc de Bourgogne peuvent avoir été exagérés, par cette raison qu'à cette date, le comte Thi-

---

(1) Art. 233 et 233 *bis*.

(2) D'Arbois de Jubainville, IV, 885.

(3) *Ibid.*, IV, 885-886, et *Cat. des actes*, n°s 869, 870 et 3677.

baut II était en guerre avec le roi de France (1). Malheureusement, les autres actes qui mentionnent la vassalité de nos comtes envers le duc de Bourgogne se contentent d'indiquer qu'ils lui font hommage pour la terre que leur prédécesseur tenait du duc. Il peut sembler étonnant, il est vrai, qu'ils tinssent de ce duc la capitale de leur comté de Champagne, pour lequel Thibaut IV et Henri III firent, plus tard, hommage au roi ; mais, ce qui est certain, c'est que, depuis 561, Troyes fut comprise dans ce que les Francs appelaient le royaume de Bourgogne. Aimoin de Fleury, qui vivait vers l'an 1000, désigne le territoire de Troyes comme faisant partie de la Bourgogne. Une chronique du XIIe siècle comprend les Champenois sous le nom de Bourguignons. De plus, l'Arabe Edrisi, qui terminait, en 1151, une géographie qu'il écrivit en Sicile, place Troyes dans la Bourgogne des Francs (2). Enfin, dans la *Bourse pleine de sens*, fabliau écrit au XIIIe siècle, par Jean-le-Galois, d'Aubepierre, nous trouvons les vers suivants :

Li borgois devoit à la foire
Aler à Troies en Bourgoingne (3)

ce qui prouve que dans le dernier siècle de l'autonomie, cette ville était encore réputée bourguignonne.

4° L'archevêque de Reims, dont une bulle du pape Innocent III (1205) nous apprend que nos comtes

---

(1) D'Arbois de Jubainville, IV, 886. Cette charte a été publiée par Pérard, *Rec. de pièces*, 227.

(2) Ces faits sont relevés par M. d'Arbois de Jubainville, I, 15 et 20.

(3) Assier, *Ce qu'on apprenait aux foires de Troyes et de la Champagne au* XIIIe *siècle*, 17.

tenaient Chatillon-sur-Marne, Epernay, Fismes, Vertus, Vitry et la mouvance de Braisne, Château-Porcien, Rethel et Roucy (1). Peut-être doit-on joindre à cette nomenclature Wassy, parfois réuni à Vitry, et Sainte-Menehould, que nos comtes avaient acquis récemment; alors, ils auraient tenu de l'archevêque tous leurs domaines du diocèse de Châlons, à l'exception de Bussy.

5° L'archevêque de Sens. Les chartes qui constatent les hommages faits par Thibaut IV et par Philippe-le-Bel à ce prélat ne nous disent pas quelles terres ils en tenaient (2). Il est à supposer que Montereau, construit en 1115, par Eudes le Champenois, dans un fief dépendant de la cathédrale de Sens et reçu par ce comte, en fief, de Renard, comte de Sens (3), dut revenir à l'archevêque, lorsque Renard eut fait sa soumission au roi. Mais ce château, si on en croit l'auteur de l'*Histoire du Montois*, n'était pas le seul que nos comtes tinssent de l'archevêque de Sens, car, en 1284, Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, lui rendit hommage pour la seigneurie de Bray, et, le 6 janvier 1331, Philippe de Valois se serait reconnu vassal du même prélat pour les châteaux de Bray et de Montereau (4). De plus, le même auteur nous montre les seigneurs de Bray, au XVIe et au XVIIe siècles, faisant hommage de cette seigneurie à l'archevêque de Sens (5).

---

(1) *Cat. des actes*, n° 615.
(2) *Ibid.*, nos 878 et 3868.
(3) *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, I, 231.
(4) Delettre, *Histoire du Montois*, I, 40.
(5) *Ibid.*, I, 41.

6° L'évêque d'Autun, auquel Thibaut IV fit hommage, en 1214 et en 1249, devait être le seigneur suzerain de Châtel-Censoir, de Pierre-Perthuis et d'Uchon, tenus du comte de Champagne par celui de Nevers (1); en 1214, l'interdit fut lancé sur ces seigneuries par l'évêque d'Autun, qui en réclamait l'hommage par Blanche, comtesse régente de Champagne (2).

7° L'évêque d'Auxerre, auquel nos comtes rendirent hommage en 1214 et en 1281 (3); c'était sûrement pour la mouvance de Mailly et de Bitry, que le comte d'Auxerre tenait en fief de celui de Champagne (4). En 1214, l'évêque d'Auxerre lança contre le comte de cette ville une sentence d'excommunication qui le contraignit à faire directement l'hommage de ces fiefs à l'évêque (5); mais il est très possible que le prélat ait été forcé, plus tard, de renoncer à des prétentions qui puisaient leur force dans les censures ecclésiastiques.

8° L'évêque de Châlons-sur-Marne, auquel Thibaut IV fit hommage en 1214, et Henri III en 1273 (6). Les actes qui constatent ces faits nous apprennent que nos comtes ne devaient hommage à ce prélat qu'à Cherville ou en tout autre lieu convenu *en marche* (7). Cherville étant une paroisse du diocèse de Reims, limi-

---

(1) *Cat. des actes*, nos 895 et 2904.
(2) *Cat. des actes*, no 912.
(3) *Ibid.*, nos 895 et 2904.
(4) *Ibid.*, no 746.
(5) *Ibid.*, no 882.
(6) *Ibid.*, nos 874, 875 et 3763.
(7) Brussel, *Usage général des fiefs*, I, 345.

trophe de celui de Châlons, il est présumable que ce lieu était dans la *marche* de la terre que nos comtes tenaient de l'évêque; en ce cas, cette terre pourrait être la châtellenie de Mareuil, à 12 kilomètres de Cherville. En effet, Mareuil, quoique du diocèse de Reims, n'est pas cité parmi les fiefs que les comtes de Champagne tenaient de l'archevêque de cette ville. Il se pourrait aussi que Bussy, au diocèse de Châlons, fût de la mouvance de Châlons.

9° L'évêque de Langres, avait la mouvance de toutes les terres que nos comtes tenaient dans le diocèse de ce nom ; ainsi, l'acte d'hommage de Thibaut IV, en 1239, nous apprend que celui-ci était vassal de l'évêque pour Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Chaumont, la Ferté, Montigny-en-Bassigny, Nogent-le-Roi et la garde de Molesme (1). A ces fiefs, Thibaut V et Henri III ajoutèrent Coiffy (2).

10° L'abbé de Saint-Denis; Thibaut IV lui fit hommage de Nogent-sur-Seine et des dépendances; notre comte tenait cette terre comme feu Milon de Châlons, sire de Nogent, la tenait de l'abbaye de Saint-Denis (3).

---

(1) *Cat. des actes*, n° 2533. Ceux de ces châteaux qui ne figurent pas dans le *Livre des Vassaux* sont des acquisitions postérieures.

(2) *Cat. des actes*, nos 3432 et 3687.

(3) *Cat. des actes*, n° 1710. Voir aussi le n° 3859.

CHAPITRE III.

Des divisions du comté de Champagne

La châtellenie était la division féodale, car c'était du château ou ville forte que relevaient les divers fiefs d'un suzerain quelconque. Quelle en était l'origine? Nous ne pouvons essayer de trancher ici une question aussi grave, mais il est permis de croire qu'elle avait quelque rapport avec le *pagus*, cette ancienne division gauloise. On sait, en effet, que, sous l'époque carlovingienne, les mots *pagus* et *comitatus* étaient devenus synonymes, par cette raison qu'un officier portant le titre de comte était préposé à l'administration du *pagus*. Ceci admis, nous rappellerons que lorsqu'un comte réunit plusieurs comtés sous sa main (ce qui fut très commun à partir du Xe siècle), il eut dans chaque capitale de ses comtés un officier qui portait le titre de vicomte, titre qui, ainsi que le démontre Brussel, était parfois remplacé par celui de châtelain (1). En ce cas, la châtellenie, du moins celle de premier ordre, aurait un lien presque direct avec l'ancien *pagus*.

Sous Henri-le-Libéral, le comté de Champagne comprenait 26 châtellenies, dont nous donnons ici la liste par ordre d'importance, au point de vue du nombre de vassaux qui en relevaient :

---

(1) Brussel, *Usage général des fiefs*, 712-714. Voir aussi dans cette introduction l'art. Vicomtés.

Provins...............	265	chevaliers.
Châtillon et Fismes.....	160	—
Vitry et ses appendices...	159	—
Meaux................	149	—
Troyes et Isle..........	135	—
Bar-sur-Aube..........	118	—
Château-Thierry........	86	—
Sézanne et Lachy.......	85	—
Mareuil...............	84	—
Bray..................	83	—
Rosnay...............	79	—
Coulommiers...........	68	—
Oulchy................	62	—
Vertus................	61	—
La Ferté-sur-Aube.......	58	—
Payns................	42	—
Pont-sur-Seine.........	42	—
Saint-Florentin	42	—
Epernay..............	40	—
Ervy.................	39	—
Chantemerle...........	34	—
Montereau.............	29	—
Villemaur.............	27	—
Bussy................	25	—
Montfélix..............	24	—
Méry.................	21	—
Total.......	2017	chevaliers (1).

Remarquons, en passant, que ce chiffre, joint à celui de 20 ou 21 grands feudataires, forme un total

(1) Nous donnons ces chiffres d'après le *Feoda Campanie*, art. 117 à 143.

de 2038 ou 2039 vassaux du comté de Champagne vers 1172. Ce chiffre dut s'accroître par suite des nouvelles acquisitions de nos comtes, et on peut voir aussi, par leurs rôles de grands fiefs, que le nombre de ceux qui en relevaient s'augmenta notablement. Les grands fiefs, étaient, ainsi qu'on peut le constater par l'examen du *Feoda Campanie,* des fiefs qui ne relevaient d'aucune des châtellenies qui y sont énoncées, car la plupart avaient titre de châtellenie, et étaient tenus par des seigneurs particuliers sous la mouvance des comtes de Champagne. Ce sont ces seigneurs qui sont généralement désignés par le titre de *sire*.

Quant aux châtellenies qui entrèrent dans le domaine de nos comtes, de 1172 à 1222, ou qui reconquirent pendant cette époque leur autonomie, ce sont : Chaumont, Dormans, Jouy, Nogent-sur-Seine, Sainte-Menehould, Soulaines, Vaux-sur-Saint-Urbain et Wassy.

Nous examinons ci-après toutes les châtellenies acquises avant 1222, et, voulant suivre un ordre géographique, il nous a semblé que la méthode la moins arbitraire était de les décrire par anciens diocèses ; si notre registre eût été plus moderne, nous les aurions classées par bailliages; mais on sait qu'à cette époque, ces divisions judiciaires, formées par des groupes de châtellenies ou prévôtés, n'existaient pas encore pour la Champagne.

Les diocèses où nos comtes avaient des châteaux étaient au nombre de huit, savoir : Châlons, Langres, Meaux, Reims, Sens, Soissons, Toul et Troyes.

§ 1er. — *Diocèse de Châlons.*

Dans le diocèse de Châlons, nos comtes possédaient les cinq châteaux suivants :

1° Bussy-le-Château. — La plus ancienne mention que nous en connaissions est d'environ 1070 ; elle se trouve dans une charte par laquelle Raoul, comte de Valois, donna aux moines de Saint-Remy, de Reims, tout ce qu'il possédait auprès de son château de *Buxitus*, pour réparer des dommages causés sur les terres de cette abbaye par Gauthier, son fils aîné, tué récemment près de Reims (1). Bussy dut naturellement passer des mains de Raoul dans celles de son fils Simon, qui entra en religion en 1077. Lors de cet événement, Thibaut Ier, comte de Champagne, époux d'Alix de Valois, réunit à ses États ceux des domaines de Simon qui avoisinaient les siens et parmi lesquels on sait que se trouvaient Vitry, Bar-sur-Aube et la Ferté (2) ; il est donc évident qu'on y doit ajouter Bussy, que l'on voit dans le plus ancien registre des fiefs de Champagne, parmi les châtellenies de nos comtes (3).

2° Sainte-Menehould. — Bien que l'on trouve, sous Henri Ier, un grand nombre de chevaliers dits de Sainte-Menehould, cette ville, ancienne capitale de l'Astenois *(pagus Stadunensis)*, n'était tenue en fief par aucun d'eux. Le comte de Rethel la tenait des comtes de Champagne, ainsi que le prouve l'article 1513 de notre registre. Par un acte de septembre 1200, Hugues,

(1) Marlot, *Historia metropolis Remensis*, II, 132.
(2) D'Arbois de Jubainville, I, 397.
(3) *Feoda Campanie*, art. 26 et 124.

comte de Rethel, céda ce fief au comte de Champagne, en échange de celui d'Inaumont (Ardennes) (1).

3o Vertus. — Cette ville, autrefois capitale du *pagus Virtudensis,* était le chef-lieu d'un des archidiaconés du diocèse de Châlons, et sa châtellenie paraît avoir un assez grand rapport avec ce *pagus* et l'archidiaconé. Sa possession par les comtes de Troyes remonte au xe siècle, car Herbert II s'empara de Vertus, qui appartenait à l'église de Reims, et celle-ci se décida à lui abandonner cette ville à titre viager, moyennant une rente annuelle d'une livre, monnaie de Reims (2). Ses successeurs ne restituèrent pas Vertus et Thibaut Ier y reçut, en 1081, Arnoul, évêque de Soissons. Dans la succession de Thibaut Ier, Vertus entra dans le lot d'Etienne-Henri, comte de Blois et de Meaux, car le nécrologe du chapitre de Reims nous apprend que la concession viagère de Vertus fut renouvelée au profit d'Adèle, épouse de ce comte, et d'un héritier, probablement Thibaut II, plus tard comte de Troyes. (3) Toutefois, le chiffre de la rente payée à l'église de Reims augmenta avec le temps; Thibaut II payait 40 sous de rente au lieu d'une livre que portait la concession primitive, et sous son fils et successeur, Henri Ier, elle fut portée à 100 sous. Ce prince reconnut, par acte de 1153, qu'il ne possédait Vertus qu'à titre viager (4). Malgré cette charte, Henri II, fils

(1) *Cat. des actes des comtes de Champagne,* n° 519.

(2) D'Arbois de Jubainville, I, 154-155; voir la charte dans le même volume, p. 455-456.

(3) Varin, *Archives admin. de Reims,* I, 290.

(4) *Cat. des actes des comtes de Champagne,* n° 11.

d'Henri Ier, prétendit être propriétaire de cette ville, et, en 1190, l'archevêque de Reims et la comtesse Marie, veuve d'Henri Ier, furent choisis pour arbitres entre le Chapitre de Reims et le comte de Champagne, pour régler le différend (1). Quel fut le résultat de cet arbitrage? Nous l'ignorons, mais ce qui est certain, c'est que nos comtes restèrent en possession de Vertus. Peut-être n'est-il pas hors de propos de faire observer que l'archevêque de Reims, chargé de soutenir les intérêts du Chapitre, était alors Guillaume-aux-Blanches-Mains, oncle paternel d'Henri II, et qu'il se pourrait que ce prélat se soit montré, dans cette affaire, favorable à son neveu qui, de l'autre côté, était assuré du concours du second arbitre qui était sa propre mère. On pourrait même avancer que Henri II, pour émettre ces prétentions, aurait profité de ce qu'un de ses proches parents occupait le siége archiépiscopal de Reims.

4o Vitry-le-Brûlé. — En 952, Gauthier qui tenait Vitry du roi Louis d'Outre-Mer, abandonna ce prince pour faire hommage à Herbert de Vermandois, qui devint comte de Troyes en 968 (2). A partir de cette époque, les seigneurs de Vitry comptèrent parmi les vassaux du comte de Troyes. En 1077, Simon, comte de Valois et de Vitry, ayant embrassé la vie monastique, Thibaut Ier, comte de Champagne, s'empara de Vitry du chef de sa femme Alix de Valois, proche parente de Simon. Celle-ci ayant survécu à son mari, garda Vitry jusqu'à sa mort, après laquelle il passa à son fils Hugues, comte de Troyes, qui prend le titre de

(1) *Cat. des actes des comtes de Champagne*, no 400.
(2) *Chronicon Frodoardi, ann. 952.*

comte de Vitry, en 1116, dans une charte de l'abbaye de Trois-Fontaines (1). En 1143, le roi Louis VII guerroyant contre Thibaut II, successeur de Hugues, s'empara de Vitry qu'il donna à Eudes de Champlitte, fils putatif de Hugues (2). Mais celui-ci ne paraît pas l'avoir gardé, même momentanément. En 1149, il était tenu par Henri-le-Libéral qui l'avait reçu en avancement d'hoirie de son père (3). On sait que Henri devint comte de Champagne en 1152.

5o Wassy. — Wassy appartenait dès 1090 à nos comtes, puisque vers cette époque, Eudes III donna à l'abbaye de Montiérender la moitié de ses moulins de ce lieu (4). Il est probable que Wassy provenait de l'héritage de Simon de Valois, qui comptait parmi ses domaines Vitry et Bar-sur-Aube dont Thibaut Ier s'empara en 1077. En 1141, nos comtes y avaient un prévôt du nom de Vital (5), mais Wassy ne conserva pas le rang de prévôté sous le règne d'Henri-le-Libéral, puisque les chevaliers dont les fiefs en mouvaient figurent dans les rôles de ce comte parmi ceux de la châtellenie de Vitry; bien qu'au reste certains articles montrent qu'ils devaient la garde pour le château de Wassy (6). En 1201, il avait recouvert son autonomie administrative et les deux dénombrements de ses vassaux furent rédi-

---

(1) D'Arbois de Jubainville, II, 65 et note 1.

(2) *Ibidem*, II, 349.

(3) D'Arbois de Jubainville, III, 19-20.

(4) Voir la charte de donation dans le même, I, 506-507.

(5) D'Arbois de Jubainville, II, 423.

(6) Voir les art. 1604. 1620, 1635, 1641, 1654. Le plus grand nombre des vassaux de Wassy sous Henri Ier occupent les nos 1634 à 1663. Cf. les rôles de Wassy, en 1201.

gés vers cette époque. Nous devons faire remarquer que leur ordre chronologique est transposé dans notre registre, et que, par conséquent, le second rôle est le plus ancien. Pour s'en convaincre, le lecteur n'a qu'à les comparer entre eux.

§ 2e. — *Diocèse de Langres.*

Dans ce diocèse, les comtes de Champagne possédaient trois châteaux :

1o Bar-sur-Aube. — Cette ville et son territoire qui portait le titre de comté étaient possédés au XIe siècle par des comtes qui le tenaient en fief de ceux de Champagne; c'est du moins ce que donne à entendre une charte de 1076, par laquelle Thibaut Ier, à la prière du comte Simon de Valois, approuva les donations faites à l'abbaye de S.-Claude, « in terra Barrensi », par les comtes Nocher, Raoul et Simon (1). L'année suivante, ce dernier se rendit moine dans cette même abbaye de S.-Claude, et Thibaut Ier s'empara de Bar-sur-Aube et de plusieurs autres possessions de Simon, du chef de sa femme Alix de Valois, au mépris des droits des véritables héritiers de son vassal (2). Alix paraît avoir gardé ce comté après la mort de son mari (1090). A la sienne, elle le laissa, ainsi que celui de Vitry, à son fils Hugues, comte de Troyes, qui prend le titre de comte de Bar dans un titre de 1101 (3). Henri-le-Libéral reçut en avancement d'hoirie la sei-

---

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. de Bar-sur-Aube,* 134-135

(2) *Ibidem,* XIX à XXIII.

(3) *Ibidem,* XXIII.

gneurie de Bar et de tout le Barrois; on le voit en possession de ces terres en 1150 (1).

2° Chaumont-en-Bassigny. — Cette ville n'entra dans le domaine de nos comtes que sous Henri II, qui accorda à ses habitants la coutume de Lorris, en 1190 (2). Henri en fit évidemment le siége d'une châtellenie, puisqu'on la voit porter ce titre dans des registres du *Feoda Campanie* remontant à 1201 (3).

3° La Ferté-sur-Aube. — La Ferté fut fondée au xe siècle par un normand du nom d'Achard, dont le fils, Nocher Ier, est le plus ancien comte connu de Bar-sur-Aube (4). Elle suivit le sort du comté de Bar et fut réuni au comté de Champagne après l'entrée en religion de Simon de Valois, comte de Bar (1077) (5).

§ 3e. — *Diocèse de Meaux.*

Les comtes de Champagne possédaient trois châteaux dans ce diocèse :

1° Coulommiers. — Cette ville dont l'importance ne paraît pas être antérieure à la féodalité, dût suivre constamment la fortune du comté de Meaux, dont elle faisait évidemment partie; en ce cas, elle était aux mains des comtes de Troyes de la maison de Vermandois, dès le xe siècle. Mais ce qui est certain, c'est que Thibaut Ier (1063-1090) donna le prieuré de Sainte-Foi de cette ville, à l'abbaye de Conques; ce

(1) D'Arbois de Jubainville, *Hist. de Bar-sur-Aube,* XXIV.
(2) *Catalogue des actes des comtes de Champagne*, n° 403.
(3) *Feoda Campanie,* art. 212 et 315.
(4) D'Arbois de Jubainville, *Hist. de Bar-sur-Aube*, XIII.
(5) *Ibid.*, XIX.

fait est un indice assuré de possession (1). Après la mort de Thibaut Ier, Coulommiers fut séparé de la Champagne, puisque le comté de Meaux était compris dans la part échue à Etienne-Henri, comte de Blois; Adèle, épouse de ce comte, rendit en 1101, à l'abbaye de Conques, le prieuré de Sainte-Foi que Thibaut Ier lui avait donné, puis retiré. La charte qui constate ce fait nous donne le nom de Lambert, prévôt de Coulommiers (2); donc, dès 1101, cette ville avait le titre de prévôté qui ne cessa de lui appartenir sous nos comtes. Inutile d'ajouter que Coulommiers ne fut pas séparé du comté de Champagne depuis 1125, époque où Thibaut II, fils d'Etienne-Henri, devint comte de Troyes.

2° Jouy-le-Châtel. — Thibaut II paraît avoir possédé Jouy, puisque l'on connaît de lui deux chartes datées de ce lieu, une de 1147 et l'autre de 1148 (3). Quant à son fils et successeur Henri Ier, on en a la certitude, puisqu'en 1170 il donna à la collégiale de S.-Quiriace de Provins, un bois à Jouy (4), et, en 1176, son épouse, Marie de France, assigna 40 sous de rente à Jouy, à Laurent, son clerc à S.-Quiriace, pour compléter sa prébende (5). Toutefois, à cette époque Jouy n'était pas le chef-lieu d'une châtellenie ou prévôté; elle faisait alors partie de celle de Provins, si on en juge par le rôle des vassaux de cette châtellenie sous Henri Ier. Sa séparation est un peu antérieure à 1201,

(1) D'Arbois de Jubainville, II, 172.
(2) *Ibid.*, II, 173 et 284.
(3) D'Arbois de Jubainville, II, 398.
(4) *Cat. des actes*, n° 174.
(5) *Ibid.*, n° 258.

date du deuxième registre du *Feoda Campanie,* où elle paraît parmi les châtellenies ; elle paraît avoir été formée de fiefs de celle de Provins compris dans le diocèse de Meaux.

3° Meaux. — Cette ville appartenait, dès 962, aux comtes de Troyes de la maison de Vermandois, car Richer nous apprend qu'à cette époque, Hugues de Vermandois, archevêque de Reims, ayant été déposé, se retira à Meaux, chez son frère Robert, comte de Troyes, et qu'il y mourut de chagrin au bout de quelques jours (1). Depuis cette époque, nous trouvons Meaux constamment parmi les domaines des comtes de Troyes, hormis pendant une période de 35 ans, de 1090 à 1125, où il fit partie des domaines d'Etienne-Henri, comte de Blois et de Meaux, et de Thibaut son fils, qui devint, en 1125, comte de Troyes. Le plus ancien prévôt connu de cette ville est Adam, mentionné en 1148 (2).

§ 4e. — *Diocèse de Reims.*

Les comtes de Champagne avaient trois châteaux dans ce diocèse :

1° Epernay. — Cette ville appartenait à l'église de Reims lorsque Héribert de Vermandois, frère du comte Robert, s'en empara. En 965, Héribert le rendit à Odalric, archevêque de Reims, qui le lui laissa à titre de fief (3). En 968, Héribert étant devenu comte de Troyes, cette ville n'a pas cessé depuis de faire partie

(1) Richer, livre III, chap. 17.
(2) D'Arbois de Jubainville, II, 423, note.
(3) *Chronicon. Frodoardi, ann. 965.* — Richer, l. III, ch. 20.

du comté de Champagne. Epernay était le chef-lieu d'une de leurs prévôtés dès le commencement du XI[e] siècle, car dans la charte de fondation de l'abbaye d'Epernay, par le comte Eudes I[er], en 1032, on voit figurer parmi les témoins Isambard, prévôt de cette ville (1).

2o Fismes. — On pense que Fismes faisait partie des domaines des comtes de Champagne de la maison de Vermandois (2). Dans la période de séparation des domaines orientaux de la maison de Blois, elle entra dans le lot des comtes de Blois et de Meaux, puisqu'Adèle, femme d'Etienne-Henri, donna au chapitre de Reims divers biens sis à Fismes, notamment 40 sous de rente (3). Durant toute l'époque à laquelle se rapporte le *Livre des vassaux,* la châtellenie de Fismes fut unie à celle de Châtillon.

3o Mareuil-sur-Ay. — On n'a aucun détail sur le mode d'acquisition de cette localité et de son territoire; elle figure parmi les châtellenies des comtes de Champagne sous Henri I[er]. Dans le chapitre relatif aux suzerains de ces comtes, nous avons posé l'hypothèse que cette terre était de la mouvance de l'évêque de Châlons.

§ 5e. — *Diocèse de Sens.*

Cinq châtellenies de ce diocèse figurent parmi les domaines de nos comtes, ce sont :

1o Bray-sur-Seine. — Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, en était seigneur vers 960; on sait que ce

---

(2) D'Arbois de Jubainville, I, 470.

(3) *Ibid.*, I, 187.

(4) Varin, *Arch. adm. de Reims,* I, 290.

comte était gendre d'Héribert II, comte de Vermandois et de Troyes. Après lui, cette seigneurie passa à Eudes Ier, son fils, puis à Eudes II, son petit-fils. Il est probable que ce dernier la possédait encore lorsqu'il devint comte de Troyes, vers 1019, et qu'elle resta dans les domaines de ses successeurs bien qu'on ne les retrouve sûrement en possession de Bray que vers 1130 (1). Il est vrai qu'on voit pendant cet intervalle des seigneurs de Bray autres que ces comtes, mais ils ne possédaient qu'une partie de la seigneurie qu'ils tenaient des descendants de Thibaut; le plus ancien d'entre eux est Bouchard de Montmorency, tige de la famille de ce nom (1). Ce personnage était gendre de Thibaut-le-Tricheur, son suzerain pour Bray (2). D'après l'*Art de vérifier les dates* (3), on peut voir que Bray passa après lui à son second fils Thibaut, qui construisit le château de Montlhéry; puis à Guy Ier et Milon de Bray, également seigneurs de Montlhéry, et enfin, à Milon II, dit aussi de Bray, vicomte de Troyes, qui fut assassiné en 1118 par Hugues de Crécy, son cousin-germain.

2o Ervy-le-Châtel. — Dans l'acte d'hommage que fit, en 1143, Thibaut II à Eudes, duc de Bourgogne, Ervy figure parmi les châtellenies qu'il tenait de ce duc (4).

3o Montereau-faut-Yonne. — Renard II, comte de

---

(1) D'Arbois de Jubainville, II, 277-278.

(2) C'est du moins ce que dit d'après Duchesne, l'*Art de vérifier les dates*, dans la généalogie des sires de Montmorency.

(3) Liste des sires de Montlhéry.

(4) D'Arbois de Jubainville, II, 429.

Sens, chassé de cette ville par les troupes royales qui soutenaient l'archevêque, alla chercher asile près d'Eudes II, comte de Blois. Ils réunirent une armée et vinrent bâtir, dans un fief dépendant de l'église de Sens, un château qui donna naissance à Montereau. Renard le donna en fief à Eudes et alla assiéger Sens. Ensuite, lorsqu'il conclut la paix avec le roi et l'archevêque, il leur abandonna la propriété du comté de Sens, en moitié pour chacun; mais ils lui en laissèrent l'usufruit (1). Ces dispositions firent changer de suzerain Eudes qui restait en possession de Montereau; mais comme ce château était construit dans un fief relevant originairement de l'archevêque, il est probable que la mouvance n'en fut pas contestée à ce dernier par le roi son allié. Ajoutons que peu de temps après la construction de ce château, Eudes II devint comte de Troyes (1019).

4o Provins. — Si on attribue à Etienne Ier, comte de Troyes, de 993 à 1019, une donation faite au monastère de Saint-Ayoul par un comte Etienne, et mentionnée dans les *Miracula S. Aigulfi*, ce fait serait une preuve de la possession de Provins par la maison de Vermandois; mais certains auteurs, les Bollandistes entr'autres, ne partagent pas ce sentiment et pensent que c'est d'Etienne-Henri, comte de Blois et de Meaux (1090-1102) qu'il s'agit (2). Cette dernière hypothèse est plus conforme à ce que nous apprend M. Bourquelot du passé de Provins; suivant cet auteur, cette ville aurait appartenu à Thibaut-le-Thicheur, comte de

(1) D'Arbois de Jubainville, I, 231-232.
(2) *Ibid.*, I, 183 et note 1.

Blois, qui, au dire de la tradition et de quelques historiens, aurait enfermé dans la grosse tour de cette ville le roi Louis d'Outremer (946) (1). Dans ce cas, Provins n'aurait eu les mêmes maîtres que Troyes qu'après 1019, date de l'avènement d'Eudes II, petit-fils de Thibaut-le-Tricheur, au comté de Champagne. Dans la période de séparation des possessions orientales de la maison de Blois (1090-1125), Provins fit partie du lot d'Etienne-Henri, comte de Blois et de Meaux, et de son fils Thibaut qui y avait, en 1118, un prévôt du nom d'Herbert (2).

5° Saint-Florentin. — Le comté de Saint-Florentin appartenait à Eudes Ier, comte de Blois et de Troyes, qui le donna en avancement d'hoirie à Thibaut Ier, son fils aîné. Ce dernier en était en possession dès 1035 (3), et ce comté ne fut réuni de nouveau à celui de Troyes que lorsque Thibaut réunit à ses états Troyes et Meaux, qui avaient appartenu successivement à son frère Etienne II et à Eudes II, fils de celui-ci (1063).

§ 6e. — *Diocèse de Soissons.*

Nos comtes avaient cinq châteaux dans ce diocèse :

1° Château-Thierry. — L'auteur de la notice sur cette ville, dans l'*Histoire des villes de France,* dit que l'année où Charles-le-Chauve établit l'hérédité des bénéfices, Héribert de Vermandois arracha à Louis-le-

(1) Bourquelot, *Hist de Provins*, I, 80-81.

(2) D'Arbois de Jubainville, II, 284, note 4.

(3) *Ibid.*, I, 378-380.

Bègue, son successeur, la donation des comtés de Soissons, de Senlis et de Château-Thierry (877) (1). Nous ne savons sur quel document repose cette assertion; mais il est certain qu'Héribert II, fils d'Héribert Ier, possédait Château-Thierry en 923, époque où le comté de Troyes lui échut dans la succession de son beau-père Robert, compétiteur de Charles-le-Simple (2). C'est du moins ce que nous apprend Flodoard, lorsqu'il raconte comment Héribert s'empara par trahison du roi Charles, et l'enferma dans sa forteresse de Château-Thierry (3). En 933, le roi Raoul lui enleva cette place qu'Héribert reprit quelques mois après pour l'abandonner ensuite, lorsqu'il fit la paix avec le roi (4). Enfin il la reprit, en 937, sous Louis d'Outremer, et, dans sa succession, elle fut comprise dans le même lot que Troyes. Dans la période de séparation des domaines de la maison de Blois, dont l'adjonction définitive devait former plus tard les comtés de Champagne et de Brie, Château-Thierry compta parmi les possessions d'Etienne-Henri, puis de son fils Thibaut, comtes de Blois et de Meaux (1090-1125). Le dernier date, en 1123, de Château-Thierry, une charte pour le prieuré de Coincy; à cette époque, il y avait dans cette ville un prévôt nommé Etienne (5).

2o Châtillon-sur-Marne. — Cette petite ville qui donna son nom à une des plus illustres familles féo-

---

(1) *Hist. des villes de France,* II, 87.
(2) D'Arbois de Jubainville, I, 76.
(3) *Chronicon Frodoardi, ann. 923.*
(4) *Ibid., ann. 936-937.*
(5) D'Arbois de Jubainville, I, 278-284.

dales, appartenait aux comtes de Champagne dès 1082. A cette date, on voit Thibaut Ier y faire avec solennité la donation de l'abbaye de la Celle-en-Brie à l'abbaye de Marmoutiers (1). Dans le *Feoda Campanie*, on voit cette châtellenie constamment unie à celle de Fismes; c'est donc à tort que dans le registre que nous publions, on distingue ces deux prévôtés, mais c'est là une erreur sans conséquence puisque les extraits du *Feoda* nous démontrent clairement que les chapitres qui les concernent ne sont que la traduction de ceux du registre latin.

3°. Dormans. — Dormans était le chef-lieu d'une prévôté sous Thibaut II, car, en 1151, on trouve un Pierre, prévôt de Dormans (2). Ce lieu ne tarda pas à perdre ce rang, et sous Henri Ier la prévôté était comprise dans celle de Châtillon et de Fismes, ainsi que le prouvent les articles 1365, 1366, 1367 de notre registre. Le seul registre du *Feoda* où Dormans reparaît parmi les prévôtés ou châtellenies, est le cinquième qui semble rédigé de 1214 à 1222 (3).

4° Montfélix. — En 952, Robert, comte de Troyes, et son frère Héribert qui lui succéda en 968, construisirent le château de Montfélix (4). En 954, Héribert surprit le château de Roucy, nouvellement construit par Renaud, comte de Reims, et celui-ci, pour se le faire restituer, fut obligé de donner plusieurs villages; mais il se vengea peu après en s'emparant de Montfé-

---

(1) D'Arbois de Jubainville, I, 418.

(2) D'Arbois de Jubainville, II.

(3) *Feoda Campanie*, art. 363.

(4) *Chronicon Frodoardi, ann.* 952.

lix, que les deux frères assiégèrent vainement (1). Cette forteresse revint néanmoins en leur pouvoir par la suite, car, en 1032, l'église de S.-Martin de Montfélix fut donnée, par Eudes Ier, à l'abbaye d'Epernay (2). Le deuxième registre du *Feoda* (1201 environ) est le document le plus moderne où nous voyons figurer Montfélix parmi les châtellenies, et on peut présumer qu'il fut réuni à celle d'Epernay. Il semble détruit depuis longtemps, bien qu'au siècle dernier son nom figure encore parmi celles des paroisses du diocèse de Soissons; mais Houillier nous apprend que cette paroisse était toute en écarts et que le lieu le plus proche de l'église, Chavot en était à près d'un quart de lieu (3). La carte de l'Etat-Major mentionne son nom à cause de l'église qui subsiste isolée, et la paroisse devenue commune a pris le nom de Chavot.

5° Oulchy-le-Château. — Oulchy avait, au xe siècle, des comtes particuliers; l'un d'eux, Olderic, se dit vassal de Robert, comte de Troyes, dans une charte datée du château d'Oulchy, le 8 juillet 964 (4). Au siècle suivant, ce château était possédé personnellement par nos comtes, et on voit Thibaut Ier prendre le titre de comte d'Oulchy dans plusieurs chartes. Ce comte y fonda, vers 1076, un chapitre de chanoines, et on voit en 1077, « Thibaut, prévôt du comte Thibaut d'Oulchy », parmi les signataires d'une charte (5) Dans

(1) *Chronicon Frodoardi, ann. 954.*

(2) *Feoda Campanie*, art. 230.

(3) *Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons* (1783), 281

(4) D'Arbois de Jubainville, I, 186, note 2.

(5) *Ibid.*, II, 32-33.

la période de séparation des comtés de Troyes et de Meaux (1090-1125), Oulchy fut possédé par les comtes de Blois et de Meaux, et, en 1122, Thibaut II donna l'église collégiale de ce lieu à l'abbaye de S.-Jean-des-Vignes (1).

§ 7°. — *Diocèse de Toul.*

Le seul fief possédé par nos comtes dans ce diocèse était Vaux-sur-S.-Urbain. Nous ne savons pas à quelle époque nos comtes acquirent cette seigneurie qui ne fut que momentanément le chef-lieu d'une de leurs châtellenies, et paraît-il, dans les premières années de la régence de Blanche de Navarre. Il n'est même pas extrêmement certain que Vaux ait eu ce rang, car notre registre ne lui donne pas cette qualification dans le titre de son chapitre simplement nommé : « Le fié dou Val-Rougnon. »

§ 8e. — *Diocèse de Troyes.*

En 1221, nos comtes possédaient dix châteaux dans ce diocèse :

1o Chantemerle. — Cette châtellenie paraît avoir été formée de la partie septentrionale du *pagus Morivensis,* et son territoire semble s'être conservé jusqu'à la révolution dans l'élection particulière de Villenauxe, parfois confondue dans celle de Troyes (2). On ignore l'époque de sa réunion au comté de Troyes où elle figure dès le règne d'Henri-le-Libéral.

(1) D'Arbois de Jubainville, II, 256.

(2) Voir cette élection dans la *Carte de Champagne et de Brie*, de Bazin, 1790.

2° Méry-sur-Seine. — Ce lieu avait le rang de prévôté dès Henri-le-Libéral; toutefois il n'en était pas seul seigneur, car, en 1177, il donna avec les autres seigneurs de Méry *(alii domini Meriacenses)*, au prieuré de cette ville, la foire qui a lieu tous les ans le jour de l'Assomption, ou s'il n'y en a pas ce jour, la foire immédiatement précédente (1). Ces autres seigneurs de Méry était Guarin-le-Vieux, Guarin-le-Fournier, Pierre, fils de Gaucher, et Pierre de Saron, que nous retrouvons tous quatre en tête des vassaux d'Henri Ier, dans la châtellenie de Méry (2). Outre ces chevaliers, on y trouve possédant des droits seigneuriaux, l'évêque de Troyes qui eut à leur sujet un procès avec la comtesse-régente Blanche, en 1219; l'évêque ne paraissait demander rien moins que la démolition de la forteresse que nos comtes avaient à Méry (3). Mais il ne fut pas fait droit à cette prétention et Méry conserva son rang de châtellenie pendant toute l'époque comtale.

3° Nogent-sur-Seine. — Sous Henri-le-Libéral, Nogent était possédé par un seigneur particulier qui figure parmi les vassaux de ce comte (4). Ce n'était pas pour son fief de Nogent, car il le tenait de l'abbaye de S.-Denis. Nos comtes acquirent ce fief entre 1183 et 1199, puisqu'à la première de ces dates on trouve encore Milon comme sire de Nogent (5), et qu'en

(1) D'Arbois de Jubainville, III, 470.

(2) Voir les n°s 2898, 2901, 2902 et 2903 de notre registre.

(3) D'Arbois de Jubainville, IV, 602. *Cat. des actes*, n°s 1236, 1237 et 1243.

(4) Art. 2 de notre registre

(5) *Cat des actes*, n° 331.

1199 cette petite ville figure parmi les châtellenies dont Thibaut III constitua le douaire de son épouse, Blanche de Navarre (1). Le premier dénombrement de fiefs que l'on en possède est celui du troisième registre du *Feoda*, qui date de 1201 environ; sa traduction se trouve dans notre registre.

4° Payns, village du doyenné de Troyes, était au commencement du XII° siècle une seigneurie possédée par Hugues de Payns, qui figure comme témoin dans une charte du comte Hugues pour l'abbaye de S.-Loup de Troyes; cette charte date au plus tard de 1100 (2). Depuis, ce seigneur fonda l'ordre du Temple, dans lequel le comte Hugues de Troyes entra après avoir fait cession de ses états à son neveu Thibaut II (1125) (3). En fondant cet ordre, Hugues de Payns avait peut-être fait abandon de ses biens à son suzerain, car peu de temps après, Payns figure comme siége d'une châtellenie de nos comtes (4), titre qu'il conserva.

5° Pont-sur-Seine. — En 1110, Pont n'était pas encore au pouvoir des comtes de Champagne, car, dans une charte de cette année, Philippe de Pont, évêque de Troyes, donna à son cousin Garnier la qualification de « seigneur de Pont et de Traîne. » Pont ne dut pas pourtant tarder à entrer dans le domaine de nos comtes, où il figure en 1172 (5). Des pièces de 1208 et 1209 démontrent que les seigneurs de

(1) *Cat. des actes*, n° 485.
(2) D'Arbois de Jubainville, II, 409.
(3) *Ibidem*, II, 136-138.
(4) *Feoda Campanie*, n°s 71 et 137.
(5) Socard, *Chartes inédites extraites des cartulaires de Molême*, 93.

Traînel y jouissaient encore de quelques droits, qu'ils vendirent à la comtesse Blanche (1).

6° Rosnay. — Lors du concile de Meaux, en 1081, Guarin, comte de Rosnay et vassal de celui de Champagne, avait embrassé la vie monastique à Cluny (2). Il est probable que Thibaut Ier se sera, à cette époque, emparé du comté de Rosnay, en sa qualité de suzerain, car tel était son droit, suivant la législation du moyen-âge, dans le cas où Guarin qui prenait l'habit religieux était sans parents (3). En 1139, nos comtes avaient à Rosnay un prévôt qui se nommait Hugues de Morampont (4), et était d'une famille dont plusieurs membres figurent parmi les vassaux de la châtellenie de Rosnay.

7° Sézanne. — Au XIe siècle, les seigneurs de Broyes l'étaient aussi de Sézanne, et s'étaient emparés de l'église paroissiale de S.-Julien et de tous les revenus qui en dépendaient. En 1081, Etienne-Henri, fils de Thibaut Ier, comte de Champagne, en qualité de tuteur de Hugues-Bardoul, sire de Broyes, donna cette église et ses revenus à l'ordre de Cluny, et cette donation fut confirmée en 1085 par son pupille devenu majeur (5). Sézanne ne tarda pas à entrer dans les domaines de la maison de Blois, et, dans la période de séparation des possessions orientales de cette famille, Sézanne fut compris dans le lot des comtes de Blois et de Meaux, car on voit, en 1119, Adèle, veuve

(1) *Catalogue des actes*, nos 697 et 732.
(2) D'Arbois de Jubainville, I, 415.
(3) D'Arbois de Jubainville, II, 34 et note 2.
(4) *Ibidem*, III, 427.
(5) *Ibid.*, I, 396-397. 499-500.

d'Etienne-Henri, et son fils Thibaut, comte de Blois, donner à l'abbaye de Molesme leur foire de Sézanne (1). Dans le registre du *Feoda*, comprenant les rôles d'Henri Ier, la châtellenie de Sézanne est qualifiée « de Sézanne et de Lachy (2). » Nous ne savons si cette dernière localité avait été auparavant le chef-lieu d'une châtellenie des comtes de Troyes et de Meaux, mais nous ne la voyons jamais depuis en former une distincte de celle de Sézanne.

8° Soulaines. — Cette châtellenie paraît être, si on en juge par le titre du chapitre de Bar-sur-Aube, un démembrement de celle de cette ville. Elle apparaît pour la première fois avec ce titre, dans le deuxième registre du *Feoda*, qui date de 1201 environ (3). Elle paraît avoir conservé ce rang depuis lors, puisqu'elle figure dans les tables du registre de Thibaut V, avec cette désignation qu'elle faisait partie de l'apanage de son frère Henri (4). On la retrouve aussi dans le compte de 1285 (5), ainsi que dans l'*Extenta* (6).

9° Troyes. — Nous n'avons rien de particulier à dire sur la capitale de nos comtes, sinon que dans les rôles de fiefs sa châtellenie se trouve presque toujours unie à celle d'Isle-Aumont.

10° Villemaur. — Ce lieu figure au nombre de nos châtellenies dès le règne d'Henri Ier (7).

(1) *Ibid.*, II, 281.
(2) *Feoda Camp.*, nos 74 et 139.
(3) *Feoda Camp*, n° 216.
(4) *Ibid.*, nos 655 et 710.
(5) D'Arbois de Jubainville, II, p. LXXI, n° 130.
(6) *Ibid.*, II, 24.
(7) *Feoda Camp.*, nos 18 et 122.

TROISIÈME PARTIE

—

CHAPITRE Ier.

De l'usage des fiefs.

Dans les paragraphes qui suivent, nous donnons quelques détails sur les usages féodaux dont parle notre registre, ou plutôt nous y avons réuni les notions qu'il nous fournit.

§ 1er. — *De l'hommage.*

Brussel reconnaît trois sortes d'hommages : l'hommage simple, l'hommage lige et l'hommage plain (1). Il tire son opinion de quatre articles du *Feoda Campanie,* que l'on retrouve dans notre registre sous la forme suivante .

2549 Jahans Picace, *liges* salve fid. li sires de Plaierre.

2550 Phelipes Turpes, *plain hommage.* Li fié est à Connantre.

2551 Jahan de Aspremont, *home sanblablement.* La mesniée Evrars de Souarde.

---

(1) Brussel, *Usage général des fiefs,* 92-95.

2552 Baudouin de Stalu, *home*. Li fié est xxx setière de blé en la granche de Champ-Guion.

Suivant cet auteur, la simple qualification d'homme donnée au dernier de ces vassaux, dénoterait qu'il ne devait que l'hommage simple. Nous allons, d'après lui, dire quelles étaient les obligations imposées par les différentes sortes d'hommages.

1° L'hommage simple assujettissait le vassal à trois choses, savoir : à la fiance, à la justice et au service militaire. C'est ce qui est exprimé dans l'article suivant du chapitre *De Magnis Feodis,* contenu dans le quatrième registre du *Feoda Campanie.*

« Dux Lothoringie, fiduciam, justiciam et servicium. »

A ce propos, Brussel remarque que l'article qui constate la vassalité du duc de Lorraine, dans le premier registre du *Feoda* (1), ne contient que son nom, conclut qu'il faut entendre cet article, comme si le mot *homo* y était ajouté ; c'est-à-dire que lorsque le nom du vassal n'est pas suivi de l'indication de l'hommage qu'il devait, il était sous-entendu qu'il rentrait dans la classe des vassaux ordinaires devant la fiance, la justice et le service. A l'appui de cette assertion, il apporte cette autre preuve, que, dans le premier registre du *Feoda,* l'article relatif au comte de Bar ne contient que ces deux mots : *Comes Barri* (2), tandis que dans le second registre il commence ainsi : *Comes Barri Ducis, homo* (3). Et là, il est évident qu'il s'agit du même fief,

---

(1) N° 1505 de notre registre.
(2) N° 1506 de notre registre.
(3) N° 1688 de notre registre.

puisque ces deux articles font tous deux partie des rôles de Vitry.

2° L'hommage lige. — Le vassal soumis à cet hommage avait de plus grandes obligations envers son suzerain, car au lieu de devoir simplement le service militaire, à ses dépens, pendant quarante jours, il était tenu de le servir tout le temps que durait la guerre. De plus, le vassal ordinaire pouvait envoyer à sa place un chevalier pour faire son service de 40 jours, tandis que l'homme lige devait le service en personne, à moins toutefois que la guerre du suzerain ne fût pas en chef, auquel cas il pouvait se faire remplacer; ce qui permettait à ce vassal de pouvoir servir en même temps un autre suzerain auquel il devait également la ligeité (1).

3° L'hommage plain. Ce dernier genre d'hommage était inconnu à Du Cange et à tous ceux qui avaient écrit avant Brussel. Le vassal qui devait ce genre d'hommage ne devait ni fiance, ni justice, ni service; de sorte que, pour demeurer fidèle à son suzerain, il ne devait point se servir de son fief contre ce suzerain (2). Brussel pense que ce genre de fiefs provenait d'alleux que leurs possesseurs n'avaient mis en fief qu'à cette condition, et dit qu'il n'a trouvé dans le *Feoda Campanie* que 10 ou 12 articles où soit mentionné ce genre d'hommage, et que, dans le livre de Thibaut V (1256-1270), on ne le retrouve pas. Il présume qu'à cette époque, *l'assurement* que certains posses-

---

(1) Brussel, *Usage général des fiefs,* 106
(2) *Ibid.,* 97-98
(3) *Ibid.,* 105.

seurs de maisons fortes faisaient à un grand seigneur voisin de ne pas se servir de leurs forteresses contre lui, l'avait remplacé (1); ceci nous paraît fort juste. Eu égard au petit nombre de vassaux qui étaient soumis au plain hommage, nous avons cru devoir en donner ici la liste :

1300. Oudard d'Acy.
1308. Alain de Juvincourt.
1645. Hugues Chauderon.
1646. Raoul Chauderon.
1647. Gauthier Chauderon.
1993. Girard d'*Arguel*.
2383. Pierre de Bouy.
2550. Philippe Turpes.
2551. Jean d'Apremont.
2871. Hugues de Montcornet.
3057. Anseau de Lignières.
3062. Guillaume de Villemoyenne.
Garnier de Puiseaux (2).
Le comte de Boulogne (3).

§ 2. — *De la garde ou estage.*

La plupart des vassaux de nos comtes étaient tenus de faire la garde *(custodia)* ou estage *(estagium)* au château dont leur fief relevait. Notre registre mentionne presque toujours le temps pour lequel chaque

---

(1) Brussel, *Usage général des fiefs*, 853.

(2) L'art. concernant ce vassal faisait partie des rôles d'Ervy qui manquent actuellement à notre registre. Il est donné par Brussel, p. 94.

(3) N° 348 du *Feoda*.

estagier devait la garde, et lorsqu'il se contente d'indiquer simplement *garde* ou *estage* (1), il est permis de croire que cette garde était continuelle. Quant à la durée de celles sur lesquelles nous avons des renseignements plus précis, elle varie de six semaines (2) à un an (3). Une fois même, nous trouvons mentionné XV mois de garde; on pourrait, en ce point, invoquer le bénéfice d'une erreur de copiste, mais nous préférons en croire notre registre, vu qu'il s'agit de deux frères cités en un seul article. La durée de la garde était fixée par convention entre le vassal et son suzerain, et notre registre nous fait connaître une sorte de surcharge imposée à quelques vassaux dans des circonstances exceptionnelles; ainsi, le fief de Sainte-Menehould ayant été acquis, en septembre 1200, par le comte de Champagne (4), celui-ci ou sa veuve (car il mourut en mai 1201) conclut des arrangements avec plusieurs de ses nouveaux vassaux, relativement à la garde du château dont relevaient leurs fiefs; Lucain de Triaucourt et Gervais de Vienne devaient faire l'estage pendant deux ans consécutifs, à partir du 1er octobre 1201, reçurent de la comtesse la somme de 60 livres chacun, et il fut convenu qu'à la suite de cet estage ils ne devraient plus que six semaines de garde par an (5). Pareil arrangement fut fait avec Gi-

(1) Nos 398, 401, 402, 404, 407, 409, 411, 412, 413, etc.

(2) Nos 377, 511, 790, etc. On trouve même un vassal (189) qui ne devait qu'un mois de garde.

(3) Nos 991, 992, 993 et 994.

(4) *Cat. des actes*, no 519.

(5) No 1770 de notre registre.

bouin de Dampierre, qui ne devait que six semaines de garde (1), mais fit le même estage à partir de la même date; pour l'en récompenser, la comtesse lui assigna 100 soudées de terre (2). Doit-on conclure de ces faits que la garde ou estage était aux dépens du suzerain? Nous n'oserions l'assurer avec Brussel. Cet auteur allègue un article du *Feoda* qui se retrouve dans notre registre, sous la forme suivante: « Li hers Gautier Chacefumier, III mois de garde et quant il aureit fet la « garde, li cuens li donrait C s. (3). » Ce fait peut fort bien être une exception.

Nous devons faire observer que la sujétion à l'estage était entendue diversement, suivant les châtellenies; ainsi, à la fin des rôles rédigés sous Henri I[er], pour les châtellenies de Provins et de Montereau, il est dit en termes formels que, dans le cas où ces châteaux seraient menacés en temps de guerre, tous les chevaliers qui en relevaient devaient venir tenir garnison dans ces châteaux (4). Toutefois, cela n'empêchait pas qu'un petit nombre de ces vassaux ne dussent aussi une garde annuelle d'un, deux, trois ou six mois à ces mêmes châteaux; mais ce n'est que l'exception et nous n'en trouvons que vingt d'assujettis à la garde sur les 245 chevaliers provinois de Henri I[er], et un seul parmi les 29 chevaliers de la châtellenie de Montereau.

Lorsque plusieurs châtellenies furent réunies pour former une seule prévôté, ainsi que cela arriva quel-

(1) N° 1771 du même.
(2) N° 1776 du même.
(3) N° 428 du même
(4) N°s 246 et 612 de notre registre.

quefois, les vassaux des châtellenies annexées faisaient la garde, non au château de la ville où résidait le prévôt, mais à celui dont leurs fiefs avaient toujours relevé, ce qui, malgré l'union de ces divers territoires, ne leur conservait pas moins leur existence particulière; c'est pourquoi que, bien que, sous Henri-le-Libéral, les châtellenies de Larzicourt et de Wassy eussent été réunies à celle plus étendue de Vitry, les vassaux dont les fiefs en dépendaient n'en continuèrent pas moins à faire la garde dans ces châteaux (1). Notons aussi que, par la suite, Larzicourt et Wassy reconquirent leur autonomie.

Nous finirons ce chapitre en faisant remarquer que dans vingt-neuf articles de notre registre on lit que des vassaux devaient, soit deux, soit trois chevaliers de garde (2). Ceci ne paraît pas avoir de sens bien clair, et ces termes ne proviennent que de l'inadvertance des scribes chargés de traduire les rôles latins, et qui, y trouvant le mot *menses* représenté sans aucun doute par un *m*, simple abréviation de ce nom, auront cru qu'il fallait lire *milites*, et ont, par conséquent, traduit par « chevaliers ». Ce fait ne souffre pas l'ombre d'un doute, car les vassaux cités dans les rôles d'Henri Ier, comme devant plusieurs chevaliers de garde, se trouvent mentionnés dans les rôles pos-

---

(1) Voir par Larzicourt les n°s 1593, 1594, 1595, 1596 et 1599, et pour Wassy les n°s 1524, 1581, 1604, 1620, 1634, 1635, 1641 et 1654 de notre registre.

(2) N°s 1358, 1590, 1605, 1609, 1644, 1648, 1649, 1650, 1651, 1653, 1657, 1658, 1660, 1662, 1667, 1669, 1738, 1739, 1741, 1742, 1745, 2671, 2681, 2682, 2685, 2686, 2687, 2688, 2695 et 2781.

térieurs comme assujettis à une garde d'un nombre égal de mois (1).

§ 3e — *Des forteresses rendables et jurables.*

Nos comtes pouvaient, en temps de guerre, faire occuper par leurs chevaliers certains châteaux ou maisons-fortes appartenant à ses vassaux. Ces forteresses étaient appelées, pour cette raison, *rendables;* on y ajoutait l'épithète de *jurables* à cause du droit que possédait le suzerain d'exiger le serment des habitants du lieu et des vassaux nobles qui relevaient du possesseur de cette forteresse (2).

Voici la liste des châteaux et maisons de ce genre qui se trouvent mentionnés dans le document que nous publions :

Bernay (278, 371).
Cirey-le-Château (1859).
Courpalay (663).
Ecot (3012).
Gueux (2873).
Isle-sur-le-Serein (2010).
La Houssaie (281).
Luxemont (2658).
Nesles-la-Gilberde (267, 665).
Sablonnières (1139).
Saint-Jean-les-deux-Jumeaux (933).
Sexfontaines (1955).
Souaïn (1784, 1808).

(1) Comparer les art. 1644 et 2289, 1649 et 2291, 1650 et 2292, 1651 et 2293, 1657 et 2285, 1662 et 2297.

(2) Brussel, *Usage général des fiefs*, 387-391.

Vienne (la maison d'Itier de) (1708).
Villeneuve-la-Guiard (619).

On nous objectera peut-être que notre registre ne donne à un certain nombre de ces forteresses que l'épithète de jurable ; à cela nous répondrons que celle de rendable est sous-entendue, et que, du reste, dans le *Feoda Campanie* (f° 65, v°), il y avait un chapitre intitulé : *Hec sunt castella jurabilia et reddibilia et domus similiter,* où se trouvent, parmi 41 châteaux, ceux dont nous venons de donner les noms, à l'exception de Cirey-le-Château et de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux (1).

Le livre des vassaux mentionne aussi des *maisons droiturables ;* nous n'avons trouvé cette qualification nulle part ailleurs et il nous semble qu'on doit les assimiler aux précédentes, car Saint-Jean-sur-Tourbe (1684) était une maison rendable et jurable à l'époque qui nous occupe, ainsi que le prouvent l'art. 182 du *Feoda Campanie* et les nos 1233 et 1270 du Catalogue des actes des comtes de Champagne. Quant à deux autres maisons droiturables possédées par Manassès de Breteuil (958), comme elles ne sont point désignées nominativement, nous ne pouvons vérifier si le même rapport existe.

§ 4e.— *Des successions des nobles.*

Le 25 décembre 1224, Thibaut IV fit, avec le concours de ses barons, un règlement sur le partage des fiefs entre les enfants mâles et le droit d'aînesse. Cet

(1) Voir cette liste dans les extraits du *Feoda Campanie*, publiés par M. d'Arbois de Jubainville, art. 167 à 207.

établissement, qui réduisait simplement ce droit à un choix entre les châteaux ou les maisons-fortes du père, se termine ainsi : « Il est à savoir que cet établisse-« ment qui vient d'être fait, sera tenu fermement à « l'avenir à partir de ce jour pour tous les châteaux « qui meuvent de moi ; et les partages qui ont été « faits jusqu'à ce jour seront stables et dureront. Et « pour que cette chose soit connue et tenue ferme-« ment, moi et les barons, avons scellées ces pré-« sentes lettres de nos sceaux (1). »

Ce passage semble indiquer que ceci est une loi nouvelle et non une constatation d'un usage ancien ; pourtant nous devons faire remarquer que le fond de ce règlement paraît avoir existé antérieurement en Champagne, et nous avons relevé dans le document que nous publions plusieurs articles qui le prouvent. Nous les reproduirons ici, sans tenter de trancher la question si les dispositions qui y sont énoncées étaient conformes au droit ordinaire, ou bien si on doit les considérer comme les conditions auxquelles avaient été concédés les fiefs énoncés. Dans ce dernier cas, on devrait y voir, de la part de nos anciens comtes, un acheminement vers la loi établie par Thibaut IV, loi dont l'effet devait naturellement être de diminuer l'influence des grandes familles féodales de Champagne.

Rôles d'Henri Ier (1170 environ).

« Guis de Pissecoc, liges de Chastelon, sauve la fid. deu cuens Robert deuquel il tient son héritage et

(1) Pithou, *les Coustumes du bailliage de Troyes*, édit. de 1628, p. 71.

s'il auroit eu II oirs, li uns sera hom lige li cuens de Champaigne et li autres deu cuens Robert » (874).

« Hue de Clarai prist de la contesse une seue terre laquele de l'alueu de Saint-Verain en la chastelerie de Vitri, et si avoit II oirs li autres fust liges de ce fié et l'autre liges deu fié de Rosnay » (1628).

Rôles de 1201.

« Bertrans de Sainte-Meneut, liges et deu viez fié et deu novel [en] la chastelerie de Sainte-Meneut, et, s'il auroit II oirs, de l'un et de l'autre seroit ligeité » (1783).

« Robert de Vilers, liges de II ligeités par tel condicion que, si II hers aura eu, il seront andui liges » (2822).

« Hanrions de Roche-Fontene, liges enprès son frère an tel manière que, s'il avoit II oirs, li unz d'iceiz seroit lige. Li fié est à à Riocort et la meson de Chaumont » (3009).

« Jahans Chauderons, si come le fié la porte de Atri, de Briancort, ce que cil meismes Jahan tient de la dame de Chaumont par tel maniere que, c'il avoit II oirs, lis uns seroit lige de Dolancort et li autres seroit de Atri, de Briancourt si come le fié la porte » (3011).

Rôles antérieurs à 1205.

« Jahans de Tyl, liges de la viconté de Bar et de la visconté de la Ferté et d'une disme que il a à Meri et à Saint-Tol, en tel maniere que, s'il avoit III oirs, chascuns par soi serait lige, et, s'il n'an avoit que I, il seroit lige de touz iceiz » (2004).

Rôles de la fin de la régence de Blanche de Navarre.

« Jahan de Verdolo fors son fié et tient autre fié que il acheta de Phelipe de la Viez-Meson aus Mesiax, que il meismes Phelipe avoit achetée deu prevost de Chalon; et ainsinz uns des filz Johan sera hom la contesse por le fié icil qant il vandra à aage » (1155).

« Rameris de Oivre, liges ainsint que li dui fil d'icelui qant il seront venu en aage facent II ligeitez, une de la part deu pere et l'autre de la part Renaut d'Aire » (1312).

« Baudoin de Rains, liges après la ligeité de mi sires li rois et Gauchier de Chastelon; et coment que s'il ont II oirs desquex li uns et li autre puise tenir la terre, li autre sera hom liges à madame la contesse » (1314).

§ 5e. — *Du rachat des fiefs.*

Notre registre mentionne plusieurs fois le rachat, que l'on appelait aussi relief. Il consistait dans le revenu net d'une année abandonné par l'héritier du fief au suzerain dont il dépendait. Mais les mentions que nous en trouvons ne nous font pas connaître le montant de ces rachats, mais simplement les personnes qui s'en portaient garants. Nous en donnons toutefois la liste :

Aubert de Jaulnes, dont les garants furent le châtelain de Bar-le-Duc et Girard de Henou (1622).

Clémence d'Argensolles, qui eut Ogier de Saint-Chéron pour plège (2666).

Etienne Bocerez, tuteur des enfants de Gervais de Vienne, dont Giraume de Souaïn et Jean de Saint-Hilaire se portèrent garants (1781).

Eudes de Saint-Pregts, héritier d'Anseau Biselanmoine, pour lequel Barthélemy de Jouy se porta garant (488).

Guy de *Erre,* qui eut Odard d'Aulnay, maréchal de Champagne, et Gauthier de Vanault pour plèges du rachat de ses fiefs de Coole et d'Arzillières (1621).

Henri de Basson eut, en 1210, Anseau de Traînel pour plège du rachat de son fief (2997 et 3000).

Henri de Nesle, dont Mathieu de Touquin se porta garant (668).

Hugues de la Fauche, héritier du fief de Milon de Vauclerc, eut pour garants du rachat de ce fief Geoffroy de Joinville et la dame de Plancy (1698).

Jean du Châtellier, pour lequel Guerry de Belrain et le châtelain de Bar-le-Duc se portèrent garants chacun pour une somme de 20 livres (1624).

Nivard de Chamouillé, qui eut son frère Gervais pour garant (1284).

§ 6e. — *Des fiefs rendus au comte.*

Un homme libre ne devait de service militaire à un seigneur féodal quelconque que s'il en tenait un fief. Aussi arrivait-il que si un chevalier ne trouvait pas son fief suffisant pour les devoirs auxquels il l'assujettissait, il le rendait à son suzerain, ce qui le dégageait complétement. Ainsi, il est dit au n° 1201 de notre registre que : « Girberz de Virchet randi lo fié que il non valoit que XL sols. » Outre Girbert de Vichel, nous

trouvons cités comme ayant aussi rendus leurs fiefs au comte :

Ebles de Roucy, 1425.
Bernard du Thoult, 2486.
Aubelin du Thoult, 2487 et
Jean d'Argentoles, A 17.

Brussel dit que les chevaliers qui rendaient ainsi leurs fiefs passaient en même temps au service d'un autre suzerain qui leur donnait un fief plus important (1).

§ 7e. — *Des retours de fiefs au suzerain.*

On trouve dans notre registre mention d'un certain nombre de fiefs qui revinrent au comte de Champagne, sans doute par déshérence. Ce sont ceux des feudataires suivants :

CHATELLENIE DE CHATEAU-THIERRY.

Girard de Taillepied, à Braisne, 1010.
Jean d'Ablancourt, 1063.

CHATELLENIE DE MEAUX.

Le fils d'Eudes de Charny, 840.
Henri Chair de vache, 830.
Reric l'Archidiacre, 920.
Mathieu-le-Flamand, 925.
Jean de May, 932.

CHATELLENIE DE MONTEREAU.

Thierry de Moret, 608.
Barthélemy, sénéchal de Sens, 611.

(1) *Usage général des fiefs,* 351-352.

CHATELLENIE D'OULCHY.

Guermond de Busancy, 1204.
Landry de Faverolles, 1206.
Hugues de Villers-Hélon, 1211.
Thierry de Sergy, 1213.

CHATELLENIE DE SÉZANNE.

La femme de Guillaume de *Cawiz*, 2503.

CHATELLENIE DE VERTUS.

Renaud de Morains, 2629.

CHATELLENIE DE WASSY.

Geoffroy du Bouchon, 2304.

Nous rappellerons plus particulièrement le retour d'une partie du fief tenu par Girard de Tincourt, dans la châtellenie de Wassy. Ce fief consistait en une rente sur le cens de cette ville, mais Girard en avait sous-inféodé la plus grande partie au chancelier de Reims qui l'avait donnée de même à Jean de Valcourt, de telle sorte que la portion seule qu'il avait gardée revint au comte, sans doute après son décès sans héritiers directs (2280).

§ 8e. — *Des saisies de fiefs.*

On trouve dans notre registre deux mentions de fiefs saisis par la comtesse (Blanche de Navarre, régente). Ce sont les fiefs que Hugues de Chézy et Gaucher de Bellot tenaient dans la châtellenie de Château-Thierry (1033 et 1060). La raison de ces saisies n'est pas indiquée, et on sait que la confiscation n'avait lieu que quand un vassal était convaincu de félonie, ce qu'il encourait dans les cas suivants :

1° Par le refus de l'hommage, après trois sommations, ou par désaveu de son seigneur;

2° Par la spoliation de quelque bien de son suzerain;

3° Par le refus de le suivre à la guerre, ou de se rendre à ses assises, ou de l'aider à défendre sa terre;

4° Pour cause de foi-mentie;

5° Pour outrage sur la personne de la femme ou de la fille de son suzerain, ou de toute autre personne que celui-ci lui aurait confiée (1).

Les coutumes champenoises rédigées en 1509, autorisaient le suzerain à saisir le fief faute des devoirs remplis après la mort du vassal (2).

§ 9e. — *De l'engagement des fiefs.*

Nous n'avons trouvé qu'une seule mention de fief mis en gage; c'est celui de Dode de Bailly, dans la châtellenie de Château-Thierry (1054). L'ancienne coutume de Champagne permettait l'engagement du fief pour trois ans, à charge d'en avertir le seigneur; voici du reste ses propres termes (3) : « Il est coustume » en Champaigne, que nobles qui tiennent de fié ne » pevent vendre, ne engaigier, ni aliéner, en aultrui » main le fié, qui tiennent de lor seignor à années, » fors que à trois ans. Et quant il l'engaigent à trois

(1) Mably, *Observations sur l'histoire de France*, édit. revue par M. Guizot, I, 200-201 et 426.

(2) Coutumes de Troyes, art. 22; de Chaumont, art. 15; de Meaux, art. 124; et de Vitry, art. 41.

(3) Art. 4. de « Li droiz et li coustumes de Champaigne et Brie, que li Roys Thiebaulx establi premièrement, » p. 520-521 des *Coustumes du bailliage de Troyes*, de P. Pithou, édit. de 1628.

» ans, il doivent venir à leur seigneur et dire : « Sire,
» je ay vendues les yssues du fié que je tieng de vous
» à trois ans. » Li sires li doit loer, ne li doit mie con-
» tredire, par raison; ne sire souverains, par raison
» esdictes années n'y puet mectre la main mais que
» il tiengne dou doumainne en sa main, parquoy il
» puisse servir le seigneur, quar le tout ne puet-il mie
» dégager, ne vendre. Ainsis en use l'en en Champai-
» gne. — L'esprit de cette coutume se retrouve dans celles de Troyes (art. 34), de Chaumont (art. 23), de Meaux (art. 172), et de Vitry (art. 22).

§ 10e. — *Des vassaux des comtes de Champagne qui tenaient aussi des fiefs d'autres seigneurs voisins.*

Les souverains ou grands seigneurs féodaux faisaient assez souvent entrer dans leur vassalité des vassaux de leurs voisins, en leur concédant un fief quelconque. Il arrivait aussi qu'un feudataire devenait vassal d'autre suzerain, par héritage ou par mariage avec l'héritière d'un fief situé dans un autre territoire féodal.

Nous avons relevé, dans notre registre, les noms des vassaux qui devaient fidélité à plusieurs suzerains. Ainsi, nous trouvons comme relevant également :

De l'Empereur :

Le sire de Clefmont, A 59.

Du roi de France :

Alain de Roucy, 1294.
Baudouin de Reims, 1314.
Gilbert de Nesles, 639.
Guillaume des Barres, 891.
Guillaume de Garlande, 954, 1141.

Guillaume de Nesles, 267.
Henri Merlet, 342.
Hervé de Nevers, A 50.
Philippe de Crépy, 961.
Raoul Plumquet, 1287, 1485.
Simon de Montfort, 4.
Thibaut de Ségy, 385.

De l'archevêque de Reims :
Clarembaud de Bouzy, 1832.
Maurice de Belrain, 2720.

De l'archevêque de Sens :
La viscontesse de Villethierry, 527.

De l'évêque de Châlons :
Thomas de S.-Germain, 2312.

De l'évêque de Langres :
Le sire de Montsaujon, 1854.
Eudes de Grancey, 3007.
Eudes de Lantil, 2072.

De l'évêque de Laon :
Clarembaud de Montchâlons, 1446.

De l'évêque de Paris :
Ansel de Garlande, 261.

De l'évêque de Soissons :
Le sire de Bazoches, 990.
Gobert de Muret, 1231.
Nicolas de Bazoches, 1289, 1483.

De l'évêque de Verdun :
Aurez de Marui, 1619.
Hugues de Sorcy, 2667.

De l'abbé de Lagny :
Jean de Fontenay, 828.
Pierre, fils d'Ambot, 834.
De l'abbé de S.-Faron :
Renaud d'Acy, 972.
Du duc de Bourgogne :
La dame de Montréal, 2010.
Eudes d'Aspremont, 2107.
Eudes de Grancey, 3007.
Hugues de Vergy, 2075.
Josselin d'Avallon, 2095.
Simon de Bricon, 1951.
Du duc de Lorraine :
Le comte de Vaudémont, 1851.
D'un comte non désigné :
Miles de Breuil, 1418.
Du comte d'Angoulême :
Gilles de Sablonnières, 1139.
Du comte d'Auxerre :
Josselin d'Avallon, 2095.
Du comte d'Auxonne (Etienne) :
Eudes d'Apremont, 2107.
Du comte de Bar-le-Duc :
Guillaume de Belrain, 1723.
Guillaume de Cormont et son frère, 1688.
Hugues de Sorcy, 2667.
Hugues de Verpillières, 2116.
Jean du Châtellier, 1624.
Jean de Vienne, 1572.

Létard du Donjon, 1577.
Raoul de Clermont, 1530.

Du comte de Blois (Louis) :
Simon de Reims, 2566.

Du comte ou de la comtesse de Bourgogne :
Le sire de Clermont, 1846.
Le sire de Vignory, 1845.
Eudes d'Apremont, 2107.
Simon, sire de Monteclaire, 1998.

Du comte ou sire de Brienne :
Le vicomte de Rosnay, 2221.
Barthélemy de Cirey, 1674.
Bigot, 2165.
Hugues de Crespy, 2246.
Renaud de Mathaux, 1948.

Du comte de Dreux (Robert) :
Gui de Piscop, 874.

Du comte de Flandre :
Renaud d'Aire (1290).

Du comte de Grandpré :
Orry de Cernay, 1529.
Renier de Cornay, 1792, 1802, 1816.

Du comte de Montbéliard :
Eudes d'Apremont, 2107.

Du comte de Rethel :
Clarembaud de Bouzy, 1832.
Oudard d'Aulnay, 1683, 1697.

Du comte de Soissons :
Jean de *Fié*, 1227.

De la comtesse de Vermandois ou de S.-Quentin :
Philippe de Crépy, 961.
W. de Chaumuzy, 1157.
Du châtelain de Bussy (Guermond) :
Ellebaud, 1742.
Du châtelain de Mutry :
Thibaut de Mutry, 2717.
Du châtelain de Vitry :
Le sire d'Etrepy, 1548.
Gales de Fagnières, 1545.
Gaucher d'Etrepy, 1710.
Nicolas de Sommeyèvre, 1773, 1804.
Du vicomte de S.-Florentin :
P. de Montmort, 2664.
Du vidame de Châlons :
Thomas de Fagnières, 2872.
De seigneurs inconnus :
L'héritier de Guiard-Biselanmoine, 408.
Simon Borroz, par sa femme, 985.
Simon Gorre, 22.
De Girard d'Arcey :
Josselin d'Avallon, 2095.
D'Erard d'Aulnay :
Dreux de Maurupt, 1559 :
De Guillaume des Barres :
Hugues de Forfry, 777.
Mathieu d'Acy, 771.
Pierre d'Acy, 771.
Robert de Forfry, 963.

Du sire de Braisne :
Eudes, puis Philippe de Ronchières, 1016, 1089.
De Guillaume de Braisne :
Gauthier d'Autry, 2553.
De Jean de Brienne :
Jean de Thil, 2130.
De Hugues de Broyes :
Jean, fils de Fillon, 2481.
Léon de Broyes, 2480.
Du sire de Chappes :
Itier de Flacy, 2962.
De Gaucher de Châtillon :
Alerme de Montgé, 967.
Baudouin de Reims, 1314.
Du sire de Clermont :
Landry Cordelle, 2079.
Pierre-le-Roux, 2078, 2118.
De Guillaume de Cornillon :
Raoul de Cornillon, 873.
De Simon de Courpalais :
Henri de Courpalais, 641.
De Miles de Courtavant :
Nevelon de Pougy, 397.
De Thibaut de Crépy :
Mathieu, 774.
De Renaud de Cuperly :
Simon de Reims, 2566.
De Guy, sire de Dampierre :

Le sire de Fontains, 1853.
Oudard d'Aulnay, 1683, 1697.
Pierre de Valcourt, 1656.
Richard Flael, 1537.
Thibaut de Mutry, 2201.
Thomas de Fagnières, 2872.

De Renard, sire de Dampierre-le-Château :
Garnier de Dampierre, dit Talon, 1772, 1777.
Houdouin de Robert-Espagne, 1581.
Huard de Ste-Menehould, 1778.
Nicolas de Sommeyèvre, 1773, 1804.

Du sire de Joinville :
Le sire de la Fauche, 1511.
Gauthier de Chevillon, 1640.

De Gaucher de Juvigny :
Ellebaud d'Aulnay, 2216.

Du sire de la Ferté-Gaucher :
Angemer de Lignières, 2569.
Gaucher de Bellot, 1060.

D'Adam de l'Epine :
Ferry de Nesles, 643.

D'André de Mauregny :
Jean de Mauregny, 1833.

De N. de Michery :
Pierre de Michery, 516.

Du sire de Mirevault :
Angenoul de Bray, 555.

Du sire de Montanglaust :
Jean-le-Gay, 666.

Du sire de Montmirail :

Raoul-le-Wandre, 1147.

Du sire de Montmort :

Erlaud de Vertus, 2650.

De Miles de Mutry :

Guillaume d'Avenay, 2870.

Du sire de Nangis :

Gauthier de Closfontaine, 230.

De Philippe de Nanteuil :

Simon Borroz, 985.

De Gilbert de Nesles :

Ferry de Nesles, 660.
Jeubert de Nesles, 639.

D'Eudes d'Orcheux :

Geoffroy Rigmaus, 901.
Guillaume Fannax, 964.

Du sire de Plancy :

Gauthier des *Bersiax,* 2529.

Du sire de Pleurs :

Alix de Gourgançon, 2534.
Fromond de Pleurs, 2534.
Guy d'Écury, 2665.
Jean Picace, 2549.
Miles d'Écury, 2613.
Ponsard de Vert, 2613.
Villain, 1677.

Du sire de Reynel :

Alexandre de Pringy, 1637.
Houdouin de Valcourt, 1655.

De N. de *Roche-Fontene :*
Henrion de *Roche-Fontene,* **3009.**
De Simon de *Roche-Fontene :*
Renau-le-Roux de Cernay, **2449.**
De Miles de Saint-Quentin :
Herbert de Saint-Quentin, **2309, 2425, 2440.**
De Gilcs du *Solier :*
Jean de Mauregny, 1833.
Du sire de Tournan :
Barthélemy de Presles, 264.
Giles de Champrose, 49.
Raoul de Verneuil, 13.
Simon de Verneuil, 271.
Du sire de Traînel :
Guy Gâtebled, 456.
Pierre de Flacy, 2963.
Du sire de Vanault :
Thibaut Pelenout, 1546.
Du sire de Vendeuvre :
Guy de Champignolle, 2090.
De N. de Vernois :
Mathieu de Vernois, 491.
De Manassès de Villemaur :
Béranger, 2967.
De Clarembaud :
Laure, 1949.
De Guillaume :
Renaud de Mathaux, 1948.
De Hélie :

Manassès de Villemaur, 2986.

De Herbert-le-Roux :

Ansel de Everly, 493.

De Simon Guorre :

Milon de Bernay, 257.

§ 11e. — *Des arrière-vassaux des comtes de Champagne.*

Notre registre ne mentionne que les vassaux relevant directement de nos comtes, mais on y trouve toutefois, aux articles de certains feudataires, les noms de ceux qui tenaient d'eux des portions des fiefs pour lesquels ils rendaient hommage. Nous avons relevé les noms de ces arrière-vassaux ; en voici la liste :

Par Renaud d'Acy, était arrière-vassal :

Hugues du Bois (972).

Par Henri d'Everly :

Miles de Paroy,
Miles de Ternant et
Oudin de Chanolles (2434).

Par Jean d'Aunoy :

Guillaume du Mez (132 *bis*).

Par Pierre de Biercy :

Gauthier de Montanglaust (1826).

Par Pierre de Bourcq :

Renier de Vonc (1769).

Par Dude de Bussy, vassal de Baudoin d'Autry :

La dame de Hans (1782).

Par Renier de Cernay :

Baudouin d'Autry,
Geoffroy de Saint-Remy et
Itier de Challerange (1782, 1792, 1816).

Par Arnoul de Chalautre :
Le fils d'Enguerrand de Villiers (144 *bis*).

Par Louis, comte de Chartres et de Blois :
Le sire d'Amboise,
Le sire de Saint-Agnan et
Le sire de Vierzon (A 249).

Par Pons de Dammard :
Jean de Rocourt (1178).

Par Mathieu d'Eclance :
Pierre de Valentigny (2261).

Par Geoffroy ou de Hugues le Felle :
Guillaume de Moret, 594.
Hugues Poiremale, 594.

Par Hugues de Fralignes :
Pierre de Valentigny (2261).

Par Jean du Houssay :
Jean de Valence et
Oudinet de Charmesseaux (120 *bis*.)

Par Pierre de Macigot :
Renaud d'Acy (972).

Ferry de Nesles rendait hommage pour deux fiefs que deux autres chevaliers tenaient de lui (649).

Par le comte de Nevers :
Le sire de Luxy et d'Uxeau (A 255).

Par Henri de Paroy :
Girard Juttart,

Jean de Gomer,
Joie de Mons,
Milet de Chauconin,
Perret Chevalier,
Pierre Mallecouvée et
Reric de Paroy (430).

Miles du Plessis avait donné la moitié de la gruerie de Jouy à deux sergents qui la tenaient de lui (658).

De Geoffroy Putefin :
Pierre de Sergines, 505.

Par Simon-le-Borgne de Rosnay :
Pierre de Valentigny (2261).

Par le comte de Sancerre :
Archambaud de Sully et
Eudes de Montfaucon (A 48).

Par Thibaut de Sigy :
Les petits-fils d'Yvon (385).

Par Berneré de Sommelan :
Pierre de Neufvy (1243).

Par Miles de Ternant, vassal d'Henri d'Everly :
Maurice de Reims et
Girard de Tachy (2434).

Par Girard de Tincourt :
Le chancelier de Reims (2280).

Par Gauthier de Vierzy :
Herbert de Courmelles (1200).

Par Pierre de Vierzy :
Robert de Courmelles (1241).

Par Lucienne de Villiers :

Jean de Mainpincien (132 *ter*).

Par Renier de Voncq, vassal de Pierre de Bourcq :

Giles d'Ambly (1769).

Par Hugues-le-Bègue :

Mathieu (2131).

Par Geoffroy et Hugues le Fel :

Guillaume de Moret et

Hugues Poiremale (594).

Par le chancelier de Reims, vassal de Girard de Tincourt :

Jean de Valcourt (2280).

CHAPITRE II.

De ce qui composait les fiefs

Notre registre donne quelques lumières sur la composition des fiefs au XII[e] siècle ; nous avons relevé les diverses notions qu'il fournit à ce sujet, et nous examinerons l'un après l'autre les différents droits qui se donnaient en fief dès cette époque.

Rentes inféodées. — Primitivement, toute récompense féodale consistait en propriétés, mais, par la suite, les suzerains s'aperçurent qu'ils avaient aliéné une partie considérable de leurs domaines, et changèrent de mode, pour se procurer un plus grand nombre de vassaux. C'est au XIIe siècle que paraît avoir prévalu l'emploi de ce système de donner une rente sur le produit d'un revenu quelconque, sur lequel le suzerain gardait néanmoins tous ses droits M. d'Arbois de Jubainville voit dans cette innovation un acheminement vers les appointements modernes.

Nous examinerons successivement les divers droits sur lesquels ces rentes étaient assises ; nous donnerons d'abord un tableau, par ordre d'importance, de celles de ces rentes, dont les chiffres nous sont connus :

N°s du Reg.		Livres.	Sous.
779	Guillaume des Barres.............	500	»
3042	Aymon d'Ecot....................	160	»
962	Bisnel de Forfry, puis.......... Hugues de la Monnaie.........	120	»
	. *A reporter*............	780	»

	Report...............	780	»
957	Pierre de Poincy.................	100	»
1031	Simon de Taissy.................	84	»
950	Raoul-le-Pauvre.................	60	»
1798, 1801	Clarembaud, puis............. Aude de Tagnon..............	50	»
986	Le comte de Soissons............	30	»
2277, 2289	Aubert de Brachey, puis....... Barthélemy de Provenchères....	30	»
2488	Barthélemy de Chézy............	30	»
784	Gilbert de S.-Mard...............	30	»
954	Guillaume de Garlande...........	30	»
1800	Guillaume de Vienne.............	30	»
2982	Jacques de Chigy................	30	»
954	Manassès Borrez	30	»
961	Philippe de Crépy	30	»
1149	Robert de Paroy	30	»
1429	Raoul de Glennes................	25	»
1207	Jean de Coucy...................	20	»
1832	Clarembaud de Bouzy............	20	»
1681	Ludemar.........................	17	10
2300	Aubert Angier....................	15	»
1190	Adam de Villershélon, puis..... Henri-le-Jai	10	»
731	Barthélemy de Roye..............	10	»
1011	Guy de Soupir..................	10	»
283	Robert de Pecy..................	10	»
383	Thibaut de Sigy..................	»	200
944	Robert de Compans...............	9	»
1426	Girard et Gauthier de Roucy........	7	»
1378, 1491	Hugues de Chaumuzy.............	»	140
1186	Jean, puis Giles Champenois.......	7	»
1222	Raoul de *Marero*................	7	»
2832	Roger Gros-Os..................	7	»
1960	Renier de Bourbonne.............	7	»
	A reporter............	1572	10

	Report	1572	10
1131	Gui de Loisy	»	110
120 *bis.*	Jean du Houssay	»	120
1109	Baudouin, sénéchal	»	100
1799	Bertrand de S.-Hilairemont	»	100
1130	Clarembaud de Guignicourt	»	100
921	Eudes de S.-Pathus	»	100
921	Geoffroy de S. Pathus	»	100
128	Gauthier Chassefoin	»	100
1166, 1233	Gervais, puis Eudes du Plessier-Huleu	»	100
2614	Gilbert, puis Guérin de Vert	»	100
1623	Girard de Longeville	»	100
2259	Guillaume de Belrain	»	100
2317	Herbert de Gastins, puis Thomas du Chenoy	»	100
828	Jean de Fontenay	»	100
2815	Jean Torel	»	100
1163	Simon de Montaigu	»	100
1189	Nicolas de Craonnelle	»	98
1132	Guillaume de Montaigu	»	82
2280	Girard de Tincourt	1	»
1018	Hugues de Montbeton	1	»
781, 938	Simon de Marcilly, puis Renaud de Pomponne	1	»
2387	Eudes de Pougy	»	70
1963	Daniel d'Arembécourt	»	60
1156	Eudes de Luquis	»	60
1770	Gervais de Vienne	»	60
1770	Lucain de Triaucourt	»	60
2640	Guérin de Vitry	»	60
2315	Guillaume de Courpalais	»	60
2468	Pierre de Courtry	»	60
2816	Roger de Sarry	»	60
2478	Simon, puis Evrard de la Gravelle	»	60
	A reporter	1707	»

	Report..............	1707	»
1072	Simon de Verdelot................	»	60
1965	Ancher de Beurville...............	»	50
1808	Garnier de Souaïn................	»	50
2817	Etienne de Vert..................	»	50
2818, 2829	Pierre de Celles..................	»	50
647	Simon de *Rodi*....................	»	50
1399	Eudes de Cormicy................	»	40
1442	Miles, puis Gauthier de Vaux.......	»	40
2278	Manassès de Vaux................	»	40
645	Miles de Bernay..................	»	40
1434	Payen de Hautvillers..............	»	40
1480	Raoul de Chaumuzy..............	»	40
648	Robert de Jouy..................	»	40
2279	Adam, puis Geoffroy de Cousances..	»	30
656	Eudeline de Fontenailles..........	»	30
1464	Raoul-le-Blanc...................	»	26
2467	Manassès Gourlangue.............	»	20
644	Eudes de Puiseau.................	»	20
2291	Liébault de Dammartin............	»	20
2593	Léonard.........................	»	20
657	Herbert de Jouy..................	»	10
653	Jean de Vaudoy..................	»	100
144 *bis.*	Arnoul de Chalautre..............	»	8
2352	Garnier-Godard..................	»	5
	TOTAL DES RENTES....	1750[l]	19

On trouve également des mentions de fiefs consistant en deniers (terme générique pour désigner une rente quelconque en argent), mais sans indication de la somme. Tels sont ceux de :

928	Adam de Montfermeil.
949	Evrard de Coupvray..
2553	Gauthier d'Autry.
932	Jean de May.
1464	Raoul-le-Blanc.

Rentes en nature. — On trouve un certain nombre de fiefs consistant en rentes de blé, d'avoine, de vin et même de poules et poulets.

Nous allons en donner les listes.

1° *Blé.*

Nous avons placé les diverses rentes suivant leur importance; nous àdmettons, pour base de calcul, que le setier valait le douzième du muid.

Nos du Reg.		Muids.	Setiers.
2273	Guy de Curel................	»	126
2270	Houdouin de Robert-Espagne...	»	100
2274	Le *gouvernaus* d'Ambonville...	»	60
2517	Gaucher de Villers, puis.. / Jean de Marcilly.........	»	60
2467	Manassès Gourlangue.........	»	52
1432	Guillaume de Montaigu........	»	50
672	Pierre Malecouvée............	4	6
1175, 1236	Pierre, puis Isabelle Aguillon...	4	6
2277, 2289	Aubert de Brachey, puis... / Barthélemy de Provenchères	»	60
2276	Ellebaud de Vaubercey........	»	64
2275	Garnier de Sommeville.........	»	60
2229	Gauthier des Rivières.........	»	40
2291	Liébaud de Dammartin........	»	60
1424	Pierre de Maizy..............	»	40
2614	Ponsard de Vert, puis.... / Miles d'Ecury...........	»	40
2478	Simon, puis Evrard de la Gravelle.....................	»	40
2639	Eudes la Tarte a fiuz..........	3	»
1460	Pierre de Breuil..............	»	34
2552	Baudouin de *Stalu*...........	»	30
2457	Renaud de Bergères...........	»	30
	A reporter...........	90	10

	Report............	90	10
1118	Miles de Breuil..............	»	25
1371	Giles de Vaux-Varennes, puis Alain de Roucy...........	2	»
2295	Houdouin de Valcourt.........	2	»
2304	Geoffroy du Bouchon..........	2	»
2556	Léon de Sézanne.............	2	»
1112	Payen du Pont...............	»	22
2473	Aubouin de Talus............	»	30
1626	Guy de Mauregny.............	»	20
1489	Nicolas de Craonnelle.........	»	20
2279	Adam, puis Geoffroy de Cousances....................	1 1/2	»
1387	Dude d'Aiguizy, puis...... Alain de Roucy...........	»	15
2146	Gauthier des Rivières (1).......	»	14
2606	Aubert de *S.-Cler*............	1	»
2293	Boson de Chevillon, puis.. Geoffroy de Rachecourt...	1	»
1163	Girard, puis Gobert de Muret..	1	»
1035	Raoul de la Chapelle..........	1	»
1034	Pierre de Vendrest............	»	10
2484	Miles du Prael, puis...... Jean de Villevenard......	»	9
1152	Jean du Bois................	»	8
1815	Guillaume de Vienne.........	» 1/2	»
2261	Pierre de Valentigny..........	» 1/2	»
2461	Pierre de *Novelin*............	»	4
144 *bis*.	Arnoul de Chalautre..........	»	3
	TOTAL......	120 muids	4

Les rôles mentionnent souvent en quel lieu étaient perçues ces rentes; si elles étaient assises sur les re-

(1) Le même vassal est marqué dans un article postérieur de 30 ans environ à celui-ci, comme tenant du comte 40 setiers de blé sur le terrage du comté de Rosnay (2229). Cette différence ne provient sans doute que d'un augment du fief de ce feudataire.

venus des granges, des moulins ou des terrages du comte; mais nous n'avons pas cru devoir marquer ces particularités dans la liste qui précède. La même particularité est applicable aux autres rentes en grain qui suivent.

2° *Avoine.*

Voici la liste des diverses rentes d'avoine tenues en fief de nos comtes :

Nos du Reg.		Muids.	Setiers.
674	Guy de Garlande.............	17 1/2	»
1812	Louis de *la Mer*..............	»	90
714	Gilbert de Bellou, puis.... / Pierre de Cornillon.......	5	»
781, 938	Simon de Marcilly, puis.. / Renaud de Pomponne....	5	»
649	Pierre de Courton............	»	53
1432	Guillaume de Montaigu.......	»	50
1489	Nicolas de Craonnelle.........	»	80
2818, 2829	Pierre de Celles..............	»	50
2770	Simon de Rouffy.............	»	40
1018	Hugues de Montbeton.........	4	»
1064	Pierre de Saponay............	4	»
1776, 1806	Gibouin de Dampierre.........	»	40
2614	Gilbert, puis Guérin de Vert...	»	40
932	Jean de May.................	»	40
1675	Taillefer....................	»	40
1795	Dreux de Ste-Menehould.......	2	»
2829	Pierre de Celles..............	2	»
1808	Garnier de Souaïn............	»	20
2593	Léonard.....................	»	20
1684	Giles de S.-Jean..............	1	»
791	Guy de Marnoue.............	»	12
1796	Pierre la Berterant...........	1	»
648	Robert de Jouy...............	1	»
	A reporter	90	5

	Report............	90		5
689	Jean de Pomponne............	10		»
704	Wibaud de la Bretonnière.....	»	1/2	»
2628	Jean de Trecon..............	»	1/2	»
	TOTAL.....	101	muids	5

Un certain nombre de vassaux sont aussi mentionnés comme possédant de l'avoine dans un lieu déterminé; toutefois, la quantité n'étant pas énoncée, nous n'avons pu les classer dans le tableau ci-dessus.

3o *Vin.*

Voici la liste des différentes rentes de vin tenues en fiefs de nos comtes :

963	Robert de Forfry.......	20		à Lagny-le-Sec.
2624	Baudouin de Gionges...	10		à Vertus.
2596	Erlaud de Montmort...	10		à Vertus.
2590	Gauthier de Congy.....	10		à Vertus.
1434	Payen de Hautvillers...	10		à Fismes.
1223	Pierre, puis Ameline de Rosoy.............	10		à Cys.
1411	Eudes de Crugny......	7	1/2	à Fismes.
1168	Ancoul de Cramailles..	6		à Cys.
1176	Geoffroy, puis Adam Brulart............	6		à Acy.
1432	Guillaume de Montaigu	6	muids	à Fismes.
1489	Nicolas de Craonnelle..	6		à Fismes.
1412	Payen du Pont........	1	1/2	à Fismes.
	TOTAL....	103	muids.	

4° *Poules et poulets.*

Notre registre mentionne quelques rentes de poules qu'il nomme gélines, et de poulets (poucins).

Baudouin de S.-Jean avait une rente de 160 gélines à Suippes (1797).

Guillaume de Montaigu, une de 50 à Vantelay (1432).

Nicolas de Craonnelle, une semblable au même lieu (1489).

Guy de Dormans et Raoul-le-Blanc avaient aussi des rentes en poules; mais les chiffres ne sont pas donnés. Celle du second était perçue à Villers-sous-Châtillon (1494 et 1464).

Arnoul de Chalautre tenait, entre autres choses, à Chalautre-la-Grande, 6 poules et 3 chapons (144 *bis*).

Quant aux rentes de poulets, nous n'en avons trouvé qu'une seule; c'est celle de Jean de Trecon (2628).

ALLEUX. — Il est plusieurs fois question, dans notre registre, de rentes tenues en fief et données en échange d'alleux. C'étaient probablement par des dons de cette nature, que nos comtes attirèrent dans les liens de la vassalité des possesseurs d'alleux qui convertirent ainsi leurs propriétés en fiefs. Les alleux que nous trouvons cités et qui se trouvent dans cette condition, sont les suivants :

Brachey et Flammérécourt. — Aubert de Brachey avait reçu une rente de 20 ou 30 livres pour cet alleu; son fief fut tenu ensuite, aux mêmes conditions, par Barthélemy de Provenchères qui épousa sa veuve (2289 et 2277).

Charmes. — Gauthier Chauderon possédait cet alleu « por lequel il ot deniers » (2290).

Dommartin. — Aubert Angier eut 15 livres pour cet alleu (2300).

Flammérécourt (voir Brachey).

AUBAINS. — On donnait ce nom à des roturiers qui venaient résider dans une seigneurie dont ils n'étaient pas natifs et qui n'étaient pas réclamés par leur ancien seigneur. Ils étaient de droit serfs du seigneur, dans le domaine duquel ils venaient résider; toutefois, suivant l'ancienne coutume de Champagne, si ce seigneur ne les prenait « dedans l'an et jour » les gens du roi (anciennement du comte) pouvaient les réclamer, et ils devenaient ainsi serfs du roi (précédemment du comte) (1). Nous ne trouvons que deux mentions de seigneurs qui jouissaient du droit d'aubaine, ce sont le sire d'Arzillières (2202) et Haguin de Saron; ce dernier avait les aubains de Méry (2950).

AVOUERIES. — Dans ce registre, il est plusieurs fois question d'avoueries et dans le chapitre d'Oulchy, ce terme revêt parfois les formes « avocacion » et « avouement » (2). Ces mots qui signifiaient simplement tutelle, s'appliquaient d'abord à la garde des domaines ecclésiastiqees confiés à des laïques, qui dans la suite l'inféodèrent avec les revenus qui y étaient attachés en qualité d'indemnité; mais de plus ils s'entendaient aussi de la tutelle d'un mineur. Aussi nous est-il difficile de fixer, parfois, à laquelle de ces deux

(1) *Li droict et les coutumes de Champaigne*, art. 58.

(2) La comparaison de divers articles nous autorise à cette identification; ainsi : « l'avouement de Chacrisse » (1165) devient « la avorie de Sacrise » (1230) et « l'avocacion de Marissi » (1166) devient plus loin « l'*avoaria* de Marisi » (1233).

acceptions se rapportent ces mots, lorsque nous les trouvons employés, et nous nous contenterons de donner ici la liste des vassaux tenant des avoueries en faisant précéder d'un astérisque, les noms de ceux qui paraissent avoir tenu des avoueries ecclésiastiques :

Simon de la Louptière ; de la terre de Jaulnes, 537.

* Pierre de Saponay; de Saponay, 1064.

* Philippe de Ronchères ; de Ronchères, 1089.

* Aubry d'Oulchy, puis Barthélemy de Thury, son fils ; de Chacrise, 1165 et 1230.

* Josselin de Septmonts, puis Girard de Villeblain ; de Villeblain, 1194.

* Gervais, puis Eudes du Plessier-Huleu; de Marizy et de Montrond, 1166 et 1233.

Renaud du Vézier, puis Eudes Joillain, 2513.

Jean, puis Geoffroy de Courgivaux, 2540 bis.

Adam de Verdun, puis Miles Pied-de-Lou, 2600.

* Baudouin de Reims, 2873.

* Itier Borbsez, 2946.

Enfin, l'article 1410 de notre registre, nous apprend que Robin de Falaise, fit hommage du fief de Bisseuil, mais qu'il ne le tenait pas par avouerie; nous ne savons la cause de cette spécification, mais il est possible que Robin avait hérité d'un pupille (1410).

Quant à l'emploi du mot avouerie pour la tutelle d'un mineur, il est très-naturel qu'on le trouve dans notre registre et Brussel a relevé l'emploi semblable du mot *avoeria* dans le registre de Thibaut V (1).

---

(1) *Usage général des fiefs*, 769.

Bacs. — Nous trouvons deux bacs dont les revenus étaient inféodés. Ce sont ceux d'Azy et du Mont-S.-Père ; Simon de Verdelot avait une rente de 60 sous sur le premier, et une partie du fief d'André du Mont-S.-Père était assis sur le second (1072 et 1090). Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que des bacs existent encore dans ces lieux situés au bord de la Marne (1).

Ban des vins. — On appelait ban-vin ou ban des vins, le droit que le seigneur avait de vendre seul son vin pendant un certain temps. Nos comtes avaient inféodé ce droit pour Montereau à Gauthier, chambrier de Philippe-Auguste (614).

Ce droit est aussi désigné souvent par le mot *ban* (2), ce qui nous permet de comprendre ainsi les mentions des bans des lieux suivants :

Chaumuzy et Villesaint. — Hugues de Chaumuzy tenait quelque chose aux bans de ces villages (1491).

Saint-Jean-sur-Tourbe. — La dame de Hans tenait, outre le bourg de S.-Jean, le ban du même lieu (1782).

Vitry-le-Brûlé. — Ludemar tenait 10 livres sur le ban de cette ville (1681). La veuve de Louis de la Mer y possédait également un ban (1812).

Cens. — Nous trouvons les mentions suivantes de villages, dont les comtes de Champagne avaient inféodé le cens :

Chalautre-la-Grande. — Arnoul de Chalautre, te-

---

(1) Carte de l'Etat-Major, f. 49.

(2) Ducange, *Glossarium* ; id. Henschel ; I, 559, col. 3, et 560 col. 1.

nait environ huit sous sur le cens de ce village (144 bis).

Misy-sur-Yonne. — Isabelle la Cornue tenait un fief du cens que nous pensons être celui de Misy, où elle possédait du moins quelque autre chose (523).

Provins. — Miles de la Sausotte rendait hommage d'un fief assis sur le cens dans la rue Neuve et le Marché neuf à Provins; ce fief valait environ huit livres (372). Sous Thibaut IV, Jean de Houssoy tenait environ cent sous de petit cens dont quatre livres à Provins et vingt sous dans la châtellenie de cette ville (120 bis).

Rosnay. — Pierre de Valentigny tenait de Simon le Borgne de Rosnay, un fief consistant en cens accoutumable et en un pré (2261).

Saint-Brice, autrefois Fontenay. — Miles de la Sausotte tenait aussi en fief du cens de ce village (372).

Saint-Loup-de-Naud. — Jean de Houssoy tenait de Thibaut IV, une certaine censive dans cette paroisse (120 bis).

Villeseneux. — Jean Torel tenait cent sous sur le cens de ce village (2815 et 2827).

Voillecomte. — Adam de Cousances, puis son fils Geoffroy tenait trente sous sur le cens de ce lieu (2279).

Cense. — On appelait ainsi la redevance payée pour l'exemption du droit de justice. Nos comtes inféodèrent parfois ce produit, car notre registre mentionne celle de Wassy, sur laquelle quatre vassaux du comté de Champagne avaient des rentes, lors du commencement de la régence de Blanche de Navarre (1201). Ce sont les chevaliers suivants :

Ancher de Beurville qui tenait 50 sous (1965).
Manassés de Vaus qui en tenait 40 sous (2278).
Girard de Tincourt qui en tenait 4 liv. [1] (2280).
Liébaud de Dommartin qui tenait 20 sous (2291).

Total.... 9 livres 10 sous.

L'article relatif à Girard de Tincourt, nous apprend que ce feudataire avait cédé une partie de la rente qu'il tenait au chancelier de Reims, celui-ci l'avait lui-même donnée à Jean de Valcourt, de sorte que, lorsque le fief de Girard fit retour au comte, il se réduisait à dix sous.

CHARRUAGE. — On appelait ainsi un droit que les seigneurs féodaux prélevaient sur les charrues de leurs vassaux. — Germond de Sainte-Menehould tenait en fief le charruage de Dampierre-sur-Auve (art. 1789 et 1810). — Dude de Bussy tenait celui de Valmy (1821). — Girard de Montherie tenait aussi le charruage du comte (2008). Notre registre ne dit pas celui de quel lieu, mais il est présumable que c'est celui de Soulaines, vu le peu d'étendue de cette châtellenie.

CONDUIT DES FOIRES, — On appelait ainsi le tribut payé au seigneur féodal par les marchands qui se rendaient aux foires. Notre registre mentionne ceux des deux villes suivantes ;

1o Bussy-le-Château. — Dude de Bussy tenait en fief le conduit de cette ville (1821).

2o Montereau. — Une partie du fief de l'héritier

(1) Dans cet article, le registre porte *cens*, mais il est évident qu'il faut lire *ccnse*, comme dans les trois autres.

d'Herbert le Roux, était assis sur celui de Montereau (610).

Coutumes. — On appelait de ce nom toute redevance féodale et les hauts seigneurs féodaux donnèrent certaines de ces coutumes en fief. Ainsi nous voyons, dans notre registre, Renaud de Bergères tenir à charge d'hommage celles du village de ce nom (2457); celles de Gionges étaient tenues par Baudouin de Gionges (2624). On peut voir aussi par l'article 2629 que le fief que Renaud de Morains possédait dans la châtellenie de Vertus, défaillit par suite de la suppression de la coutume qui le constituait (1)

D'autres fois on donna aussi en fief l'affranchissement de certaines coutumes, ce qui sûrement n'était qu'un fief de condition bien inférieure. Ce fait est démontré par l'art. 2612 ainsi conçu : « Nicole de Ver tient en fié par franchise de coutume, une est dite cornage. » Brussel qui cite l'article correspondant du *Feoda*, nous dit que la coutume appelée *cornage* était une redevance due au seigneur d'un bois, pour chaque bête à corne que les habitants, voisins de ce bois et qui y avaient droit d'usage, y menaient paître.

C'était aussi une *coutume* que la redevance d'un setier d'avoine due à Pierre de Méry, par tous ceux qui allaient au bois de la Nauvrele, tenu en fief par ce Pierre (1363).

Dimes inféodées. — « L'inféodation des dixmes » aux Seigneurs laïcs, dit Brussel, est si anciène qu'on » en ignore l'origine. » On attribue cet abus à plu-

---

(1) C'est du moins là l'opinion de Brussel, p. 397.

sieurs causes, mais vraisemblablement il serait un des résultats de l'usage, si commun sous les Carlovingiens, de conférer des abbayes à des laïques. Ce qui est certain, c'est l'existence en Champagne de dîmes inféodées dès le XIIe siècle. Ainsi, nous trouvons dans notre registre celles des lieux suivants :

1° Chaumont-en-Bassigny. — Le fief que Renaud-le-Roux de Cernay tenait du comte de Champagne, consistait dans la seizième partie de la dîme de Chaumont (2449).

2° Cuisles. — La dîme de ce village était tenue en fief par Roger d'Avenay (1357).

3° Lanty. — La dîme de Lanty faisait partie du fief de Hugues-le-Bègue (2131).

4° Méry-sur-Seine. — Jean de Thil tenait une dîme à ce lieu (2004).

5° Montlaurent. — Renier de Voncq tenait la dîme de ce village de Pierre de Bourcq, vassal du comte de Champagne (1769).

6° Périgny-la-Rose. — Sa dîme faisait partie du fief du fils de Beuves de Pont. Il est à présumer qu'il en fit don à un monastère, puisqu'on trouve à la fin de l'article de ce vassal, cette mention que les moines la tiennent (2355).

7° Romain. — La dîme de ce lieu était tenue par Eudes Muid-de-Vin (1344).

8° Sainte-Menehould — Le tiers de la dîme de cette ville était compris dans le fief de Nicolas de Sommeyèvre (1804).

9° Saint-Oulph. — Jean de Thil tenait une dîme à ce village (2004).

10° Sarry. — Girard du Jard tenait les deux parties de la dîme de ce lieu (1691).

Foires et Marchés. — Il est plusieurs fois fait mention dans notre registre de fiefs assis sur les foires et marchés. Nous y trouvons ceux des villes suivantes :

1° Bar-sur-Aube. — Renier de Bourbonne tenait en fief une rente de 7 livres sur les foires de cette ville (1960).

2° Fismes. — Clarembaud de Guignicourt tenait une rente de 100 sous sur dix marchés (1430). Thierry de Chaudardes avait le tonlieu de quinze marchés et demi à cette ville (1831).

3° Montereau. — Gauthier, chambrier du roi, avait le quart du marché de cette ville (614).

4° Vertus. — Segard de Vadenay y tenait quatre marchés (2605). Foulques d'Aunay en possédait également (2619).

Voir aussi, pour les fiefs assis sur des revenus provenant des foires, l'article : *Conduit des Foires.*

Fours. — Il est plusieurs fois question, dans notre registre, de fours tenus en fiefs. Ces fours étaient des fours banaux (c'est-à-dire de bans ou districts), et chaque habitant était tenu d'y faire cuire son pain. Voici les divers lieux dont les fours sont mentionnés comme constituant des fiefs :

1° Bray-sur-Seine. — Adam de Tachy tenait le four de cette ville (548).

2° Coulommiers. — Une partie du fief de Gâtebled était assis sur le four de Coulommiers (690), dont Thomas de Vaux tenait quatre autres parts (693).

3° Cuperly. — Amaury-le-*Roele* était lige du four de ce village (1775).

4° Damery. — Le four de Damery était tenu par Guérin de Damery (1342).

5° Fismes. — Girard de la Cour tenait en fief celui de Fismes (1433).

6° *Juisseineval.* — Le four de ce lieu faisait partie du fief de Garnier d'Auve et de sa mère (1823).

7° La Ferté-sur-Aube. — Godefroy de Lanty était lige du four de cette petite ville (2073).

8° Meaux. — Manassès de Villemareuil y tenait le four en fief (916).

9° Villeneuve-la-Guiard. — Le four de Villeneuve était tenu par Girard d'Orvilliers (563).

FRÉSINGE. — C'était une redevance annuelle d'un cochon de lait ou de sa valeur (1). Nous n'avons qu'une seule mention de l'inféodation de ce tribut; Simon et Evrard de la Gravelle tenaient, entre autres choses, 60 sous en frésinges (2478).

GRUERIE. — La gruerie était un droit sur les forêts; nos comtes l'inféodèrent quelquefois. Sous Henri Ier, nous trouvons cinq vassaux dont les fiefs étaient en partie assis sur la gruerie des forêts.

Ce sont :

Gâteblé, qui avait une part de celle de la forêt du Mant, au nord de Coulommiers (690).

Thomas de Vaux, qui tenait aussi quelque droit sur la même (693).

Guy du Donjon d'Oulchy et Gervais-le-Roux, qui

(1) Il était estimé 2 sous.

tenaient celles de la châtellenie d'Oulchy (1167 et 1173).

Hugues de Baizil, dans la châtellenie de Châtillon (1360).

Dans la première moitié du XIIIe siècle, nous trouvons les vassaux suivants investis de fiefs semblables

Jean de Fié, probablement le même que Jean, héritier de Guy du Donjon, dans la châtellenie d'Oulchy (1227; cf. 1173).

Jean de Nanteuil, héritier de Gervais-le-Roux (1173 et 1235).

Pierre de Biercy, qui tenait la gruerie du Mant; il paraît être un des successeurs de Gâteblé (1826).

Jean d'Aunoy, qui avait la gruerie de 120 arpents de bois (132 *bis*).

SERFS. — Il est plusieurs fois question de serfs tenus en fief. Voici la liste des feudataires que notre registre désigne comme en possédant :

Jean d'Ablancourt; hommes à Buire (1063).

Garnier et Jean d'Apremont; la famille d'Evrard de Vesdriarde ou de Souarde (2531 et 2551).

Le sire d'Arzillières ; aubains et saintieux (2202).

Jean d'Aunoy; hommes de Gimbrois (132 *bis*).

Gaucher de Bellot; trois familles (1060).

Pierre de Breuil; hommes saintieux à Arcis-le-Ponsard (1460).

Pierre Britaud ; la famille d'Evrard de Lava (2479).

Geoffroy, puis Adam Brûlart; hommes à Oulchy-le-Château et à Thury (1176 et 1224).

La veuve de Pierre de Celles; hommes à Cherville (2829).

Eudes de Charly; une famille à Château-Thierry (1042).

Gibouin de Dampierre-le-Château; hommes à Argers (1806).

Guermond de Dampierre-sur-Auve ou de Sainte-Menehould; hommes à Dampierre (1789 et 1810).

Guy de Dormans; douze familles à Dormans (1494).

Hugues Engorienne, puis Renaud de Crochet; la famille de Hugues de *Crouli,* la femme d'Alexandre de Bagneux, et une famille à Queudes (2510).

Thomas de Fagnières; hommes à Flavigny (2872).

Itier de Flacy, gendre et héritier d'Otran du Plessis; la famille de feu Thibaut (2976 et 2996).

Robert de Forfry; hommes et femmes à Forfry et à Puisieux (963).

Guy de Garlande; dix familles d'hommes (674).

Guy de Gaye; « homes baniz qui veulent souz lui manoir » (2498).

Manassès Gourlangue; la famille d'Houdiard (2467).

La dame de Hans; hommes de la vallée de la Tourbe achetés à Baudouin d'Autry (1782).

Jean de Houssoy; hommes à Courton (120 *bis*).

Giles, puis Hugues de Jouaignes; hommes de Jouaignes (1246 et 1393).

Herman, Adam et Jean de Lachy; hommes à Charleville (2477).

Godefroy de Lanty (2073).

Pierre de Maizy-sur-Aisne (1424).

Jean de Marcilly; hommes saintieux (2411).

Robert de Paroy; vingt familles à Paroy (1149).

Roger Pié-de-Lumière de Châlons; hommes à Juvigny et à la Veuve (2768).

Jean de Porte-Marne; hommes à Châlons et dans la vallée de la Marne (2771).

Jean de Provins, puis Miles-le-Bréban; hommes à Sézanne (2528).

Hugues de *Putroi*; hommes à Soigny (2515).

Pierre de *Rague*, puis Simon son fils; hommes saintieux à Lenharrée (2625).

Simon de Rouffy; un sergent à Isse (2770).

Pierre, puis Simon de Tigecourt; hommes à Montcoupot (2450).

Jean Torel; hommes à Fagnières et à Villeseneux (2815).

Ludemar; hommes à Rapsécourt (1681).

Enfin, le fief de Pierre de S.-Quentin (aux Marais) était une terre labourable à quatre bœufs et un faucheur de pré (1625).

Voir aussi sur ce sujet les articles *Aubains* et *Saintieux*.

MINAGE. — On entendait par ce mot le mesurage des grains, opération pour laquelle le minagier, officier seigneurial, percevait un droit. Ce droit étant d'un produit supérieur au salaire que le seigneur payait à cet officier, la différence augmentait ses revenus. C'est de ce produit qu'il est plusieurs fois question dans notre registre, car le minage de diverses localités fut donné en fief.

Ce sont les suivants :

1° Le minage d'Acy tenu par Pierre de Chauconin (819).

2° Le minage de Vertus dont la septième partie appartenait à Pierre de Molins, qui la vendit aux cha-

noines de la chapelle du comte de Champagne (2594). Toutefois, nous devons faire remarquer que suivant l'article correspondant du *Feoda*, il s'agirait de la sixième partie du *vinage* de Vertus et non du *minage* (1). Nous penchons à préférer le sens du registre latin, parce que quelques articles plus haut on lit que Gauthier de Congy ou Etrechy, tenait en fief une rente de 10 muids de *vin* au minage de la même ville (2590). Ici nécessairement *minage* est une fausse leçon et on doit lire *vinage*.

3° Le minage de Villemaur et de Saint-Mards-en-Othe était tenu en fief par Rembaud (2987).

NAVIGATION DES RIVIÈRES. — On rencontre aussi certains fiefs consistant dans le produit de l'impôt sur les bateaux ; ainsi Guillaume de la *Monoie* tenait en fief un denier pour chacun des bâteaux passant à Montereau (616). Eudes de Poincy, le revenu des bateaux *(repeire des né, redditum navium) (2)*; dans ce dernier exemple, il s'agit sans doute de ceux qui passaient à Meaux, puisque le fief est parmi ceux de la châtellenie.

PÉAGE. — Le péage était un droit pour la circulation des marchandises transportées à pied, soit d'hommes, soit d'animaux, ainsi que l'indique son nom. Dans le registre que nous publions, on voit cités les péages des lieux voisins :

1° Château-Thierry. — Le comte de Soissons avait une rente sur ce péage (986) ; Godefroy Bordon, puis son frère Guy, une de 60 sous sur le même (1003);

(1) *Feoda Campanie*, n° 83.

(2) N° 808 de notre reg. ; 53 du *Feoda Campanie*.

Adam de Villershelon, puis Henri-le-Jai, une de 10 livres (1190).

2° Châtillon-sur-Marne. — Simon de Montaigu avait une rente de 100 sous sur ce péage (1463).

3° Coulommiers. — Robert Mauvoisin avait un fief qui consistait dans une rente de 12 sous sur ce péage (670). Le fief tenu par Guillaume de Mello et son frère Robert, était assis sur ce même péage; mais notre registre ne dit pas de quel produit il était (945).

4° Meaux. — Paulin d'Acy tenait en fief la moitié de celui de cette ville (767).

5° Méry-sur-Seine. — Le péage faisait partie du fief de Haguin de Saron (2950).

6° Montereau et Varennes. — Foucaud avait un fief assis sur le péage de ces lieux (601).

7° Queudes. — Le péage de Queudes était compris dans le fief d'Eudes de Pougy (2387).

8° Sommepuis. — Raoul du Marché de Châlons tenait celui de ce lieu en fief. Il le vendit à G. de Dampierre, pour la somme de 70 livres qu'il dût mettre en fief du comté de Champagne (1627).

9° Trilport. — Hugues, puis Etienne de Presles, avait une rente de 4 livres sur le péage de Trilport (685).

10° Varennes. — Guillaume de Champeaux avait un fief assis sur celui de Varennes (597); nous avons dit plus haut (art. Montereau) qu'il en était de même de Foucaud.

Ponts. — Nous trouvons cités plusieurs ponts dont le produit était donné en fief :

1° Château-Thierry, sur la Marne. Eudes de Luquis avait une rente de 60 sous sur ce pont (1156).

2° Dormans, sur la Marne. — Henri de Sorcy le tenait en fief (1319).

3° Mézy-sur-Marne. — Baudouin Brane avait une rente de 7 livres sur ce pont; mais, dit le texte, le pont tombe (1066).

4° Trilbardou, sur la Marne. — Raoul de Gressy avait une rente sur le produit de ce pont (822); Jean de Fontenay, une rente de 100 sous (828); Geoffroy de S.-Pathus et son frère Eudes, une rente semblable chacun, et celle du dernier revint plus tard à Geoffroy (921); Mathieu-le-Flamand tenait en fief le quart du produit de ce pont, et, à sa mort, ce fief retourna au comte (925).

5° Vienne-la-Ville, sur l'Aisne. — Le pont de ce lieu était tenu en fief par Bertrand de Saint-Hilairemont (1818),

ROUAGE. — Le rouage (*rotagium*) était le droit perçu sur les marchandises transportées par des voitures. Il n'est mention, dans notre registre, que de celui des deux localités suivantes :

1° Châtillon-sur-Marne. — Baudouin le Sénéchal avait une rente de 100 sous sur celui de cette localité (1409).

2° Neuilly-S.-Front. — Le maire de Neuilly, sous Henri-le-Libéral, tenait en fief la treizième partie du rouage de ce lieu (1218).

SAINTIEUX OU HOMMES DE SAINTS. — Ces noms (*homines sanctorum*) désignaient des serfs appartenant à des saints, c'est-à-dire aux églises qui étaient sous leur invocation. Ils furent confiés, avec les propriétés ecclésiastiques, à la garde des seigneurs laï-

ques, et c'est pourquoi nous les voyons cités comme faisant partie de certains fiefs. Notre registre nous indique les feudataires suivants comme tenant de ces hommes de saints :

1o Pierre de Breuil; ceux d'Arcis-le-Ponsard (1460).

2o Giraume de Souaïn; tous ceux qu'il avait dans le village de Bouclenay (1790).

3o La dame de Hans, qui avait acheté de Baudouin d'Autry les hommes de S. Pierre [d'Avenay] et de S.-Remi [de Reims], dans la vallée de la Tourbe (1782).

4o Le sire d'Arzillières (2202).

5o Jean de Marcilly avait la garde de ceux de Marcilly-sur-Seine (2411).

6o Pierre, puis Simon de Rague, son fils, eurent des hommes saintieux à Lenharrée (2625).

SAUVEMENT. — C'était une redevance due en rémunération d'une protection particulière; elle était fixée à tant par tête d'homme ou de bétail. Notre registre dit que celui de Gourgançon fut tenu en fief par Fromond de Pleurs, puis par Alix de Gourgançon (2534).

SOMPNEIE. — La sompneie (*sompneia*), était une sorte de droit de gîte ou de procuration. Nous trouvons inféodées celles des lieux suivants :

Champagne. — Girard du Jard tenait la moitié de la sompneie des maisons de ce lieu (1691).

Humbercourt. — Ancher de Beurville tenait la moitié de celle de ce village (1965).

Wassy. — Houdouin de Valcourt tenait deux muids de blé sur la sompneie de cette ville (2295). A ce propos nous devons rappeler que les droits féodaux

étaient parfois remplacés par des redevances en argent ou en grain.

TERRAGE. — C'était un droit que le seigneur avait de prendre chaque année une part déterminée de la récolte. Nos comtes donnèrent les produits de ce droit en fief comme leurs autres droits. Voici les lieux dont nous trouvons le terrage dans ces conditions :

Broyes. — Renaud Chauncaus de Broyes en tenait le terrage (2555).

Pont-sur-Seine où il était tenu en fief par Nimier de Courtavant (2384).

Rosnay. — Gauthier des Rivières avait 14 (ou 40) setiers de blé sur le terrage de ce comté (2146 et 2229).

Nous trouvons aussi Jean Capre, vassal de Sézanne, possesseur d'un fief de même nature (2483) et Arnoul de Chalautre, tenir deux setiers de terrage (144 *bis*).

TONLIEU. — Le tonlieu était un droit prélevé sur la vente de toute marchandise. On peut voir dans le commentaire de Godet sur la coutume de Châlons, le tarif du droit de tonlieu dû pour diverses marchandises, dans le domaine temporel de l'évêque de Châlons (art. III). — Les lieux sur les tonlieux desquels notre registre nous fournit des renseignements sont les suivants :

1o Aiguizy. — Le tonlieu de ce lieu était tenu en fief par Roard d'Aiguizy (1408).

2o Chantemerle. — Eudes de Pougy avait une rente de 70 sous assise sur le tonlieu de Chantemerle (2387).

3o Château-Thierry. — Le fief tenu par le comte

de Soissons, de celui de Champagne, était une rente de 30 livres au tonlieu de cette ville (986). Jean de Coucy avait un fief de 10 livres sur le même (1207).

4o Châtillon-sur-Marne. — Les mentions du tonlieu sont assez nombreuses. Le fief de Raoul de Baslieux était assis sur ce droit (1376); Eudes de Cormicy y avait une rente de 40 sous (1399); Girard et Gauthier de Roucy, 7 livres (1426); Guy de Loisy, 40 sous (1431); Thomas, puis Giles de Cormicy, une rente dont le chiffre n'est pas donné (1440); Miles de Vaux, puis Gauthier, 40 sous (1442) et Hugues de Chaumuzy, 100 sous (1491).

5o Coincy. — Les fiefs de Girard, puis de Gobert de Muret étaient assis sur le tonlieu de ce village (1163 et 1231).

6o Cuisles. — Une partie du fief de Dude d'Aiguizy, saisi après sa mort par Alain de Roucy, consistait en une rente sur le tonlieu de Cuisles (1387).

7o Fismes. — Baudouin, sénéchal, tenait en fief le tiers de ce tonlieu (1409); Girard et Gauthier de Roucy, le quart (1426); Guy de Loisy, 100 sous (1431); Guillaume de Montaigu, 22 sous (1432); Nicolas de Craonnelle, 33 sous (1489). A une époque postérieure, Thierry de Chaudardes tenait le tonlieu de quinze marchés et demi dans la même localité.

8o Le Mesnil-Huttier. — Herbert de Vienne tenait en fief le tonlieu.

9o Méry-sur-Seine. — Le tonlieu de cette ville faisait partie du fief d'Haguin de Saron (2950).

10o Oulchy-le-Château. — Le fief de Wermond de Treloup et de Pierre, son neveu était assis sur le tonlieu d'Oulchy (1164). Gervais, puis Eudes du

Plessïer-Huleu y eurent une rente de 100 sous (1166 et 1233); Jean, puis Giles Champenois une de 7 livres (1186); Jean de Coucy, une de 10 livres (1207) et Raoul de *Marero*, une de 7 (1222).

11° Pareuil. — Le tonlieu était tenu en fief par Giles de Condé (1389).

12° Rugny dont le tonlieu constituait une partie du fief de Geoffroy de Maupas, tenu ensuite par Dide (1398).

13° Trefols. — Manassés Gourlangue avait une rente de 20 sous sur celui de ce lieu (2467); Pierre de Courtry, une de 60 (2468) et Pierre Bristaud, une de 25 (2479).

Bien d'autres fiefs, sans aucun doute, consistaient en tout et en partie en rentes assises sur les tonlieux; mais la rédaction des rôles contenus dans ces registres n'étant pas uniforme, on n'y peut trouver plus de détails.

Nous devons faire remarquer que dans les chapitres de Chantemerle, Châtillon, Fismes, Méry et Sézanne, on trouve toujours ce mot orthographié « tonliu » tandis que dans ceux de Château-Thierry et d'Oulchy, il revêt les formes de « thonil » (986, 1207, 1222, 1231 et 1233), de « tonné » (1163, 1166 et 1186), et de « toné » (1164). La forme « tonliu » a produit l'orthographe moderne, quant aux autres elles subsistèrent dans certaines contrées avec de légères modifications, et on y peut sans doute y rattacher la forme « thonneux » employée dans la Coutume de Châlons rédigée en 1556 (art. 3).

Touture. — La touture *(toltura)*, était un droit qui se prélevait principalement sur les choses néces-

saires à l'existence, sans diminution préalable de leur prix (1). Girard de Longeville avait une rente de 100 sous sur la touture de *Genvigni* (1623). C'est la seule mention que le livre des vassaux fasse de cet impôt.

USAGE. — L'usage se donnait aussi en fief. Eudes de Poincy avait celui de Montgouin en bois mort (808).

VICAIRIES. — La vicairie ou viguerie était un fief qui consistait dans l'exercice de la justice sur tous les roturiers d'un petit territoire. Un domaine était attaché à ce fief, ainsi qu'un droit sur les marchés de la vicairie. Nous n'avons trouvé, dans notre registre, que quatre vicairies, dont trois dans la châtellenie de Meaux et une dans celle de Coulommiers. On pourrait en conclure que ce genre de fief n'existait que dans la partie des états de nos comtes, comprise dans le diocèse de Meaux, mais l'absence d'uniformité dans la rédaction des rôles que nous publions, nous empêche de tirer une conclusion sûre de ce rapprochement. Ces quatre vicairies sont :

1° Chauconin, possédée par Foucaud, puis par Gauthier de Saint-Denis (786).

2° Lesches, tenue par Gaucher de Coupvray (906).

3° S. Germain-lès-Couilly, inféodée à Jean de Pomponne (689).

4° Villenoy, possédée par Raoul de Montjay (804).

VICOMTÉS. — La vicomté était un fief qui consistait dans la lieutenance d'un comté. Henri-le-Libéral avait des vicomtés dans au moins treize des châtellenies qui composaient son comté de Champagne, ce sont :

(1) Du Cange, édit Henschel, VI, 602, au mot *Tolture*.

1o Bar-sur-Aube. — Notre registre nous apprend que sous Henri Ier, la vicomté de Bar était divisée en trois parts, dont Ancoul de Thil, Pierre de Fontette et Robert de Mathaux étaient possesseurs (1861-1863). Dans les parties que nous croyons peu antérieures à la majorité de Thibaut IV (1222), nous la trouvons entre les mains de Taillefer d'Amance du chef de sa mère (1730) et de Jean de Thil (2004); il est probable que ce dernier possédait la part qui avait appartenu cinquante ans auparavant à Ancoul de Thil.

2o Château-Thierry dont le vicomte, Robert, figure parmi les vassaux d'Henri Ier (1039).

3o Châtillon-sur-Marne. — Nicolas était vicomte de Châtillon sous le même comte (1449). Un autre vicomte du nom de Robert se trouve aussi parmi les vassaux de la châtellenie de Châtillon et de Fismes à la même époque (1390).

4o La Ferté-sur-Aube. — Nous trouvons plusieurs fois le vicomte de cette ville, désigné simplement par son titre. Dans une partie qui date du commencement du XIIIe siècle, il est nommé Reris (2113).

5o Meaux. — Bien qu'il soit certain qu'il existait des vicomtes de Meaux au XIIe siècle, nous n'en trouvons aucun qui en porte le titre dans notre registre. En revanche, nous trouvons « le vicomte de la Ferté-Ancoul » aujourd'hui La Ferté-sous-Jouarre, qui pourrait bien être le même que le vicomte de Meaux. Nous renvoyons à l'appui de cette hypothèse ce que nous disons plus bas de certaines terres dont les possesseurs portaient le titre de vicomtes.

6o Mareuil-sur-Ay. — Notre registre mentionne un vicomte sous Henri Ier (2739). Au commence-

ment du XIIIe siècle, la vicomté de Mareuil était tenue en fief par la comtesse de Roucy (2897); elle avait été sans doute apportée dans la famille des comtes de Roucy par le mariage d'Isabelle de Mareuil avec Robert Guiscard, comte de Roucy (1).

7° Oulchy-le-Château. — Nous trouvons mention de Jean, vicomte d'Oulchy (1171).

8° Payns. — L'existence d'un vicomte en ce lieu est révélée par une charte de 1140 où Gébuin, vicomte de Payns, se trouve comme témoin. Ce fait a été relevé par M. d'Arbois de Jubainville (2).

9° Provins. — On peut consulter sur les vicomtes de cette ville l'ouvrage de M. Bourquelot (3).

10° Rosnay. — Le vicomte de Rosnay se trouve cité dans deux articles (2135 et 2221).

11° Saint-Florentin. — Le vicomte de cette ville est aussi nommé plusieurs fois (2583 et 2664).

12° Troyes. — Sous Henri Ier, la vicomté de Troyes était comme celle de Bar-sur-Aube, divisée entre trois seigneurs différents : Clarembaud de Chappes, le fils de Guillaume de Dampierre et le comte de Bar-le-Duc (A 8, 11 et 12).

13° Villemaur. — On trouve le vicomte et la vicomtesse de ce lieu mentionnés dans notre registre (2960 et 2990).

Il nous semble qu'on doit conclure que toutes les localités que nous venons de nommer comme sièges de

(1) Généalogie des comtes de Roucy dans l'*Art de vérifier les dates*.

(2) *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, II, 430, note 1.

(3) *Histoire de Provins*, I, 100.

vicomtés étaient, sans contredit, d'anciens chefs-lieux de comtés absorbés par ceux de Troyes et de Meaux. Ce fait est avéré pour plusieurs d'entre elles, telles que : Bar-sur-Aube, Oulchy, Provins, Rosnay et Saint-Florentin. Quant aux six autres, elles étaient chefs-lieux de châtellenies ou prévôtés des comtes de Champagne.

On peut objecter à cette opinion que l'on trouve dans les documents des XIIe et XIIIe siècles, et même dans notre registre des vicomtes de localités qui ne peuvent rentrer dans cette catégorie.

Brussel vient à notre secours en disant que les vicomtes (si célèbres à la même époque) de Beaumont, de Thouars et de Turenne n'étaient autres que les seigneurs de ces baronnies qu'ils possédaient conjointement avec les vicomtés du Mans, de Poitiers et de Limoges. Le même savant démontre d'une façon évidente que les vicomtes dits de Chappes, de Lignières et de Rance, cités dans le *Feoda Campanie*, étaient les vicomtes de Troyes, de Bar-sur-Seine et de Rosnay, en même temps seigneurs des localités dont ils portaient les noms (1). On doit étendre cette observation à d'autres vicomtes cités dans notre registre ; ainsi tandis que le vicomte de La Ferté-sous-Jouarre figure parmi les vassaux de Meaux (765), il n'est fait aucun mention nominative de celui de cette ville qui est cité dans bon nombre de documents contemporains. Ces deux vicomtes n'en font qu'un, Simon d'Oisy, vicomte de Meaux en 1158 et en 1170, épousa Ade, héritière

(1) Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, 687-688.

de La Ferté-sous-Jouarre, ce qui le fit appeler parfois vicomte de La Ferté-Ancoul, comme par exemple dans une charte de 1161 environ (1). De même, sa veuve dans un titre de 1171, se qualifie de vicomtesse du même lieu (2), tandis que dans un autre de la même année elle se dise vicomtesse de Meaux (3), titre qu'elle porte plus ordinairement, bien qu'on lui donne aussi, dans une bulle de 1179, celui de vicomtesse d'Oisy à cause de la seigneurie d'Oisy, possédée par son époux (4). Dans le dénombrement des vassaux de la châtellenie de Bray-sur-Seine, on trouve la vicomtesse de Villethierry (527), village qui n'a jamais été la capitale d'un comté. Pourquoi son possesseur portait-il le titre de vicomte? nous disons ailleurs que la vicomtesse de Sens d'alors, possédait des biens à Villethierry (5). De plus, dans le cartulaire de l'archevêché de Sens, on voit en 1280, une dame de Villethierry, autre naturellement que celle dont parle notre registre, vendre son tiers de la vicomté de Sens à l'archevêque (6). Donc elle devait son titre de vicomtesse à cette possession. Ce dernier exemple prouve, que, dès l'époque dont nous nous occupons, les vicomtés étaient soumises aux mêmes lois que les autres fiefs, qu'elles tombaient en quenouille et se divisaient.

---

(1) T. Duplessis, *Hist. de l'Egl. de Meaux*, II, n° CV.

(2) *Ibid.*, II, n° CXXII.

(3) *Ibid.*, II, n° CXXI.

(4) *Ibid.*, II, n° CXXXVI.

(5) Voir la notice sur cette vicomtesse dans la table des personnes.

(6) Monteil, *Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire*, II, 321.

Nous ne voyons pas ce que peut-être la vicomté de Festigny où se trouvait une partie du fief de Simon de Montaigu (1463). Ce fief était compris dans la châtellenie de Châtillon, et on peut présumer qu'elle était peut-être un démembrement de la vicomté de ce lieu. La même hypothèse est applicable à l'origine du titre de vicomte que porte le possesseur de Trocy, dans la châtellenie de Meaux (844).

Dans plusieurs chefs-lieux de châtellenies du comté de Champagne où ne se trouvaient pas d'officiers qualifiés de vicomtes, on voit dans une position analogue d'autres officiers nommés châtelains. Nous voyons dans notre registre les châtelains de Bussy et de Vitry. Brussel démontre d'une manière évidente la ressemblance des offices de châtelains et de vicomtes, qui furent même parfois confondus (1).

Voirie. — La voirie ou police des chemins était également inféodée. Il n'en est fait mention qu'une fois dans notre registre, qui nous apprend qu'une partie du fief d'Adam-li-Sets était dans la voirie de Beauteil (728). Dans l'art. 537, il est aussi question de « la voerie de la terre de Jaune, » mais nous craignons qu'il ne faille lire « l'avoerie » ce qui changerait alors tout-à-fait le sens. — Dans le registre des hommages de Thibaut V, plus détaillé que celui que nous publions, les voiries inféodées se trouvent citées en plus grand nombre (2).

---

(1) *Usage général des fiefs*. 712-714.

(2) Brussel, *Usage general des fiefs*, 1042-1043.

TABLE DE L'INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

LIVRE DES VASSAUX

DU COMTÉ

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

[I] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE PROVINS

[1re PARTIE] *(a)*

1 Li sires de la Ferté-Gauchier, de Montmirail, liges
2 Li sires de Nogent, liges.
3 Li sires de Baudement, liges.
4 Simon de Montfort, liges sauve la foielté deu roi.
5 Li sires de Maroil, liges.
6 Li sires de Tornent, liges.
7 Li sires de Mirovaut, liges.
8 Pierres de Corteri.
9 Miles, son frere, liges et III mois de garde.
10 Adam de Meleum, liges et III mois de garde.
11 Jahans de Paris, liges et II mois de garde.

1 La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, chef-lieu de canton. Montmirail, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
2 Nogent-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
3 Baudement, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
4 Montfort-l'Amaury, Seine-et-Oise, a. Rambouillet, chef-lieu de canton.
5 Marolles-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.
6 Tournan, Seine-et-Marne, a. Melun, chef-lieu de canton.
7 Mirevault, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Pécy.
8 Courtry-les-Granges, Seine-et-Marne, a. Melun, c. du Châtelet.
10 Melun, Seine-et-Marne, chef-lieu du département.
11 Petit-Paris, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Jouy-le-Châtel.

(a) Cette partie est la traduction du rôle d'Henri Ier.

12 Oudes de Mauni, liges et III mois de garde.
13 Raous de Vernoil, liges enprès li sires de Tornent et II mois de garde.
14 Gilebert de Biauvoioir.
15 Pierres, son frere, liges et II mois de garde.
16 Robert de Bernai, liges et demi an de garde.
17 Gilebert *de Nigella,* liges.
18 Henri de Nigelle.
19 Gilebert de Touquin, liges.
20 Li fiuz Jeubert de Grant-Pont, de II fiez.
21 Guilliaumes de Peserches.
22 Simon Gorre, liges enprès un seignor.
23 Adam de Rosai, liges et
24 Son frere, liges.
25 Miles deu Moulindone, liges et garde.
26 Mathi de Corpalaz.
27 Simon de Corpalaz
28 Renaus de Corpalaz.
29 Gilebert deu Plaissie, liges.
30 Rogier de Plaienai, liges.
31 Ansout deu Plaissie, liges.
32 Gautiers de Mont-Errant, liges.
33 Li fiuz Robert de Puseus, liges.

12 Maulny, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. de Melz.
13 Verneuil, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.
Tournan, Seine-et-Marne, a. Melun, chef-lieu de canton.
14 Beauvoir, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.
16 Bernay, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
17-18 Nesles-la-Gilberde, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
19 Touquin, Seine-et-Marne, a. de Coulommiers, c. de Rozoy.
21 Pezarches, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
23 Rozoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, chef-lieu canton.
25 Moulindocle, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. des Ormes.
26-27-28 Courpalais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
29-31 Le Plessis-Feaussou, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
30 Planoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
32 Montiérand, ferme, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. de Rozoy, comm. Vaudoy.
33 Puiseau, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Plessis-Feaussou.

34 Gilebert de La Forest, liges.
35 Guilliaumes de Nigelle.
36 Gales de Jarci, liges.
37 Botron, son frere, liges.
38 Simon de Voudai, liges.
39 Raous de Voudai, liges.
40 Adam de La Bonnoire, liges.
41 Paien de Mongenbet, liges.
42 Phelipes de Voudai.
43 Tiebaus de La Buotiere.
44 Henri de Villenove.
45 Henri de Lumigni et Mati son frere, uns d'iceiz liges.
46 Pierres de Touquin, liges.
47 Li fiuz Oilart de la Housaie.
48 Bartelemius de La Praierie.
49 Giles de Champroure, liges enprès le segnor de Tornent.
50 Li hers Herbert Heron.
51 Li hers Renaut Chapon.
52 Jeufrai Corte-Reine.
53 Reris Li Orfelins, liges.
54 Pierres et Renaus, lige.

34 La Forest, ferme, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant, comm. Chaumes.
35 Nesles-la-Gilberde, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
36 Jarcy, Seine-et-Marne, a. Corbeil, c. Boissy-Saint-Léger, comm. Varennnes.
38-39 Vaudoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
40 La Bonnière, ferme, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
42 Vaudoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
43 La Buhottière, ferme qui n'est indiquée que sur la carte de Cassini, mais qui devait se trouver sur le finage de Vaudoy; Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
44 Villeneuve-la-Hurée, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
45 Lumigny, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
46 Touquin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
47 La Houssaye, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
48 Presles (?), Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
49 Champrose, château. Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. des Chapelles-Bourbon.

Tournan, Seine-et-Marne, a. Melun, chef-lieu de canton.

55 Miles de Gastins, et
56 Rorlant, son frere, liges.
57 Giles des Fonteneles, liges.
58 Arnoul de La Chastre.
59 Estiene de Dammartin.
60 Estienes de Ranpeillum, liges.
61 Pierres Ansiax, liges.
62 Guilliaumes de Vilenove, liges.
63 Simon Li Cornuz, liges et III mois de garde.
64 Miles de Montigni et Gui, liges et III mois de garde chascun.
65 Hue de Montigni, liges.
66 Oudes de Justeigni, liges.
67 Girars Li Evantez, liges et III mois de garde.
68 Girars de Dannemarie.
69 Miles de Ternantes, liges enprès Brai.
70 Pierres de Mintai, liges.
71 Guilliaumes de Dontelli.
72 Hue de Mintai, liges.
73 Garniers de Mintai, liges.
74 Robert de Mintai, liges.
75 Sales de La Noe.
76 Miles Merlet.

55 Gastins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
57 Fontenailles, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.
58 Châtres, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
59 Dammartin-sous-Tigeaux, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
60 Rampillon, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
62 Villeneuve-les-Bordes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
64-65 Montigny-Lencoup, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
66 Jutigny, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie, comm. Paroy.
68 Donnemarie-en-Montois, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
69 Ternant, lieu détruit, Yonne, a. Sens, c. Pont-sur-Yonne, comm. Michery. « Il y avait encore des habitants au XIV[me] siècle » (Quantin, *Dict. top. du dép. de l'Yonne*, 127).
Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu canton.
70 Le Mitoy, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Landoy.
71 Dontilly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
72-73-74 Le Mitoy, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Landoy.
75 La Noue, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant, comm. Ozouer-le-Repos.

77 Miles Li Bondes, liges.
78 Miles de Chale-Meson, liges.
79 Haguins de Monguilis, liges.
80 Trousel de Monguillis, liges.
81 Guis Poivre, liges.
82 Tyrel, liges.
83 Li hers Raous Aignel.
84 Renaus de Cuchermoi, liges.
85 Fouchier de Pantecoste, liges.
86 Arnoul de Orrooz, liges.
87 Li filz Estiene de Graissi, liges.
88 Literis de Chenoise, liges.
89 Robert de Joy, liges.
90 Guarins de Joy.
91 Paien dou Plaissie, liges.
92 Muradel, liges.
93 Andriu de Sezanne, liges.
94 Li filz Henri de Chevreu.
95 Droe de La Hante, liges.
96 Renaus de Beton-Basoches, liges et
97 *Ebrardus* ses freres, liges.
98 Li hers Gautier Chace-Fumier, liges.
99 Li hers Roger Chace-Fen., liges.
100 Renaus Chace-Fen., liges.

78 Chalmaison, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
84 Cucharmoy, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
86 Veauravoult, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Courchamp.
87 Grisy-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
88 Chenoise, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
89-90 Jouy-le-Châtel, Seine-et-Marne a. Provins, c. Nangis.
91 Le Plessis-aux-Tournelles, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Cucharmoy.
93 Sézanne, Marne, a. d'Epernay, chef-lieu de canton.
94 Chevru, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. la Ferté-Gaucher.
95 Les Hantes-Baudon (La Hante Beaudon, suivant Cassini) Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Beton-Bazoches.
96 Beton-Bazoches, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.

101 Simon de Corberon et Girars son frere, lige.
102 Manesiers de Leschieres, liges.
103 Li hers Pierres des Anciennes-Mesons.
104 Herbert de Mase.
105 Tiebaus de Chasnete, liges.
106 Li filz Thomas *de Chasneto,* liges.
107 Sales de Monglat, liges.
108 Guilliaumes de Boscheet, liges.
109 Angemiers de Sanci, liges.
110 Raoul de Lageri, liges et II mois de garde.
111 Estienne de Sanci, liges.
112 Li dui Pierres des Marès, liges.
113 Adam de Luardon, liges.
114 Ernoul de Sain-Geneis, liges.
115 Ernoul de Montlib., liges.
116 Robert *de Moncellis,* liges.
117 Gautiers *de Moncellis.*
118 Jeufrai de Chasteigners, liges.

101 Courberon, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. des Marêts.
102 Lécherolles, Seine-et-Marne, a, Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
103 Vieux-Maisons, Seine-et-Marne, a. Provins, canton Villiers-Saint-Georges; le rôle latin portait sans doute *P. de Veteribus Domibus*, c'est ce qui aura causé la traduction erronée qui se trouve ici.
104 Le Mez, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Cerneux.
105-106 Chanoy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Cerneux.
107 Monglas, château, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Cerneux.
108 Saint-Martin-du-Bochet, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
109-111 Sancy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
110 Lagery, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
112 Les Marêts, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
113 Luardon, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. et comm. Villiers-Saint-Georges.
114 Saint-Genest, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
116-117 Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
118 Les Châtaigniers, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Monceaux-lès-Provins.

119 Li filz Hiecelin de Chasteigners, liges.
120 Li hers dame Damete *de Moncellis,* liges.
120 *bis. Johannes de* Houssoi, *juratus, dixit quod tenet de domino Campanie quasdam censivas in partochia Sancti Lupi, circiter centum solidos minuti census de quo habet quatuor libras in Pruvino et XX solidos in castellaria Pruvini. Item tenet apud* Courtaon *circiter centum solidatas terre in hominibus et vineis. Item tenet de ipso apud Pruvinum Oudinetus de* Charmeciaux, *armiger, circiter XX libratas terre in vico de* Houssoi, *Johannes de* Valances, *miles, tenet de ipso apud Pruvinum circiter IX libratas terre in quadam domo in valle ante* Fontein. *Non debet gardam sicut dicit. (a)*
121 Jeufrai de Nigue.
122 Tierris de Vile-Novete, liges.
123 Li fiuz Estienne Danbuen, liges.
124 Paiens de Maisoncelles, liges.
125 Li trai seignor de Corgivrout, lige.
126 Manesiers de Ville-Gruis, liges.
127 Li hers Raoul Gars, liges.

119 Les Châtaigniers, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Monceaux-lès-Provins.

120 Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.

120 *bis.* Le Houssay, château, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Saint-Martin-des-Champs.

Saint-Loup-de-Naud, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
Courton, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Loup-de-Naud.
Charmesseaux, Aube, a. Nogent, c. Marcilly, comm. Trancault.
Valence, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Châtelet.
Fontains, Seine-et-Marne, a. Provins c. Nangis.

122 Villouette, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Saint-Bon.
124 Maisoncelles, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
125 Courgivaux, Marne, a. Epernay. c. Esternay.
126 Villegruis, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.

(a) Addition postérieure à 1221.

128 Mœnesiers de Resson, liges deu don deu conte et II mois de garde.

129 Paien de Resson, liges.

130 Ertaus de la Sauceite, liges.

131 Garniers Celuel, liges.

132 Arnoul [de] la Borde, liges.

132 *bis*. *Johannes de Alneto, miles, juratus, dixit quod tenet domum fortem de Alneto de rege. Item tenet homines de* Gimbrois *pro quibus dedit ei res gruariam centum et vigenti arpentorum nemoris quos homines cum terris et pratis estimat XXXV libris circiter. Item tenet apud Alnetum in terris et nemoribus circa X libratas terre. Ita sunt tria homagia. Item de ipso Guillelmus de Meso tenet de ipso circiter centum solidatas terre apud Alnetum in retrofeodum. Non debet gardam ut dicit.* (*a*)

132 *ter*. *Domina Luciana de Villariis, jurata, dixit quod tenet apud Villanas et Pruvinum et Tachiacum, justiciam, homines, censum, circiter IIII^{xx} libratas terre de doario primi mariti sui Fromondi marescalli. Item de dicto doario tenet de ipsa Johannes de* Mespeucen *apud* Champliunard *circiter centum solidatas terre. R. de garda dixit se nichil scire. Item tenet apud Cellas juxta Condetum circa XXV libratas terre et de hoc est femina.* (*b*)

128-129 Resson, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. la Saulsotte.
130 La Saulsotte, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
132 La Borde de Vêze, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Villiers-sur-Seine.
132 *bis*. Aunoy-les-Minimes, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Courchamp.
Gimbrois, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
Le Mez, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Cerneux.
132 *ter*. Villiers-Saint-Georges (?), Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.

(*a*) Addition postérieure à 1221.
(*b*) Même date que l'article précédent.

133 Evrars de Chaleste.
134 Guiars de Chaleste, liges.
135 Oudes Pes de Noiers, lige de II ligeitez.
136 Li dui Britaus, lige.
137 Jeufrai li Evantez, de la part madame la Reine (*lisez* madame Reine).
138 Guilliaumes de Glouse, liges.
139 Ansel de Donjon, liges.
140 Pierres de Reuel, liges de II flez.
141 Henri de Donjon.
142 Oudes de Avilli, liges de l'annor dou Viez Chastel et de la justice de Avilli.
143 Miles de Neafle, liges et III mois de garde.
144 Arnoul de Challemeson, de la justice de Aule.
144 *bis*. *Arnulphus de Calestia Magna, juratus, dixit quod tenet libertatem cujusdam domus apud Pruvinum in vico Sancti Johannis. Item tenet apud Calestiam circa octo solidos census et circa tres sextarios bladi et sex gallinas et tres minas avene et tres capponos et duo sextarios terragii. Item tenet ex parte uxoris sue circiter centum solidatas terre. De*

Vulaines, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
Tachy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Chalmaison.
Mainpincien, ferme, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant, comm. Andrezel.
Celles-lès-Condé, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
133-134 Chalautre-la-grande, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
138 Gloise, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
139 Le Donjon, ferme, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Châtelet, comm. Ecrennes.
140 Reuil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. la Ferté-sous-Jouarre.
141 Le Donjon, ferme, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Châtelet, comm. Ecrennes.
142 Everly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
Le vieux château de Provins.
143 Neauphle-le-Château, Seine-et-Oise, a Rambouillet, c. Montfort-l'Amaury.
144 Chalmaison, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray : *Aula* était le nom du palais du comte à Provins (voir l'*Extenta comitatus Campanie et Brie*, p. 52; ce document, conservé aux Archives de l'Empire, y est coté K. 1155)
144 *bis*. Chalautre-la-Grande, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
La rue Saint-Jean, à Provins.
Villiers-Saint-Georges, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

garda nescit sed recurratur ad antiqua scripta. Item filius Ingerandi de Villariis tenet de ipso in retrofeodum circiter sexaginta solidatas terre. (a)

145 Robert de Tachi, liges.
146 Garniers de Sans, liges.
147 Girars de Loors, liges et III mois de garde.
148 Simon de Loors, liges et II mois de garde.
149 Miles de Gauvois.
150 Estienne de Boi, liges.
151 Estienne Chace-Fen., liges.
152 Jeufrai de Boi, liges.
153 Uns des fiuz Jeufrai Li Evantez li viel, liges.
154 Houdouin de Basoches, liges.
155 Pierres de Saron, liges.
156 Pierres [de] Barbuse, liges.
157 Oudes Descendans-en-ciel, liges.
158 Li hers Henri Li Moines, liges.
159 Simon de Sordueil, liges.
160 Gilebert de Sourdeuil, liges.
161 Jeufrai de Sourdeuil, liges.
162 Girars de Montmintel, liges et II mois de garde.
163 Droes de Malpertuis, liges.
164 Aubert de Male-Meson et son frère, lige.

145 Tachy, Seine-et-Marne, a. Provins c. Bray, comm. Chalmaison.
146 Sens, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
147-148 Lourps, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
149 Gouaix, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
150-152 Bouy, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Chalautre-la-Petite.
154 Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
155 Saron, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
156 Barbuise, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
159-161 Sourdun. Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
162 *Montmintel*, paraît avoir été détruit. (Voir l'index des noms géographiques anciens).
163 Mauperthuis, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Sourdun.
164 La Malmaison, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Léchelle.

(a) Addition postérieure à 1221.

165 Ansiaus de Leschieres, liges.
166 Li hers Gautier de Flos, liges.
167 Miles de Leschieres.
168 Sales de Banchisi (*lisez* Bauchisi).
169 Girars de Bauchisi, liges et III mois de garde.
170 Guilliaumes de Bauchisi, liges.
171 Estiene de Bauchisi, liges.
172 Tibaus de Pigi, liges.
173 Garniers de Tortenant (*lis.* Cortevant).
174 Jahan de Boal, liges.
175 Mathiz de Chasteigners.
176 Oudes de Fontenai, liges.
177 Guilliaumes de Fontenai, liges.
178 Li hers Ansel de Lugran, liges.
179 Evrars Crollebois, liges.
180 Gautiers de Saint-Ayoulf, liges.
181 Pierres Malc-Covée, liges.
182 Raoul de Turri, liges.
183 Estienne de Turri, liges.
184 Raous Picharz, liges.
185 Bernars de La Grange, liges.

165 Léchelle-les-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
166 Flaix, Seine-et-Marne, a. Provins, c. et comm. Villiers-Saint-Georges.
167 Léchelle-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
168-171 Beauchery, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
172 Pigy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Léchelle.
173 Courtavant, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. Barbuise.
174 Bouhaire, Seine-et-Marne, a. Provins. c. Villiers-Saint-Georges, comm. Voulton. Cassini écrit Bouart.
175 Les Châtaigniers, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Monceaux.
176-177 Saint-Brice, Seine-et-Marne, a. et c. Provins. Cassini l'appelle « Fontenay ou Saint-Brice. »
178 Lugrand, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Brice.
180 Saint-Ayoul, collégiale fondée en 1048 à Provins (D'Arbois de Jubainville, *Hist. des Ducs et des Comtes de Champagne*, I, 380).
182-183 Toury, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Hermé.
185 La Grange-Bléneau, château, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Courpalais.

186 Uns des fils Ansau Brunel, liges.
187 Phelipes Poile-Chien, lige et III mois de garde.
188 Pierres de Gimbroi, liges.
189 Chace-Bove, liges et I mois de garde.
190 Li hers Oudes Li Chiens.
191 Bertelemiu de Nouchamp (*lis.* Vauchamp), liges et III mois de garde.
192 Li filz Guis de Ruperreus, liges.

DE RECHIEF PROVINS (a)

193 Angenols de Aunai, liges.
194 Tibaus de Savigni, liges.
195 Raous de Maisieres, liges.
196 Mathi de Quinci, liges.
197 Li hers Ansiau de Ruel, liges.
198 Henri [de] La Borde, liges.
199 Hue Li Granz, liges.
200 Pierres de Ruilli, liges.
201 Pierres Bristaus, liges de II fiez.
202 Guilliaumes Chace-Fen., liges.
203 Ertaus li chanbellains.
204 Herbert et Raous Bristaus, si frere, lige.

188 Gimbrois, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
189 Chasse-Bœuf, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. de Courchamp.
191 Vauchamps, Marne, a. Epernay, c. Montmirail
192 Rupéreux, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
193 Aunoy-les-Minimes, ferme. Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Courchamp.
194 Savigny, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Hilliers.
195 Les Mézières, fermes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. de Gimbrois.
196 Quincy, ferme, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Hilliers.
197 Reuil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
198 La Borde, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Hilliers.
200 Rouilly, Seine-et-Marne, a. et c. Provins..

(a) Cette indication, qui se trouve au haut du f° 25 r°, n'a aucune importance, car le rôle des vassaux d'Henri Ier continue.

205 Guilliaumes li mareschal, liges.
206 Mathi son frere, liges.
207 Miles de Prouvins et Jahan son frere, lige.
208 Phelipes Buśars, liges.
209 Pierres Oielins, liges.
210 Abraam deu Crochet, liges.
211 Simon Busars et Guilliaumes, son frere, lige.
212 Giles de Pantecoste, liges et
213 Thomas son filz; de la meson le conte de la Hante.
214 Evrars de Copevroi.
215 Li hers Giles de Jaune, liges.
216 Girars Crolle-Bois, liges et
217 Simon son filz; de la franchise de la Meson Ansel.
218 Jeubert li chanbellains.
219 Li hers Estienne de Noviau-Marchié, liges.
220 Martin Mabile, liges.
221 Garins Gondars, liges.
222 Simon de Belfour, liges.
223 Estienes Li Viennes, liges.
224 Jeubert li prevos, liges.
225 Estiene Guarel, liges.
226 Thomas de Montanglaaut.
227 Hue Brullé, liges.
228 Henri Brullé, liges.
229 Estienne des Orms, liges.
230 Gautiers *de Clofonte,* liges enprès le segnor de Vangies (*lis.* Nangies).

207 Provins, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
213 Les Hantes-Baudon (voir note 95) ou la Hante, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Cerneux.
214 Coupvray, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
215 Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
217 Maisoncelles, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
219 Le nouveau marché de Provins.
226 Montanglaust, Seine-et-Marne, a. c. et comm. Coulommiers.
229 Les Ormes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
230 Closfontaine, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.
Nangis, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.

231 Henri de La Parai.
232 Godefroi Runge-Ferr, liges.
233 Girars de Lespoisse.
234 Simon *de Brecis,* deu don de Mont-Lipot.
235 Hue de La Noe, liges.
236 Droe de Gomers, liges et II mois de garde.
237 Garniers Li Sauvages.
238 Giles de Marigni.
239 Raous de Meri.
240 Herbelins de Joi, liges.
241 Adam *de Meso.*
242 Guilliaumes de Bernai.
243 Heudeis Barez, liges.
244 Li filz Renaut de La Bouloie.
245 Bertelemius de Chastie-Estront *(lis.* Chasne-Estront), liges.
246 Tex est la coutume de Provins que se guerre avenait envers le chastel de Prouvins, touz les chevaliers deu chemin chaucié jusque au bois d'Aujeurre et deu bois de Joi jusque à Sene viennent ester à Prouvins, mis hors icex qui sont de l'anour de Brai.

[*Summa XIII*[xx]*V.*] *(a)*

231 Paroy, Seine-et-Marne. a. Provins, c. Donnemarie.
233 L'Epoisse, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. et comm. de Nangis.
234 Broyes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Montepot, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Rampillon.
235 La Noue, Seine-et-Marne, a Melun, c. Mormant, comm. Ozouer-le-Repos.
236 Gometz-le-Château, Seine-et-Oise, a. de Rambouillet, c. Limours.
238 Marigny-le-Châtel, Aube, a. Nogent, c. Marcilly.
239 Méry-sur-Seine, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.
240 Jouy-le-Châtel, Seine-et-Marne. a. Provins, c. Nangis.
241 Le Mée, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Nesles-la-Gilberde.
242 Bernay, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
244 La Boullaye, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Rampillon.
245 Chennetron, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Saint-Martin-Chennetron.
246 Provins, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Augers, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.

(*a*) Cette somme est rétablie d'après les n[os] 70 et 136 des extraits de *Feoda Campanie*.

[2e PARTIE] (a)

247 Miles de Corteri, liges.
248 Herambors, lige de Ruilli.
249 Mahauz deu Plaissie
250 Mahauz de Guastin, lige.
251 Simon de Corpalaz, liges et sa meson jurable.
252 Estienne de Corpalaz, liges.
253 Phelipes de Champ-Gaifier.
254 Gales de Jarrail, liges de II fiez.
255 Jahan de Vodoi liges.
256 Guilliaumes de Fontenai, liges.
257 Miles de Bernai, liges salve fid. misires Simon de Guorre. (b)
258 Girars Moutons, hom de fié de Leschierres.
259 Oudes de Plaenai, liges.
260 Adam de Gloise, liges deu fié Adam [de] La Bonniere.

Forêt de Jouy, au-Nord-Ouest de Provins.
Seine, fleuve.
Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne. a. Provins, chef-lieu de canton.
247 Courtry-les-Granges, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Châtelet.
248 Rouilly, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
249 Le Plessis-Feaussou, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
250 Gastins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
251-252 Courpalais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
253 Champ-Gueffier, château, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. La Chapelle-Iger.
254 Jariel, Seine-et-Marne, a Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
255 Vaudoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
256 Fontenay-Trésigny, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. de Rozoy.
257 Bernay, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
258 L'Echelle-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
259 Planoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
260 Gloise, château, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
La Bonière, ferme, Seine-et-Marne, même commune que la précédente localité.

(a) Ici l'encre est plus noire. Cette partie correspond au chapitre *De Feudis Pruvini* du deuxième registre du *Feoda Campanie*, rédigé en 1201 au plus tard (voir art. 244 des extraits de ce document).

(b) Le *de* doit être supprimé devant Guorre (voir art. 22).

261 La fame Ansiau de Galande, liges salve la féauté l'evesques de Paris.
262 Jahan de Voudoi, liges.
263 Renaus de Corpalai. liges.
264 Bertelemius de Praieres, liges sauve la fed. au seignor de Tornent
265 Jeufrai Poivre, liges.
266 Oudes des Barres, liges et tient d'iluec Chaumont.
267 Guilliaumes de Naielle, liges salve fid. deu roi et de sa meson liges et de autre fié; et sa meson est jurable grant et petite.
268 Dame Elisanz, deu fié misires Abram, lige.
269 Misires Jahans de Floiz, liges.
270 La fame feu Lieteri de Chalorse.
271 Simon de Vernoil, liges sauve la feauté li sires de Tornant et II mois de garde.
272 Goufrois de Ruperreus, liges.
273 Misires Tirel, liges
274 La fame Pierres Rastel, liges.
275 La contesse de   , lige de La Ferté.
276 Girars de Tachi, liges.
277 Ameline, la fame Pierre Ansel, si come il est escrit.

261 Garlande ou Gallande, une des terres ou seigneuries englobées dans la nouvelle enceinte de Paris sous Philippe-Auguste (voir *la table des noms de lieux anciens* pour plus de détails).
262 Vaudoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
263 Courpalais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
264 Presles, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
Tournan, Seine-et-Marne, a. Melun, chef-lieu de canton.
266 Les Barres, fief compris dans la paroisse de Charny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye, (voir pour plus de détails *la table des noms de lieux anciens*
Chaumont-sur-Yonne, Yonne, a. Sens, c. Pont.
267 Nesles-la-Gilberde, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
269 Flaix, Seine-et-Marne, a. Provins, c. et comm. Villiers-Saint-Georges.
270 Chalautre-la-Petite, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
271 Verneuil, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.
Tournan, Seine-et-Marne, a. Melun, chef-lieu de canton.
272 Rupéreux, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
275 La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne, a Coulommiers, chef-lieu de canton.
276 Tachy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Chalmaison.

278 Robins de Bernai, liges de sa meson, et sa meson jurable.
279 Tibaus de Reuel, liges.
280 Jahans li filz Guilliaumes de Marceilli, liges de sa meson et de deus essauciez, Beton-Basoches et XL charruées de terre.
281 Maciz de la Orsoie, liges, et la meson d'icelui jurable.
282 Gui de Bauchisi, liges deu fié Estienc sou pere.
283 Roberz de Poissy, de x *lb.* à Provins.
284 Pierres de Chaisnai, liges. Li fié est qanqu'il muet de Chesnai.
285 Adam de Savigni a par heritage à Prouvins la meson Gautiers de Chasteigners, ainsint que si dui fil facent II ligeitez, uns por la ligeitez deu père l'autre por la ligeité de la devant dite meson.
286 Pierres Male-Couver.
287 Pierres de Reuel.
288 Maciz Moteris.
289 Fromons Li Borgnes.
290 Miles Brabanz.
291 Guilliaumes Bursauz..

278 Bernay, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
279 Reuil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-Sous-Jouarre.
280 Marcilly, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Rupéreux.
Beton-Bazoches, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
281 La Houssaye, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
282 Beauchery, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
283 Pécy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
284 Chanoy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Cerneux.
285 Savigny, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Hilliers,
Les Châtaigniers, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Monceaux.
287 Reuil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.

[3e PARTIE] (a)

292 Adam de Salvigni.
293 Evrars de Copvrès.
294 Tibaus de Reuel.
295 Ansel de Quinci.
296 Guilliaumes Chastri.
297 Gautiers deu Bois.
298 Renaus de Chartronges.
299 Miles de Jaune.
300 Gaufroi de Gumbrois.
301 Gaufroiz Li Poivres.
302 Evrars de Chaleste.
303 Aalès d'Orecars, lige de l'escheure Guilliaume Bursaut.
304 Gautiers de Monciax.
305 Oudes de Sanci, l.
306 Guis de Bauchisi.
307 Jeufrai de Chastinons.
308 Estienne de Buissi.

292 Savigny, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Hilliers.
293 Coupvray, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
294 Reuil. (voir article 287).
295 Quincy, ferme, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Hilliers.
298 Chartronges, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
299 Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
300 Gimbrois, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
302 Chalautre-la-Grande, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
303 Ocquerre, Seine-et-Marne, a, Meaux, c. Lisy.
304 Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
305 Sancy, Seine-et-Marne, a Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
306 Beauchery, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
307 Les Châtaigniers, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Monceaux.
308 Boissy, ferme, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Chenoise.

(a) Nous plaçons ici le commencement de la partie qui se trouvait dans le cinquième registre du *Feoda Campanie*, rédigé après 1214 et avant 1222; parce que Adam de Savigny et Thibaut de Reuil, cités aux articles 292 et 294, figurent déjà dans la deuxième partie. De plus, il est évident que l'art. 291 était compris dans cette dernière, puisque, lors de la rédaction du troisième rôle, Guillaume Bursaud était mort (n° 303).

309 Garniers de Justigni.
310 Adam de Doreres.
311 Guilliaumes des Vaus.
312 Henri li chanberiers.
313 Guilliaumes de Trunchi, liges.
314 Gautiers de Chastinons.
315 Herbert Britaus.
316 Colars.
317 Girars de Tachi.
318 Pierres de Mirovaut.
319 Li Mareschax de Balomer.
320 Raous deu Plaissie.
321 Felise de Abloi, lige de II ligeitez une de la part de son pere, et l'autre de la part de son frere.
322 Berteloz de Coutures.
323 Ansel Ligras.
324 Martin Mabile.
325 Oudins de Chalemeson.
326 Hue de Vilegluis.
327 Hue de No.
328 Oudins dou Bois.
329 Mathis de Jaune.
330 Tirel.

309 Jutigny, Seine-et-Marne, a. Provins. c. Donnemarie, comm. Paroy-et-Jutigny.
311 Les Veaux, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Rampillon.
314 Les Châtaigniers, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Monceaux.
317 Tachy, Seine-et-Marne, a. Provins. c. Bray, comm. Chalmaison.
318 Mirevault, Seine-et-Marne. a. Provins, c. Nangis, comm. Pécy.
320 Le Plessis-aux-Tournelles, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Cucharmoy.
321 Abloy, fief et métairie aujourd'hui détruite, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie, comm. Sigy (Delettre. *Hist. de la prov. du Montois*, t. I. p. 51).
322 La Couture, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Les Ormes.
325 Chalmaison, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
326 Villegruis, Seine-et-Marne, a. Provins, comm. Villiers-Saint-Georges.
327 Saint-Loup de Naud, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
329 Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

331 Henris Britaus.
332 Dame Erambors.
333 Ansou deu Plaissie.
334 Pierres de No.
335 Geufrai de Ruperreus.
336 Jahan de Marcilli.
337 Pierres de Mintoi; sa fame le tient et il est morz.
338 Renaus de Merroles.
339 Thomas de Monteglaut.
340 Macis de Touquin.
341 Jahan de Flozi, liges.
342 Henri Merlez, liges sauve la féauté le roi de France.
343 La fame feu Pierres de Marois, liges.
344 Guiot de Monteigni, si come Guilliaumes de La Ville fit.
345 La fame Guilliaume Bursaut, lige et le tient por douaire.
346 Ansout de Ronqueri, liges.
347 Hue de Cornillon, liges.
348 Miles [de] Baleor, liges.
349 Estienne de Lours, liges.
350 Raiers de Giafle, liges.
351 Jahannins de Marcilli.
352 La fame Herbert *de Meso*, si come il fu au cuens.

333 Le Plessis-Feaussou, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
334 Saint-Loup de Naud, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
335 Rupéreux, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
336 Marcilly, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Rupéreux.
337 Le Mitoy, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Landoy.
338 Marolles, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. mortery.
339 Montanglaust, Seine-et-Marne, a., c. et comm. Coulommiers.
340 Touquin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c Rozoy.
341 Flaux, Seine-et-Marne, a. Provins, c. et comm. Villiers-Saint-Georges.
343 Les Marêts, Seine-et-Marne, a. Provins c. de Villiers-Saint-Georges.
344 Montigny-Lencoup, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
347 Cornillon, fief englobé dans Meaux (Seine-et-Marne).
348 Balloy, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
449 Lourps, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
351 Marcilly, ferme, Seine-et-Marne. a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Rupéreux.
352 Le Mez, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Cerneux.

353 Hue de Chaleste, liges.
354 Guilliaumes li mareschax, serjanz est.
355 La fame Ansout deu Plaissie, lige.
356 Robert de Poissi.
357 Henri de Crochet.
358 Tiebous de Nangi.
359 Hue Muilles.
360 Henri de Gaspins (*lis.* Gastins), liges.
361 Johans de Fontenoi, liges.
362 Bernars de La Granche, liges.
363 Garniers de Prunel, liges deu flé Simon le Gai.
364 Oudes de Fontenoi, liges.
365 Felise de Leschieres, lige.
366 Ysabel Crollebois, lige.
367 Ameline, la fame Girars de Montigni, lige.
368 Giles de Lespaisse, liges si come son pere fu.
369 Guis des Marois, liges.
370 Manesiers de Colances (*lis.* Cosances), escuiers misires li rois, hom liges à madame la contesse de sa meson fort o tot le porpris et de L arpanz de terre que madame la contesse li dona à esxarter quant il aporta les letres de la victoire misires li rois, que les contes de Flandres et de Bouloigne et de Saleberé estoient pris.

353 Chalautre-la-Grande, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
355 Le Plessis-Feaussou, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
356 Pécy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
358 Nangis, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
360 Gastins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
361 Saint-Brice, Seine-et-Marne, a. et c. Provins (voir article 176).
362 La Grange-Bléneau, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Courpalais.
364 Saint-Brice, Seine-et-Marne, a. et c. Provins (voir article 176).
365 Léchelle-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
367 Montigny-Lencoup, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
368 L'Epoisse, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. et comm. Nangis.
369 Les Marêts, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
370 Cousances-lès-Cousancelles, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Ancerville.
Flandre, comté divisé actuellement entre la France et la Belgique.
Boulogne, Pas-de-Calais, chef-lieu d'arrondissement.
Salisbury, chef-lieu d'un comté d'Angleterre.

371 Robins de Bernai, liges de sa meson, et la meson d'icelui jurable à grant force et à petite.

372 Mileiz de La Sauceite est hom liges deu ban de Fontenai et de sa meson et de son porpris et deu cens que il tient à Fontenai et à Prouvins et est de la chastelerie de Prouvins et deu fié que madame la contesse tient de celui à Prouvins en cens et en la nuove rue et en marchié nuef lequel vaut antor VIII *lb.* et est de la chastelerie de Prouvins.

[II] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE BRAI

[1re PARTIE] *(a)*

373 Li viscontes de Sens.

374 Salon de Clomon *(lisez* Chomon).

375 Raous Gorge.

376 Colins de Fluvigni, III mois de garde.

377 Haguins de Nerbone *(lis.* Serbone), VI semaines de garde.

378 Guis Gasteblé, VI semaines de garde.

379 Jeufrai, li filz Ellebaut et Jeufrai Putefins.

380 Henris, li frères Guis Gasteblé.

381 Estiene de Champigni.

371 Bernay, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
372 La Saussotte, Aube, a. Nogent. c. Villenauxe.
Saint-Brice, Seine-et-Marne, a. et c. Provins (voir article 176).
373 Sens, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
374 Chaumont-sur-Yonne, Yonne, a. Sens, c. Pont.
376 Fleurigny, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
377 Serbonnes, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
381 Champigny, Yonne, a. Sens, c. Pont.

(a) Cette partie est la traduction du rôle d'Henri Ier.

382 Otrans deu Plaissie, VI semaines de garde. Itiers de Flaci le fist qui a la fille de celui.

383 Erlebaut de Vilete et Jeufrai son filz, liges et VI semaines de garde.

384 Erlebaut deu Plaissie et Erlebaut son fiuz.

385 Thiebaus *de Segiaco, homo regis, non ligius ut dicit, tenet domum de Segiaco cum toto porprisio et retrofeodum nepotum Ivonis quicquid tenent in parrochia de Segiaco. Item idem Theobaldus tenet circiter XXX arpenta terre et nemoris in parrochia de Segiaco. Item tenet circiter ducentos solidos de redditu in censum et aliis coustumiis (a).*

386 Phelipes de Noan, liges et III mois de garde.

387 Bertelemius de Triaignel.

388 Felix Chievre.

389 Robert de Paci.

390 Oudes de Saint-Preer, liges et vit ancore.

391 Li hers Guis de Bauchisi.

392 Oudes de Brisoles, liges de II fiez et de II mois de garde.

382 Plessis-Saint-Jean, Yonne, a. Sens, c. Sergines, ou Le Plessis-du-Mée même canton.
Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.

383 Villette, Aube, a. et c. Arcis-sur-Aube.

384 Plessis-Saint-Jean (voir article 382).

385 Sigy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.

386 Noyen-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

387 Traînel, Aube, a. et c. Nogent-sur-Seine.

389 Passy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

390 Saint-Pregts, aujourd'hui faubourg de la ville de Sens. (Quantin, *Dict. top. du dép. de l'Yonne*, 118). Il est nommé dans la carte de Cassini.

391 Beauchery, Seine-et-Marne, a Provins, c. Villiers-Saint-Georges.

392 Brisolles, lieu ruiné. On voit sur la carte de Cassini, la chapelle de Brisolles, figurée comme ruinée; elle devait se trouver non loin de la limite des finages de Monceaux-lès-Bray et de Montigny-le-Guesdier. (Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray). Brisolles existe aussi sur les cartes des élections de Sens et Nogent de l'*Atlas chorographique, historique et portatif des Elections du Royaume* (*Généralité de Paris*, 1763, in-4°).

(a) Addition postérieure à 1221.

393 Jahan de Misseri.
394 Normans de Villeblovain.
395 Miles Crochuz.
396 Hue Lirous.
397 Nevelons de Pongi (*lis.* Pougi) de la part Miles de Cortenaut (*lis.* Cortevant).
398 Li hers Hubert Lirous, liges et garde.
399 Tierris de III Mdains *(a)*.
400 Li hers Guiart de Cortloon.
401 Gui de Serbone, liges et garde.
402 Estiene de Villemaresche, liges et garde.
403 Guibers Tuebuef.
404 Dame Perronne, III mois de garde.
405 Li hers Guiars Peonnel.
406 Miles de Balaor, II mois de garde.
407 Ansiax Biselanmoine, liges et estage.
408 Li hers Guiars Biselanmoine, liges enprès un seignor.
409 Boemons, lige et estage.
410 Estiene son filz, liges.
411 Bertelemius de Grisi, liges et estage et vit.
412 Giles de Mongoor, liges et estage.
413 Lanbert de Ternans et si dui fil, lige et estage.
414 Jeufrai Li Evantez, liges et estage.
415 Li menés de ses freres, liges et estage.
416 Girars Graviers, liges et estage.

393 Michery, Yonne, a. Sens, c. Pont.
394 Villeblévin, Yonne, a. Sens, c. Pont.
397 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Courtavant, château, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. Barbuise.
400 Courlon, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
401 Serbonnes, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
402 Villemaréchal, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Lorrez-le-Bocage.
406 Balloy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
411 Grisy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
412 Montgueux, Aube, a. et c. Troyes.
413 Ternant, lieu détruit, Yonne, a. Sens, c. Pont, comm. Michery, (voir article 69).

(*a*) Il y a un signe d'abréviation sur l'*m*.

417 Pierres Chotarz, liges.
418 Girars li fiuz Estiene Gravier.
419 Li hers Johan de Monmachet.
420 Li hers Miles de Basoches, liges et estage.
421 Jocelins de Abloy, liges et estage.
422 Herbers Sanz-terre, liges.
423 Li hers Oude de Abloi, liges.
424 Gautiers Li Cornuz.
425 Oudes de Avilli, liges.
426 Miles de Avilli, son frere, liges.
427 Houdouin de Avilli, liges.
428 Li hers Gautier Chacefumier, III mois de garde et quant il aureit fet la garde, li cuens li donroit C s.
429 Ernoul de Chale-Meson. liges et estage.
430 Henri de la Parai, liges. [*Debet gardam per XL dies. Juratus, dixit quod de domo de Pareto et de eo quicquid tenet apud Paretum preterquam de tribus solidis census quos ipse et heredes debent Sancto Quiriaco. Item quicquid tenet apud Dominam Mariam et apud* Montioz *in domanio. Item quicquid tenet apud Lasines. Item apud Paretum retrofeodum fratris sui Rerici de hereditate sua. Item*

419 Montmachoux, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, comm. Lorrez-le-Bocage.
420 Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
421-423 Abloy, ferme détruite, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie, comm. Sigy.
425-427 Everly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
429 Chalmaison, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
430 Paroy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
Saint-Quiriace, église collégiale de Provins.
Donnemarie, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
Monceaux, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie, comm Mons. Cette ferme n'est dénommée que sur la carte de Cassini.
Lizines, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
Mons, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
Le Montois, était un petit pays qui devait son nom à Mons. Mons en était la capitale
Chauconin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Le Beugnon, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Landoy
La Couture, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

retrofeodum domine Joie de Montibus et retrofeodum Girardi Juttart *apud Dominam Mariam et apud* Montois. *Item retrofeodum Perreti* Chevalier. *Item retrofeodum Mileti de* Chautconin *quicquid habet apud* Leisines. *Item retrofeodum Petri* Malecouvée *quicquid tenet apud* Leisines *de hereditate et* ou Bounise. *Item retrofeodum Johannis* Gomer *quicquid tenet apud* Coustur *et*. ..] (*a*)

431 Miles de Saveris (*lis*. Savens), liges et estage.
432 Li dui fil Guarin de Brai, liges.
433 Li hers Oudes de Vimpucle.
434 Fouchiers de Pantechoste, II mois de garde.
435 Miles de Provins.
436 Garniers *de Senonis*.
437 Tibiaus des Monz.
438 Li hers Paien de Justigni.
439 Miles de Neaufle.
440 Godefrai Rougisanz *ferrum*, liges et estage.
441 Simuns Rougisanz *ferrum*, liges et estage.
442 Li hers Jeufrai Ronges-*ferrum*, liges et estage.
443 La fame Robert de Tachi.
444 Guis de Chaudemeson.
445 Daibert Paisloe, liges et estages.
446 Miles de Monteigni.

431 Savins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
432 Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
433 Vimpelles, Seine-et-Marne, a Provins, c. Donnemarie.
435 Provins, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
436 Sens, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
437 Mons, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
438 Jutigny, Seine-et-Marne, a. Provins, c Donnemarie, comm. de Paroy-et-Jutigny.
439 Néauphle-le-Château, Seine-et-Oise, a. Rambouillet, c. Montfort-l'Amaury.
443 Tachy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Chalmaison.
444 Chalmaison, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
446 Montigny-le-Guesdier, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

(*a*) La partie entre crochets doit être d'une rédaction postérieure à 1221.

447 Jeufrai de Ferreus, liges et estage.
448 Li fiuz Girars de Ferreus, liges et estage.
449 Hastes de Gouois.
450 Houdouins de Basoches.
451 Ebrars de Morte-Mer.

[*Summa IIII^xx III.*] *(a)*

[2me PARTIE] *(b)*

452 Jeufrai Li Evantez, liges.
453 Ysabel de Jaune, lige.
454 Adam de Chaveigni, liges.
455 Miles de Paroi.
456 Guis Gasteblé, liges salve fid. li sires de Triaignel.
457 Bertelemius de Braieres, liges.
458 Estiene de Serbonne, liges.
459 Estienne de Jaune, liges.
460 Pierres de Neun, liges.
461 Ellebaus de Velonnesse, liges.
462 Baudouin de Basoches, liges.

447-448 Ferreux, Aube, a. Nogent c. Romilly.
449 Gouaix, Seine-et-Marne, a. Provins c. Bray.
450 Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
451 Montramé, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. de Gouaix et de Soisy. Le château de Montramé est situé sur le finage voisin de Chalautre-la-Petite, c. Provins.
453 Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
454 Chevigni, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
455 Paroy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
456 Trainel, Aube, a. et c. Nogent.
457 Presles (?) Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
458 Serbonnes, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
459 Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
460 Noyen, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
461 Villenauxe-la-Petite, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
462 Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

(a) Cette somme est rétablie d'après l'art. 135 des extraits du *Feoda Campanie*.

(b) Ici l'encre devient plus noire. C'est évidemment le début d'un dénombrement qui devait se trouver dans le deuxième registre du *Feoda Campanie* (1201 environ).

463 Estiene de Savins, liges.
464 Gautiers de Jumpnele (*lis*. Vimpuele), liges.
465 Girars Li Evantez.
466 Dambers Pesloe, liges.
467 Jeufrai d'Esgligi, liges.
468 Blanche la fame Miles de Ternans, lige.
469 Mathi de Vernoil, liges.
470 La fame Ansiau Bise-Lanmaine, lige.
471 Guibers de Soranz.
472 Estienne de Savins.
473 Raous Boisson.
474 Ansel de Montigni, liges.
475 Jeufrai dou Plaissie, liges.
476 Pierres de Saint-Anieng.
477 Perronelle La Musniere, sauve le droit de son mari qui n'est mie an ceste terre.
478 Adam de Mouret, liges.
479 Lore, lige.
480 Pierres de Noains, liges.
481 Nicolas de Ferreus, liges.
482 Jame de Montigni, liges.
483 Girars Brinchars, liges.
484 Oudes de Cloins.
485 Guis Gasteblé.

463 Savins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
464 Vimpelles, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
467 Egligny, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
468 Ternant, lieu détruit, Yonne, a. Sens c. Pont, comm. Michery (voir article 69).
469 Vernois, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Villenauxe-la-Petite.
471 Le nom de Soranz ne se retrouverait-il pas dans le surnom de Chevry-en-*Sereine*? Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Lorrez-le-Bocage.
472 Savins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
474 Montigny-le-Guesdier, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
475 Plessis-Saint-Jean, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
476 Saint-Agnan, Yonne, a. Sens, c. Pont.
478 Moret-sur-Loing, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, chef-lieu de canton.
480 Noyen-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
481 Ferreux, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
482 Montigny-le-Guesdier, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

486 Giles Poonniaus.

487 Miles de Rue-Nueve, liges de la quarte part de la terre laquelle eschoi à li de feu Ansel de Montigni.

488 Oudes de Saint-Praier, liges de l'eschaete laquele eschei à li de Ansiau Bise-Lenmaine et autre ligeité deit deu fié que il tenait devant et dona plege por Bartelemius de Johy deu rachat.

489 Adam de Truissi, home, et deit nomer le fié dedanz la Pantechoste.

490 Simon de Corberon, liges de la terre deu Molin-Docle.

491 Mahis de Vernoil, liges de la terre de Montigni jouste Brai, ainsint nequedant que outre la commune antrée (*lis.* estrée), laquele est dite le chemins chaucié. est hom lige sauve la ligeité de son frere, mès dedanz cele meismes voie est tot lige.

492 Guis de Challemesum, liges.

493 Anciau de Aveilli, liges, salve fid. Herbert Lirous.

494 Miles Buissel, liges.

495 Nicolas de Ferreus, liges.

496 Garniers de Justigni, liges.

497 Giles de Serbonne, liges.

487 Vinneuf, Yonne, a. Sens, c. Sergines. Le rôle latin portait sans aucun doute *Milo de Vico Novo* et on comprend facilement l'erreur du traducteur.
Montigny-le-Guesdier (voir article 482).

488 Saint-Pregts, faub. Sens (voir article 390).
Jouy (?) Yonne, a. Sens, c. Chéroy.

489 Treuzy, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Nemours.

490 Courberon, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. des Marêts.
Moulindocle, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Les Ormes.

491 Vernois, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Villenauxe-la-Petite.
Montigny-le-Guesdier, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray. Cette *commune estrée* serait l'ancienne voie romaine de Sens à Meaux passant à moins de 2 kilom. à l'est de Montigny. Elle est désignée sur la carte de l'Etat-Major sous le nom de « Chemin Perré, ancienne voie romaine. »

492 Chalmaison, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

493 Everly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

495 Ferreux, Aube, a. Nogent, c. Romilly.

496 Jutigny, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie, comm. de Paroy-et-Jutigny.

497 Serbonnes, Yonne, a. Sens, c. Sergines.

498 Hue de Gravon, liges.
499 Itiers de Flaci de la part de sa fame, fille Bertran deu Plaissie; li flez est qanqu'il a au Plaissie et à Verni et ès appandances; et deit ligeité et VI semaines de garde.
500 Gautiers de La Spesse fist homage.
501 Guis de Vernoil fist homage lige; li flez est à Monteigni et à Basoches et en la chastelerie de Brai.

DE RECHIEF BRAI (a)

502 Daimbert Pest-Loe, liges et estage; li flé est qanqu'il a à Noien et à Viliers.
503 Pierres de Noien, liges et estage; qanqu'il a à Noien.
504 Oudes de Saint-Praier, liges et estage; qanqu'il a à Saint-Praier.
505 Jeufrai Putefin, estage; de Vilois et de ce que Pierres de Sergines a à Vilois.
506 Oudes de Briseilles, estage; de Vilois.
507 Ansiaus de Saligni, estage.

498 Gravon, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
499 Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
Plessis-Saint-Jean, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
Vernois (?) Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Villenauxe-la-Petite.
500 L'Epoisse, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. et comm. Nangis.
501 Vernois (voir article 499).
Montigny-le-Guesdier, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray
502-503 Noyen-sur-Seine, Seine-et-Marne. a. Provins, c. Bray.
502 Villiers-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
504 Saint-Pregts, faub. de Sens, (voir article 390).
505 Villuis, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
Sergines, Yonne, a. Sens, chef-lieu de canton.
506 Brisolles, lieu ruiné, Seine-et-Marne, près de Montigny-le-Guesdier..
507 Soligny-les-Etangs, Aube, a et c. Nogent.

(a) Cette partie se trouvait dans le 3e registre du *Feoda Campanie*, sous la rubrique : *Isti milites sunt de feodo Braii juxta testimonium Girardi Eventati* (n° 164). Elle date de 1201 environ.

508 Itiers de Flaci, liges. Li flé est au Plaissie.

509 Bertelemius de Braies, liges et estage. De II flez, c'est à savoir de Villeblavain et de Braies et de I de la part de sa fame et de l'autre de sa partie.

510 Ellebaus de Villonesse, liges et estage; qanqu'il a à Chanocie et à Vilers.

511 Ellebaus deu Plaissie, VI semaines de garde. Au Plaissie.

512 Jeufrai deu Plaissie, liges et estage. Ce qu'il a au Plaissie et à Jonne.

513 Miles Buissiez, liges et estage. Ce qu'il a à Vilonesse de la part sa fame et à Braies.

514 Guilliaumes de Gloises et Pierre de La Tornelle. Vilier-Boneus.

515 Li oirs Guiars Paonnel, lige et estage. Ce que il ont à Montigni et à Conpigni.

516 Pierres de Misseri, liges et estage sauve la féauté de son frere. Ce que il a à Misseri.

517 Manesiers de Ville-Nueve, liges. Ce qu'il a à Misseri et à Gisy.

518 Estienne de Serbonne, liges et estage. De la meson de Sorbonne et de Brai et d'une vigne.

508 Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
Plessis-Saint-Jean, Yonne, a. Sens, c. Sergines.

509 Villeblévin, Yonne, a. Sens, c. Pont.
Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.

510 Villenauxe-la-Petite, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
Villiers-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

511-512 Plessis-Saint-Jean, Yonne, a. Sens, c. Sergines.

512 Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

513 Villenauxe-la-Petite (voir article 510).
Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.

514 Gloise, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
Villiers-Bonneux, Yonne, a. Sens, c. Sergines.

515 Montigny-le Guesdier, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
Compigny, Yonne, a. Sens, c. Sergines.

516-517 Michery, Yonne, a. Sens, c. Pont.

517 Villeneuve-la-Guyard, Yonne, a. Sens, c. Pont.
Gisy-les-Nobles, Yonne a. Sens, c. Sergines.

518 Serbonnes, Yonne, a. Sens, c. Sergines.

519 Manesiers de Tossac. De sa meson de Toussac et de la terre.

520 Guis Guasteblez, liges de II fiez, et de l'un et de l'autre VI semaines de garde.

521 Ansiaus de Avilli. De la terre de la Contes.

522 Girars Bursaus et Herbers. Ce qu'il a à Jaune.

523 Ysabel La Cornue, deu cens deu conte et ce que il a à Miri.

524 Adam de Champigni, liges de ce que il a à Champigni.

525 Pierres Li Moines. Ce que il a à Quannes.

526 Oudes des Barres, liges. Ce que il a à Chaumont et dedanz *Jonnam*.

527 La viscontesse de Ville-Tierri, lige sauve la féauté l'arcevesque de Sens. De ce que il a à Ville-Tierri.

528 Ermanjars de Veeus. Ce que il a à Ville-Blavain.

529 Hue de Basoches, estage.

530 Giles de Sorbonne.

531 Hue de Menaie, liges et estage.

532 Houdouins de Basoches, liges et estage.

533 Estienne Plomez, estage.

534 Oudes de Aveilli, liges de totes choses de Miry.

519 Toussac, château, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Villenauxe-la-Petite.
521 Everly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
522 Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
523 Misy-sur-Yonne, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.
524 Champigny, Yonne, a. Sens, c. Pont.
525 Cannes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.
526 Les Barres, fief à Charni, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye (voir la *Table des noms de lieux anciens*).
Chaumont-sur-Yonne, Yonne, a. Sens, c. Bray.
Yonne, rivière, affluent de la Seine.
527 Villethierry, Yonne a. Sens, c. Pont.
Sens, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
528 Voulx, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Lorrez-le-Bocage.
Villeblévin, Yonne, a. Sens, c. Bray.
529 Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
530 Serbonnes, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
531 Marnay, Aube, a. et c. Nogent.
532 Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
534 Everly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
Misy-sur-Yonne, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.

535 Oudes de Cochins, liges de ce que il a à Basoches.
536 Helisanz de Basoches, lige et estage. Dou fié de Basoches.
537 Simon de La Lostiere, liges et estage. De la voerie de la terre de Jaune.
538 Blanche de Ternans, lige et estage qan qu'ele a.
539 Nicolas de Ferreus, liges et estages. De ses mesons de Brai.
540 Guilliaumes Tuebuef, liges de sa meson de Brai laquele il vandi à Jahan Li Bouchier et icil Jahan l'achate sanz clos et à par l'asantement de monseignor le conte.
541 Jeufrai Malvoisins, estage. De sa meson de Brai.
542 Girars Li Evantez, liges et estage. De sa meson de Brai et de Gurci et de ce que li conte li dona.
543 Marie, la faine feu Bancelin, estage. De ce qu'ele a à Brai.
544 Oudes Li Evantez, liges et estages. De ce que il a à Brai et à Coustures.
545 Perronnelle de Guafle. De ce que ele a à Coustures.
546 Milez, li fiuz feu Houdouin de Aveilli, liges de la terre de Coustures.
547 Girars de Tachy, liges et estage. De ses mesons.
548 Adam de Tachi, liges et estage. Deu four de Brai et deu don et de ce que il a à Montflambain et à Vilers.

535 Coquin, Yonne, a. Sens, c. Pont, comm. Lixy.
535-536 Bazoches-lès-Bray (voir article 532),
537 La Louptière, Aube, a. et c. Nogent.
Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
538 Ternant, lieu détruit, Yonne, a. Sens, c. Pont, comm. Michery, (voir article 69).
539 Ferreux, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
542 Gurcy-le-Châtel, Seine-et-Marne, a. Provins. c. Donnemarie.
544-546 La Couture, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. des Ormes.
545 Everly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
547-548 Tachy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Chalmaison.
548 Flamboin, hameau avec château, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Gouaix.
Villiers-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.

549 Estienne Li Jannes de Savins, liges et estage. De ce que il a à Savins et que il tient de lui.

550 Miles de Paroy, liges et estage. De ce que il a à Paroy et à Lesignes.

551 Herbert de Abloi, liges et estage. De la terre d'Abloi.

552 Renaus de Beton-Basoches, liges et estage. De ce que il a à Basoches et à Abloi et de sa meson de Brai.

553 Guilliaumes de Gloises; de la terre de Basoches.

554 Anselins Bise-Lanmaine, liges de ce qu'il a à Brai et à Montignon.

555 Angenols de Brai est liges salve la féauté li sires de Mirovaust.

556 Jeufrai de Escligni, liges et estages. De sa meson de Escligni et deu don le conte.

557 Colins de Balaoir, liges de la terre de la part sa fame.

558 Oudins, mareschaus, liges deu fié de Munet.

559 Guiot de Balaoir. De ce que il a à Moisy.

560 Adam de Buignon, liges de ce que il a à Chatenai.

561 Aalès de Mongueor, lige et estage. De ce que ele a à Brai.

562 Phelipes de Corcelles, liges de ce que il a an la chastelerie de Brai de la part sa fame.

549 Savins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
550 Paroy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
Lizines, Seine-et-Marne, a. Provins. c. Donnemarie.
551-552 Abloy, ferme détruite, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie, comm. Sigy (voir article 321).
552 Beton-Bazoches, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
552-553 Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
553 Gloise, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
554 Montigny-le-Guesdier, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
555 Mirevault, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Pécy.
556 Egligny, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
557 Balloy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
558 Minay, ferme, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Saint-Hilaire ou Faverolles.
559 Balloy (voir article 557).
Misy, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.
560 Le Beugnon, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis, comm. Landoy.
Châtenay, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
561 Montgueux, Aube, a. et c. Troyes.
562 Courcelle, Aube, a. et 3e c. Troyes. comm. Saint-Germain.

563 Girars d'Orvilers, liges deu four de Villenueve et de xx arpanz de terre.
564 Miles Chievre ; de la terre de Forches.
565 Guilliaumes de Dontilly.
566 Gautiers de Lespesse, liges.

[4e PARTIE] *(a)*

567 Girars Li Evantez.
568 Ansiau de Saligny.
569 Arnoul de Guimcri
570 Miles de Paroi
571 Jeufrai de *Eglinia[c]o.*
572 Gaufroi de Lamoite.
573 Deimbers Pezloe.
574 Houdouin de Basoches.
575 Jeufrai Putefln.
576 Miles de Buissi.
577 Oudes de Saint-Praier.
578 Bartelemius *de Braieris,* de II ligeitez.

563 Orvilliers, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
Villeneuve-la-Guiard, Yonne, a. Sens, c. Pont.
564 Fourche, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Fontaine-Fourche.
565 Dontilly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
565 L'Epoisse, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. et comm. Nangis.
568 Soligny-les-Etangs, Aube, a. et c. Nogent.
569 Gumery, Aube, a. et c. Nogent.
570 Paroy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
571 Egligny, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
572 La Motte-Villiers, château, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Villiers-sur-Seine. Ce lieu n'est figuré que sur la carte de Cassini.
574 Bazoches-lès-Bray, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
577 Saint-Pregts, faub. de Sens (voir article 390).
578 Presles (?) Seine-et-Marne, a Melun, c. Tournan.

(a) Cette partie est le chapitre de Bray du cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214-1222). Nous en avons placé le commencement à l'article 567 ; car, à partir de cet article, un grand nombre des noms de vassaux sont identiques à ceux qu'on voit figurer dans les articles précédents, c'est-à-dire dans la troisième partie, à laquelle appartenait certainement l'article 558.

579 Simon de la Louvetiere.
580 Hellebaus deu Plaissie.
581 Oudes de Woissuels.
582 Oudes des Barres.
583 Guerris *de Braieris.*
584 Miles de Montigni.
585 Ellebaus de Vilenesse.

[III] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE MOUSTERUEL

[1re PARTIE] *(a)*

586 Li viscontez de Sens.
587 Gautiers, li chanbellains.
588 Li hers Dambert de Mousteruel.
589 Adam de Ville-Marchais.
590 Paien de Milli.
591 Guilliaumes de Mouret.
592 Frahiers de Mousteruel, liges et estage et qanqu'il a à Mousteruel.

579 La Louptière, Aube, a. et c. Nogent.
580 Plessis-Saint-Jean, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
581 Voisines (?), Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
582 Les Barres, fief de la paroisse de Charny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye (voir la *Table des noms de lieux anciens*).
583 Presles (?) Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
584 Montigny-le-Guesdier, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
585 Villenauxe-la-Petite, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
586 Sens, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
588 Montereau, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, chef-lieu de canton.
589 Villemaréchal, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Lorrez-le-Bocage.
590 Milly, Seine-et-Oise, a. Etampes, chef-lieu de canton.
591-592 Moret, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, chef-lieu de canton.

(a) Cette première partie est le rôle d'Henri-le-Libéral.

593 Rocelins son frère, liges et estage, et qanqu'il a en la chastelerie de Mousteruel.

594 Jeufrai Li Felles et Hue son frere, liges à Mousteruel et qanque Guilliaumes de Mouret a à Estrusi et à Mousteruel et qanque Hue Poire-Male a à Montigni.

595 Guibert de Quenes, liges et qanqu'il a à Quenes.

596 Paien de Varennes, liges.

596 *bis.* Li filz Jeufrai de Varennes, liges en prez et en terres arrables et en ostels.

597 Guilliaumes de Champiax, liges; li fiez est en paage de Varennes et qanque il a iluec.

598 Girars Grocars, liges et qanqu'il a à Mousteruel.

599 Li hers Geneon de Celle, liges.

600 Revel de Dormelle; à Dormelle et à Mousteruel.

601 Focaues, en paage de Mousteruel et de Warennes.

602 Droe de Villenove, liges.

603 Hue Limoines, liges et qelque chose qu'il ait à Cuenes.

604 Hue Liners, liges.

605 Jocelins de Toiri.

606 Ebars Pelerins, liges.

607 Hue de Paris, II mois de garde. Il trespassa sanz her. Adam Saceus tient le fié lequel il acheta et est à Bosancar.

593-594 Moret, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, chef-lieu de canton.
Treuzy, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Nemours.
Montigny-sur-Loing, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Moret.

595 Cannes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.

596-597 Varennes. Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.

597 Champeaux, Seine-et-Marne, a. Melnn, c. Mormant.

599 La Celle-sous-Moret, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Moret

600 Dormelles, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Moret.

601 Varennes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Moret.

602 Villeneuve-la-Guiard, Yonne, a. Sens, c. Pont,

603 Cannes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.

605 Thoury-Ferottes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau. c. Lorrez-le-Bocage.

607 Petit-Paris, Yonne, a. Sens, c. Cheroy, comm. Fouchères. Les limites des communes de cette contrée étant omises sur la carte de l'Etat-Major revue en 1852, nous donnons cette indication de commune d'après le *Diction. topogr. de l'Yonne* de M. Quantin.

608 Tierris de Mouret; à Mousteruel en cens et repeira au conte.

609 Li filz Guilliaumes de Quarquois à Mousteruel en ostés et en terres arables et dui fié an sont tenu de celui et ce qu'il a à Blene.

610 Li hers Herbert Lirous; à Mousteruel en terres et en ostés et en conduit des foires.

611 Bertelemius, li seneschal de Sens; li fiez repeira au conte.

611 *bis*. Gautiers Trosse-Aignel.

Summe XXIX.

612 Tex est la coustume de Mousteruel que à se guerre anvers le chastel venait, il covient que tuit li chevaliers de la chastelerie vienent iluec ester.

[2e PARTIE] *(a)*

613 Aubert de Verno, liges.

614 Gautiers, li chanbellains le roi. si come en brief est la quarte parte en marchié de Mousteruel et le ban des vins.

615 Estienne de Dormelle, liges.

616 Guilliaumes de la Monoie, liges emprès misires li rois et emprès li oir Hue Lefele; li fié est I denier en chacune nef trespassant par Mousteruel.

617 Raous de Mongier, liges de la part sa fame deu fié lequel Hue Li Felles deu conte tenait.

608 Moret, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, chef-lieu de canton.
609 Le Carois (?) Seine-et-Marne, a. Melun, c. Le Châtelet, comm. Valence. Blennes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Lorrez-le-Bocage.
611 Sens, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
613 Vernou, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Moret.
615 Dormelles, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Moret.
617 Montjay, château détruit, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye, comm. Villevaudé.

(a) La Ravallière indique l'article qui précède comme le dernier du rôle d'Henri Ier; ce qui est confirmé par l'encre qui noircit en cet endroit. La seconde partie se trouve dans le deuxième registre du *Feoda Campanie* rédigé avant 1201.

618 Jeufrai de Juinville, liges de Juinville et de Vaucolor.

[3e PARTIE] *(b)*

619 Ville-Nueve Renars de Dampierre est jurable au conte et randra icele emprès son besoing au conte.
620 Misires Oudes de Chanlite, home le conte si come son père fu ; en terre est la chastelerie.
621 Ferri de Vile-Nueve-Girars *(lis.* Vile-Nueve-Guiars.)
622 Estienne de Thori, liges.
623 Raoul de Mongier.
624 Pierres Limoines, liges.
625 Garniers, li chanbellains.
626 Adam de Tussi *(lis.* Trussi), liges.
627 Garnier de Saint-Anaing.
628 Guilliaumes de Warennes, liges.
629 Guilliaumes de Champiax, liges.
630 Adam de Blene, liges.
631 Adam de Tussengni, liges.
632 Robert de Mousteruel, liges.

618 Joinville, Haute-Marne, a. Vassy, chef-lieu de canton.
Vaucouleurs, Meuse, a. Commercy, chef-lieu de canton.
619 Villeneuve-la-Guiard (?) Yonne, a. Sens, c. Pont.
Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Ménéhould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
620 Champlitte, Haute-Saône, a. Gray, chef-lieu de canton.
621 Villeneuve-la-Guiard, Yonne, a. Sens, c. Pont.
622 Thoury-Ferottes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Lorrez-le-Bocage.
623 Montjay, château détruit, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye, comm. Villevaudé.
626 Treuzy, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Nemours.
627 Saint-Agnan, Yonne, a. Sens, c. Pont.
628 Varennes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.
629 Champeaux, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.
630 Blennes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Lorrez-le-Bocage.
632 Montereau, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, chef-lieu de canton.

(b) L'art. 617 étant désigné comme le dernier du chapitre par La Ravallière, on doit voir ici le début d'un nouveau rôle qui fut compris dans le cinquième registre du *Feoda Campanie*.

633 Bertelot de Warennes, liges.
634 La fame Hue Lofolle.
635 Adam de Blene, liges si come le fié le deit.

[IV] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE JOY

[1re PARTIE] (a)

636 Oudes de Plaenai, liges; la moitié de sa meson de Plaienai.
637 Giles de Jarriai, liges; XL s. randuz et II fié.
638 Erars Gorrez, liges; sa meson et LX *jugera* de terre.
639 Gilebert de Nigelle, liges salve la ligeité deu roi sa meson de Nigelle, et a que il a en la poesté de ses choses.
640 Jeubert de Nigelle, liges salve la ligeité Gilebert de Nigelle.
641 Henri de Cortpalai, liges salve la ligeité Simon de Cortpalai et XV de terre de veoir.
642 Estienne de Cortpalai, liges; sa meson et le fié de icelui.
643 Ferris de Nigelle, liges salve la ligeité d'Adam de Lespine et Lanbert de Nigelle et sa meson et XXII de terre et II fiez que chevaliers tienent de celui.
644 Oudes de Puiseaus, XX s. à Bam et la couture de la terre à Api.

633 Varennes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Montereau.
635 Blennes, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Lorrez-le-Bocage.
636 Planoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
637 Jariel, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
639-640 Nesles-la-Gilberde, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
641-642 Courpalais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
643 Nesles-la-Gilberde, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
L'Epine, ferme, Seine-et-Marne, a. Melun, c. et comm. Mormant.
644 Puiseau, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Plessis-Feaussou.
Doit-on rapprocher le nom d'Api de celui du Bois des Pies, hameau de La

(a) Cette partie se trouvait dans le deuxième registre du *Feoda Campanie*, dont la rédaction est peu antérieure à 1201.

645 Miles de Bernai, liges; XL s. randuz et XX arpenz de terre.
646 Bertelemius de Proiere, liges et sa meson de Chautfor et ce que il a iluec.
647 Simon de Rodi, liges; sa meson de Fleuri et L s. randuz.
648 Robert de Jaci, liges; XL s. randuz et I mui d'avene.
649 Pierres de Cortdaon, liges; sa meson et ce que il a iluec et LIII setierc d'avene.
650 Guilliaumes de Gloisses, liges; sa meson de Vosdoi.
651 Dame Rasanz de Joi, lige; ce que ele a à Grant-Chanp et à Prouvins et à Chalistre et la moitié de la gruerie de la forest de Joy.
652 Dame Mahauz deu Pleissie; la moitié deu Plaisie.
653 Jahan de Vosdoi, liges; sa meson de Vosdoi et XL arpanz de terre et X s. en hostès.
654 Phelipes de Champ-Gaifier, liges et son plaisie que il a iluec.
655 Phelipes de Gastins, liges.
656 Oudeline de Fonteneles, liges; XXX s. randuz.
657 Herbert de Joy. C s. randuz; liges.

Croix-en-Brie (Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis) que Cassini orthographie Bois d'*Epy?*

645 Bernay, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
646 Presles, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
647 Fleury, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Courpalais.
648 Jacy paraît être ici pour *Jouy*-le-Châtel, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
649 Courton, Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Loup-de-Naud.
650 Gloise, château, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy. comm. Vaudoy. Vaudoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
651 Jouy-le-Châtel, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
Champgrand (?), ferme Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Bazoches.
Chalautre-la-Reposte, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
652 Le Plessis-Feaussou, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
653 Vaudoy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
654 Champ-Gueffier, château, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. La Chapelle-Iger.
655 Gastins, Seine-et-Marne. a. Provins, c. Nangis.
656 Fontenailles, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.
657 Jouy-le-Châtel, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.

658 Miles deu Plaisie, liges; sa meson et VII de terre et la moitié de la gruerie de la forest de Joy que deus serjans tiennent de celui.

[2e PARTIE] *(a)*

659 Manesiers d'Ile, liges.
660 Ferris de Naielle, liges sauve la féauté Gilebert de Naielle.
661 Robins de Bernai, liges.
662 Manesiers de Garlande, liges.
663 Guilliaumes de Corpalais, sa meson jurable.
664 Miles de Bernay.
665 Gilebert de Naielle, liges; sa meson jurable.
666 Jahans Ligays, liges, sauve la féauté li sires de Montanglaut.
667 Herbert de Joy.
667 *bis*. Henri de Hautbois, liges; sa meson de Haut-bois.
668 Perrins de Naielle, liges deu flé lequel il acheta de son frere; Macis [de] Touquins plege dou rachat.

658 Le Plessis-Feaussou, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
La forêt de Jouy, au nord-ouest de Provins.
659 Ile-lès-Villenoy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
660 Nesles-la-Gilberde, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
661 Bernay, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
662 Garlande, fief compris dans l'enceinte de Paris au XIIe siècle (voir la *table des noms de lieux anciens*).
663 Courpalais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
664 Bernay, Seine-et-Marne (voir article 661).
665 Nesles-la-Gilberde (voir article 660).
666 Montanglaust, Seine-et-Marne, a., c. et comm. Coulommiers.
667 Jouy-le-Châtel, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
668 Nesles-la-Gilberde (voir article 660).
Touquin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.

(*a*) Ici l'encre en noircissant indique le commencement du rôle des vassaux de Jouy du cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222); du reste le deuxième vassal qui y est cité est déjà nommé dans la première partie.

[V] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE COLOMMERS

[1re PARTIE] (a)

669 Hues......, liges et II mois de garde.
670 Roberz Malvisins, liges; ou péage de Colomers, XII s.
671 Roberz de Milli, liges et III mois de garde.
672 Perres Mala-Covée, liges et IIII mois de garde; IIII muis et demi de froment ès molins de Colomers et quant qu'il a en la chastelerie.
673 Hues de Visneel, liges et IIII mois de garde.
674 Guis de Garlande; Guis ses fix, liges; XVII muis et demi d'avene en la poesté de Biauteil et la Malemaison et après autre et X mainies d'omes et lo bois de Biaire.
675 Li oirs *Odo* de Saint-Marti; Roberz de Saint-Marti, liges et II mois de garde. Li fiez est à Saint-Martin et La Chapelle.
676 Hues de La Chapelle, liges et II mois de garde.

670-672 Coulommiers, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
671 Milly, Seine-et-Oise, a. Etampes, chef-lieu de canton.
673 Voigny, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher, comm. Moutils.
674 Garlande, fief englobé dans Paris dès le XIIIe siècle. (Voir la *Table des noms de lieux anciens.*)
Beautheil, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
La Malmaison, château, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Mortcerf.
La forêt de Bière (?) dont celle de Fontainebleau est un débris.
675 Saint-Martin-des-Champs, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
675-676 La Chapelle-Véronge, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.

(a) Rôle des vassaux d'Henri Ier (vers 1172).

677 Guilliaumes de Peseres, liges et II mois de garde.
678 Gauters Bociax.
679 Guilliaumes de Corteri. Li fiez est à Don-Marti *in* Brie.
680 Raox de Combeax.
681 Lambers Li Saez; Adam Li Saez, liges et garde.
682 Jehans de Pommore; *Rogerus, filius ejus,* liges et garde.
683 Li fix Lambert de Saint-Augustin; Josberz de Till, liges et garde. Li fiez est à Saint-Augustin et en la poesté.
684 Li oir Paian lo fort, Rogers Coteriax achata la garda. Li fiez est à Sainz, maison et terre.
685 Hues de Praelle; Estenes de Praelle, II mois de garde et IIII l. ou péage de Trie et lo molin de Celpoi.
686 Thomas de Montanglaaut, liges et garde et quant qu'il a an la chastellerie.
687 Li oir *Nanzeri* de Sanz; Jehanz de Sanz, liges et garde vers Sanz.
688 Jebanz de Moielien, vers Moielien.
689 Jehanz de Pompone; x muis d'avene à Ver et la *vicaria* de Saint-Germain et les avenes.
690 Li oir Gastablé; Gastablé ses fix, Li fiez est ou for de Colomers, an la gruerie de Mahant et la maison et la terre de Montanglaut.

677 Pezarches, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
679 Courtry, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Guérard.
Dammartin-sous-Tigeaux, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
680 Combault, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
682 Pommeuse, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
683 Saint-Augustin, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
Tilloy, ferme (?), Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Saints
684 Saints, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
685 Presles, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
Trilport, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
686 Montanglaust, Seine-et-Marne, a., c. et comm. Coulommiers.
687 Saints, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
688 Molien, Seine-et-Marne, a. Melun, c. La Ferté-sous-Jouarre, comm. Ussy.
689 Pomponne, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
Vaires, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
Saint-Germain-lès-Couilly, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
690 La forêt du Mant, comprise en grande partie dans les communes de Pierre-levée, Saint-Jean-les-deux-Jumeaux et Villemareuil (Seine-et-Marne).

691 Paiens de Montanglaut, liges et v mois de garde ansinc come l'autre d avant diz.

692 Perres de Tosquin, de sa partie liges et III mois de garde. Li fiez est es molis dou Chastellet et sa maison de Limigni.

693 Thomas de Vaus, liges et garde; li fiez est sa *grueria* de Mahant et IIII parz dou for de Colomers.

694 Rieris de Vaus; Giles de Vaus. De quant que il a Vaus.

695 Thiebauz de Vove, liges de II fies et la garde.

696 Roberz des Auniax; Raox de Waudrez (*lis.* Wandrez), liges et garde. Li fiez est quant qu'il a as Alnias.

697 Guilliaumes ses fix; Guilloz, ses fix, liges et garde. Li fiez est as Espiez et as Alnias.

698 Paiens de Noecort, liges et II mois de garde.

699 Roberz de Biauteil, vers Biauteil.

700 Li oir Estene de Couferis, lige et II mois de garde. Vers Biauteil.

701 Li mareschaus, de fed de Amilli.

702 Mathés de Amilli; Eustace sa fame, VI setmaines de garde. Vers Amillis est li fiez.

703 Hues de La Bretoniere, liges et garde. Li fiez est à La Bretoniere.

690-691 Montanglaust, Seine-et-Marne, a., c. et comm. Coulommiers.
692 Touquin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
Lumigny, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
693-694 Vaux, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Mouroux.
694 La forêt du Mant (Voir article 690).
695 Saint-Pierre-en-Veuve, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Mouroux.
696 Les Petits-Aulnois, ferme, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Chailly.
La Vandrie, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Pommeuse.
697 Epieds, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Saints.
Les Petits-Aulnois (Voir article 696).
699 Beautheil, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
700 Coffery, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher, comm. Choisy.
Beautheil (Voir article 699).
701-702 Amillis, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
703 La Bretonnière, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Chailly.

704 Wibauz de La Bretoniere, liges et garde. Li fiez est ce qu'il a à La Bretoniere et demi-mui de avene iqui meimes.

705 Guiz dou Plaissé et I de ses freires, lige et garde. Li fiez est au Plaissé et à Montgautier.

706 Li oir Huon de Saint-Syméon; Jehans de Saint-Syméon. Li fiez est à Saint-Syméon et à *Bordas*.

707 Li oir Perron Lo Ros; Odes de Saint-Remi. Li fiez est au Bois.

708 Li oir Thomas de Amilli, VI setmaines de garde.

709 Li oir Droon de Resbez; Perres, ses fiz, liges et garde vers Poncel.

710 Jehanz Baucens, liges et garde. Li fiez est vers La Graange.

711 Hugues de Montguillon. Li fiez est sa maisons forz de Montguillon.

712 Aubert de Montomer. Li fiez est sa maisons de Montomer.

713 Perres de Birci. A Roi-lo-parfont.

714 Gileberz de Bello; Perres de Cornillon. Li fiez est V muis d'avene à Botenni et I molin à Mels.

704 La Bretonnière, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Chailly.
705 Le Plessier, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Chauffry.
Montgautier. Une charte de Thibaut II, de 1135 (D. T. Duplessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, II, 31), où il est question de l'*Ecclesia Montis Gaucherii secus Amiliacum*, démontre que ce lieu est le même que le prieuré du Boschet, paroisse d'Amillis (D. T. Duplessis, II, 631), Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
706 Saint-Siméon, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
Bordes (Grande et Petite), Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher, comm. Beautheil.
707 Saint-Remy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
708 Amillis, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
709 Rebais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, chef-lieu de canton.
Le Moncel (?), ferme, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Denis lès-Rebais.
710 La Grange-Bléneau, château (?), Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Courpalais.
711 Montguillon, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Saint-Germain-lès-Couilly.
712 Montomer, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Coutevroult.
713 Biercy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Crécy, comm. Saint-Cyr.
714 Bellou, château, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Boutigny.
Cornillon, fief englobé dans Meaux, Seine-et-Marne.

715 Guis de Chevreuses.
716 Thiebauz Botez. Li fiez est à Cigneel.
717 Li visdame de Creci et de La Chapelle. Li fiez est à Créci et à La Chapelle.
718 Estenes de Maigni, liges et II mois de garde. Li fiez est quant qu'il a à Magni.
719 *Droo* de Maisonceles. Li fiez est quant qu'il a à Maisonceles.
720 Rogers de Orli. Li fiez est à Orli, sa meson et sa terre à Montbetion.
721 Roberz Fayel, cist Roberz est Roberz de Biautel; VI setmaines de garde. Li fiez est à Biautel.
722 Odes de Launoi, liges et estages. Li fiez est à Launoy.

[*Summa LXVIII.*] *(a)*

ITEM DE COLOMERS *(b)*

723 Thomas de Montanglaaut, liges de ce que il a an la chastelerie de Colomers.
724 Roberz de Milli, liges.
725 Paiens de Noancorte, liges de ce qu'il a à Noancorte et tient la maison de Chezi et l'autre fié.
726 Jehans de Laigni, liges.

Boutigny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
Melz est sans doute traduit du latin *Meldi*. Meaux, Seine-et-Marne.
715 Chevru, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
716 Signets, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
717 Crécy-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
La Chapelle-sur-Crécy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
718 Magny-le-Hongre, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
719 Maisoncelles-en-Brie, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
720 Orly, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
721 Beautheil, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
722 Aulnoy, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
723 Montanglaust, Seine-et-Marne, a., c. et comm. Coulommiers.
724 Milly, Seine-et-Oise, a. Etampes, chef-lieu de canton.
725 Chessy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
726 Lagny-sur-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.

(*a*) Cette somme nous est donnée par l'article 132 du *Feoda Campanie*.

(*b*) La partie qui commence ici devait se trouver dans le deuxième registre du *Feoda Campanie* (1201 au plus tard). Les deux premiers vassaux de ce rôle se trouvent déjà nommés dans la première partie.

727 Giles de Vax, liges de quant que il a à Vaus.
728 Adam Li Sets, liges et garde. Li fiez est quant que il a à Colomers et an voerie de Biauteil.
729 Renauz de Vilers, liges de ce que il a à Saint-Cyre et an la poesté.
730 Guilliaumes de Mello, hom si com en l'escrit.
731 Messires Bartholomés de Roye, hom de x l. an borse.
732 Perres de Mauni, liges.
733 Gautiers de Saint-Danis, pris dou comte sa maison de Saint-Audoen quant que il a.

ITEM COLOMERS *(a)*

734 Hues de La Bretoneire.
735 Giles de Doe.
736 Paiens de Noaclart.
737 Giles de Champ-Grant.
738 Estenes de Praiere.
739 Renauz de Vilers.
740 Jehans *(b)* Bordons, escuers est.
741 Madame Aveline de La Graange.

727 Vaux, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Mouroux.
728 Beautheil, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
729 Villiers-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
Saint-Cyr, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
730 Mello, Oise, a. Senlis, c. Creil.
731 Roye, Somme, a. Montdidier, chef-lieu de canton.
732 Mauny, ferme, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lizy, comm. Etrepilly.
733 Saint-Denis-lès-Rebais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
Saint-Ouën-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
734 La Bretonnière, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Chailly.
735 Douë, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
737 Grand-Champ, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lizy, comm. Jaignes.
738 Presles, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Tournan.
739 Villiers-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
741 La Grange-Bléneau, château (?), Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Courpalais.

(*a*) Ce rôle doit correspondre à celui qui se trouvait dans le cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222).
(*b*) L'original porte Jehanis, à tort évidemment.

742 Madame Marie dou Plaissé.
743 Madame Marie de Montenglot.
744 Odes de Saint-Remi.
745 Renauz de Montenglot.
746 Roberz de Franche-Vile, serjans est.
747 Jehanz, serjans est.
748 Perres de Sarrici, escuers est.
749 Ernauz de La Chiese, escuers est.
750 Britons de Chailli, escuers est.
751 Vincens de La Vove, escuers est.
752 Urmanz Tecelie.
753 Thiebauz Bote.
754 Raoz de Menovre.
755 Perres de Breci.
756 Giles de Vax.
757 Henris d'Amilli.
758 Jehan de Morain.

---

742 Le Plessier, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Chauffry.
743 Montanglaust, Seine-et-Marne, a., c. et comm. Coulommiers.
744 Saint-Remy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
745 Montanglaust, Seine-et-Marne, a., c. et comm. Coulommiers.
746 Francheville, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Coulommiers et Giremoutiers.
748 Sarcy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Boulours.
749 La Chaise, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Marchais.
750 Chailly, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
751 Saint-Pierre-en-Veuve, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Mouroux.
754 Manœuvre, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lizy, comm. Vincy.
755 Biercy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Cyr.
756 Vaux, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Mouroux.
757 Amillis, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
758 Morains-le-Petit, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

[VI] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE MIAUZ

[1re PARTIE] (a)

759 Li contes de Vermandois.
760 Li contes de Biau-mont.
761 Li evesques de Biauveiz deu fié de Savignies.
762 Boucharz de Monmoranci. Li fiez est an vers Marli et Ferrieres.
763 Li sires de Creci. De Creci et plusors autres.
764 Li sires de Mont*gari*.
765 Li vigcontes de La Fierté-Ancoul, liges et estage et qanqu'il a à à Gandeluz et à Tremes et La Ferté-Ancoul et à Lisi est et aus appendices de toz iceiz, mis hors le fié l'evesques de Miauz et de Saint-Faron.

759 Vermandois, comté dont Saint-Quentin était la capitale.
760 Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Marne, a. Pontoise, c. Lisle-Adam.
761 Savignies, Oise, a et c. Beauvais.
762 Montmorency, Seine-et-Oise, a. Pontoise, chef-lieu de canton.
Marly-le-Roi, Seine-et-Oise, a. Versailles, chef-lieu de canton.
Ferrières, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
763 Crécy-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
764 Montjay, château détruit, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye, comm. Vilvaudé.
765 La Ferté-sous-Jouarre, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Gandelu, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-sur-Front.
Tresmes, aujourd'hui Gesvres-le-Duc (Dom Toussaint Duplessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, II, 651), Seine-et-Marne, a. Meaux, c. de Lisy, comm. Crouy-sur-Ourcq.
Lisy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Saint-Faron, abbaye dans les faubourgs de Meaux.

(a) Rôle des vassaux d'Henri Ier (vers 1172).

766 Tiebaus de Crespi deit estage en chastel au seignor de Boilleuci, s'est à savoir Richarz et Simon, *ambo* lige et estage. Li fié est à Boillanci et à Montdaci.

767 Poelins de Aci, III mois de garde. Li fié est à Daci (*lis.* Doui) et en paage de Miauz en quel il a la moitié.

768 Gautiers son frere; liges et II mois de garde. Li flez est à Escalunne.

769 Li hers Bertelemiu de Aci, liges et III mois de garde. Li flez est à Daci (*lis.* Doui) quenqu'il a à Daci et à Vinci et ce qu'il a à Marni et à *Estrepeliacum*. Ice meismes est que li hers Bertelemiu, si com il est dit.

770 Li filz Bertelemiu de Aci, liges.

771 Mathi de Aci, liges enprès Guilliaumes des Barres. Pierres de Aci le tient.

772 Manesier de Aci, liges; Guilliaumes de Mont-taillant. Li flez est à Danzi et à Aci et à Lisi.

773 Li filz Paien-Chiendant, liges. Li flez est à Aci et à Miauz et à Rée.

774 Mathi deit ligeité enprès Tibaus de Crespi. Li flez est à

766 Crépy-en-Valois, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
Bouillancy, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Montdaci, probablement pour Mont-d'Acy [en-Multien].
767-769 Acy-en-Multien, Oise, a. Senlis, c. Betz.
767 Douy-la-Ramée, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
769 Vincy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
Mauny, ferme, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy, comm. Etrepilly.
Etrepilly, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
770-771 Acy-en-Multien. (Voir art. 767.)
771 Les Barres, fief de la paroisse de Charny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye. (Voir la *Table des noms de lieux anciens*.)
772 Acy-en-Multien. (Voir art. 767.)
Montherlant, Oise, a. Beauvais, c. Méru.
Dancy, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux, comm. Trilport.
Lisy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
773 Acy-en-Multien. (Voir art. 767.)
Réez, Oise, a. Senlis, c. Betz.
774 Crépy-en-Valois, Oise, a. Compiègne, chef-lieu de canton.
Bouillancy, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Le Plessis-Bouillancy (?), Oise, a. Senlis, c. Betz, comm. Bouillancy. Ce hameau ne se trouve que sur Cassini.
La Fosse-Martin, Oise, a. Senlis, c. Betz, comm. Réez.

Boillenci et à Plassent et à Larce et à La Fosse-Martinet.

775 Hue deu Plaisie, liges et garde.

776 Li fiez Guiart de Bregi. A Bregi.

777 Hue de Forferi, lige enprès monseignor Guilliaume des Barres. Robert de Forferi le fist.

778 Robert de Forferi, liges. Bisniaus, ses filz le fist.

779 Guilliaumes des Barres, liges de fié et III mois de garde et liges deu Marchié-de-Moret. Il meismes le fist de Saint-Past cui il deit la ligeité et iluec ot v^{c} *lb.*

780 Gautiers de Launai, VI semaines de garde; Guilliaumes de Launai. Es molins de Pressi et XX arpanz de terre à Trie.

781 Renaus [de] Pompone, V muis d'avene à Nantuel et IIII *lb.* en plait general de la partie de sa fame qui li fiez fu Simon de Marcilli et de la partie de celui; avene d'Uri.

782 Jahans de Pompone, II mois de garde. Li fiez est à Saint-Germein et à Niverni (*lis.* Iverni).

783 Jahans, li filz Hue de Pompone.

784 Gilebert de Saint-Maart ot XXX *lb.*

785 Morins de Orgeus, prez et mesons et terres à Trie.

775 Le Plessis-Bouillancy. (Voir art. 774.)
776 Brégy, Oise, a. Senlis, c. Betz.
777-778 Forfry, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
777-779 Les Barres. (Voir art. 771.)
779 Marché-Moret, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
Saint-Pathus, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
780 Aulnay-lès-Bondy, Seine-et-Oise, a. Pontoise, c. Gonnesse.
Précy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
781 Pomponne, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
Nanteuil-lès-Meaux, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
Marcilly, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
Huiry, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Quincy-Ségy.
782 Pomponne, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
Saint-Germain-lès-Couilly, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
Iverny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
783 Pomponne. (Voir art. 782).
784 Saint-Mard, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
785 Orcheux, Oise, a. Senlis, c. Nanteuil, comm. d'Ève.

786 Foucaus de Saint-Denise et Gautierz de Saint-Denis, liges et IIII mois de garde; Chautconnin et le clos de *Chancellis* et IIII arpanz de pré de Chautconnins et une meson en laquele la bancloche siet. Ice pré et la meson vandi Gautiers de Saint-Dyonis et vicaire de Chautconin et le clos de *Chancellis*.
787 Pierres de Diville, II mois de garde. Li fiez est à Warendes.
788 Raous de Pisselou.
789 Li filz Oude deu Plessie, liges et garde.
790 Pierres de Chancuz, VI semaines de garde.
791 Gui de Marnoe, liges et garde. Li fiez est à Vanderez en moulin et XII setiere d'avene à Soluns (*lis.* Coluns).
792 Simon de Condeli, liges et III mois de garde. Li fiez est ès moulins de Lorcy.
793 Pierres de Corcheurel. Li fiez est à Corcherel et il en ot deniers et une meson fort, la meson de Corcherel.
794 Amculphes de Crampeel.
795 Nivars de Chemigni. A Montion.

Tribardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
786 Saint-Denis-lès-Rebais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
Chauconin, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
787 Dainville, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Coutevroult et Villiers-sur-Morin.
Vareddes, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
788 Pisseloup, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre, comm. Sainte-Aulde.
789 Le Plessis-Placy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
790 Echampeu, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. et comm. Lisy. Dom Toussaint Duplessis le nomme Echancu. (*Hist. de l'Egl. de Meaux*, II, 639.)
791 Marnoue-la-Poterie, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy, comm. May-en-Multien; et Marnoue-les-Moines, même canton, comm. Ocquerre.
Vendrest, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
Coulombs, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
792 Candilly, ferme, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. et comm. Lisy-sur-Ourcq. Nous ne trouvons cette ferme que dans la carte de Cassini.
793 Cocherel, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
794 Crépoil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
795 Chamigny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
Monthion, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.

796 Berars de Lisi. A Lisi une meson fort.
797 Hue de Lisi, liges et estage. Li fiez est de la meson qui fu Girars de Chant-melle et le clos de Nantuel et le cens et l'avene de Nantuel.
798 Manesier de Lisi, liges.
799 Pierres Rigauz, liges et II mois de garde et qanqu'il a à Congi.
800 Rigaus de Vilers, liges et II mois de garde et qanqu'il a à Vilers.
801 *Bisolus* deu Plessie. A Mannevre.
802 Raoul, son frere, liges et qanqu'il a à Tracy et tot vandi et dona.
803 Adam *Bisolus,* liges et l'avene de Joy et Sameron et la terre de Cregi.
804 Raous de Montgoer, liges et II mois de garde. *Conductu* de Miauz et la vicarie de Vilers *(lis.* Vilenoi) *(a).*
805 Pierres La Pré, sa meson et la terre de Messi.
806 Bertelemiu Prosar et
807 Pierres, son frere, liges et sa terre de Jaus.

796-797 Lisy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
797 Chantemerle, ferme, Oise, a. Senlis, c. Nanteuil-le-Haudouin, comm. Lagny-le-Sec; ou Chantemerle, ferme, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers, comm. Aulnoy.
Nanteuil-lès-Meaux (?), Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
798 Lisy-sur-Ourcq. (Voir art. 796-797.)
799 Congis, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
800 Villers-les-Rigaux, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy, comm. Congis.
801 Le Plessis-Placy, Seine-et-Marne. a. Meaux, c. Lisy.
Manœuvre, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy, comm. Vincy.
802 Trocy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
803 Jouy-sur-Morin (?), Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
Sammeron, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
Crégy, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
804 Montjay, château détruit, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye, comm. Vilvaudé.
Villenoy, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
805 Messy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.

(a) Le texte latin de cet article qui se trouve dans Brussel (p. 720), donne Villenoy au lieu de Vilers. Cette forme paraît plus juste.

808 Odes de Poanci et *fortitudine* de Poansci et le repeire des né et l'usage de Moncoin en mort bois et la vigne de Seuroi.

809 Guis de Poansci, liges. Pierres de Poansci son frere deit iceste ligeité car il orent ansanble C *lb.* por amander le fié.

Pierres de Poanci le fist.

810 Reris Turchet, liges et qanqu'il a à Saint-Johan-de-Gemelles.

811 Johans de Champiaus et Jahan de Verzelo an II lig. et chacuns d'ax demi-an de garde. A Saint-Jahan et à Buisnel et avene d'Uci.

812 Phelipes Malez, liges et garde. A Messi.

813 Li dui filz Oudes de Montion, lige et ce qu'il ont à Montion.

814 Adam de Montion, liges et sa meson de Montion.

815 Bertelemius de Montion, liges et garde. De la terre de Chautqonin.

816 Fourques de Oisseri, liges et garde. A Cregi.

817 Gaugain de Chautnnin *(sic)*, liges et garde et ce qu'il a à Chautconin.

808 Poincy, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
Montgouin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Cyr. Il y a le Grand et le Petit.
Sabarois, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre, comm. Chamigny.

809 Poincy, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.

810 Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.

811 Champeau, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Cyr.
Verdelot, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
Ussy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.

812 Messy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.

813-814-815 Monthion, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.

815 Chauconin, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.

816 Oissery, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
Crégy, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.

817 Chauconin, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.

818 Robert de Milli, liges et II mois de garde.
819 Pierres de Chauconin, liges et garde et qanqu'il a à Chauconin et Salagra et le minage de Acy.
820 Li filz Hue de Créci, liges.
821 Uns des filz Mathi Li Biax, liges et garde. La terre de Trie et de Charmantré.
822 Raous de Graissi en pont de Trie.
823 Guilliaumes de Bolerre, II mois de garde. A Charni.
824 Manesiers de Ruestel. liges et estage. Sa meson de Ruetel et de Val-Cortois.
825 Droe de Fraisne. A Perreus de Charmantré et la meson de Miauz devant le chastel.
826 Aubers de Fraisné. La terre de Vilaines.
827 Guilliaumes de Aunoi. Li fiez est à Jailli (lis. Juilli).
828 Jahan de Fontenai, liges emprès l'abés *Latiniaci* et C. s. en pont de Trie.
829 Droes Brecel.
830 Henri Char de vache. L'avene de Charmantré laquele repeire en la mein deu conte.

818 Milly, Seine-et-Oise, a. Etampes, chef-lieu de canton.
819 Chauconin, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
Acy, Seine-et-Marne, a. Senlis, c. Betz.
820 Crécy-sur-Morin, a. Meaux, chef-lieu de canton.
821 Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Charmentré, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
822 Gressy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
823 Bel-Air, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye, comm. Charmentré.
Charny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
824 Rutel, ancien château, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux, comm. Villenoy.
Vaucourtois, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
825 Fresnes, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Charmentré, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
826 Fresnes, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Villaine, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. et comm. Claye.
827 Aulnay-lès-Bondy, Seine-et-Oise, a. Pontoise, c. Gonnesse.
Juilly, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
828 Fontenay, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
830 Charmentré, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.

831 Simon de La Gleiseie, liges et sa meson de Langni de jouste les estaus.

832 Aubert li fiuz Simon. Sa meson de Chantelou.

833 Paien Dariole. Sa meson de Corbaiain.

834 Pierres li filz Ambot, liges emprès l'abés *Latiniaci*. Sa meson de Chezi.

835 Manesiers Gaars, liges à Vilers. Sa meson et ce que il a iluec.

836 Looys Gaars.

837 Guis de Pissengalle.

838 Raous de Champiaus. A Champiaus.

839 Raouls de Buci. Ce que il a à Saint-Fiacre et à Charni.

840 Li filz Oudes de Charni, liges. A Charni et repeire au conte.

841 Hue de Mont-à-Guillon, liges et sa meson de Monteguillon.

842 Guilliaumes de Maigni, liges. Maigni et sa meson fort de Maigni.

843 Jahan Li Bues et II mois de garde et ce qu'il a à Ansules.

831 Gloise, château, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
832 Chanteloup, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
833 Les Corbins, ferme, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny, comm. Montevrain.
834 Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Chessy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
835 Villiers-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
837 Pissengalle semble une mauvaise traduction du mot latin de Pissecoc, auj. Piscop, Seine-et-Oise, a. Pontoise, c. Ecouen.
838 Champeau, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Cyr.
839 Bussy-Saint-Georges et Bussy-Saint-Martin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
Saint-Fiacre, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy
839-840 Charny, Seine-et-Marne, à Meaux, c. Claye.
841 Montguillon, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Saint-Germain-lès-Couilly.
842 Magny-le-Hongre, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
843 Ansules. Le texte latin portait sans doute *apud Insulas*. *Insulæ* est le nom latin d'Ile-lès-Villenoy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.

844 Li visconte de Treci. liges.
845 Dame Richouz de Duy.
846 Marsille de Bez.
847 Hues Chaindanz.
848 Jeufrai de Saint-Patu.
849 Guilliaumes de Montaillant.
850 Renaus d'Acy.
851 Giles d'Acy.
852 Raoul de Montyon.
853 Tyebaus de Vilers.
854 Simon de Chauconi.
855 Pierres La Truie.
856 Miles de Cusi.
857 Auberis li visdame.
858 Manesiers de Ville-Maior.
859 Bertelemius de Trie.
860 Misires li prior de Nantueil.
861 Oudes de Chavigni.
862 Guermons li visdame.
863 Giles de Mez.
864 Oudes de Roem.
865 Raoul de Charni.
866 Giles Champonois.

844 Trocy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
845 Douy-la-Ramée, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
846 Betz, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
848 Saint-Pathus, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
849 Montherlant, Oise, a. Beauvais, c. Méru.
850-851 Acy-en-Multien, Oise, a. Senlis, c. Betz.
852 Monthion, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
854 Chauconin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
853 Villeroy (?), Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
856 Cuisy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
858 Villemareuil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
859 Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
860 Nanteuil-le-Haudoin, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
861 Chavigny, moulin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Cyr. Cassini y figure un château.
863 Méroger, Seine-et-Seine, a. et c. Coulommiers, comm. Maisoncelles-en-Brie.
865 Charny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.

867 Simon de Copverés.

868 Manain de Vau de Cepoi.

869 Guis de Nantueil, liges.

870 Jahans de Chau-connin, liges. Phelipes de Val fist l'omage si come le fié le deit.

871 Pierres de Cornillon, liges.

872 Manesiers Li Gordes de Sanci, garde.

873 Raoul de Cornillon, liges de sa meson de Coulonbiers et des avenes de Curtejer sauve la fid. Guilliaume de Cornillon.

874 Guis de Pissecoc, liges de Chastelon sauve la fid. deu cuens Robert duquel il tient son heritage; et, s'il aureit eu II oirs, li uns sera hom liges li cuens de Champaigne et li autres deu cuens Robert.

875 Tibaus de Ville-meroi, liges deu fié de Saint-Fiacre et garde.

876 Guis de a Nolis, liges deu fié de Sarcies.

877 Robins de Vilers, liges.

[*Ici il y a trois pages blanches dans le ms.*]

878 Jahan Trochet.

879 Pierres de Poanci.

880 Huc de Maroil.

867 Coupvray, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
869 Nanteuil-le-Haudouin, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
870 Chauconin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Le Val, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux, comm. Nanteuil-lès-Meaux.
871 Cornillon, fief aujourd'hui compris dans Meaux (Seine-et-Marne).
872 Sancy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
873 Cornillon. (Voir art. 871).
Coulommiers, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
874 Piscop, Seine-et-Oise, a. Pontoise, c. Ecouen.
Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
875 Villemareuil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
Saint-Fiacre, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
876 Sarcy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Bouleurs.
877 Villiers-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
879 Poincy, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
880 Mareuil-lès-Meaux, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.

881 Adam de Champseaus (*lis.* Champieaus).
882 Hues de Cornillon.
883 Manesiers Gaarz.
884 Manesiers de Trie.
885 Robert de Furferi.
886 Ansous de Coucriers.
887 Jahan de Verzelou.
888 Phelipes de Moressart.
889 Helisanz deu Plaissie, lige de Montdomer.
890 Baudouin de Hedere. Li fié est ès foires.
891 Guilliaumes des Barres, liges sauve la féauté le rois.
892 Pierres Rigauz, liges.
893 Pierres de Baillanci, liges.
894 Aubert de Laigni, liges.
895 Oudes de Schauferi, liges.
896 Guilliaumes de Noviau-Moustier, liges. Vailleiz est.
897 Guilliaumes de Parsie, liges.
898 Guarins de Clàcy (*lis.* Claey).
899 Phelipes de Nantueil.
900 Garniers de Laigni, liges.

881 Champeau, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Cyr.
882 Cornillon, aujourd'hui compris dans Meaux.
884 Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
885 Forfry, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
887 Verdelot, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
888 Mortcerf, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
889 Le Plessis, ferme, Marne, a. Châlons, c. Vertus. Hélisanz du Plessis est également citée dans le chapitre de Vertus, articles 2601 et 2649.
Montomer, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Coutevroult.
890 Yerres, Seine-et-Oise, a. Corbeil, c. Boissy-Saint-Léger.
891 Les Barres, fief. (Voir art. 771.)
893 Bouillancy, Oise, a. Senlis, c. Betz.
894 Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
895 Chauffery, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
896 Neufmoutiers, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
897 Barcy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
898 Claye, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
899 Nanteuil-le-Haudouin, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
900 Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.

901 Jeufrai Rigmaus, liges sauve la fd. Oudes d'Orchiés.
902 Jahan de La Gloise.
903 Aubert de Montomeri, liges. La meson de Mont-*Omeri* et les prez et les moulins de Coilli.
904 Oudes Rigauz, liges.
905 Gautiers de Cortevrot, liges et sa meson fort de Cortevrot.
906 Gauchiers de Copevrel, liges. *Leschis* et la vicarie de *Leschis*.
907 Jahan, son frere.
908 Gautiers de Moresart. La meson deu val de Copevrès.
909 Li hers Pierres de Vilers et ce qu'il a à Copevrès.
910 Hue de Cornillum, liges et estage toz jors. A Quinci et la meson et la terre de Cornillum.
911 Manesier de Colummes, liges de II fiez et garde. La forz meson de Colummes et le repeire de Corrijer et la vigne de Saint-Pierre de laquele li Templier tienent la moitié qu'il aquistrent au tans de ce conte.
912 Manesiers de Sanci, garde. Sa meson de Sanci.
913 Bouchars de Sanci. La terre de Charmentré.
914 Manesiers de Charni.
915 Pierres de Montion, liges et garde. A Montion et tote la terre de Lueton.

901 Orcheux, Oise, a. Senlis, c. Nanteuil-le-Haudouin, comm. Ève.
902 Gloise, château, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy, comm. Vaudoy.
903 Montomer, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Coutevroult.
Couilly, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
905 Coutevroult, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
906 Coupvray, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
Lesches, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
Coupvray (la vallée de), Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
908 Mortcerf, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
909 Villiers-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
Coupvray, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
910 Quincy-Ségy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
Cornillon, aujourd'hui faubourg de Meaux, Seine-et-Marne.
911 Coulommes, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
912-913 Sancy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
913 Charmentré, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
914 Charny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
915 Monthion, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
Luttin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Saint-Martin-lès-Voulangis.

916 Manesiers de Villemerei, liges et garde et ce qu'il a à Villemeroi et le four de Miauz.
917 Andrius de Monciax, liges et garde. La meson de Monciax et qanqu'il a.
918 Bertelemiu de Trie, liges et garde et ce qu'il a à Hermantieres et sa meson de Trie.
919 Visdames de Miauz, liges. La terre de [C]hautconin.
920 Reris li arcediacres. A Chambri en plait general et venait à Maant qanqu'ils voleit et tot repeira au conte
921 Jeufrai *de Sancto-Patucio* et Oudes, son frere, lige en pont de Trie et chascuns C. s. et Geufrai tient ore tot.
922 Geufrai Gobaus.
923 Jahan de Torci.
924 Jahan de Baubigni, liges et garde. Pleissie et sa meson.
925 Mathi Le Flamenc, liges. La quarte pars deu pont de Trie et repeira au conte.
926 Adam deu Fossé, liges et garde et la fort meson de Manceigni et ce qu'il a souz la voie vers Chambri.
927 Hue deu Maisnil, liges. La terre de Montion et la meson deu Putel et le pré *Guerrici.*

916 Villemareuil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
917 Montceaux, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
918 Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Armentières, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
919 Chauconin, Seine-et-Marne. a. Meaux, c. Claye.
920 Chambry, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
La Forêt du Mant est comprise en grande partie dans les communes de Pierrelevée, Saint-Jean-les-deux-Jumeaux et Villemareuil, département de Seine-et-Marne.
921 Saint-Pathus, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
923 Torcy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
924 Bobigny, Seine, a. Saint-Denis, c. Pantin.
Le Plessis-aux-Bois, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
925 Trilbardou, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
926 Mansigny, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux, comm. Chambry.
Chambry, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
927 Le Mesnil-Amelot, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
Monthion, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
Puisieux, ferme, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye, comm. Villeroy.

928 Adam de Montfermuel ot deniers.
929 Li filz Adam de Claci (*lis.* Claei). A Hemeri et à Biauborc.
930 Pierres de Claci (*lis.* Claei).
931 Oliviers de Croy. A Merri.
932 Jahans de Mail ot deniers et XL setiers d'avene qui repeira au conte.
933 Manesiers de Saint-Johan, garde. La forz meson de Saint-Jahan reddables.
934 Manesiers Borrez, liges et II mois de garde ; il le fist. La forz meson de Saint-Gaubert et la terre de Manceigni et de Cregi, d'iluec ot XXX *lb.*
935 Bertelemius de La Porte de Saint-Melor. A Ville-Meruel et à Mancigni et la meson de Miauz.
936 Henri *de Jotro.*
937 Li sires de Danmartin. La terre de Dormant et l'avene.
938 Simon de Marsilli, liges et II mois de garde. Renaut de Pompone tient V muis d'avene à Nantuel et IIII *lb.* en plait generail.

928 Montfermeil, Seine-et-Oise, a. Pontoise, c. Gonnesse.
929 Claye, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Emerainville, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny. Cassini le nommait encore Emery.
Beaubourg, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
930 Claye, Seine-et-Marne, a Meaux, chef-lieu de canton.
931 Crouy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne, a Meaux, c. Lisy.
Méry-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
932 May-en-Multien, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
933 Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
934 Saint-Gobert, ferme, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy, comm. Barcy.
Mancigny, Seine-et-Marne, a et c. Meaux, comm. Chambry.
935 La Porte-Saint-Melor, ou Porte-Dorée était une des portes de la ville de Meaux. Elle fut rasée en 1527. (D. T. Duplessis, *Hist de l'Egl. de Meaux,* I, 225.)
Villemareuil, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
Mancigny, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux, comm. Chambry.
936 Jouarre, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
937 Dammartin-en-Goëlle, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Dormans (?), Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
938 Marcilly, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
Pomponne, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.

939 Li filz Bertelemiu Li Forz.
940 Guilliaumes de Garlande. Guilliaumes de Garlande le fist.
941 Tibaus Bote, liges.
942 Rogers de Beillou, II mois de garde.
943 Tibaut de Nantuel, en la couture et en la meson de Nantuel.
944 Robers de Conpainz. La terre de Villenueve por IX *lb.* lesquex il ot d'iluec.
945 Guilliaumes de Meillou et Renaut son frere. Li fié sont eu paage de Coulomiers.
946 Gautiers de Marignis *(a)*.
947 Herbert de Perchei. Li fié est aus sainteus *(b)*.
948 Ansout de Cortouer. A Cortouer.
949 Ebars *(lis.* Ebrars) de Copevrel ot deniers.
950 Raoul Li Povres. Deu fié de Danmartin et d'iluec il ot LX *lb.* lesquex il deit metre en fief dou conte.
951 Pierres de Cornillon, liges.

[*Summe VII^{xx} XVIII.*]

Nanteuil-lès-Meaux, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
940 Garlande, fief compris dans l'enceinte de Paris dès le XIII[e] siècle. (Voir la *Table des noms de lieux anciens.*)
942 Bellou, château, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Boutigny.
943 Nanteuil-le-Haudouin, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
944 Compans, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
Villeneuve-sous-Dammartin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
945 Mello, Oise, a. Senlis, c. Creil.
Coulommiers, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
946 Marigny-en-Orceois, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
949 Coupevray, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
950 Dammartin-sous-Tigeaux, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
951 Cornillon, fief englobé dans Meaux.

(a) Il y a un signe d'abréviation sur les dernières lettres de ce nom.
(b) L'original porte *aus saint eus*, ce qui n'a pas de sens.

[2ᵉ PARTIE] *(a)*

952 Baudouin des Barres, liges.
953 Guilliaumes des Barres, liges deu fié de Saint-Patriz *(lis.* Saint-Patuz) et IIII mois de garde.
954 Guilliaumes de Garlande, liges deu moulin de Miauz salve la féauté le roi. Li contes li crut son fié de XXX *lb.* en la bourse.
955 Helisanz deu Plaissie, liges de Mont-Omer.
956 Misires Aubert de Laigni, liges de Conlonbiers et de Chartretierris.
957 Pierres de Poanci, liges de C *lb.* et con li fié sera ordené C *lb.* soiant mis à Saint-Pharaon de si que là qu'il soient mis en autre leu. Il deit autre ligeité por Gui son frere qui sera fet chevalier o Pierre por iceiz C *lb.*
958 Manesiers de Bretuil, liges et de II mesons droiturables.
959 Guilliaumes de Gornai, home; X *lb.* de bourse.
960 Guilliaumes de Launai, home si come il est en brief et VI semaines de garde. Li fié est en moulin de Pressi et XX arpanz de terre.

952-953 Les Barres, fief de la paroisse de Charny, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye. (Voir la *Table des noms de lieux anciens.*)
953 Saint-Pathus, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
954 Garlande, fief compris dans Paris dès le XIIIᵉ siècle. (Voir la *Table des noms de lieux anciens.*)
955 Le Plessis, ferme, Marne, a. Châlons, c. et comm. Vertus.
Montomer, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Coutevroult,
956 Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Coulommiers, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
957 Poincy, Seine-et-Marne, a. et c. Meaux.
Saint-Faron, abbaye, dans les faubourgs de Meaux.
958 Breteuil-sur-Noye, Oise, a. Clermont, chef-lieu de canton.
959 Gournay-sur-Marne, Seine-et-Oise, a. Pontoise, c. Gonnesse.
960 Aulnay-lès-Bondy, Seine-et-Oise, a. Pontoise, c. Gonnesse.
Précy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.

(a) Ici l'encre noircit, ce qui indique le commencement du rôle contenu dans le deuxième registre du *Feoda Campanie* (vers 1201).

961 Phelipes de Crespi, liges et *(a)* la contesse de Versmandois, et xxx *lb.* de bourse salve la féauté le roi.
962 Bisnel de Forferi li filz Robert, liges; Hue de La Monaie VI^{xx} *lb.* lesquex sont sor les moulins.
963 Robert de Forferi, liges emprès Guilliaumes des Barres por xx muis de vin à Laigni et homes et fames à Forferi et à Puisels.
964 Guilliaumes Fannax, liges salve fld. Oudes de Orcheux por sa meson de Chauqnin et xx charrués de terre à Chauquin.
965 Pierres Rigauz, liges et II mois de garde et qanqu'il a à Congi.
966 Manesiers Forrez, liges et II mois de garde.
967 Alermes de Mongier, liges salve la féauté Gauchier de Chastelon.
968 Pierres Troie. Deu fié Maciz de Acy; li flé est liges.
969 Manesiers Ligordes de Sancy, garde.

[3e PARTIE] *(b)*

970 Mahaus la fame Aubert de Laigni fist homage de sa meson de Chastelon.

961 Crépy-en-Valois, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
962-963 Forfry, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
963 Les Barres (voir art. 953).
Lagny-le-Sec, Oise, a. Senlis, c. Nanteuil-le-Haudouin.
Puisieux, ferme, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin, comm. Villeroy.
964 Orcheux, Oise, a. Senlis, c. Nanteuil-le-Haudouin, comm. Ève.
Chauconin, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye.
965 Congis, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
967 Montjay, château détruit, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Claye, comm. Villevaudé.
Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
968 Acy-en-Multien, Oise, a. Senlis, c. Betz.
969 Sancy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
970 Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.

(*a*) Au lieu de *et*, il faut évidemment lire *emprès*.

(*b*) Cette partie devait se trouver dans le cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222). Nous en avons placé le début ici, parce que les deux premiers personnages sont les héritiers de deux vassaux cités dans la partie précédente.

971 Simon de Nantueil, liges de la meson feu Tibaut de son aieu et de la couture *de Retro*, la meson Cand. et de XXI arpant de terre en harenes sor Nantuel et de IX arpanz de pré à Promeinci joste Nantuel.

972 Renauz de Acy confessez est que icez choses sont li flé que il tient deu seignor de Champaigne : Vinci et toutes les appandances et la forteresce de Acy et tot le porpris dedanz et dehors et IIII ostés en la ville de Acy et de tout ce qu'il tient en la ville de Acy et tient la jostice de monsegnor de Campaigne et la terre Hue deu Bois qui est ses homes liges de qanqu'il a. et on touz repeires de la prevoxté de Acy a la moitié, laquele moitié il tient de monseignor de Campaigne et qanqu'il tient de l'abé de Saint-Pharon et est en la garde de monseignor de Champaigne et a qanqu'il tient de Petre de Macigot de la conté de Champaigne.

973 Bertelemius de Montseon (*lis*. Montion).

974 Tibaus de Bergi.

975 Robert de Faverne.

976 Robert Liboer.

977 Guilliaumes de Aunai, liges.

978 Jahan de Montigni.

979 Pierres d'Esparrici presta bailla C *lb.* sor VI muis de blé en la granche Guilliaume de Cigniei par tex convenances que qant iceiz C *lb*. seroient randu ou an-

971 Nanteuil-le-Haudouin, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
Laderrier, ferme (?), Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Germain-sous-Doué.
972 Acy-en-Multien, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Vincy, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
Saint-Faron, abbaye située dans les faubourgs de Meaux.
973 Monthion, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
974 Brégy, Oise, a. Senlis, c. Betz.
977 Aulnay-lès-Bondy, Seine-et-Oise, a. Pontoise, c. Gonnesse.
978 Montigny, château, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny, comm. Lesches.
979 Signets, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre, comm. Signy-Signets.
Saint-Faron, abbaye située hors des murs de Meaux.
Monthion, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.

voiez à Saint-Faron de ci qu'il soient mis en achat qui soit de Montfio. et de ce est liges.

980 Guis son fiuz, liges.

981 Miles, liges.

982 Lyennars de Chauvigni.

983 Aeliz Trucharz, liges.

984 Béatriz de Saint-Johan, lige.

985 Simon Borroz, liges deu fié de Sannel sauve la ligeité Philippe de Nantueil et amprès la ligeité d'ice seignor deu quel muet icel fié que il tient de la part sa fame.

[VII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE CHASTIAU-TIERRI

[1re PARTIE] *(a)*

986 Qoins de Seissons, li fiez est xxx *lb.* ou thonil et ou péage de Chastel-Thierri.

987 Li sires de Perrafont.

988 Li sires de Neelle et dou Fresne et de Realiglise.

982 Chavigny, moulin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Cyr. Cassini y figure un château.

984 Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.

985 Nanteuil-le-Haudouin, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.

986 Soissons, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.

987 Pierrefonds, Oise, a. Compiègne, c. d'Attichy.

988 Nesles, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Seringes.
Fresnes, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Roiglise, Somme, a. Montdidier, c. Roye.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

989 Li sires de Brene, liges et III mois de garde. Li fiez est Brene a totes les appendens.

990 Li sires de Basoches, liges après l'évesque de Seissons et III mois de garde. Li fiez est à Colonges et *tota* la forest jusqu'à *Sainta Gemma*.

991 Andrés de La Ferté; Jehans de Montmirail, liges et garde tot l'an.

992 Bartholomés de Tori, liges et tot l'an garde. Li fiez est à Turi et à Coloms et à Chagris.

993 Estenes Li Gais, liges et tot l'an garde. Li fiez est à Neelle et Chastiau-Tierri et Champmainbon et vers Acy.

994 Ives Li Grailles; Odes de Chaoli (*lis.* Chichi), liges et tot l'an garde à Chezi.

995 Mez sires Ertauz, liges et VI mois garde.

996 Mahez de Lorregne, liges et III mois garde. Li fiez est à Mosters et la maisons Dontin.

997 Droes de Peurei, liges et III mois garde. Li fiez est à Peurei et à Cresanci.

998 *Domina Luciana de Villariis dixit quod tenet apud*

989 Braisne-sur-Vesle, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.

990 Bazoches, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Coulonges, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Sainte-Gemme, Marne, a. Reims, c. Châtillon.

991 La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, chef-lieu de canton.
Montmirail, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.

992 Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Coulombs, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
Chacrise, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

993 Nesles-Notre-Dame, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
Acy, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.

994 Chainchy, ferme, Aisne, a Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Villeneuve-sur-Fère. Ne se trouve que dans Cassini.
Chézy-l'Abbaye, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.

996 Lorraine, duché réuni à la couronne en 1766.
Monthiers, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Domptin, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.

997 Paroy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Crézancy.
Crézancy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

998 Villiers-Saint-Georges, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
Celles-lès-Condé, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

Cellas juxta Condetum circiter XXX libratas terre de acquesto (*a*).

999 *Robertus* de Peurei, Auberis de Peurei, liges et III mois de garde.

1000 Hugues de Baisil; *Iterus* de La Fère, liges et III mois de garde.

1001 Guilliaumes de Champlusant; Roberz de Champlusant, liges et III mois de garde.

1002 Guis Bordons, liges et III mois de garde.

1003 Godefrois, ses freires; Guis Bordons lo tient par son freire, liges et IIII mois de garde. LX. s. ou péage de Chastel-Thierri.

1004 Philippes dou Boisson.

1005 Godefrois *de Essoma*, liges et III mois de garde et ses vignes de Cortioir et la prez que li cuens li dona.

1006 Ugrins de Cortioit, liges et III mois la garde; *uxor Hugonis* de Cortioit.

1007 Girarz de Nogent, liges et III mois de garde à Congi et à Vans (*lis.* Vaus) et à Sumeaus.

1008 Hugues de Amenancort; Auberz *de Legniaco*, II mois de garde.

999 Paroy, Aisne (voir art. 997).
1000 Bézu-les-Fèves, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
Fère-en-Tardenois, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
1001 Champluisant, ferme, Aisne, a. et c. Château-Thierry, comm. Verdilly.
1004 Le Buisson, Aisne, a. c. et comm. Château-Thierry.
1005 Essommes, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1005-1006 Courteau, Aisne, a., c. et comm. Château-Thierry.
1007 Nogent, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c Condé, comm. Baulne.
Connigis, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Vaux, Aisne, a. et c. Château-Thierry, comm. Essommes.
1008 Aumenancourt, Marne, a. Reims, c. Bourgogne. Aumenancourt forme deux communes, le Grand et le Petit-Aumenancourt.
Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.

(*a*) Cet article a été ajouté postérieurement à la rédaction du registre et ne faisait pas partie du rôle d'Henri I[er].

1009 Gauters de Marcon, liges et II mois de garde.

1010 Girarz de Taillepié. Li fiés estoit à Brenes et repaira au conte.

1011 Guis de Sopi. x l. en borse que il n'a pas ores, mès il tient de fié les escluses des molins que il tient et lo passage de toniax de per cele eve.

1012 Amauris de Meullant. Li fié est à Crisanci.

1013 Guis *de Marnoa;* Madame Flandine, lige et VI setmaines garde.

1014 Adam de Bruenez *(lis.* Brumez), forestiers de Bruenez et à Chevillon.

1015 Renauz de Bruenet *(lis.* Brumet), liges et II mois garde.

1016 Odes de Ronchieres; Philippes de Ronchieres, liges après lo seignor de Brene et VI setmaines garde.

1017 Perres dou Mont-Saint-Peire; Andris dou Mont-Saint-Peire.

1018 Hues de Montbeton, liges et II mois garde. Et à Cierges IIII muis de avene et IIII l.

1019 Guis de Cortemont et *Robertus*, ses freires; Ansiax de Cortemont, liges et III mois de garde.

1009 Montmarson (haut et bas). fermes, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Montigny-lès-Condé. Une partie du Bas-Montmarson se trouve dans la commune de Baulne.

1010 Taillepied, ferme, Oise, a. Compiègne, c. Ribecourt, comm. Saint-Léger-aux-Bois.

Braisne, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.

1011 Soupir, Aisne, a. Soissons, c. Vailly.

1012 Meulant, Seine-et-Oise, a. Versailles, chef-lieu de canton.

Crézancy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

1013 Marnoue-la-Poterie et Marnoue-les-Moines, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy. Le premier de ces hameaux dépend de la commune de May-en-Multien, le second de celle d'Ocquerre.

1014 Brumetz, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.

Chevillon, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front, comm. Saint-Gengoulph.

1015 Brumetz (voir art. 1014).

1016 Ronchères, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

Braisne, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.

1017 Mont-Saint-Père, Aisne, a. et c. Château-Thierry.

1018 Cierges, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

1019 Courtemont, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

1020 Odes de Tresloc, liges et III mois de garde. Li fiez est à Mesy et à Tresloc.

1020 *bis*. Roberz Moiniax, liges et II mois de garde. Li fiez est à Urterges. *(a)*

1021 Renauz de Montenil. Li fiez est à Conegis.

1022 Henris dou Plaissé. Li fiez est à Conege et Chastelthierri et à Charmellon.

1023 Roberz Crochez, liges et II mois de garde. Li fiez est à Corsammont.

1024 Thiebauz de Condé et Raox, ses freires. Li fiez est sa maisons à Condé.

1024 *bis*. Odes de Donneurel. Raox, ses fix, fist ligeité. *(b)*

1025 Guilliaumes de Dommarton, liges et II mois de garde.

1026 Philippes Poilechiens. Li fiez est à Ruillices.

1027 Giles de Vaunoise. Li fiez est à Vaunoise.

1028 Lamberz de Corboin; Jefroiz de Corboin.

1029 Folques de Orbès. Li fiez est à Glant et à Artenvrez.

1030 Arnox de Orbez.

1031 Symons de Teci. Li fiez est à Orbez, VII l. et por la justice de Orbez que li cueinz li quita LX l. et XVII l. de rente.

1020 Treloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Mézy-sur-Marne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1021 Montenils, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
1021-1022 Connigis, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1022 Le Plessier, ferme, Aisne, a. et c. Château-Thierry, comm. Epieds.
Le Charmel, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
1023 Courcemont, Marne, a. Epernay, c. Montmort, comm. Suizy-le-Franc.
1024 Condé-en-Brie, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
1026 Reuilly, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1027 Vaumoise, Oise, a. Compiègne, c. Crépy-en-Valois.
1028 Courboin, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1029 Orbais, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
Gland, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1030-1031 Orbais, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
1031 Taissy, Marne, a. et c. Reims.

(a) Cet article a été barré.
(b) Cet article a été barré.

1032 Ives Li Gros, liges et II mois de garde. A Chezi est li fiez.

1033 Hues de Chezi, liges et II mois de garde. Les avenes d'Aujeure que la comtesse saisi a ; li cueins les a.

1034 Perres de Vandrès, liges et II mois de garde. Li fiez est à *Luquiam*, x sext. de blé.

1035 Li oir Raol de La Chapelle, lige et IIII mois de garde. A la *porta* de Chastel-Thierri ; I mui de froment à Saponai.

1036 Girarz de Sezanne, liges de II fiés.

1037 Giles de Faineres ; madame Mainsanz, lige de II fiés.

1038 Gui de Cherri, II mois de garde. Li fiez est à Cherri et usuaire dou bois.

1039 Roberz li vicueins.

1040 Abraham de Chastel-Thierri; Hues, ses fix, liges et estages tot l'an.

1041 Perres de Resson, liges et III mois de garde.

1042 Odes de Charli, liges et III mois de garde. Li fiez est lo bois de Charli et I mainée de homes à Chastel-Thierri.

1043 Hues del Baisil-le-Guerri, liges et II mois de garde. Li fiez est à Baisil-lo-Guerri.

1032-1033 Chézy-l'Abbaye, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
1034 Vendrest, Seine-et-Marne, a. Meaux c. Lisy.
Luquis (Grand et Petit), Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm. Chézy-l'Abbaye Cassini écrit ce nom Luquy, et les différents tirages de la carte d'Etat-Major ont porté Lugny jusqu'en 1864. C'était évidemment une faute, puisque, dans le tirage de 1864, on trouve Luquis.
1035 La Chapelle-sur-Chézy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
Saponay, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
1036 Sézanne, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
1037 Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.
1038 Chierry, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1041 Ressons, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front, comm. Latilly.
1042 Charly, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
1043 Bézu-le-Guéry, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.

1044 Guis de Vilers, liges. Li fiez est lo bois de Vilers et ce qu'il a à .... ly *(a)*.
1045 Perres Li Borgues, liges.
1046 Josberz de Nogent.
1047 Gilebers de Belou. Li fiez est à Celles.
1048 Guilliaumes de Leschieres. Li fiez est sa maison de Lescheres.
1049 Li II fil Odon de Leschieres, lige.
1050 Perres de Corbetain.
1051 Symons de Nogent; Symons de Verzelou est liges et II mois garde.
1052 Li oir Garin Forre.
1053 Gui de Cartres, liges.
1054 *Dodo* de Baailli. Li fiez est engagé.
1055 Bartholomés de Saint-Aignian. Li fiez est à Saint-Aygnian.
1056 Li freires *Odo* Mui-de-vin.
1057 *Odo* li prevoz.
1058 Gileberz de Basoches. liges et II mois de garde. Li fiez est au Mont-Saint-Peire.
1059 Roberz Balene. Li fiez estoit à Launoi et le plaidoiement de la garanne; repaira au conte.

1044 Villiers-sur-Marne, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
1046 Nogentel, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1047 Bellou, château, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Boutigny.
Celles-lès-Condé, Aisne, a. Château-Thierry, c. Rebais.
1048-1049 Léchelle-le-Franc, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
1050 Courbetin, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm. Vendières.
1051 Nogentel, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
Verdelot, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
1054 Bailly, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Marchais.
1055 Saint-Agnan, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1058 Bazoches, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Mont-Saint-Père, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1059 Launay, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. du Charmel.

(*a*) Ce nom a été effacé par l'humidité.

1060 Gauchers de Belou, liges après lo seignor de la Ferté. Il avoit III mainies de homes et saisine par la comtesse ; repaira au conte.
1061 Jehans Fromantis, liges de la terre de Perroi.
1062 Renauz de Pompone.
1063 Jehanz de Eblantort (*lis*. Eblancort). Li fiez est à Buires an homes et en avene; tot repaira au conte.
1064 Perres de Saponai. Li fiez est à Bergi ; IIII muis d'avene et l'avoarie de Saponai.
1065 Roberz de Grantmarchai.
1066 Baudoi[n]s Brane, liges et II mois garde. Li fiez est au pont de Meri, VII l.; mès li pons chei.

Summa IIIIxx et VI.

ITEM DE CHASTIAU-THIERRI (a)

1067 Gauters de Saint-Danis, liges.
1068 Perres Rigaut, liges dou fié Milon de Pampone.
1069 Jehanz de Montecon, liges.
1070 Li fix monseignor Huon, liges.

1060 Bellot, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, chef-lieu de canton.
1061 Paroy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Crézancy.
1062 Pomponne, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
1063 Ablancourt, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Buire, Aisne, a. et c. Château-Thierry, c. Epaux-Bézu.
1064 Saponay, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Brégy, Oise. a. Senlis, c. Betz.
1065 Marchais, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1066 Mézy-sur-Marne, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1067 Saint-Denis-lès-Rebais, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
1068 Pomponne, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny.
1069 Montécouvé (?), Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front, comm. Veuilly-la-Poterie. Cassini l'appelle Montecou.

(a) La Ravallière n'a relevé le titre de la châtellenie de Château-Thierry, ni dans le 2e, ni dans le 3e, ni dans le 4e registre du *Feoda Campanie* ; on ne le trouve que dans le cinquième. Néanmoins, ce qui suit est trop étendu pour appartenir seulement à cette dernière partie ; nous indiquerons donc les coupures qui nous semblent probables.

1071 Raox li fix Odon de Doncineil, liges. Li fiez est à Trucigni et sa maisons.

1072 Symons de Verzelo, liges et II mois de garde. Li fiez est autors de la eve de Chastiau-Thierri, LX s. vers Azi ou barc.

1073 La fame Huon dou Baisil, liges. Iters de La Fere fist l'omagie por li.

1074 Hues li fix Abram, liges. Li fiez est quant qu'il a à Chastiau-Thierri et à Glant.

1075 Madame Meinsains de Chaalons, lige. Li fiez est à Esseices.

1076 Jehans de La Crois, liges.

1077 Estenes Li Jais, liges.

1078 Guis Bordons, liges. Li fiez est ou péage dou pont de Chastiau-Thierri.

1079 Estenes Ripauz, liges.

1080 Auberins de Peuroi, liges. A Peuroi est li fiez de part lo pere et à Crisanci tient autre flé Iters de Peuroi.

1081 Bartholomés de Tori, liges, liges et estage tot l'an. Li fiez est à Vaus et à Coloms et à Chacuse (*lis.* Chacrise).

1071 Doncineil est le diminutif de Domptin, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
Trugny, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Bruyères.

1072 Verdelot, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
Azy, Aisne, a. et c. Château-Thierry.

1073 Bézu-les-Fèves, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
Fère-en-Tardenois, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.

1074 Gland, Aisne, a. et c. Château-Thierry.

1075 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
Essises, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.

1076 La Croix, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.

1080 Paroy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Crézancy.
Crézancy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

1081 Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Vaux-sous-Coulombs, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
Coulombs, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy.
Chacrise, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy-le-Château.

1082 Odes de Chichi, liges et ostage dou fié *Yvo* Lo Graile. Li fié est à Chezi.

1083 Mahez Lorans, liges et III mois de garde. Li fiez est à Mostiers et la maisons de Donticon.

1084 Roberz de Champtlusant, liges et III mois de garde. Li fiez est à Champlusant et à Glant et à Borreches.

1085 Philippes dou Boisson, hom de la maison et de arz de Barci.

1086 Auberz de Laigui, dou fié de Melancort; à Verdeli. Liges et II mois de garde.

1087 Flandine de Marnoe, lige et VI setmaines de garde. Li fiez est vers Periers.

1088 Li forestiers de Brumez, liges. Li fiez est vers Chevillon.

1089 Philippes de Ronchieres, liges *salva* la féauté dou seignor de Brene et VI setmaines de garde. Li fiez est l'avoarie de Runchieres.

1090 Andrés dou Mont-Saint-Peire, hom. Li fiez est ou barc dou Mont-Saint-Peire et en prez et en essarz.

1091 Ansiax de Cortemont. Li fiez est à Cortemont et à Rary.

1082 Chainchy, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère, comm. Villeneuve-sur-Fère.
Chézy-l'Abbaye, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
1083 Monthiers, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Domptin, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
1084 Champluisant, ferme, Aisne, a. et c. Château-Thierry, comm. Verdilly.
Gland, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
Bouresches, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1085 Le Buisson, Aisne, a., c. et comm. Château-Thierry.
Barzy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1086 Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Molincourt (?), ferme, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Rieux.
Verdilly, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1087 Marnoue-la-Poterie et Marnoue-les-Moines (voir art. 1013).
1088 Brumetz, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Chevillon, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front, comm. Saint-Gengoulph.
1089 Ronchères, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Braisne-sur-Vesle, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
1090 Mont-Saint-Père, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1091 Courtemont, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

1092 Jefrois de Corboin, hom des Alues de Corboin.
1093 Henris Li Jais, liges des viles de Montfelis.
1094 Iters de La Fere, liges de la baillive dou fil *Hogonis* de Baisil sau lo droit de l'enfant et de la mere.
1095 La fame Huon de Cortiolt, liges dou bois de Betisi et de la terre de La Borde.
1096 Roberz de Cortemont, liges et III mois garde. Dou fié de Cortemont que Miles de Augustines tenoit.
1097 Jehanz de Montmirail. liges et garde tot l'an. Li fiez est terres de Chastiauthierri et appendens et Charleins et li sale et la tierce parz des forfaiz de Rie.
1098 Perres dou Maisnil, liges outre *Ysaram*.
1099 Raox Li Wandles, liges et II mois garde. Li fiez est l'avene de Luquies.

[3e PARTIE] (*a*)

1100 Gilebert de Belo.

1092 Courboin, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Allois, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Courboin.
1093 Montfélix, village détruit, Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Chavot.
1094 Fère-en-Tardenois, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
Bézu-les-Fèves, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1095 Courteau, Aisne, a., c. et comm. Château-Thierry.
1096 Courtemont, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Outines, Marne, a. Vitry-le-François, comm. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1097 Montmirail, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Charly, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
Forêt de Ris, Aisne, entre de Fère-en-Tardenois et Dormans.
1098 Le Mesnil-Saint-Denis, Oise, a. Senlis, c. Neuilly-en-Thelle.
Oise, rivière, affluent de la Seine.
1099 Luquies, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm. Chézy-l'Abbaye (voir art. 1034).
1100 Bellou, château, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy, comm. Boutigny.

(*a*) Une nouvelle partie doit commencer ici. L'article 1102 fait double emploi avec l'article 1084; de plus, avec le n° 1100 commence une simple nomenclature, ce qui forme contraste avec la partie précédente. Mais ce qui l'indique incontestablement, est le changement d'orthographe des prénoms, à partir de ce même article; ainsi, au lieu d'*Estenes, Gileberz, Odes, Perres, Philippes, Raox, Roberz*, que l'on trouve dans les autres parties, on y voit *Estienne, Gilebert, Oudes, Pierres, Phelipes, Raoul* ou *Raous* et *Robert*.

1101 Baudouin Bretel, liges.
1102 Robert de Champluisanz, liges.
1103 Simon de Thigicort, liges.
1104 Am..aus de Terre-monde.
1105 Pierres de Buillon.
1106 Hue Burdons.
1107 Oudes de Chichi.
1108 Robert de Baisi.
1109 Jeufroiz de Corboin.
1110 Raoul de Lageri.
1111 Bertrans de Chaalons.
1112 Aveline de Cor.e.
1113 Estienne Rispauz.
1114 Adam *de Tresluro.*
1115 Mansanz de Chaalons.
1116 Dame Oudeline.
1117 Itiers de La Fere, liges.
1118 Jahan de Montbeton, liges.
1119 Gilebert de Danmaart, liges.
1120 Maciz Li Loorans.
1121 Li forestiers de Brumot.
1122 Girars [de] Trelloc, liges.
1123 Phelipes de Chastiau-Thierri et de Provins, liges.

1102 Champluisant, ferme, Aisne, a. et c. Château-Thierry, comm. Verdilly.
1103 Tigecourt, ferme, Marne, a. Epernay, c. et comm. Montmirail.
1105 Les Bouillons, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm. Montreuil-aux-Lions. Elle ne se trouve que dans Cassini.
1107 Chainchy, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère, comm. Villeneuve-sur-Fère.
1108 Bézu-les-Fèves, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1109 Courboin, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1110 Lagery, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1111 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
1114 Tréloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1115 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
1117 Fère-en-Tardenois, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
1119 Dammart, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1121 Brumetz, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1122 Tréloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1123 Provins, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

1124 Robers deu Bois.
1125 Dame Aaliz.
1126 Beatrix de Chailli.
1127 Girars Malle-piez.
1128 Pierres de Ronchieres, liges.
1129 Pierres Chaponai.
1130 Guis de Mais.
1131 Auberis de Prenoi (*lis.* Peuroi?)
1132 Racenz de Malrepast.
1133 Hue Li Anfes, liges.
1134 Pierres de Sablonieres.
1135 Robert Flamains, serjanz est.
1136 Henris Li Jais.
1137 Godefroi de Some.
1138 Simon de Verdenou, liges.
1139 Gilles de Sablonnieres, liges amprès li cuens de Amgoloisme et sa meson jurable et il meismes le jura.
1140 Pierres *de Maisnilli* dedanz Isare.
1141 Guilliaumes de Gallande, liges sauve fid. deu roi.
1142 Thibaus de Tori, liges.
1143 Rogier de Coci, liges
1144 Guilliaumes de Boisson, liges.

1126 Chailly, Seine-et-Marne, a. et c. Coulommiers.
1128 Ronchères, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
1130 May-la-Grange, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm Chézy-l'Abbaye. Elle ne se trouve que dans Cassini.
1131 Paroy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Crézancy.
1132 Maurepas, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Montigny-lès-Condé.
1134 Sablonnières, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
1137 Essommes, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1138 Verdelot, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
1139 Sablonnières, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
Angoulême, Charente, chef-lieu du département.
1140 Le Mesnil-Saint-Denis, Oise, a. Senlis, c. Neuilly-en-Thelle.
Oise, affluent de la Seine.
1141 Garlande, fief compris dans Paris, dès le règne de Philippe-Auguste (voir la *Table des lieux anciens*).
1142 Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
1143 Coucy-le-Château, Aisne, a. Laon, chef-lieu de canton.
1144 Le Buisson, Aisne, a., c. et comm. Château-Thierry.

1145 Jahan de Marnou, liges et II mois de garde.
1146 La fame Guis d'Ostel.
1147 Raous Li Wandres, liges sauve la féauté li sires de Monmirail.

[4e PARTIE] *(a)*

1148 Henris Li Gais, II ligeitez de sa part et de la part sa fame et si dui fil le facent.
1148 *bis*. Guilliaumes de Mousteruel, liges.
1149 Robert de Peuroi, liges. Li fiez est une charruée de terre, XX mesniée d'omes et avec L arpanz de bois, II arpanz de vigne, X arpanz de prez; et tot iceix sont à Peuroi; et madame la contesse li dona XXX *lb.*
1150 Baudouins de Treslou, liges si come le fié le deit. A Guilliaumes deu Moustier et à Baudouin de Treslou pere, plege, deu rachat.
1151 Estienne de Sablonnieres, liges.
1152 Jahan deu Bois, liges, horn por XL arpanz de terre lesquex la contesse li dona en terrouer de Bessi et il les mist en fié la contesse, VIII setiere de blé lesquex il avoit de l'alueu; et ostroia que ice fié, c'est à savoir XL arpanz de terre et VIII setiere de blé, na leva pas par sa main fors par madame la contesse.
1153 Madame la contesse dona à Adam *de Chasnello* VI arpanz de terre à Espaus por une mine de blé de coustume.

1145 Marnoue-la-Poterie et Marnoue-les-Moines (voir art. 1013).
1146 Ostel, Aisne, a. Soissons, c. Vailly.
1147 Montmirail, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
1148 *bis*. Montreuil-aux-Lions, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
1149 Paroy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Crézancy.
1150 Tréloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Monthiers, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1151 Sablonnières, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
1152 Bézu-les-Fèves, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1153 Les Chesneaux, Aisne, a., c. et comm. Château-Thierry.
Epaux, Aisne, a. et c. Château-Thierry.

(*a*) Nous plaçons ici le début de la quatrième partie, parce que Henri Le Gai se trouve déjà cité dans la troisième (art. 1136). La quatrième doit être l'équivalent du chapitre de Château-Thierry du cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222).

1154 Dame Aaliz de Moustiers fist homage deu fié de Charmes.

1155 Jahan de Verdolo fors son fié et tient autre fié que il acheta de Phelipe de La Viez-Meson aus Mesiax que il meismes Phelipe avoit achetée deu prevost de Châlon ; et ainsint uns des filz Johan sera home la contesse por le fié icil qant il vandra à aage.

1156 Oudes de Luque, liges de LX s. lesquex il a deu *ponte* de Chastiau-Tierré.

1156 *bis.* Hue li fils Godefroi de Essomes, liges sauve la ligeité Johan de Larche. Deu fié de Essomes et des prez d'Aujeurre.

1157 W. de Chaumisi, liges sauve la ligeité de la contesse de Saint-Quantin deu fié de Jovigni et de ce que il a à Vene, et de ce que il a à Ronci (*lis.* Rouci) et de tot ice qu'il tient iluec de celui.

1158 Pierres de Chaumusi, liges dou fié de Liude lequel est li fiez de la part sa fame.

1159 Thomas dou Pont-Saint-Maart, liges deu fié feu Nicolas de Ostel lequel il tient por sa fame si come de douaire qui fu la fame cil meismes Nicolas de Lostel.

1160 Jahan de Buesmarcheiz, liges deu fié feu Wuillars que il tient por sa fame si come de douaire lequel fu la fame de ce devant dit Willars.

1154 Monthiers, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Le Charme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly, comm. Grisolles.
1155 Verdelot, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais.
Viels-Maisons, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
1156 Luquis, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm. Chézy-l'Abbaye.
1156 *bis.* Essomes, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1157 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Saint-Quentin, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
Juvigny, Aisne, a. et c. Soissons.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1158 Chaumuzy (voir art. 1157).
Lude, Marne, a. Reims, c. Verzy.
1159 Pont-Saint-Mard, Aisne, a. Laon, c. Coucy-le-Château.
Ostel, Aisne, a. Soissons, c. Vailly.
1160 Beaumarchais, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin, comm. Othis.

[VIII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE OUCHIE

[1re PARTIE] *(a)*

1161 Bertelomeauz de Tori, ci fiez est joinz au fié Aubri de souz Ouchie.

1162 Guiz de Sopi.

1163 Girarz de Muret, II mois de garde. Goberz de Muret le fist. Li fiez est an un mui de fromant à Ouchie et ou tonné de Gesi *(lis.* Coinci) et l'avaine de Ruvigni et les Crotes.

1164 Wermonz de Triecoc *(lis.* Trieloc) et Pierres ses niés, III mois de garde. Li fiez est ou toné d'Ouchie.

1165 Aubris d'Ouchie, liges et estagiers; Bertelemius de Tori le fist. Li fié est ès coutures d'Ouchie et l'avaine de Nuvilli et an l'avouement de Chacrisse et an la maison de Sarcrisse et an ce qu'il a à Aunoi.

1161 Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Oulchy-le-Château, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
1162 Soupir, Aisne, a. Soissons, c. Vailly.
1163 Muret, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Oulchy-le-Château, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
Coincy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Reugny, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Arcy-Sainte-Restitue.
Les Crouttes, Aisne, a Soissons, c. Oulchy, comm. Muret.
1164 Tréloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1165 Oulchy-le-Château, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
Thury en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
Chacrise, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Launoy, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

1166 Gervaisses dou Plaisié, liges et IIII mois de garde; Odes dou Plaissié le fist. Li fiez est au Pleisié et c s. ou touné d'Ouchie et l'avocacion de Marissi et de Meione (*lis.* Montrone).

1167 Guiz dou Donjon, liges et estage; Jehanz liges dou fié Daimbert. Li fiez est ou donjon d'Ouchie à toutes les apandances et la gruerie.

1168 Ancoul de Cramailles, liges et estage. Li fiez est à Cramailles et an VI muis de vin à Cis.

1169 Wermonz li fix monseignor Aubert. Li fié est à Saint-Remi.

1170 La fame Pierre le viel de Meiri, liges et estage. Li fiez est à Orgai (*lis.* Oigni?)

1171 Li vicuens d'Ouchie, liges et estage; Jehanz li vicuens le fist. Li fiez est an quequonque maniere qu'il a à Ouchie et an la chastelerie.

1172 Pierres de Meiri li valez, liges et III mois de garde; Pierres de Meiri le fist. Li fiez est sa maisons de Hermantieres et ce qui a an la pooté de Nuvilli.

1173 Gervaisses Li Rous, liges et II mois de garde; Jehanz de Nantuel le fist. Li fiez est sa maison et la gruerie.

1174 Renauz de Givroi, liges et II mois de garde; Renauz ses fiuz le fist. Li fiez sa maison.

1175 Pierres Aguillons, liges et II fiez et II mois de garde;

1166 Le Plessier-Huleu, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Marizy, forme aujourd'hui deux communes : Marizy-le-Grand et Marizy-Saint-Mard, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Montron, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1167 Le Donjon d'Oulchy-le-Château.
1168 Cramailles, Aisne, a. Soissons, c Oulchy.
Cys-la-Commune, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1169 Saint-Remy-Blanzy, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
1170 Méry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Oigny, Aisne, a. Château-Thierry, c. Villers-Cotterets.
1172 Méry, Marne (Voir art. 1170).
Armentières, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
1173 Nanteuil-Notre-Dame, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
1174 Givray, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Bruyères.
1175 Cys-la-Commune, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.

Isabeauz, sa fille le fist. Li fiez est an IIII muis et demi de blef à Cis.

1176 Jofroiz Broula[r]z; Adam Broularz le fist. Li fiez est à Ouchie en homes et à Ouchie an prez et à Turi en homes et VI muis de vin à Aci.

1177 Raous Li Turs, III mois de garde. Li fiez est Adam [de] Meiri.

1178 Poinces de Danmaart fist homage de II fiez; Ide de Danmairi (*lis*. Danmaart) le fist. Li fiez est queconque chose ele a à Ouchie et la terre et ce que Jehanz de Roidecourt tient de li.

1179 Saveris de Ouchie, liges et garde.

1180 Anjoranz Balaine. Li fiez est à Charci et queconque chose il a iqui.

1181 Ebles de Soissons, II mois de garde.

1182 Pierres de Lerin; Wibauz de Elle le tient.

1183 Wibaut d'Elle, liges. Li fiez est à Elle.

1184 Pierres d'Olgni; Adanz de Meremont le fist. Li fiez est à Olgni.

1185 Li anfant Joibert de Pierrefonz, liges et III mois de garde; Pierres de Rouci le fist qui est escrit d'Arteiens en ces fiez d'Ouchie.

1186 Jehanz Champenois, liges et garde; Giles ses fiuz le fist. Li fiez est ès coutures de Nuvilli et son pré et VII *lb*. ou tonné d'Ouchie.

1187 Pierres, ses freres, liges et II mois de garde. Li fiez est sa maison.

1176 Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Acy, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1177 Méry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1178 Dammart, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Rocourt, Aisne, a Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1181 Soissons, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
1182 L'Héry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1182-1183 Eloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1184 Oigny, Aisne, a. Soissons, c. Villers-Cotterets.
Mermont, Oise, a. Compiègne, c. Crépy-en-Valois.
1185 Pierrefonds, Oise, a. Compiègne, c. Attichy.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1186 Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.

1188 Pierres Li Graut, liges et III mois de garde. Li fiez est à Ouchie.

1189 Adanz de Ceri, liges et III mois de garde; Meinsans de La Croiz, sa fame, et Jehanz, ses fiz, le firent. Li fief est sa maison de La Croiz et Ceris et ce qu'il a à Sarmaise.

1190 Adanz de Vilers; Anris Li Jais le fist. Li fiez est x *lb.* ou paage de Chasteau-Tierri.

1191 Rogiers Sauvages. Li fiez est à Doumiers et en autre leu.

1192 Raous de Tygny; Bertelomeauz de Teigny le fist. Li fiez est à Courterain.

1193 Girart de Coigny, liges et III mois de garde. Li fiez est à Nuvilli.

1194 Jollans des VII Montaignes; Giras de Vile-Bleain le fist. Li fiez est l'avocacion de Vile-Bleain et sa maison.

1195 Aubriz Godarz; Raox de Menurevre. liges, Vers Herain.

1197 Hugues Cigot; Guis de Vilers. De II fiez vers Bignox.

1199 Roberz de Billei; Roberz Cossez. Ce qu'il a à Billei.

1200 Gauters de Verzi; Perres de Verzi. Ce qu'il a à Colo-

1189 Ciry, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
La Croix, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Sermoise, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.

1190 Villershelon, Aisne, a Soissons, c. Villers-Cotterets.
Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.

1191 Dommiers, Aisne, a. Soissons, c. Vic-sur-Aisne.

1192 Tigny, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Parcy-Tigny
Coutremain, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Parcy-Tigny.

1193 Cugny-les-Ouches, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Neuilly-Saint-Front, Aisne, a Château-Thierry, chef-lieu de canton.

1194 Septmonts, Aisne, a. et c. Soissons. La forme de ce nom dans cet article provient probablement de ce que le traducteur ne connaissait pas Septmonts.
Villeblain, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Chacrise.

1195 Manœuvre, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy, comm. Vincy.

1197 Villershelon, Aisne, a. Soissons, c. Villers-Cotterets.
Beugneux, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

1199 Billy, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

1200 Vierzy, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Courmelles, Aisne, a. et c. Soissons.

melle et à Chaudon, et ce qu'il a à Latilli que Herberz de Colomelle tenet de lui.

1201 Girberz de Virchet, liges, rendi lo fié que il non valoit que XL s.

1202 Perres de Vi.

1203 Jehans de Cormelle; Roberz de Saponai. A Rosoy.

1204 Wermonz de Buchenci. Li fiez repaira au comte.

1205 Girarz de Chasteillon. II mois de garde. A la Crois.

1206 Landris de Favorolles. Repaira au comte li fiez.

1207 Jehanz de Coci; Jehanz ses fix. Ou tonil de Houchies x l, et ou tonil de Chastel-Thierri x l.

1208 Renauz de Choy; Philippes Cossez. A Latilli.

1209 Odes Blondiax; Grieroz de Sormeranz. A Dommiers.

1210 Reniers Brene li jounes; Baudoins ses freres, liges. A *Bonas*.

1211 Hues de Vilers, III mois de garde. Repaira à la main dou comte.

1212 Willarz de Brene; Roberz de Curei. A Limers et à Sormelanz.

Chaudun, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Latilly, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1201 Vichel, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly, comm. Nanteuil-sur-Ourcq.
1202 Vic-sur-Aisne, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
1203 Courmelles, Aisne, a. et c. Soissons.
Saponay, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Rozoy-le-Grand, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
1205 Châtillon-sur-Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
La Croix, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1206 Faverolles, Aisne, a. Soissons, c. Villers-Cotterets.
1207 Coucy-le-Château, Aisne, a. Laon, chef-lieu de canton.
Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
1208 Chouy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Latilly, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1209 Sommelans, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Dommiers, Aisne, a. Soissons, c. Vic-sur-Aisne.
1210 Bonnes, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1211 Villers-Helon, Aisne, a. Soissons, c. Villers-Cotterets.
1212 Braisne, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
Cuiry-Housse, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Limé, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Sommelans, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.

1213 Thierris de Cergi, liges. Repaira à la main le conte.

1214 Berneré de Houchies; Perres de Boillon. A Cafaveron.

1215 Li oir Helye de Nooroi; *Ivo* de Valboin. Sa maison de Nooroy.

1216 Roberz li fix de la meire. A Rosoi.

1217 Li fiez Pierre de Hancienville.

1218 Li fiez dou maieur de Nueilli, serjans estoit. Lo trezesmo dou roage de Nueilli.

1219 Jehanz Li Moines, liges et II mois garde et sa maison *de Hermanteriis*.

1220 Adam Chosiax; Raox de Saint-Lix. A Ouchies.

1221 Arnous Li Bougres. A Ouchies-la-Vile.

1222 Raoux *de Marcro*. Ou thonil d'Ouchie, VII l.

1223 Perres de Rosoi; *Amelina* de Rosoi, lige et III mois de garde. Li fiez est à Rosoi et x muis de vin à Cys et III homes à Viambz (*lis.* Vaaillierez).

[*Summe* LXIII]. *(a)*

1213 Sergy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

1214 Les Bouillons, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm. Montreuil-aux-Lions.
Confaureux, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front, c. Armentières. Cette ferme ne se trouve sous ce nom que dans Cassini. La carte de l'Etat-Major la nomme Noëli.

1215 Noroy, Aisne, a. Soissons, c. Villers-Cotterets.
Vauxbuin, Aisne, a. et c. Soissons.

1216 Rosoi-le-Grand, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

1217 Ancienville, Aisne, a. Soissons, c. Villers-Cotterets.

1218 Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.

1219 Armentières, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.

1220 Senlis, Oise, chef-lieu d'arrondissement

1221 Oulchy-la-Ville, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy-le-Château.

1223 Rozoy-le-Grand, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy-le-Château.
Cys-la-Commune, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Vailly, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.

(a) Cette somme est rétablie d'après le n° 129 du *Feoda Campanie*.

[2e PARTIE] (a)

1224 Adam Bruillarz, liges. Li fiez est à Ouchies en homes et en prez de Ouchie-la-Ville et les homes de Turi et v muis de vin à Acy et la justice de ses homes en la poesté de Nuailli.

1225 Meinsains de la Crois, lige. Sa meson de La Croiz.

1226 Jehans, ses fix, de celi fié liges que il a à Ceris et à Sarmoise.

1227 Jehans de Fié devent ligeité *salva* la féauté dou comte de Saissons. Li fiez est à Ouchie en apendences et en la gruerie.

1228 Perres de Meri, liges et III mois de garde et sa maison de Ermenteires et la couture de Ouchies et ce qu'il a en la poesté de Nueilli.

1229 Ameline de Rosoi, liges et III mois de garde. A Rosoi et x muis de vin à Cys et III homes à Vaaillieres.

1224 Oulchy-le-Château, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
Oulchy-la-Ville, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy-le-Château.
Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Acy, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.

1225 La Croix, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.

1226 Ciry, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Sermoise, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.

1227 Soissons, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.

1228 Méry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Armentières, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Neuilly-Saint-Front, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.

1229 Rosoy-le-Grand, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Cys-la-Commune, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Vailly, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.

(a) Ici commence une nouvelle partie; car, à l'art. 1224, les répétitions commencent. La Ravallière n'a probablement pas extrait le titre de la châtelenie d'Oulchy chaque fois qu'il se trouvait dans le *Feoda Campanie*, car on ne le retrouve qu'au cinquième registre, et la partie qui commence ici semble représenter le chapitre d'Oulchy d'un des registres antérieurs.

1230 Bartholomis de Thori, hom de la couture de Ouchie et la avene de Nueilli et la avorie de Sacrise et sa maison de Sacrise et ce qu'il avoit à Launoi et est à savoir que cist flé sunt de cesti Bartholomis et de Auberi de Ouchies, son peire.

1231 Gosberz de Muret, liges, sauve la ligeité à l'evesque de Seissons, et II mois de garde. Li flez est I mui de froment à Ouchies et lo thonil de Coinci et la avene de Reigni et de Forferi et de Lescheri.

1232 *Idem de alio feodo,* liges et estage toz jors. Non savoms quex est li flez.

1233 *Odo* dou Plaissé, liges et IIII mois de garde. Li flez est au Plaissé et ou thonil de Ochies C s. et l'*avoariam* de Marisi et de Motrine.

1234 Jehans li vicoms de Ouchies, liges et estage et quant qu'il a à Ouchies et en la chastelarie.

1235 Jehans de Nantueil, liges et II mois de garde. Sa maisons et bruerie.

1236 Isabiax la fille Perron Aguillon, lige et II mois de garde. IIII muis et demi de blé à Cys.

1237 Ide de Damaare, lige de II flés et quant qu'ele à a Nueilli.

1230 Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
Chacrise, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Launoy, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
1231 Muret, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Soissons, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
Coincy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Reugny, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Arcy-Sainte-Restitue.
Foufry, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Arcy-Sainte-Restitue.
Lesges (?), Aisne, a. Soissons, c. Braisne
1233 Le Plessier-Huleu, Aisne, a Soissons, c. Oulchy.
Oulchy-le-Château, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
Marizy-Saint-Mard et Marizy-le-Grand, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Montron, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1235 Nanteuil-Notre-Dame, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
1236 Cys-la-Commune, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1237 Dammards, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.

1238 Bartholomis de Tigni, liges. A Corternin.

1239 Flamains de Acoigni, liges. A Nueilli.

1240 Roberz Cossés. hom de ce qu'il a à Billi.

1241 Perres de Verzi, hom de ce qu'il a à Colomele et à Chaudun et ce que Roberz tient de li vers Latilli.

1242 Philippes Cossez, hom. Li fiez est à Latilli.

1243 Bernerez de Sormelanz, hom de ce qu'il a à Damers que Perres de Nou-viz *(a)* tient de li.

1244 *Robertus de Cureio,* hom dou fié de Limers et de Soumelains.

1245 Anjorrans de Creilneselles. De ce que il a à Cremaisellos; sa maison et quant qu'il i a.

1246 Hues de Giongers *(lis.* Gionges), homs dou fié Arnox Le Bougre à Ouchies-la-Vile et les homes de Gionge.

1247 Raox de Martroi. De VII l. qu'il a ou thonil de Ouchies.

1248 Arnouz de Crameilles, liges et estage.

1238 Tigny, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Parcy-Tigny.
Coutremain, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Parcy-Tigny.

1239 Aconin, Aisne, a. et c. Soissons, comm. Noyant.
Neuilly-Saint-Front, Aisne, a Château-Thierry, chef-lieu de canton

1240 Billy, Aisne, a. et c. Soissons.

1241 Vierzy, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Courmelles, Aisne, a. et c. Soissons.
Chaudun, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

1241-1242 Latilly, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.

1243 Sommelans, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Dommiers, Aisne, a. Soissons, c. Vic-sur-Aisne
Neufvy, Oise, a. Compiègne, c. Ressons.

1244 Cuiry-Housse, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Limé, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Sommelans, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

1245 Cremoselle, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Cramailles.

1246 Jouaignes, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Oulchy-la-Ville, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

1248 Cramailles, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

(a) Ce nom de Nou-viz a été écrit à la suite de celui de *La Rue Nueve* qui a été barré et par lequel le scribe aura cru devoir traduire d'abord le *Novus Vicus* du rôle latin.

1249 Adans de Merimont de part sa fame, fille au vicomte de Perrafont. Li fiez est Cysins et les bois et les appendens.

1250 Girarz dou Chastel, II mois de garde et quant qu'il a à La Crois.

[3me PARTIE] (a)

1251 Jahan de La Croiz.
1252 Girandins deu Chastel.
1253 Li viscuens.
1254 Dame *Marguerita.*
1255 Dame Aeliz de Berri.
1256 Dame Ameline.
1257 Misires Aubers de Angiers.
1258 Raous d'Acri (*lis.* d'Arci).
1259 Jehans Chomarz.
1260 Oudes deu Plaissié, liges.
1261 Warmons de Bostuci, liges.
1262 Wion d'Ostel.
1263 Flamains d'Aconi.
1264 Raous de Tygni.
1265 Nevelons de Tigny, liges
1266 Robert de Curi.

1249 Mermont, Oise, a. Compiègne, c. et comm. Crépy-en-Valois.
Pierrefonds, Oise, a. Compiègne, c. Attichy.
1250-1251 La Croix, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1254 Berry, Aisne, a. Soissons, c. Vic-sur-Aisne, comm. Saint-Christophe-à-Berry.
1258 Arcy-Sainte-Restitue, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
1260 Le Plessier-Huleu, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
1262 Ostel, Aisne, a. Soissons, c. Vailly.
1263 Aconin, Aisne, a. et c. Soissons, comm. Noyant.
1264-1265 Tigny, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Parcy-Tigny.
1266 Cuiry-Housse, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.

(a) Tout concourt à faire reconnaître ici le début d'une nouvelle partie. Outre le changement de l'encre dans l'original et la différence de rédaction, on remarque dès lors des articles qui font double emploi avec ceux de la deuxième partie. Ce rôle est sans doute celui qui fut inséré dans le cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222).

1267 Pierres de Leri.
1268 Johans d'Aici, liges.
1269 Johannins de Roocort, liges.
1270 Girars de Vile-Balavin.
1271 Guis de Rosai.
1272 Guis de Cramailles.
1273 Ancous de Cramailles.
1274 Giles de Ouchie.
1275 Adam Bruillarz, liges.
1276 Bertelemius de Tori.
1277 Jahans de Nantuel.
1278 Bernelé de Somelon.
1279 Pierres de Triecoc (*lis.* Trieloc).
1280 Jahan Li Bugres.
1281 Roberz Cossarz.
1282 Raous deu Martroi, si come il fu au conte.
1283 Henri de Soise, liges.
1284 Nivarz de Chemeilli, liges et III mois de garde por l'avoerie de sa fame; Jervaises ses freires de Chemeilli plege deu rachat.
1285 Raous de Silli, hom si come le flé le deit. Deu fié de Conigy et les apandances.

1267 Lhéry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1268 Acy, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1269 Rocourt, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1270 Villebain, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Chacrise.
1271 Rozet-Saint-Albin, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1272-1273 Cramailles, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
1276 Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
1277 Nanteuil-Notre-Dame, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
1278 Sommelans, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
1279 Tréloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1284 Chamouille, Aisne, a. Laon, c. Craonne.
1285 Silly-la-Poterie, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Connigis, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

[IX] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE CHASTELON (ET DE FISMES) (a)

[4e PARTIE] (b)

1286 Raous de Chaumisi, liges.
1287 Raous Floquet, liges sauve la foi li rois de France.
1288 Jahans Fangions, liges.
1289 Nicolas de Basoches, liges sauve la féauté li evesques de Sessons.
1290 Renaus de Aire, liges sauve la féauté li cuens de Flandres.
1291 Dudes Li Muz-de-Vin, liges.
1292 Thomas de Dunes, liges.
1293 Morises de Biaurain, liges.
1294 Alain de Rosci, liges sauve la féauté li rois.
1295 Morises de Reins, liges et III mois de garde.
1296 Baudouin de Villi.
1297 Rogier de Tor.
1298 Pierres de Cormesi, liges.
1299 Jahan Corberan, liges.

1286 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1289 Bazoches, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Soissons, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
1290 Aire, Pas-de-Calais, a. Saint-Omer, chef-lieu de canton.
1293 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
1294 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1295 Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1296 Ville-en-Tardenois, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
1297 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
1298 Cormicy, Marne, a. Reims, c. Bourgogne.

(a) Ces mots sont une addition du XIIIe siècle.

(b) Cette partie correspond au chapitre de Châtillon et de Fismes du cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222). Elle aurait dû être placée à la suite de trois rôles antérieurs qui occupent ici les numéros 1328-1503, mais le défaut d'espace a forcé à la transcrire sur deux folios blancs qui précédaient la copie du premier de ces rôles.

1300 Oudars de Acy, plain homage.
1301 La fame Guilliaume de Fismes, liges.
1302 La fame Robert de Fismes.
1303 Louvel de Maroil, liges.
1304 Simon de Dameri, liges.
1305 Guibours, liges.
1306 Phelipes de Dameri, liges.
1307 Guis de Vilaines, liges.
1308 Alain de Jovancort, plain homage de Fismes et de Maroil ; liges.
1309 Pierres de Mesi.
1310 Haouys de Sorci, liges.
1311 Renaus de Mont-de-Jox.
1312 Remeris de Oivre, liges, ainsint que li dui fil d'icelui; qant il seront venu en aage, facent II ligeitez, une de la part deu père et l'autre de la part Renaut d'Aire.
1313 Miles de Roumains, liges.
1314 Baudouin de Rains, liges après la ligeité de misires li rois et G[auchier] de Chastelon; et coment que, s'il ont II oirs des quex li uns et li autres puise tenir la terre, li autre sera hom lige à madame la contesse.
1315 Renaus de Malpas, hom liges.

1300 Acy, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
1301-1302 Fismes, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
1303 Mareuil-le-Port, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
1304-1306 Damery, Marne, a. et c. Epernay.
1307 Violaine, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm: Maast.
1308 Juvincourt, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Fismes, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
Mareuil-sur-Ay, Marne, a. Reims, c. Ay.
1309 Maizy-sur-Aisne, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1310 Sorcy, Ardennes, a. Rethel, c. Novion-Porcien.
1311 Mont-de-Jeux, château, Aisne, a. Vouziers, c. Attigny, comm. Saint-Lambert.
1312 Loivre, Marne, a. Reims, c. Bourgogne.
Aire, Pas-de-Calais, a. Saint-Omer, chef-lieu de canton.
1133 Romain, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1314 Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Châtillon-sur-Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
1315 Maupas, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois, comm. Serzy, que Cassini appelle Serzy-Maupas.

1316 Ameline de Luide.

1317 Marguerite de Romains, lige et III mois de garde.

1318 Guis de Vilers-Terre deit estre acencé.

1319 Henri de Sorcy, liges de Cormarz, quar la dame l'acheta; et de celui li ponz de Dormanz dou quel estoit liges.

1320 Guis de Dormant liges deu nuef fié. C'est à savoir li moulins de Dormant et terre arable et prez de Dormant et de ce que il tient iluec meismes de lá part sa fame et à Chaunz (*lis.* Chasinz) et à Treslou, fors la ligeité laquelle il deit de sa part, ainsint que si oir devront II ligeitez.

1321 Guis de Treslou, liges de l'eschaete de son oncle feu Guis.

1322 Adeline, la fame Nicolas de Craoneles, de ce qu'ele deit avoir en douaire de ce que feu Nicolas teneit deu cuens de Champaigne, lige fame.

1323 Oudars de Savigni, liges deu fié de Comarz.

1324 Jahan de Pierrepont. cuens de Rosci. home et dona plege deu rachat jusqu'à C *lb.*, li mareschal por L *lb.* et Alain de Rosci por L *lb.*

1325 Renaus de Vernoil. liges de tot ice que il a à Vernoil.

1316 Lude, Marne, a. Reims, c. Verzy.
1317 Romain, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1319 Sorcy, Ardennes, a. Rtehel, c. Novion-Porcien.
Courmas, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1319-1320 Dormans, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
1320 Chassin, Marne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Tréloup.
1320-1321 Tréloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
1321 L'Echelle, Marne, a. Reims, c. Châtillon-sur-Marne, comm. Reuil-sur-Marne.
1322 Craonnelle, Aisne, a. Laon, c. Craonne
1323 Savigny-sur-Ardres, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Courmas, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1324 Pierrepont, Aisne, a. Laon, c. Marle.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1325 Verneuil, Marne, a. Epernay, c. Dormans.

[X] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE FIMES (ET DE CHASTELON) (a)

[1re PARTIE] (b)

1326 Li contes de Retel. liges.
1327 Li contes de Grant-Pré.
1328 Li contes de Rosai, liges.
1329 Li contes de Chisni.
1330 Rogier de Rosai. Deu fié de Chaorse.
1331 Guis de Montmor, liges. Li fiez est de la gru[er]ie de Waisi et plusors autres choses.
1332 Hue de Oisai (*lis.* Oisi), un an de garde.
1333 Gauchiers de Chastelon, liges et garde.
1334 Li anfant Gui de Chastelon, I an de garde et liges.
1335 Li bers Germont, liges et an de garde; li visdame de Chaaluns.
1336 Hue de Manul et Pierres, son frere, et Vilaines, lige et I an de garde; Alains de Rosai le tenet qui a anvers Hursout et anvers Vocienes.

1326 Rethel, Ardennes, chef-lieu d'arrondissement.
1327 Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
1328 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1329 Chiny, royaume de Belgique, Luxembourg belge.
1330 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Chaourse, Aisne, a Laon, c. Rozoy-sur-Serre.
1331 Montmort, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Forêt de Vassy, située en grande partie dans la commune d'Igny-le-Jard.
1332 Oisy, Pas-de-Calais, a. Arras, c. Marquion.
1333-1335 Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
1335 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
1336 Magneux, Marne, a. Reims, c. Fismes.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Vauciennes, Marne, a. et c. d'Epernay.

(a) Ces mots sont une addition du XIIIe siècle.
(b) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

1337 Jeufrai de Borsost et son frere. lige et I an de garde.

1338 Miles de Nantuel, liges et an de garde.

1339 Symon Pes-de-Lou, liges et III mois de garde; et Miles Pes-de-Lou quiconques a anvers Origni et la meson de la Lode.

1340 Miles de Sorcei, liges et III mois de garde, et fist l'omage; Henri de Sorsei quiconques a anvers Dormans.

1341 Girars de Dameri, liges et garde; Maheulz des Granches. Et anvers Dameri et les Granches et de Vertuz et XX arpans de pré et le molin de Ruel.

1342 Guarins de Dameri, liges et III mois de garde. Furnes *(a)* (*lis.* four) de Dameri et

1343 Hues, ses freres. liges et sa fame.

1344 Odes Li Muis-vif, liges et garde. Anvers Vernoil et la disme des Romains.

1345 Girars de Vernoil. liges et demi an de garde. Quiconques a anvers Vernoil.

1346 Li hers Hanons de Cortevrot, liges et garde.

1347 Li hers Guiart de Vanderres, garde.

1348 Phelipes li filz Bonarz, liges et III mois de garde.

1337 Boursault, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
1338 Nanteuil-la-Fosse, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1339 Origny, Marne, a. Reims, c. Châtillon, comm. Passy.
Ludes, Marne, a. Reims, c. Verzy.
1340 Sorcy, Ardennes, a. Rethel, c. Novion-Porcien.
Dormans, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
1541 Damery, Marne, a. et c. Epernay.
Vertus, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.
Reuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1342 Damery, Marne, a. et c. Epernay.
1344 Verneuil, Marne, a. Epernay, c. Damery.
Romain, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1345 Verneuil, Marne, a. Epernay, c. Damery.
1346 Coutevroult, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Crécy.
1347 Vandières-sous-Châtillon, Marne, a. Reims, c. Châtillon.

(*a*) Le rôle latin portait probablement *Furni*, que le traducteur, par inadvertance, aura rendu ainsi.

1349 Odes Aaron, liges et III mois de garde. Li fié est anvers Mesnil et ce qu'il a à Chastelon.

1350 Li hers Gautiers Ciehat, lige et garde anvers Acriel et Ruel et Chastelon.

1351 Tibaut de Vinzi et son frere, liges et XV mois de garde.

1352 Li hers Girart de La Rue des Juis, liges et III mois de garde.

1353 Baudoin de Vili, liges et II mois de garde. Anvers Coilli et anvers Vandieres.

1354 Gales de Villi, liges et II mois de garde. A Coile et à Chastelon.

1355 Jaques de Villi, liges, II mois de garde. La tierce part de Coile.

1356 Gervaises de Villi, liges et garde. A Coili.

1357 Rogiers de Avena, liges et II mois de garde. Qu'il a anvers Coili et la disme de Coili.

1358 Guillermes de Maroil, liges et III ch. de garde. A Maroil et à Dameri.

1359 Li hers Gautiers de Teisi, liges. A Teisi et à Furnes et alitres.

1360 Hue de Baisil, liges. Avoit *grueriam* ès foreiz et il ne l'a pas ore.

1361 Li hers Gui de Corcelles, liges. A Corcelles.

1349 Le Mesnil-Huttier, Marne, a. Epernay, c. Dormans, comm. Festigny-les-Hameaux.
1350 Reuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1352 Plusieurs hameaux en Champagne portent le nom de *rue des Juifs*, mais nous n'en voyons aucun auquel on puisse raisonnablement rapporter cette mention.
1353 Ville-en-Tardenois, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
Cuisles, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
Vandières-sous-Châtillon, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1354-1356 Ville-en-Tardenois, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
1354-1357 Cuisles, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1357 Avenay, Marne, a. Reims, c. Ay.
1358 Mareuil-le-Port, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
Damery, Marne, a. et c. Epernay.
1359 Taissy, Marne, a. et c. Reims.
1360 Le Baizil, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
1361 Courcelles, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Tréloup.

1362 Droes de Montmor, liges. Li fiez est antre *Corcellas* et Montmor en une ville.

1363 Pierres de Meri, liges et II mois de garde. Anvers Meri et lo bois de La Nauvrele; et icil qui vont en bois en icil meismes doit chascuns un setier d'avaine

1364 Pierres de Monthaudon, liges. A Monthaudon.

1365 Gui de Dormanz, liges et III mois de garde. A Dormanz et sa fame le tient en son douaire.

1366 Pierres de Dormanz et sa fame, lige et II mois de garde. A Dormanz et que il a anvers Espernai.

1367 Li hers Phelipes de Dormanz et Wuill[iaumes], lige et doivent I an de garde. A Dormanz et Tresloi et Chaiseins.

1368 Li filz Dude de Cergy, liges. Li moines de Mermostiers. Anvers Cohaon.

1369 Tierris de Bagorges.

1370 Giles de Meleri, liges et II mois de garde.

1371 Giles de Val-Vergin; Alains de Rosci tient tot et icil *pro L lb*. Quelconques il ait anvers Maroil et II muis de blé.

1372 Girars deu Plessie, III mois de garde et liges.

1373 Hue deu Plessie, II mois de garde sanz la garde monseignor Guion.

1362 Montmort, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Courcelles, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Tréloup.

1363 Méry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.

1364 La Chapelle-Monthodon, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

1365-1367 Dormans, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.

1366 Epernay, Marne, chef-lieu d'arr.

1367 Tréloup, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Chassin, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Tréloup.

1368 Sergy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Marmoutiers, ancienne abbaye, Indre-et-Loire, a. et c. Tours, comm. Sainte-Radegonde.
Cohan, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

1370 Melleray, Marne, a. Reims, c. Châtillon, comm. Baslieux-sous-Châtillon.

1371 Vaux-Varennes, Marne, a. Reims, c. Fismes, comm. Bouvancourt.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Mareuil-le-Port, Marne, a. Epernay, c. Dormans.

1372-1373 Le Plessier, ferme, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois, comm. Aougny.

1374 Miles deu Plesseiz, liges et II mois de garde. Anvers Amenai (*lis*. Antenai) et le bois de Vilers.

1375 Jahan Corbaran et Miles de Antenai tienent et Tibaus deu Novel-Chastel et au Plessie et à Signi et à Baillues.

1376 Li fié Raous de Baillues, garde. Et sa fame le tient, et Hue de Charmoisse le fist. En tonliu deu chastel et en autre leu.

1377 Gui de Caumisi, liges et III mois de garde.

1378 Hue de Caumisi, liges et II mois de garde. Anvers Maroil et à Cerseuil et XL s. à Dormant de l'orgre.

1379 Li hers Odes de Caumisi, liges et II mois de garde. A Cohaon et en autre leu.

1380 Rogier de Abautviler. A Escuel.

1381 Pierres de Cortenon (*lis*. Cortemon)

1382 Enjorrans de Savigni, lige et III mois de garde. A Vilers.

1383 Renaus Coissars, liges et III mois de garde. A Sarci et X muis de vin à Escuel.

1374 Le Plessier, ferme, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois, comm. Aougny.
Anthenay, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
Villers-Agron, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

1375 Anthenay, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
Neufchâtel-sur-Aisne, Aisne, a. Laon, chef-lieu de canton.
Le Plessier, ferme, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois, comm. Aougny.
Igny, ancienne abbaye aujourd'hui château, Marne, a. Reims, c. Fismes, comm. Arcis-le-Ponsard.

1375-1376 Baslieux-sous-Châtillon, Marne, a. Reims, c Châtillon.

1376 La Charmoise, Marne, a. Reims, c. Châtillon, comm. Belval.

1377-1378 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Mareuil-le-Port, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
Cerseuil, Marne, a. Epernay, c. Dormans, comm. Mareuil-le-Port.
Dormans, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.

1379 Chaumuzy, Marne, a. Epernay, c. Ville-en-Tardenois.
Cohan, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

1380 Hautvillers, Marne, a. Reims, c. Ay.
Ecueil, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.

1381 Courtemont, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.

1382 Savigny-sur-Ardre, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Villers-Agron, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.

1383 Sarcy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Ecueil, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.

1384 Estienne de Sarci, liges et III mois de garde.

1385 Witiers de Sarci, liges et III mois de garde.

1386 Paiens de Forci, liges et garde.

1387 Dude de Augusi, liges et garde. Il fu morz ultre la mer et Alain de Rosi saisit le flé en son repere. disenz qu'il li devoit deniers. A Aguisi ; en tonliu de Cuille, XV setiere de froment.

1388 Haimes de Paci, liges et II mois de garde. Quiconques il a à Paci et en autre leu.

1389 Giles de Condé, liges et II mois de garde; et quelconques il a à Paci et le tonliu de Paroil.

1390 Robert li viscontes, liges et VI mois de garde; et ce qu'il avoit à Vernueil et demi-charrue de terre et pré.

1391 Li hers Girars de Lageri, liges et II mois de garde. A Lageri et à Leri.

1392 Gervases de Lageri, liges; I clers le teneit et le vandi à Thomas de Fimes. A Lageri.

1393 Giles de Jooigne, Hue de Gioigne, son filz, homes de Gioigne

1394 Joslain, son frere, liges et II mois de garde. En vers Sercuel.

1395 Li hers Simon Li Haste, liges.

1384-1385 Sarcy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.

1386 Forzy, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Villers-Agron.

1387 Aiguizy, château, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Villers-Agron.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Cuisles, Marne, a. Reims, c. Châtillon-sur-Marne.

1388 Passy, Marne, a. Reims, c. Châtillon-sur-Marne.

1389 Condé-sur-Marne, Marne, a. et c. Châlons.
Passy, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
Pareuil, Marne, a. Reims, c. Châtillon, comm. Passy.

1390 Verneuil, Marne, a. Epernay, c. Dormans.

1391 Lagery, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
L'Héry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.

1392 Lagery, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Fismes, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.

1393 Jouaignes, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.

1394 Cerseuil, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.

1396 Ernaud de La Rue des Juis.

1397 Li filz Thomas deu Cortil, liges et II mois de garde.

1398 Jeufrai de Malpast; Dide *de Malpastu.* Tote la meson de Malpas; le tonliu de Rugni qui est anvers Gemegni et à Vilers.

1399 Odes de Cormisi, liges. En tonliu de Chastelon et XL s. et en autre leu.

1400 Renaus de La Porte-Mars, liges. Le fié randu au conte.

1401 Girars li fils Crestien. Li fié est Aguisi.

1402 Droes de Seint-Remie. A Escuel et à Sacy.

1403 Raous de Acri. A Coillir *(lis.* Coillie) et à Rosci et Ralle et à Arci.

1404 Li sires Raous deu Tor. A Escuel XXX livrées de terre.

1405 Guilliaumes li seneschaus.

1406 Odes Li Granz. En molin de Cohaon.

1407 Guibers de Colonges. Li moine de Mermostier le tienent.

1408 Rears de Auguisi, liges et II mois de garde à Fimes. Le tonliu de Auguisi.

1396 Voir art. 1352.
1398 Maupas, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois, comm. Serzy.
Ruvigny, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy-le-Château, comm. Arcy-Sainte-Restitue.
Germigny-en-Montagne, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Villers-Agron, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
1399 Cormicy, Marne, a. Reims, c. Bourgogne.
1400 La Porte-Mars était une des portes de Reims. Il y avait là un château où se tenait la cour de l'archevêque.
1401 Aiguizy, château, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Villers-Agron.
1402 Saint-Remy-Blanzy, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Ecueil, Marne, a. Reims. c. Ville-en-Tardenois.
Sacy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1403 Arcy-Sainte-Restitue, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy.
Cuisles, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1404 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
Ecueil, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1406 Cohan, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
1407 Coulonges, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Marmoutiers, Indre-et-Loire, a. et c. Tours, comm. Sainte-Radegonde.
1408 Aiguizy, château, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Villers-Agron.

1409 Baudouins li seneschaus, liges et II mois de garde à Fimes. De ce qu'il a au Bruel et la tierce part deu tonliu de Fimes et C s. en roage de Chastelon.

1410 Robins de Faloise fist homage deu fié de Buisseul, mès icel fié ne tient pas par avoerie.

1411 Odes de Crusni, liges et II mois de garde et VII muis et demi de vin à Fimes.

1412 Li hers Paien deu Pont, liges et II mois de garde. Un muis et demi de vin à Fimes et XXII sext. de froment.

1413 Paien de Crusni; c'est cil meismes et ses hers.

1414 Renaus de Corlandum, liges et III mois de garde.

1415 Odes de Baluel, liges et garde. A Fimes.

1416 Li hers Phelipes de Basoches, liges et III mois de garde. A Fimes et quelque chose à Fimes.

1417 Renaus de Romains et III mois de garde. A Vantelai et à Romains et qu'il a au Bruel et la moitié de La Ville-au-bois.

1418 Miles deu Bruel, liges et III mois de garde salve la fiauté deu conte et sa fort meson de Romains. Qu'il a au Bruel et la jurediction de la Ville-au-bois et XXV set. de blé à Fimes.

1409 Breuil-sur-Vesle, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1410 Falaise, Ardennes, a. et c. Vouziers.
Bisseuil, Marne, a. Reims, c. Ay.
1411 Crugny, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1412 Pontavaire (?), Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1413 Crugny, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1414 Courlandon, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1415 Baslieux-les-Fismes, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1416 Bazoches, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1417 Romain, Marne, a. Reims, c. Fismes.
Vantelay, Marne, a. Reims, c. Fismes.
Breuil-sur-Vesle, Marne, a. Reims, c. Fismes.
La Ville-au-Bois, ferme, Marne, a. Reims, c. Fismes, comm. Breuil-sur-Vesle.
1418 Breuil-sur-Vesle, Marne, a. Reims, c. Fismes.
Romain, Marne, a. Reims, c. Fismes.
La Ville-au-Bois, ferme, Marne, a. Reims, c. Fismes, comm. Breuil-sur-Vesle.

1419 Guilliaumes de Aucai, liges et VI mois de garde et quelque chose qu'il a à Fimes et à Blanci et à Maniles.

1420 Gervaise deu Plessie, liges et II mois de garde à Fimes et IIII muis d'avene.

1421 Reniers de Brene. II mois de garde. A Duisel et à Joncheri.

1422 Renaus Balaine, liges et III mois de garde. A Cuel.

1423 Bertelemiu Balaine, liges et III mois de garde. A Cis en moulin.

1424 Pierres de Maisi, II mois de garde. En moulin de Fimes et XL sext. de froment et homes.

1425 Ebaus de Rosai, II mois de garde et randi au conte le fié.

1426 Girars et Gautiers de Rosci, uns liges et II mois de garde. En tonliu de Chastelon VII *lb.* et la quarte part en tonliu de Fimes.

1427 Pierres Trousel, liges et II mois de garde.

1428 Baudouin de Unchar, liges et II mois de garde. A Unchar en la disme.

1429 Raous de Glane. II mois de garde. A Glane, vigne et la moitié de sa terre et XXV *lb.* qu'il ot.

1430 Clarenbaus de Vinicort. II mois de garde à Fimes et C s. de X marchiez.

1431 Guis de Losci, liges et III mois de garde. En tonliu de Chastelon, XL s.; à Fimes C s.

1419 Blanzy-les-Fismes, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Magneux, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1420 Le Plessier, ferme, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois, comm. Aougny.
1421 Braisne, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
Dhuizel, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Jonchery-sur-Vesle, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1422 Cuisles, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1423 Cys-la-Commune, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1424 Maizy-sur-Aisne, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1425-1426 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1428 Unchair, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1429 Glennes, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1430 Wignicourt, Ardennes, a. Rethel, c. Novion, comm. Vaux-Montheuil.
1431 Loisy-en-Brie, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

1432 Guilliaumes de Montagu, liges et III mois de garde. A Vantelai L sext. d'avene et L gelines et XX s.; à Fumes L sext. de blé et XL s. de senz et VI muis de vin et XXII s. an tonliu.

1433 Girars de Lacort, liges et estage. Four et cortilages et quelque chose il ont à Fimes.

1434 Paien de Hautviler, liges, III mois de garde à Fimes. Les mesons et les vignes et les terres et X muis de vin et LX s. de cens et Thomas de Fimes.

1435 Le fié de Paien de Glane à Fimes : terres, mesons et pré et vignes.

1436 Manesier de Novel-Chastel. A Wamerivile si come il est creu.

1437 Li hers Miles Li Anfes. Quelque chose il a à Vernueil.

1438 Raous de Maienville, liges.

1439 Miles Mauvoisin et son frere, liges et IX mois de garde. A Cis et Miles son filz le fist.

1440 Thomas de Cormessi. A Chastelon an tonliu et Giles de Cormessi.

1441 Tierris, li filz Renaut Clabel.

1442 Miles de Vaus; Gautiers de Vaus. En tonliu de Chastelon, XL s.

1443 Tierris Li Alemans.

1444 Isanbart Bordiax.

1445 Thiebaus de Bane.

1432 Montaigu, château détruit, Marne, a. Reims, c. Ay, comm. Bisseuil.
Vantelay, Marne, a. Reims, c. Fismes.
Fismes, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
1433 La Cour-des-Moines, ferme, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1434 Hautvillers, Marne, a. Reims, c. Ay.
1435 Glennes, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1436 Neufchâtel-sur-Aisne, Aisne, a. Laon, chef-lieu de canton.
Warmériville, Marne, a. Reims, c. Bourgogne.
1437 Verneuil, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
1438 Menneville, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1439 Cys-la-Commune, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1440 Cormicy, Marne, a. Reims, c. Bourgogne.
1442 Vaux, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy, comm. Loupeigne.
1445 Bannes, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.

1446 Clarenbaus de Munchavuliun, liges enprès l'evesque de Laon.

1447 Jahans de Chavrigni, liges et II mois de garde [à] Chastelon. A Monantuel.

1448 Pierres de Moncornet; Hue de Moncornet.

1449 Nicolas li viscontes de Chastelon.

1450 Jahans de Nomont. A Henamont.

1451 Thomas de Nove-Vile.

1452 Simon de Tranbloi.

1453 Henri de Hardouine-Silve.

1454 Li hers Poinsarz de Leschierres.

1455 Li filz Bertelemiu de Grant-Pré; Bertelemiu de Grant-Pré.

1456 Pierres de Herpi.

1457 Herbers de Vienne. Li tonliu de Maisni. La fame Odes Jaron.

1458 Girars de Teisi.

1459 Poinsars de Arnicort.

1460 Pierres deu Bruel, liges. Saintuaires homes à Arci et x

1446 Montchâlons, Aisne, a. et c. Laon.
Laon, Aisne, chef-lieu du département.
1447 Chevregny, Aisne, a. Laon, c. Anizy-le-Château.
Monampteuil, Aisne, a. Laon, c. Anizy.
1448 Montcornet, Ardennes, a. Mézières, c. Renwez.
1450 Inaumont, Ardennes, a. Rethel, c. Château-Porcien.
1451 La Neuville-aux-Laris, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1452 Le Tremblay, ferme, Marne, a. Epernay, c. Montmort, comm. Orbais.
1453 Hardoncelles, Ardennes, a. Mézières, c. Renwez, comm. Rémilly-les-Pothées.
1454 L'Echelle, Marne, a. Reims, c. Châtillon, comm. Reuil.
1455 Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
1456 Herpy, Ardennes, a Rethel, c. Château-Porcien.
1457 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Le Mesnil-Huttier, Marne, a. Epernay, c. Dormans, comm. Festigny-les-Hameaux.
1458 Taissy, Marne, a. et c. Reims.
1459 Arnicourt, Ardennes, a. et c. Rethel.
1460 Breuil, Marne, a. Reims, c. Fismes.
Arcis-le-Ponsard, Marne, a. Reims, c. Fismes.
Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
Sainte-Gemme, Marne, a. Reims, c. Châtillon.

setiere de blé à Fimes et xxIIII setiere à Chastele et quanqu'il a à Sainte-Gemme.

1461 Miles Chardon, liges et III mois de garde à Fimes; Gervaises de Aguise à Aguisi et en autre leu et avene à Arci.

1462 Robers de Corville, liges et II mois de garde. A *Fimis*.

1463 Simon de Montagu en paage à Chastelon c s. et en la viconté de Festigni et plusors autres bons fiez. Li dui her ont à li tot iceiz choses.

1464 Raous Li Blans, liges et III mois de garde. A Avenai xxvI s.; à *Fimis* et à Vilers deniers et gelines et avene et ce qui est en molin de Vendieres.

1465 Guibaus de Meiri, liges et II mois de garde. A Festigni.

1466 Adam Livers, liges et II mois de garde.

1467 Giles de Trucigni et Tibaus, son filz.

1468 Fils Roars de Chastelon et qanqu'il a à Chastelon. Tomas de *Fimis*.

1469 Li fié Raous de Coci et li contes de Rosci ou la dame de Rosci.

1470 Guis de Eblancort et sa fame.

1471 Giles de Coulle, liges et IIII mois de garde. Li fiez est à Coulle.

1461 Aiguizy, château, Aisne, a. Château-Thierry, c. Ville-en-Tardenois, comm. Villers-Agron.
Arcis-le-Ponsard, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1462 Courville, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1463 Montaigu, château détruit, Marne, a. Reims, c. Ay, comm. Bisseuil.
Festigny-les-Hameaux, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
1464 Avenay, Marne, a. Reims, c. Ay.
Villers-sous-Châtillon. Marne, a Reims, c. Châtillon.
Vandières-sous-Châtillon, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1465 Méry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Festigny-les-Hameaux, Marne, a Epernay, c. Dormans.
1467 Trugny, hameau avec château, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois, comm. Bruyères.
1469 Coucy-le-Château, Aisne, a. Laon, chef-lieu de canton.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1470 Ablancourt, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1471 Cuisles, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.

1472 Paiens de Tors.

1473 Li fié Girars des Tours.

1474 Phelippes de Basoches, garde, VI semaines et sa fame et li fil de Robert.

1475 Robers de Condé. Deu fié de Porte-Walesse.

1476 Gereins de Paci. liges et II mois de garde. En autre leu est de sus et est escrit à Giles de Condé.

1477 Tierris de Pierrepont. liges et III mois de garde. Li fiez est à Cobosi et Girars de Chastelon tenet; et à Verneuil et à Ogni avoit icil Tierris fié que Alain de Rosci tient et tot le fié que li devant dit Tierris teneit deu conte.

1478 Li filz Baudoin de Loisi, liges et garde. Li fié est à Jonqueri. Alain de Rosci le tient.

Summa VIII[xx].

[2e PARTIE] *(a)*

1479 Baudouin de Huncheri, liges.

1480 Raous de Chaumesi, liges et III mois de garde à Marueil et à Cersueil et XL s. à Dormant.

1472-1473 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
1474 Bazoches, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1475 Condé-sur-Marne, Marne, a. et c. Châlons.
La Porte-Walesse, la même que la Porte-aux-Ferrons, une des portes de Reims. (Voir Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, page 489.)
1476 Passy, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
Condé-sur-Marne, Marne, a. et c. Châlons.
1477 Pierrepont, Aisne, a. Laon, c. Marle.
Champvoisy, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
Verneuil, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
Aougny, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1478 Loisy-en-Brie, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Jonquery, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
1479 Uncher, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1480 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.

(b) Cette partie se trouvait dans le 2e registre du *Feoda Campanie* (1201 au plus tard).

1481 Milseras, liges.

1482 Raouls de Estrei, liges de Corlandum, deit estage à Fimes.

1483 Nicoles de Basoches, liges salve la féauté de l'evesque de Sessons.

1484 Henri de Sorci et son frere et qanqu'il a à Ancelles (*lis.* Aneelles) et à Dormant et à Cormarci.

1485 Raouls Ploquet. liges de Venderes, salve la ligeité deu roi de France. et II mois de garde.

1486 Hue de Ory, liges.

1487 Li contes de Grant-Pré, liges.

1488 Rogier de Fimes. Deu fié mon seignor Raous de Turri.

1489 Nicholes de Creonele. liges et III mois de garde à Fimes. Li fié est à Vantelay L setiere d'avene et L gelines et XXV s.; à Fimes XX setiere de froment et XXX d'avene et XL s. en cens et VI muis de vin et XXXIII s. en tonliu.

1490 Renaus d'Aire, liges salve la féauté le conte de Flandres.

1491 Hue de Caumisi, liges et III mois de garde. En tonliu de Chastelon C s. et au ban de Caumisi et de Villes-as-Jesanz.

Mareuil-le-Port, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
Cerseuil, Marne, a. Epernay, c. Dormans, comm. Mareuil-le-Port.
Dormans, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
1482 Estrées-en-Arrouaise, Aisne, a. Saint-Quentin, c. du Câtelet.
Courlandon, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1483 Bazoches, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Soissons, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
1484 Sorcy, Ardennes, a. Rethel, c. Novion-Porcien.
Annelles, Ardennes, a. Rethel, c. Juniville.
Dormans, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Courmas, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
1485 Vendières-sous-Châtillon, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1486 Oiry, Marne, a. Epernay, c. Avize.
1487 Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
1488 Thury-en-Valois, Oise, a. Senlis, c. Betz.
1489 Craonnelle, Aisne, a. Laon, c. Craonne.
Vantelay, Marne, a. Reims, c. Fismes.
1490 Aire, Pas-de-Calais, a. Saint-Omer, chef-lieu de canton.
Flandre, comté.
1491 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Villesaint, Marne, a. Epernay, c. Dormans, comm. Boursault.

1492 Morises de Reins, liges deu fié de son pere, c'est à savoir de blé.

1493 Miles Malvoisins, liges à Cys.

[XI] LA CHASTELERIE DE DORMANS (a)

1494 Guis de Dormanz, liges. Li fié en demi-charue de terre à Dormanz et ses vignes et son jardin de Dormanz et xiii mesnies d'omes et qanqu'il a en moulin deu pont de Dormanz et gelines et avenes lesqueles il a à Dormanz et l'iaue de Dormanz.

ITEM DE CHASTELON ET DE FIMES (b)

1495 Dame Eustace.
1596 Robert de Vilers.
1497 Baudouin.
1498 Miles Pié-de-Lou.
1499 Raoul Chinarz.
1500 Pierres de *Masnili*, liges.
1501 Huez de Chaumisi.

1492 Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1493 Cys-la-Commune, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
1494 Dormans, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
1496 Villers-sous-Châtillon, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
1500 Le Mesnil-Huttier, Marne, a. Epernay, c. Dormans, comm. Festigny-les-Hameaux.
1501 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.

(*a*) Ce petit chapitre paraît avoir été compris dans le cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222).

(*b*) Cette section faisait probablement partie soit du troisième, soit du quatrième registre du *Feoda Campanie*; toutefois, La Ravallière n'a pas relevé son titre. Un autre rôle des vassaux de cette châtellenie se trouvait compris dans le cinquième registre du *Feoda Campanie*. La place manquant absolument ici, on le copia sur deux folios blancs qui restaient dans notre registre entre les châtellenies d'Oulchy et de Châtillon (voir le chapitre IX).

1502 Girars de Chastelon.
1503 Tybaus de Minty (*lis.* Mutry), liges.

[XII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE VITERI

[1re PARTIE] (a)

1504 Li chatelains de Viteri, liges et estage par I an.
1505 Li dus de Lorraine.
1506 Li cuens de Bar-lou-Duc.
1507 Li sires de Joinvile, liges.
1508 Li sires de Risnel.
1509 Li sires de Wadoimont.
1510 Li sires de Gondricort.
1511 Li sires de La Feche, liges après lou segnor de Joinville.
1512 Li sires de Melain, liges.
1513 Li cuens de Retel. Dou fié de Seintc-Manehout.

1502 Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
1503 Mutry, Marne, a. Reims, canton Ay.
1504 Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1505 Lorraine, duché relevant de l'Empire et réuni à la France en 1766.
1506 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
1507 Joinville, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
1508 Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
1509 Vaudémont, Meurthe, a. Nancy, c. Vézelize.
1510 Gondrecourt, Meuse, a. Commercy, chef-lieu de canton.
1511 La Fauche, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Saint-Blin.
Joinville, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
1512 Moëlain, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
1513 Rethel, Ardennes, chef-lieu d'arrondissement.
Sainte-Menehould, Marne, chef-lieu d'arrondissement.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

1514 Gobers d'Aspremont.
1515 Perres de Miroaut.
1516 Symons de Bollaimmont.
1517 Erars de Risnel.
1518 Li sires de Possesse, liges et estage par un an.
1519 Renaus de Domperre, liges et estage par demi-an.
1520 Hues de Vosnon, liges et estage par demi-an.
1521 Guillaumes de Vosnon, liges et garde par demi-an.
1522 Aubers Li Fors, liges et estage par VIII mois et demi. *De feodo* Dudun lou fil Herbert ausi lige et III mois de garde.
1523 Li sires d'Arzilleres.
1524 Aubers de Illes, liges et estage et II mois de garde. A Vassi.
1525 *Erardus* de Launoi, liges et estage par un an.
1526 Odes Pisel, liges et estage par un an.
1527 Ponces li fiz Matheu de Thosquin, liges et estage par demi-an.
1528 Bertrans de Viteri, estage et ses fiz liges.
1529 Orris de Sarnai, liges après lou conte de Grant pré et estage par III mois.

1514 Apremont, Ardennes, a. Vouziers, c. Grandpré.
1515 Mirevault, Seine-et-Marne, a. Provins, comm. Nangis, c. Pecy.
1516 Bourlemont, château, Vosges, a. Neufchâtel, c. Coussey, comm. Frébécourt.
1517 Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
1518 Possesse, Marne, a. Vitry-le-François, c. Heiltz-le-Maurupt.
1519 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
1520-1521 Vanault-le-Château, Marne, a. Vitry-le-François, c. Heiltz-le-Maurupt.
1523 Arzillières, Marne, a. Vitry-le-François, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1524 Ile, Marne, a. Vitry-le-François, c. Thiéblemont.
Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1525 Aulnay-l'Aître, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1527 Touquin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
1528 Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1529 Cernay-en-Dormois, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.

1530 Raulz de Clermont, liges sauve la ligeité lou conte de Bar.

1531 Aubers de Seinte-Manehout et cés devera après lui garde par VI semaines.

1532 Henris de Saint-Jehan, liges et III mois de garde; Giles de Saint-Jehan lou fist.

1533 Estenes de Pringi, liges; li sires de la Meison-Deu lou fist.

1534 Li fiez Milon lou fil Thiebaut, liges et V mois de garde. Li fiés est à Maignicort.

1535 Guermons de Orron, liges et VII mois de garde; III mois de par soi et IIII mois dou fié de Drorin Graver et liges.

1536 Aubers Lou Voe, liges et VI mois de garde.

1537 Richars Flaes, liges *post dominum Donni petri* et trois mois de garde.

1538 Estaces de Possesse, liges et II mois de garde.

1539 Li plus petiz des fils Huon de Croun.

1540 Li hers Odon lou feil *Romeri*, liges et estage par demi an.

1541 Guilliaumes Poteaus, liges et III mois et demi de garde.

1542 Joffroiz de Blacci, liges aprés lou chatelain et III mois de garde.

1543 Li fiés *Mathei* Gravier, liges et II mois de garde.

1544 Romers de Villers, liges et III mois de garde.

1530 Clermont-en-Argonne, Meuse, a. Verdun, chef-lieu de canton. Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.

1531 Sainte-Ménehould, Marne, chef-lieu d'arrondissement.

1532 Saint-Jean-sur-Tourbe, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.

1533 Pringy, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1534 Magnicourt, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.

1535 Huiron, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1537 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.

1538 Possesse, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.

1542 Blacy, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1544 Villers, ferme, Marne, a. et c. Vitry, comm. Couvrot-et-Villers.

1545 Gales de Faneres, liges après lou chatelain et III mois de garde.
1546 Thiebaus Pelenout, liges après lou segnor de Wasno et III mois de garde.
1547 Hues de Vaus, liges et III mois de garde.
1548 Li sires d'Estripei, liges après lou chatelain de tote lige et III mois de garde.
1549 Li chatelains de Bar-lou-Duc, II mois de garde.
1550 Bauduyns Foace, III mois de garde et sa fame lou fist.
1551 Gui Li Grans, liges et III mois de garde.
1552 Rogers de Cleis, liges et estage par un an.
1553 Rogers de Verzi, liges et III mois de garde.
1554 Guilliaumes Li Forners, liges et estage tout l'an.
1555 Li filz Herbert de Copesville, VI semaines de garde.
1556 Odes dou Borc-l'Avesque, liges et III mois de garde.
1557 Perres de Saint-Jehan, liges et III mois de garde.
1558 Li filz Estene de Seint-Ylaire, liges et VI semaines de garde.
1559 Dreus de Morue, liges après Erart d'Aunoi.
1560 Girbous de Morue.
1561 Hues de Monciaus, II mois de garde.
1562 Rogers li fiz Morant, II mois de garde.
1563 Bertemieus Pianz, II mois de garde.
1564 Li fiés Perron de Sompuis, liges et II mois de garde.

1545 Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.
1546 Vanault-le-Château, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.
1547 Vaux-lès-Mouron, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
1548 Etrepy, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1549 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
1552 Cloye, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1553 Verzet, ferme, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont, comm. Reims-la-Brûlée.
1555 Coupéville, Marne, a. Châlons, c. Marson.
1556 Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers.
1557 Saint-Jean-sur-Moivre, Marne, a. Châlons, c. Marson.
1558 Saint-Hilaire, hameau avec château, Marne, a. Châlons, c. Marson, comm. Frêne.
1559-1560 Maurupt, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Aulnay-l'Aître, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1561 Montcetz, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1564 Sommepuis, Marne, a. et c. Vitry.

1565 Li sires de Droenai, liges.
1566 *Gilebertus* de Longue-Aigue, III mois de garde.
1567 Aubris d'Esmance; Taillefer lou fist.
1568 Draus Li Maingerres.
1569 Orfans de Troan; *nescitur quod fit.*
1570 Garins de Bussi.
1571 Joffroiz Hate, liges.
1572 Jehans de Viane, liges après lou conte de Bar et III mois de garde.
1573 Joffroiz [de] Viane.
1574 Ludemars, liges et III mois de garde.
1575 Miles de Robert d'Espaigne, liges et II mois de garde.
1576 Bernars de Tornai, VI mois de garde.
1577 Letars dou Donjon, liges après lou conte de Bar.
1578 Perres dou Mont-Saint-Perre, liges et II mois de garde de l'autre flé Letart.
1579 Saveris de Biau-raim.
1580 Rigaus de Bar; Renaus d'Angantes et Guiz d'Autonville *tenet feodum.*
1581 Houduyns de Robert d'Espaigne, liges après lou segnor de Damperre et II mois de garde à Wassi.

1565 Drosnay, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1566 Longue-Aigue, traduction erronée de *Longa aqua,* auj. Longeaux, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Ligny.
1567 Amance, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Vendeuvre.
1569 Trouan forme aujourd'hui deux communes : Trouan-le-Grand et Trouan-le-Petit, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
1570 Bussy-le-Repos, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.
1572 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe. Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
1573 Vienne-le-Château, Marne. (Voir art. 1572.)
1575 Robert-Espagne, Meuse, a. et c. Bar-le-Duc.
1576 Tournay, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont, comm. Favresse.
1577 Le Donjon (?), chapelle, Haute-Marne, a. et c. Wassy. Ce lieu n'est indiqué que sur la carte de Cassini et devait se trouver dans la commune de Brousseval.
1578 Mont-Saint-Père, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
1579 Bebrain, Meuse, Commercy, c. Pierrefitte.
1580 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département. Engente, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1581 Robert-Espagne, Meuse, a. et c. Bar-le-Duc.

1582 Fauques d'Arembercort.
1583 Garners d'Arembercort.
1584 Rogers de Velainnes, liges.
1585 Jetre de Bras.
1586 Hues de Bras, liges et III mois de garde.
1587 Perres dou Donjon de Damperre.
1588 Odes Li Poivres.
1589 Gauters Gehers.
1590 Guilliaumes de Sumevoire.
1591 Angot de Buillon.
1592 Miles de Maieli.
1593 Hates de Saint-Verein, III mois Lazicort.
1594 Miles de Maignecort, III mois *custodie* Lazicort.
1595 *Hugo* de Cleis. II mois *custodie* Lazicort.
1596 Henri Bordels, stage de Lazicort.
1597 Adam de Lazicort, samblablement.
1598 Simon de Lazicort de la part de sa fame.
1599 Bernart de Monranpon, II ch. gardes de Lazicor.
1600 Raous de Arni.
1601 Joslain de Allevile.

Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1582-1583 Arembécourt, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
1584 Vouillers, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1585-1586 Les Braux, ferme, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont, comm. Buisson-sur-Saux.
1587 (Le Donjon de) Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
1590 Sommevoire, Haute-Marne, a. Wassy, c. Montiérender.
1592 Mailly, Aube, a. et c. Arcis-sur-Aube.
1593 Saint-Vrain, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Larzicourt, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1594 Magnicourt, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
Larzicourt, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1595 Cloye, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1595-1598 Larzicourt, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1599 Morampont, ferme, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis, comm. Saint-Utin.
Larzicourt, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1600 Arrigny, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1601 Ailleville, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.

1602 Tiecelins de Arcilliseres.
1603 Hue de Orron.
1604 Manesiers des Vax, VI semaines *ad* Waissi.
1605 Lo de Saint-Cler, II chrs gardes de Vitri.
1606 Guiars de Beleesme.
1607 Orris de Secru.
1608 Hue de Pontion.
1609 Pierres de Netoncort, II chrs gardes à Vitri.
1610 Amauri de Pontion.
1611 Guilliaumes de Domgrene.
1612 Gile de Fainiers.
1613 Huc Li Gros.
1614 Fraers le filz Adam de Strasbous.
1615 Gautiers Raberne.
1616 Maci de La Rue.
1617 Feu Hernoul de Mani.
1618 Dame Tafine, lige de Pringi.
1619 Aurez de Maruels, liges sauve l'evesque de Verdun de la part sa fame la fille Henri Bordel.
1620 Garniers de Consances (*lis.* Cousances), VI semaines de garde à Waissi.

1602 Arzillières, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1603 Huiron, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1604 Vaux-sur-Blaise, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
1605 Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1606 Blesme, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1607 Scrupt, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1608 Ponthion, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1609 Nettancourt, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Revigny.
Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1610 Ponthion, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1612 Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.
1614 Strasbourg, Bas-Rhin, chef-lieu du département.
1617 Mesnil-sur-Saulx, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Montiers-sur-Saulx.
1618 Pringy, a. et c. Vitry-le-François.
1619 Marui, ferme. Ce lieu ne se trouve indiqué que dans la carte de Cassini, mais devait être sur le finage de la commune de Vitry-le-François, chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne.
Verdun, Meuse, chef-lieu d'arrondissement.
1620 Cousances-aux-Forges, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Ancerville.
Wassy. Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

1621 Guis de Erre, liges deu fié [de] Cole et de Arzillieres et deit rachat à Oudes li mareschax et à Gautiers de Wasno, plege.

1622 Aubers de Jaune, liges deu fié de la fame Gervaise de Vianne deit rachat au chastelain de Bar et Girars de Henou, plege.

1623 Girars de Longeville, liges et c s. lesquex a à Genvigni à la touture et si n'aura iluec la dame ne deit parfeire en autre leu.

1624 Jahans de Chastelers, liges sauve la féauté deu conte de Bar-le-Duc et deit rachat à Guerris de Belrain, plege de xx *lb*.; au chastelain de Barre, plege de xx *lb.* de remanent se trestorne au fié d'icelui.

1625 Pierres de Saint-Quantin, liges de la terre arable à IIII bues et de un faucheeurs de pré.

1626 Guis de Morigni, liges de xx setiere de blé et deit II mois de garde.

1627 Raous deu marchié de Chaelons vandi G[uilliaume] de Dampierre le paage de Sumpui qui estoit deu fié la contesse LXX *lb.* par tel condicion que iceiz LXX *lb* met en fié la contesse léquel dut garde à Vitri.

1628 Huc de Clarai prist de la contesse une seue terre laquele de l'alueu à Saint-Verain en la chastelerie de Vitri

1621 Coole, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.
Arzillières, Marne, a. Vitry, c. Saint Remy-en-Bouzemont.
Vanault-le-Château, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.

1622 Jaulnes, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray-sur-Seine.
Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.

1623 Longeville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Montiérender.

1624 Le Châtellier, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.

1625 Saint-Quentin-les-Marais, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1626 Mauregny, Aisne, a. Laon, c. Sissonne.

1627 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Sommepuis, Marne, a. Vitry, chef-lieu de canton.
Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1628 La paroisse de Clereuil a pris depuis le nom de Pars. (D'Arbois de Jubainville, *Pouillé de Troyes en* 1407, page 40.) Dans ce pouillé, Cléreuil

et si avoit II oirs, li autres fust liges de ce fié et l'autre liges deu fié de Rosnai.

1629 Feu Nicholas de Vilers.

1630 Ambous de Taliis.

1631 Nevelon de Prungi.

1632 Gautiers Chevron.

1633 Hue de Boserain, liges.

1634 Adam *de Tousanceis (lis.* de Cousances), VI semaines garde *ad* Waissi.

1635 Girars de Attoncort, VI semaines *ad* Waissi gardes mis hors Atoncort.

1636 Erars de Prisni.

1637 Alixandre de Prisni, liges *post dominum* de Risnel.

1638 Geufrai de Broseval, liges et I an d'estage.

1639 Tiecelin de Susammont, liges et demi-an d'estage.

1640 Gautiers de Chevillon, liges *post dominum* de Janville.

1641 Gautiers de Curel, VI semaines *ad* Waissi.

1642 Renaut des Curel, liges et demi-an de garde.

se trouve sous la forme *Clereyum*, qui répond parfaitement à celle qui se trouve ici. Pars est aujourd'hui dans le département de l'Aube, a. Arcis, c. Chavanges.

Saint-Vrain, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.

Rosnay, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.

1629 Villers, ferme, Marne, a. et c. Vitry-le-François, comm. Couvrot-et-Villers.

1630 Le Talus, Marne, a. Epernay, c. Montmort, comm. Saint-Prix-les-Hameaux.

1631 Pringy, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1633 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.

1634 Cousances-aux-Forges, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Ancerville.
Wassy, Haute-Marne, chef lieu d'arrondissement.

1635 Attancourt, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

1636-1637 Pringy, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1637 Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.

1638 Brousseval, Haute-Marne, a. et c. Wassy.

1639 Suzémont, Haute-Marne, a. et c. Wassy.

1640 Chevillon, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
Joinville, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.

1641 Curel, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

1642 Curel, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.

1643 Reniers de Rambeville (*lis.* d'Ambonville), liges et estage.
1644 Aubers de Brachi. II chrs garde.
1645 Hue Chauderon
1646 Raous Chauderon
1647 Gautiers Chauderon
} Ces III doivent II ligeitez et plain homage.
1648 Gautiers de Donion. liges et II chrs gardes.
1649 Liébaus de Dom-Martin, II chrs garde.
1650 Hates de Summeville, II chrs gardes.
1651 Beus de Chevillon, II chrs de garde.
1652 Estene de Ove (*lis.* One).
1653 Aubert li filz Guicheri, II chrs de garde.
1654 Fromons de Broseval, estage à Waissi.
1655 Houdoin de Valescort, liges enprès mon seignor de Risnel et VI sema[i]nes de garde.
1656 Pierres de Walescort, liges enprès mon seignor de Dampierre et VI semaines de garde.
1657 Houdouin de Robert-Espaigne, III chrs de garde.
1658 Hue de Walerieis, III chrs de garde.
1659 Gautiers de Mostiers, VI semaines de garde.
1660 Gui de Atoncort, II chrs de garde.
1661 Juhans Li Povres, VI semaines de garde.

1643 Ambonville, Haute-Marne, a. Wassy, c Doulevant
1644 Brachey, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
1648 Dosnon, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
1649 Dommartin-le-Franc, Haute-Marne, a. et c. Wassy, ou Dommartin le-Saint-Père, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
1650 Sommeville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
1651 Chevillon, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
1652 Osne-le-Val, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
1653 Brousseval, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1655 Valcourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
1656 Valcourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
1657 Robert-Espagne, Meuse, a. et c. Bar-le-Duc.
1658 Vallerest, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
1659 Montiers-sur-Saulx, Meuse, a. Bar-le-Duc, chef-lieu de canton.
1660 Attancourt, Haute-Marne, a. et c. Wassy.

1662 Uns des freres de Waubercieis, II chrs de garde.
1663 Hates Escurel (*lis.* des Curel).
1664 Bersors de Possesse.
1665 Fouques de Morri.
1666 Li hers Miles l'avoe, VI semaines de garde.
1667 Raoul de Saint-Maart, II chrs de garde.
1668 Li visdame de Chaaluns.
1669 Adam Ridene (*lis.* Bridene), liges et II chrs de garde ou VI semaines.
1670 Garin de Boissi.
1671 Gui de Vonc.
1672 Machaires de Seinte-Meneut.
1673 Renaut de Vullenes, liges deu fié Hates de Danna. Li fié est anvers Williers anvers de Saint-Desier.

Summa VIIIxx minus I.

[2e PARTIE] (*a*)

1674 Bertelemius de Cerès, lige salve la ligeité deu conte de Brene.
1675 Taillefer, liges de Vendopere et de Vitri ligeité deu chief.

1662 Vaubexy, Vosges, a. Mirecourt, c. Dompaire.
1663 Curel, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
1664 Possesse, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.
1667 Saint-Mard-sur-le-Mont, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
1668 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
1670 Bussy-le-Repos, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.
1671 Voncq, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny.
1672 Sainte-Menehould, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1673 Vouillères, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Villiers-en-Lieu, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
Saint-Dizier, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
1674 Circy-sur-Blaise, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
1675 Vendeuvre-sur-Barse, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.

(*a*) Cette partie se trouve dans le second registre du *Feoda Campanie* (1201 au plus tard). Au premier article de ce rôle on voit, dans notre registre, une sorte d'indication de paragraphe et l'encre jaunit à l'article suivant.

Li fié est à Estrepi et [B]elesme et à Blanicort et à Hex et XL setiere d'avene à Jarricort.

1676 La fame Oudes de Vandeperre, liges dou fié de son mari. Li est à Vandueuvre.

1677 Vileins, liges salve la ligeité dou segnor de Plaierre.

1678 Li sires de Belrain, liges. Li fiez est à Farcsmont.

1679 La fame monseignor Ansiau de Garlande, lige.

1680 Ourris, liges deu fié Jahans de Wasno et VI semaines de garde. Li fié est à Wasno et à Vitri.

1681 Ludemarz, liges. En ban de Vitri X *lb.*; à Cortiso IIII *lb.*; à Liebericort homes et terre; à Saint-Yslaire XXX s.

1682 La fame Gautiers de Vianne, liges à Baileignicort et en autre leu.

1683 Oudars d'Aunai, liges salve la féauté deu conte de Restel et Guis de Dampierre et mist en fié deu conte Viler et Letouers.

1684 Giles de Saint-Jahan, liges. Sa meson est droiturable à Saint-Jahan-de-Somme; Il tenait le fié deu conte un mui d'avene lequel il dona aus moines de.

Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Etrepy, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Blesme, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Bignicourt-sur-Saulx, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Heiltz-le-Maurupt, Marne, a. Vitry, chef-lieu de canton.
Jussécourt, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.
1676 Vendeuvre, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
1677 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
1678 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
Farémont, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1679 Garlande, fief compris dans l'enceinte de Paris dès le XIII[e] siècle. (Voir la *Table des noms de lieux anciens.*)
1680 Vanault-le-Château, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.
1680-1681 Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1681 Courtisols, Marne, a. Châlons, c. Marson.
Saint-Hilaire, Marne, a. Châlons, c. Marson, comm. Frêne
1682 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Balignicourt, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
1683 Aulnay-l'Aître, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Villers-devant-le-Thour, Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld.
Le Thour, Ardennes, a. Rethel, c. Asfeld.
1684 Saint-Jean-sur-Tourbe, Marne, a. et c, Sainte-Menehould.

1685 Li chastelains de Bar-le-Duc, liges et II mois de garde de Vitri.

1686 La fame Miles de Maalain.

1687 La fame Baudouin Fouace. III mois de garde de Vitri. A Saint-Verain et à Cigay (*lis.* Ligny).

1688 Li contes de Bar-le-Duc, home et tient Raaucort et Carnay et *burgum*, le chastel de Biau-Rain. Saint-Amant de sor Ligai (*lis.* Ligni) et la visconté que la viscontesse tient et le fié que Guilliaumes de Cormont et son frere tiennent.

1689 Guerris de Bel-Rain. home si come son pere fu. De ceiz lesquiex a à Faresmont.

1690 Itiers li filz Ferri de Vianne, liges.

1691 Girars *de Jardo*. Les II pars de la disme de Sarri et la moitié de Danmartin et la moitié des sompneis des mesons de Chanpangne et qauqu'il a à Matignicort et prez à Marueil.

1692 Dame Tafine, liges de Pringi.

1685 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
1686 Moëlains, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
1687 Saint-Vrain, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Ligny-en-Barrois, Meuse, a. Bar-le-Duc, chef-lieu de canton.
1688 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
Raucourt, Ardennes, a. Sédan, chef-lieu de canton.
Cernay-en-Dormois, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
Saint-Amand-sur-Ligny, Meuse, a. Bar le-Duc, c. Ligny.
Courtemont, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
1689 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
Farémont, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1690 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
1691 Le Jard, Haute-Marne, a. Wassy, c. Montiérender, comm. Droyes. Dans Cassini, Le Jard est un hameau avec château, mais il n'y a maintenant que deux fermes qualifiées l'une de Haut, et l'autre de Bas Jard.
Sarry, Marne, a. Châlons, c. Marson.
Dommartin-Lettrée, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.
Champagne, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
Matignicourt, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Marui, Marne, a., c. et comm. Vitry-le-François. (Voir art. 1619.)
1692 Pringy, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1693 Guis deu Plaissie, liges.
1694 Guilliaumes de Saint-Remi, liges.
1695 Bartelemius de Vertu.
1696 La dame deu Plaissie, lige de Gondricort.

[3me PARTIE] (a)

1697 Oudars de Aunai, liges sauve féauté de conte li rois tesmoi[n]ꝗ (b) et Guis de Dampierre.

1698 Hue de Foische, liges deu fié Miles de Valcler. De son rachat sont plege Jeufraiz li seneschaus et la dame de Planci.

1699 Lukuns de Mars.

1700 Tierris de Saint-Hylaire.

1701 Aubert de Biau-Mont, liges de sa part et de la part sa fame.

1693 Le Plessis, château, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont, comm. Orconte.
1694 Saint-Remy-en-Bouzemont, Marne, a. Vitry, chef-lieu de canton.
1695 Vertus, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.
1696 Le Plessis, château, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont, comm. Orconte.
Gondrecourt, Meuse, a. Commercy, chef-lieu de canton.
1697 Aulnay-l'Aître, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
1698 La Fauche, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Saint-Blin.
Vanclerc, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
Plancy, Aube, a. Arcis, c. Méry.
1699 Mars-sous-Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers, comm. Bourcq.
1700 Saint-Hilaire, hameau avec château, Marne, a. Châlons, c. Marson, comm. Frêne.
1701 Beaumont, ferme, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.

(a) Cette partie correspond sans doute au chapitre *De Vitriaco et appenditiis* du cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222). Nous en avons placé le commencement au premier article qui nous a semblé faire double emploi avec ceux de la seconde partie. De plus, l'art. 1711 qui, sans contredit, appartient à cette troisième partie, paraissant concerner l'héritier de la vassale nommée à l'art. 1606, ne doit pas faire partie du même rôle ; de cette façon, il nous semble impossible d'en placer le début ailleurs qu'en cet endroit.

(b) Lisez *sauve la féauté deu conte de Restel* comme à l'article 1683. Le rôle latin portait, sans aucun doute, *comitis Regitestis*, que le traducteur, par inadvertance, a traduit d'une façon qui n'offre pas un sens raisonnable.

1702 Girars de Jart, liges.
1703 Giles de Saint-Johan, liges.
1704 Henri de Asseimont, liges.
1705 Guilliaumes Graviers.
1706 Gautiers de Pierre-Pont, liges.
1707 Hue de Landricort, liges.
1708 Itiers li filz Ferris de V[i]anne, liges et sa meson jurable. Il le jura.
1709 Ourris de Biau-Rain, liges.
1710 Gachiers de Estrepi, liges emprès le chastelain.
1711 Aubers deu Plaissie, liges de son heritage et sanz le fié de Gondricort dont il doit autre ligeité qant si anfant a aage venront.
1712 Guerris de Belrain.
1713 Machaires de Sainte-Menout.
1714 Estienne de Possesse.
1715 Guis de Sarnai.
1716 Jaques de Vianne.
1717 Li chasteleins de Bar-le-Duc.
1718 Hue de Buissi, II ligeitez de sa part et de la part sa fame.
1719 Jahans de Grossox. Deu fié de Souderon, liges.

1702 Le Jard, Haute-Marne, a. Wassy, c. Montiérender, comm. Droyes. (Voir art. 1691.)
1703 Saint-Jean-sur-Tourbe, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
1704 Haussimont, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
1706 Pierrepont, Aisne, a. Laon, c. Marle.
1707 Landricourt, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1708 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
1709 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
1710 Etrepy, Marne. a. Vitry, c. Thiéblemont.
1711 Le Plessis, château, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont, comm. Orconte.
Gondrecourt, Meuse, a. Commercy, chef-lieu de canton.
1712 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
1713 Sainte-Menehould, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1714 Possesse, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.
1715 Cernay-en-Dormois, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
1716 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
1717 Bar-le-Duc, Meuse chef-lieu, du département.
1718 Bussy-le-Repos, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1719 La particule *de* doit être supprimée devant Grossox. (Voir l'art. 2832.)
Soudron, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.

1720 Henri de Arzillieres.
1721 Damiens, liges.
1722 Haste d'Ons.
1723 Guilliaumes de Blaurain, liges sauve la féauté le conte de Bar.
1724 Godefrai de Tyl, liges.
1725 Adam de Conmarcis, liges.
1726 La fame Richier Flael, lige.
1727 La fame Simon de Pontion, lige.
1728 Cun de Saint-Halaire, liges.
1729 Guarins de Buissi, liges si come fu de misires li conte.
1730 Taillefer d'Esman[c]e, liges de la visconté de Bar de la part sa mère.
1731 Hue de Olioies, liges.
1732 La fame Girars de Henrué et de Vertu sanblablement.

[XIII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE BUISSI

[1re PARTIE] (a)

1733 Germons, chastelains; liges.
1734 Bues de Buissi, liges.

1720 Arzillières, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1723 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département
1724 Thil, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1725 Commercy, Meuse, chef-lieu d'arrondissement.
1727 Ponthion, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.
1728 Saint-Hilaire, Marne, a. Châlons, c. Marson, comm. Frêne.
1729 Bussy-le-Repos, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
1730 Amance, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Vandeuvre.
Bar-sur-Aube, Aube. chef-lieu d'arrondissement.
1732 Henruel, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
Vertus, Marne, a. Châlons, chef-lieu du département.
1734 Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

1735 Hourri de Buissi, liges.
1736 Gui de Boissi, liges.
1737 Oliviers.
1738 Filderiques, liges et III chrs de garde.
1739 Jahan d'Aunai, liges et III chrs de garde.
1740 Et ses freres li mains nez, liges.
1741 Germons li Cras, liges et III chrs de garde.
1742 Elebaut, III chrs de garde et liges enprès monseignor Guermont.
1743 Gertrans de Chaaluns, liges.
1744 Miles son filz.
1745 Rogier de Vaus, liges et II chrs de garde.
1746 Hue de Faignon (*lis.* Taignon) deit garde.
1747 Dude Ferrant, II chrs de garde.
1748 Girart de Faignon (*lis.* Taignon), liges et deit garde.
1749 Hue de Saint-Basle, liges et deit garde.
1750 Henri de Cortesor, II chrs de garde.
1751 Odes li petiz de Chaaluns.
1752 Amauri de Wadeneis, liges et garde.
1753 Girelins de Coperlie.
1754 Dude de Buissi.
1755 Garniers de Saint-Bale.
1756 Renaus de Grant-Pré.
1757 Le fié de Mormeron.

1735-1736 Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
1739 Aulnay-sur-Marne, Marne, a. Châlons, c. Ecury.
1743 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département
1745 Vaux-Champagne, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny.
1746-1748 Tagnon, Ardennes, a. Rethel, c. Juniville.
1749 Saint-Baslo, abbaye ruinée, Marne, a. Reims, c. et comm. Verzy.
1750 Courtisols, Marne, a. Châlons, c. Marson.
1751 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
1752 Vadenay, Marne, a. Châlons, c Suippe.
1753 Cuperly, Marne, a. Châlons, c Suippe.
1754 Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
1755 Saint-Basle, abbaye ruinée, Marne, a. Reims, c. et comm. Verzy.
1756 Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
1757 Mourmelon (Grand et Petit), Marne, a. Châlons, c. Suippes.

1758 Segart de Chaalons.

[Summa XXV] *(a)*.

[2e PARTIE] *(b)*

1759 Guiars Boit-Pechié, liges.
1760 Clarenbaut de Faignon *(lis.* Taignon), liges.
1761 Miles, li fiuz Rogier des Vaus, liges et II mois de garde.
1762 Jahan d'Auve, liges.
1763 Thomas de Sean, liges.
1764 Miles de Vaus, liges.
1765 Girars des Tors-sor-Marne, liges.
1766 Mor de Cortesot, liges et II mois de garde. Deu fié Henri, son oncle.
1767 Gautier de Bar.
1768 Pierres de *Minciaci,* liges par douaire.
1769 Pierres de Borc, liges. Li fié est la quarte part de Vonc, Reniers de Vonc le tient d'icelui et ice est que Giles de Ambi tient de ce meismes Reniers à Ambly et la disme de Montlorant laquele li diz Reniers tient de ce meisme Pierre.

1758 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
1760 Tagnon, Ardennes, a. Rethel, c. Juniville.
1761 Vaux-Champagne, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny.
1762 Auve, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
1763 Souain, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
1764 Vaux-Champagne, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny.
1765 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
1766 Courtisols, Marne, a. Châlons, c. Marson.
1767 Bar, Ardennes, a. Vouziers, c. Buzancy.
1768 Mancy, Marne, a. Epernay, c. Avize.
1769 Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers.
Voncq, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny.
Ambly-sur-Aisne, Ardennes, a. et c. Rethel.
Montlaurent, Ardennes, a. et c. Rethel.

(a) Ce total est rétabli d'après le n° 124 du *Feoda Campanie.*

(b) Ici l'encre jaunit, ce qui indique le début d'un nouveau rôle, qui se trouvait sans doute dans le cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222).

[XIV] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE SAINT-ESMENOT

[1re PARTIE] *(a)*

1770 Lucans de Triaus et Gervais de Vianne deivent feire continuel estage eu chastel de Sainte-Meneut à la prochaine feste de Saint-[Remi] *(b)* qui est en l'an de l'incarnacions de nostre seignor M et CC premier an deus anz ampliz et dès ore en avant chascuns d'icex fera an ce meisme chastel sanblablement VI semaines de garde.

Ge adecertes Blanche, contesse, done à chascun d'icex LX *lb.* por lor mesons fere.

1771 Sanblablement Gibouins devint hom liges à madame la contesse et qanqu'il avoit à Argiez ce prist de cele ligement et à la prochaine feste Saint-Remi avenir li an de grace M et CC et I deit feire qontinuel estage à Sainte-Meneult et madame la conte *(lis.* contesse), deit à li asener C soldées de terre.

1772 Garniers Talcus *(lis.* Taluns), liges salve la féauté Renart de Dampierre, li fiez est tot ice que il a à Prigni et deit II mois de garde.

1773 Nicholas de Summevre tient de moy son aluez de Boncroc et qanqu'il a à Sivré et est liges salve la féauté

1770 Triaucourt, Meuse, a. Bar-le-Duc, chef-lieu de canton.
Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Sainte-Menehould, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1771 Argers, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
1772 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Pringy, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
1773 Sommeyèvre, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.

(*a*) Ce rôle était compris dans le deuxième registre du *Feoda Campanie*.
(*b*) Ce mot est rétabli d'après l'art. 238 du *Feoda Campanie*.

deu chastelain de Vitri et Renart de Dampierre qui est outre la mer et deit II mois de garde.

1774 Hue de Sainte-Meneult, liges deu fié de Sivrez, II mois de garde.

1775 Amauris Li Rocles, liges de la meson de son pere de Cepellie (*lis.* Copellie) et deu four d'icele meismes ville et C soldées de terre lesqueles madame la contesse dut asener qant il li fist homage de jadiz, c'est à savoir li an de grace M CC, et il meismes doit garde à Sainte-Meneult III mois.

1776 Gibouins de Dampierre, liges et deit VI semaines de garde. Li fié est qanqu'il a à Argiez et XL setiere d'avene à *Bussiacum*.

1777 Garniers, son frere, liges salve la féauté Renart de Dampierre et deit VI semaines de garde. Li fié est qanqu'il a à Prigny.

1778 Huars de Sainte-Maneult, liges et II mois de garde. Li fiez est qanqu'il a à Sivri, fors la tierce partie que il tient de Renart de Dampierre et unes terres lesqueles icil meismes a eu finage de Sevri lesqueles sanblablement Huars tient d'icelui.

Boncourt, hameau avec château dans Cassini, et aujourd'hui ferme, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre, comm. Ante.
Sivry, Marne, a Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.

1774 Sainte-Ménéhould, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Sivry (voir art. 1773).

1775 Cuperly, Marne, a. Châlons, c. Suippe.

1776 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Argers, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.

1777 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Pringy, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1778 Sainte-Menehould, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Sivry-sur-Ante, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.

1779 Thomas Remusez, liges et deit continuel estage. Li fié est li fié Saint-Remi en quelque leu soit et quiconque icel fié tiegne de devant dit Thomas.

1780 Guis de Sainte-Meneult, liges et deit VI semaines de garde. Li fié est Cepoi *prope* Macheu et qanqu'il a à Sainte-Maneult et à Dampierre.

1781 Estienne Bocerez, liges et VI semaines de garde por le fié Gervaise de Vianne de ci que là que si anfant viegnent aux aages deu rachat de la terre dont sont plege Jahan de Saint-Ylaire, Giraumes de Saain.

1782 La dame de Hans tient deu conte de Champaigne le bourc de Saint-Jahan où siet l'église et le ban et la justice dedanz et de fors. Adecertes il tient les homes lesquex il acheta de Baudouin de Antri qui sont en la riviere de Torbe qui sont home Saint-Pere et Saint-Remi. Il tient adecertes icele chose laquele Dude de Bussi tient de ce meisme seignor à Walesmé.

1783 Bertrans de Sainte-Meneut, liges et deu viez fié et deu novel. La chastelerie de Sainte-Meneut; et, s'il aurait II oirs, de l'un et de l'autre seroit ligeité.

1784 Garniers de Soeyn, liges et VI semaines de garde. Sa meson de Soeyn jurable.

1779 Braux-Saint-Remy (?), Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
1780 Cauroy-lès-Machault, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault.
Machault, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
Dampierre-sur-Auve, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
1781 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Saint-Hilaire-le-Petit, Marne, a. Reims, c. Beine.
Souaïn, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
1782 Hans, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Saint-Jean-sur-Tourbe, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
Tourbe, rivière qui prend sa source à Sommetourbe et se jette dans l'Aisne en face de Servon.
[Saint-Pierre d'] Avenay, Marne, a. Reims, c. Ay.
Saint-Remy, abbaye de Reims, Marne.
Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
Valmy, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
1784 Souaïn, Marne, a. Sainte-Menehonld, c. Ville-sur-Tourbe.

1785 Raous de Saint-*Aleri cuens (lis.* Saint-*Aleri mons)*, liges et VI semaines de garde.

1786 Ranvoisi, liges de Sainte-Meneut.

1787 Jahans de Coci, liges de Sainte-Meneut et VI semaines de garde.

1788 Jahans de Aunai, liges et garde.

1789 Germons de Saint-Meneut, liges et de sa meson et de son charruage liquel sont à Dampierre-sor-Auve et des homes lesquex il a à Dampierre et à Alise, et de tot ice que il a Wilermés et III mois de garde.

1790 Giraumes de Soayn, liges de sa meson de Boclenai et de touz homes de saintuaires lesquex il a en la ville.

1791 V freres de Verdun, quelqu'il te plait; VI semaines de garde.

1792 Reniers de Quarnai, liges emprès le conte de Grant-Pré. Li fié est à Sechauz et de ce fié sont les homes Baudouin de Antri, Jeufrai de Saint-Remi et Itiers de Chalcranges. Iceiz choses dona madame la contesse por continuel estage à fere à Sainte-Meneut por tot I an; à Dude de Buissi VII livrées de terre o la charrue de terre laquele misires li cuens avoit doné à li.

1785 Saint-Hilairemont, chapelle au siècle dernier (voir la carte de Cassini) et aujourd'hui ferme, Marne, a. et c. Sainte-Menehould, comm. Courtemont.

1787 Coucy-en-Rethelois, Ardennes, a. et c. Rethel.

1788 Aulnay-sur-Marne, Marne, a. Châlons, c. Ecury.

1789 Dampierre-sur-Auve, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Elize, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Valmy, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.

1790 Souain, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Bourlenay. Nous n'avons trouvé ce lieu ni dans la carte de Cassini, ni dans celle de l'Etat-Major, mais il est cité dans un pouillé du XIV[e] siècle parmi les paroisses du diocèse de Reims (*Arch. adm. de Reims*, II, 1115), et, à l'époque de la Révolution, il avait encore une chapelle comprise dans la paroisse de Souain qui précède. (*Arch. adm.*, II, 1116.)

1791 Verdun, Meuse, chef-lieu d'arrondissement.

1792 Cornay, Ardennes, a. Vouziers, c. Grandpré.
Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
Sechault, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.

1793 Adamt de Thyedre; c soldées de terre.

1794 Miles, son frere; c soldées de terre chascuns anz.

1795 Droes de Sainte-Meneut, II muis d'avene chascun an à la mesure de Vitri.

1796 Pierres La Berte-rant, solement à cele meismes mesure.

1797 Baudouin de Saint-Johan, VIII^xx gelines chascun an à Suippe.

1798 Claranbaus Aude de Fengnon (*lis*. Tengnon); L *lb*., liges et VI semaines de garde à Sainte-Meneut. Iceiz L livres deivent estre mis en la terre laquele soit le fié lige.

[2e PARTIE] (*a*)

1799 Bertrans de Saint-Elemont, liges et VI semaines de garde. La dame li dona C s.

1800 Guilliaumes de Vianne, liges et il ot XXX l. et deit VI semaines de garde.

1801 Clarembaus de Fangon (*lis*. Tangon) ot L l. et deit VI semaines de garde. Iceiz L l. doivent estre mis en fié lige de Sainte-Meneut.

Saint-Remy-sur-Bussy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.

Challerange, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.

1795 Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.

1797 Saint-Jean-sur-Tourbe, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.

Suippe, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.

1798 Tagnon, Ardennes, a. Rethel, c. Juniville.

1799 Saint-Hilairemont, ferme, Marne, a. et c. Sainte-Menehould, comm. Courtemont.

1800 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.

1801 Tagnon, Ardennes, a. Rethel, c. Juniville.

(*a*) Ce rôle se trouvait dans le cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222), ainsi que le témoigne la charte du n° 1803. Il doit évidemment commencer entre les n°s 1798 et 1801, qui font double emploi, et même probablement à l'art. 1799 qui semble concerner l'héritier de Raoul de Saint-Hilairemont, l'art. 1785. Nous devons toutefois faire remarquer que suivant Brussel l'art. de Giraume de Souain (art. 1790), que nous plaçons dans la première partie, serait compris dans la même que la charte relative aux prévôts, puisqu'il se trouvait au f° 72 du *Feoda Campanie*.

802 Reniers de Qarnai, liges emprès le conte de Grand-Pré de la terre de Sechaut de laquele terre tient Baudouin d'Antri, Jeufrai de Saint-Remi, Itiers de Chareranges.

803 Madame la contesse otroia à touz les prevoz de sa terre les prevostez en iceste maniere à avoir : Que tuit li chastel seront à madame la contessse et quite et entierement. Adecertes de touz dons et d'esplciz et forfeiz qui ne monteront plus de xx s., madame la contesse aura les IIII pars et le prevost la quinte. Adecertes icil prevost ne porront eschiver le forfeit qui ne sera plus que xx s. fors par madame la contesse fors que de home errant; nequedant se icil forfeit n'aura estre de larrecin ou de rapt ou de murtre. Li forfeit lequel ne montera plus que xx s. eschiveront li prevost et li escribain et dui preudome de la ville lesquex madame la contesse à ice feire met, nequedant liquel au conpost reporteront l'escrit et deuquel et comant li fait i auront esté. Eu forfeit liquel monta plus que xx s. solement, ne mie les xx s. auront li prevost, mès la quinte partie et tot le remanant sera madame la contesse. Adecertes icil nul servise ne nul don ou louier reçoivent fors que en maugier liquel tant. Jurarent adecertes li prevost ons touz iceiz biens par bone foi, gardons et vie et honor et tote droitura à madame la contesse et à ses oirs ça enriers liquel puissent vivre ou mourir et sachent que si naient feite iceiz en ire et en volances à madame la contesse tant con cil qui en cheirent dou cors et devoir. Fait à Sezanne, li

02 Cornay, Ardennes, a. Vouziers, c. Grandpré.
Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
Sechault, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
Saint-Remy-sur-Bussy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Challerange, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
03 Sézanne, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.

an de grâce mil et cc et I, eu mois d'aoust en la vigile de la decolacion de Saint-Jahan-Baptiste.

1804 Nicholas de Sumevre, hom liges sauve la féauté au chastelain de Vitri et Renart de Dampierre, et deit II mois de garde à Sainte-Menout. Li fiez est l'alueu de Dooncort (*lis.* Booncort) et qanqu'il a Sivri en plain et en bois, exestice la siste part de mort bois et anviron XX jornées de terre et la tierce partie de la disme de Sainte-Menout et XX falchiées de pré que il tient d'icelui Th. Remusez.

1805 Guis de Sainte-Menout, hom liges. Li fié est Couroi et qanqu'il a à Sainte-Menout et à Dampierre-sor-Alve.

1806 Gilpuins de Dampierre, hom liges et deit VI semaines de garde. Li fié est qanqu'il a à Argiers et les homes d'ice meismes ville en quelque leu il auront maint et XL setiere d'avene à Buissi.

1807 Huars de Sivri, hom liges. Li fié est qanqu'il a à Sivri en plain et en bois exetice la siszieme part de mort bois et environ XL jornées de terre et deit II mois de garde à Sainte-Menout.

1808 Garniers Taluns, home liges. Li fié est sa meson de Soudan jurable et XX setiere d'avene et L s. à Cortesor et deit VI semaines de garde à Sainte-Menout.

1809 Giriaumes son frere, hom lige. Li fiez est la meson de

1804 Sommeyèvre, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Boncourt, ferme, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre, comm. Ante.

1805 Cauroy-les-Machault, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault.
Dampierre-sur-Auve, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.

1806 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Argers, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.

1807 Sivry, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.

1808 Souain, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Courtisols, Marne, a. Châlons, c. Suippe.

1809 Boudenay (voir art. 1790.)

Bucelenay et les homes lesquex il a en cele meismes ville et deit III mois de garde.

1810 La fame feu Guermons de Dampierre-sor-Alve, fame lige de la terre son mari. Li fié est la meson d'icelui sor Alve et à Elisie et qanqu'il a à Valamès et deit III mois de garde à Sainte-Menout.

1811 Estienne de Vianne por les enfanz misires Gervaise, hom liges. Li fié est qanqu'il a à la Meson-Tiecelin et deit VI semaines de garde.

1812 La fame feu Loeys de La Mer, fame lige. Li fié est qanqu'il a à Sainte-Menout en tote maniere et un ban à Vitri et XX setiere d'avene et L d'avene à Corteisor et XX setiere d'avene à Buissi et deit VII semaines de garde à Sainte-Menout.

1813 Amaurris de Roeles (a), hom liges de la meson son pere de Cuperli et deu four d'icele meismes ville et C soldées de terre à Welemés et deit III mois de garde.

1814 Richiers de Dun, hom sanz ligeité. Li fié est qanqu'il a à Railli en touz profiz.

1810 Dampierre-sur-Auve, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Auve, rivière qui prend sa source à Auve et se jette dans l'Aisne, à Sainte-Menehould.
Elize, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Valmy, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.

1811 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
La Meson-Tiecelin est une traduction du latin *Masus Thiercelini;* le Meix-Tiercelin, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.

1812 Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Courtisols, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.

1813 Cuperly, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
Valmy, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.

1814 Dun, Meuse, a. Montmédy. chef-lieu de canton.
Raillicourt, Ardennes, a. Mézières, c. Signy-l'Abbaye.

(a) On doit lire *li* au lieu de *de* Roeles, suivant l'art. 1775.

[3e PARTIE] (a)

1815 Guilliaumes de Vianne, hom liges. Li fiez est la meson d'icelui de Walemés et demi-mui de blé à Urbe-Ville et deit VI semaines de garde à Saint-Menout.

1816 Reniers de Quarnai, home liges emprès le conte de Grantpré. Li fiez est à Sechan (*lis.* Sechau), et de icel fié sont si home Baudouin de Antri, Godefroi de Saint-Remi et Witiers de Chalerangnes.

1817 Clarembaus de Feignor (*lis.* Teignon), hom liges. Li fié est L *lb.* et doinvent estre mis en la terre laquele soit li fiez lige et deit VI semaines de garde à Sainte-Menout.

1818 Bertrans de Herlimont (*lis.* Saint-Hilairemont), hom liges. Li fiez li bois de Bermont et de Contel et pons de Viaisne et deit VI semaines de garde à Sainte-Menout.

1819 Thomas Remusez, hom liges. Li fiez est li fiez de Saint-Remi en quel leu soit; et quiconques icil fié tiengne deu devant dit Thomas, il doit continuel estage à Sainte-Menout.

1815 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
Valmy, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Orbeval, ferme, Marne, a. et c. Sainte-Menehould, comm. Valmy.

1816 Cornay, Ardennes, a. Vouziers, c. Grandpré.
Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
Sechault, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
Saint-Remy-sur-Bussy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Challerange, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.

1817 Tagnon, Ardennes, a. Rethel, c. Juniville.

1818 Saint-Hilairemont, ferme, Marne, a et c. Sainte-Menehould, comm. Courtemont.
Bois situés dans la commune de Vienne-le-Château.
Vienne-la-Ville, Marne, a Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.

1819 Braux-Saint-Remy? Marne, a. et c. Sainte-Menehould.

(a) Nous croyons qu'un nouveau rôle commence ici, parce que les quatre vassaux qui suivent sont nommés en tête de la deuxième partie Nous ne savons pas toutefois dans quel registre du *Feoda Campanie* il se trouvait transcrit.

1820 Aaliz de Saint-Ysluire, fame lige. Li fiez est qanqu'il a Summe-Turbe et deit VI semaines de garde à Sainte-Menout.

1821 Dude de Buissi, hom liges. Li fiez est le conduit de Buissi por VII livrées de terro (*lis.* terre) et la meson d'icelui de Walemés a toutes choses aquises et le charruage de la terre à Walemés et pré de Verrieres et toutes choses aquise fors le fié d'autre seignor.

1822 Misires Bertrans de Sainte-Menout, hom liges.

1823 Garniers de Alve et sa mere, hom liges. Li fiez est qanqu'il à Alve et à Saint-Maart et le four de Juisseineval et qanqu'il a en ce meismes ban et doit VI semaines de garde à Sainte-Menout.

1824 V freres de Verdun, liquex qui te plaist, VI semaines de garde à Sainte-Ménout.

1825 Adam de Trebi, C soldées de terre et Miles son frere, C soldées ansanble chascun an.

[DIVERS] *(a)*

1826 Pierres de Bretei (*lis.* Bierci) *(b)* fist homage lige sauve la ligeité d'autrui. Li fiez est sa meson de Montan-

1820 Saint-Hilaire-le-Petit, Marne, a. Reims, c. Beine.
Sommetourbe, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
1821 Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
Valmy, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
Verrières, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
1823 Auve, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Saint-Mard-sur-Auve, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
1824 Verdun, Meuse, chef-lieu d'arrondissement.
1826 Biercy, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rebais, comm. Saint-Cyr.
Montanglaust, Seine-et-Marne, a., c. et comm. Coulommiers.
Forêt du Mant, comprise en grande partie dans les communes de Pierrelevée, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et Villemareuil, Seine-et-Marne.

(a) A partir du n° 1826, les fiefs énoncés ne sont plus de la châtellenie de Sainte-Menehould.

(b) C'est sans aucun doute Bierci qu'on doit lire, puisque dans un rôle d'environ 1250, contenu au Trésor des Chartes (J. 193, n° 51), on trouve *Johannes* de Pierci comme possesseur du même fief.

glaut et la gruerie de Medunde et ce que il a eu four de Coulonbiers et ce que misires Gautiers de Montanglaut tient de lui meismes.

1827 Thomas de Savigné est hom liges. Li fié est à Glantes en la chastelerie de Chastiau-Tierris.

1828 Adam de Loyssi fist homage lige de tot ice que il a et qu'il tient à Loyssi.

1829 Adenins, li fiuz Miles de Chastiau-Tierri fist homage lige de tot ice que il a à Chetiau-Tierri et en la prevosté.

1830 Amsel deu Beisil est hom liges li cuens de tot ice que il tient à Beisil.

1831 Tierris de Chadars est hom liges li cuens de tot ice que il tient à Fimes, c'est à savoir de tonliu de XV marchiez et demi.

1832 Clarambaus de Bausi est hom liges sauve la ligeité le conte de Restel et l'arcevesque de Sanz *(lis.* Rains). Li fiez est de XX *lb.* en deniers

1833 Jahan de Morreinni est hom liges de XXX *lb.* en deniers sauve la ligeité Giles deu Solier et Andriu de Morreinni et iceiz II homes me doivent aide des forteresses de Boronville *(lis.* de Boconville) et de La Bove entre touz homes fors que an contes le rois *(c)*.

Coulommiers, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1827 Savigny-sur-Ardres, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Gland, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
1828 Loisy-sur-Marne, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
1829 Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
1830 Le Baizil, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
1831 Chaudardes, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Fismes, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
1832 Bouzy, Marne, a. Reims, c. Ay.
Rethel, Ardennes, chef-lieu d'arrondissement.
Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1833 Mauregny-en-Haie, Aisne, a Laon, c. Sissonne.
Bouconville, Aisne, a. Laon, c. Craonne.
La Bôve, château, Aisne, a. Laon, c. Craonne, comm. Bouconville.

(a) Lisez : « *contre* touz homes fors que *ancontre* le rois. »

[XV] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE BAR-SUR-AUBE (ET SULAINES EN CE BAIOR) (a)

[1re PARTIE] (b)

1834 Li conte de Bar-sus-Saigne, liges.
1835 Li sires de Chacenai, liges.
1836 Jofroiz de Vanduevre, liges.
1837 Huon de Vanduevre, liges.
1838 Odon de Vanduevre, liges.
1839 Guiz de Vanduevre, liges.
1840 Gerris de Beaurain, liges.
1841 Li sires de Chaumont, liges.
1842 Li sires de Sessefontaine, liges; la dame de Sessefontaine le fist.
1843 Li sires de Nogent, liges.
1844 Auberz de Darni, liges.
1845 Li sires de Vaignorri, liges après le conte de Bergoigne.
1846 Li sires de Clermont, liges après le conte de Borgoigne.
1847 Wicart de Clermont.
1848 Li sires de Choisel.

1834 Bar-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
1835 Chassenay, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
1836-1839 Vendeuvre-sur-Barse, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
1840 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
1841 Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, chef-lieu du département.
1842 Sexfontaines, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
1843 Nogent-le-Roy, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
1844 Darney, Vosges, a. Mirecourt, chef-lieu de canton.
1845 Vignory, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
Comté de Bourgogne, autrement dit Franche-Comté.
1846-1847 Clefmont, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
1848 Choiseul, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Clefmont.

(a) Ces mots sont une addition du XIIIe siècle.
(b) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

1849 Li sires de Borbone; Reniers de Borbone le fist.
1850 Li sires d'Aigremont.
1851 Li cuens dou Vaudesmons, liges après le duc de Lorraine.
1852 Li sires de Joinvile, liges.
1853 Li sires de Fonrians (*lis.* Fontaines) et tient Fontaines et les apartenances et le fié qui tient dou seignor de Donpierre.
1854 Li sires de Montsaujon, liges après l'esvesque et tient Cons et les apartenances et la Rue Huon.
1855 Odes de Granci.
1856 Li sires de Trichâtel.
1857 Li sires de Châteauvilein, liges.
1858 Li vicuens de Vesou, l.
1859 Li sires de Ceris, garde par quatre mois et le chastel liges et rendable.
1860 Li sires de Nuilli, liges et trois mois de garde.
1861 Ancous de Til, liges de la viconté.
1862 Pierres de Fontestes, liges de la viconté.
1863 Roberz de Matoil, liges de la viconté et il sont troi qui doient garde por la viconté.
1864 Guillaumes Putemonoie, liges et trois mois de garde.

1849 Bourbonne-les-Bains, Marne, a. Langres, chef-lieu de canton.
1850 Aigremont, Haute-Marne, a. Langres, c. Bourbonne.
1851 Vaudémont, Meurthe, a. Nancy, c. Vézelize.
Lorraine, duché de l'Empire, réuni à la France en 1766
1852 Joinville, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
1853 Fontaines, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
1854 Montsaugeon, Haute-Marne, a. Langres, c. Prauthoy.
Condes, Haute-Marne, a. et c. Chaumont.
1855 Grancey-sur-Ource, Côte-d'Or, a. Châtillon-sur-Seine, c. Montigny-sur-Aube.
1856 Thil-Châtel, Côte-d'Or, a. Dijon, c. Is-sur-Thil.
1857 Châteauvillain, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton
1858 Vesoul, Haute-Saône, chef-lieu du département.
1859 Cirey-sur-Blaise, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
1860 Nully, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
1861 Thil, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1862 Fontette, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
1863 Mathaux, Aube, a., c. et comm. Bar-sur-Aube

1865 Godefroiz de Til, trois mois de garde.

1866 Jofroiz de Lino, liges et un an de garde. Hues de Lino le fist.

1867 Bernarz d'Ourges, liges de II ligées et doit sis mois de garde, l'une por lui, l'autre por Huon de Jouvensé. Joibe[r]z fist l'omage.

1868 Bauduyns de Soslaines, liges et trois mois de garde.

1869 Renauz d'Anjante, liges et doit garde.

1870 Bos, ses freres, liges et doit garde.

1871 Et Tierris ses cousins, liges et doit garde.

1872 Li fiez Thiebaut de Dieuvile, trois mois de garde.

1873 Jofroiz de Monteigni, liges et trois mois de garde. Bauduyns de Monteigni le fist.

1874 Herberz de Baier, liges et III mois de garde sans l'ancienne garde.

1875 Anchiers de Coulonbé, II mois de garde.

1876 Aubelins, liges et II mois de garde. Hanchiers de Burrevile le fist.

1877 Ellebauz de Jussainecourt, liges et III mois de garde et madame Lore le fist.

1878 Guillaumes d'Urevile, liges, III mois de garde.

1879 Nevelons d'Urevile, liges et garde.

1880 Jofroiz de Hallanvile, liges et doit II gardes.

1865 Thil, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1866 Lignol, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1867 Orges, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Juvanzé, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Vendeuvre.
1868 Soulaines, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
1869 Engente, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1872 Dienville, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
1873 Montigny-sur-Aube, Côte-d'Or, a. Châtillon, chef-lieu de canton.
1874 Bayel, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1875 Colombé-le-Sec et Colombé-la-Fosse. Ces deux communes limitrophes sont toutes deux du département de l'Aube et de l'arrondissement de Bar-sur-Aube; la première du canton de Bar, la deuxième de celui de Soulaines.
1876 Beurville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
1877 Juzennecourt, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
1878-1879 Urville, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1880 Ailleville, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.

1881 Pierre de Noiers, II mois de garde.
1882 Guiarz Sontains, II mois de garde.
1883 Miles de Prevoire-[Ville], liges et II mois de garde.
1884 Jofroiz Felenie, l., III mois de garde.
1885 Simons Li Begues. VI semaines de garde.
1886 Jehanz Chaperons, II mois de garde.
1887 Marques, liges et II mois de garde.
1888 Alisandres, liges
1889 Ellebauz de Livignies, liges et VI semaines de garde. Guiz Reorte le fist.
1890 Tiebauz de Linui (*lis.* Lino), liges et III mois de garde.
1891 Hues d'Esclance, liges et doit garde.
1892 Pierre d'Esclance, liges et doit garde.
1893 Houdoiers d'Esclance, liges et doit garde.
1894 Cil de Vaubernes (*lis.* Vaubercies), liges et garde.
1895 Cil de Tors mesmement; Marques, liges et doit garde.
1896 Evrarz de B[r]écons, liges et II mois de garde et Pierres de Chaumont le fist.
1897 Simons de Buchier, II mois de garde.
1898 Renauz Marvaille, liges et II mois de garde.
1899 Moriauz, VI semaines de garde.
1900 Renauz de Sessefontaine, VI semaines de garde.
1901 Girarz de Vile-sur-Terre, garde.
1902 Bertran deu Potiz, garde.
1903 Raous Li Petiz. liges et II mois de garde.
1904 Coutantins, liges et garde.

1881 Noé-les-Mallets, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
1883 Proverville, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1889 Lévigny, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1890 Lignol, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1891-1893 Eclance, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1894 Vaubercey, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne, comm. Blaincourt.
1895 Thors, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1896 Bricon, Haute-Marne. a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, chef-lieu du département.
1897 Buchey, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
1900 Sexfontaines, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
1901 Ville-sur-Terre, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1902 Le Puits, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.

1905 La fame Erach, lige et garde.
1906 Li fiez Perron de Langres, garde.
1907 Tomas de Bar-sus-Saine, garde.
1908 Reniers de Til, liges et II mois de garde.
1909 Roiers de Ru, VI semaines de garde.
1910 Pierres de Co'lans, liges et III mois de garde.
1911 Houdoiers de Luchain doit garde.
1912 Guillaumes et Tiebauz de Ceris, lige et III mois de garde.
1913 Adanz de Ceris, liges et VI semaines de garde.
1914 Hues de Toire, VI semaines de garde.
1915 Houduyns de Vauleincort, VI semaines de garde.
1916 Estienes de Mainovile, liges et III mois de garde.
1917 Guillaumes de Nueilli, VI semaines de garde.
1918 Manassies de Vile estage doit.
1919 G. de Bar, III mois de garde.
1920 Guiarz de Bloises, liges et III mois de garde.
1921 Houdoiers de Chaufour.
1922 Odes Li Besgues.
1923 Pierres de Sessefontaine, liges et doit garde.
1924 Bertranz de Vangnori.
1925 Esmauris de Vagnori.
1926 Guiarz de Champonvile.
1927 Estienes Roiers.
1928 Fauques de Somevoire.

1906 Langres, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
1907 Bar-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
1908 Thil, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1909 Rupt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Joinville.
1910 Coublanc, Haute-Marne, a. Langres, c. Prauthoy.
1912-1913 Cirey-sur-Blaise, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
1914 Thors, Aube, a Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1915 Valdelancourt, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
1917 Nully, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
1918 Ville-sur-Terre, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1919 Bar sur-Aube, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1920 Blaise-le-Châtel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Vignory.
1921 Chauffour-lès-Bailly, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1923 Sexfontaines, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
1924-1925 Vignory, Haute-Marne, a Chaumont, chef-lieu de canton.
1928 Sommevoire, Haute-Marne, a. Wassy, c. Montiérender.

1929 Girars [d'] Escoz.
1930 Joiberz de Usinans.
1931 Li frere Anchier de Viezvile doit garde.
1932 Miles de Chastel.
1933 Roberz Li Chans.
1934 Rolanz Truchaus.
1935 Pierre de Chastoillon.
1936 Jehans Li Povres.
1937 Ours de Vanduevre.
1938 Pierres de Bourmont.
1939 Renauz Vaurecons, liges et II mois de garde.
1940 Pierres Manfregarz.
1941 Hunberz de Cheuns, liges et III mois de garde.
1942 Hues de Rouvres, liges et doit garde.
1943 Martins de Beaufort, II mois de garde.
1944 Hues de La Porte.
1945 Waces de Vagnorri.
1946 Vilains de Chastel.
1947 Hues Gastel, liges et doit garde.

[*Summa CXVIII.*] *(a)*

[2e PARTIE] *(b)*

1948 Renaus de Mastelai, liges de Corleies devant Langres

1929 Ecot, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
1931 Viéville, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Vignory.
1932 Châteauvillain, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
1935 Châtoillenot. Haute-Marne, a. Langres, c. Prauthoy, nous paraît offrir le diminutif du nom de Chastoillon.
1937 Vendeuvre-sur-Barse, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
1938 Bourmont, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
1942 Rouvre, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1943 Montmorency, Aube, a. Arcis, c. Chavanges. Ce lieu se nommait autrefois Beaufort.
1945 Vignory, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
1946 Châteauvillain, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
1948 Mathaux, Aube, a., c. et comm. Bar-sur-Aube.

(*a*) Somme rétablie d'après l'art. 118 du *Feoda Campanie*.

(*b*) Ici l'encre jaunit. Cette partie était comprise dans le second registre du *Feoda Campanie* (vers 1201).

salve la ligeitc deu conte de Brene et de monsegnor Guillaume et II mois de garde.

1949 Dame Lore, liges de La Ferté de la part son seignor, et deu fié qui est envers Troies liges salve la féauté de monseignor Clarenbaut.

1950 Hues de Fust.

1951 Simon de Brecon, liges salve la féauté deu duc de Bourgoigne.

1952 Misires Renaus de Angentes, liges.

1953 Bueson, son frere, liges.

1954 Misires Hues deu Chastel, liges.

1955 La dame *de Sessefonte,* liges et son chastel jurable.

1956 Baudouin de Buxuel, liges de sa fame. Li fié d'icelui fu Godefrai de Monteignai.

1957 Josbert de Buxuel, liges.

1958 Baudouin de Lahautece (*lis.* La Rautere), liges *de Sublanis* et de Bar.

1959 Estiene de Angentes, liges et garde.

1960 Renins de Borbone, liges, home le conte deu fié de son pere ès foires de Bar, VII *lb.* Li contes les rand.

1961 Baudouin.

1962 Li sires de Antri.

Corlée, Haute-Marne, a. et c. Langres.
Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
1949 La Ferté-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Troyes, Aube, chef-lieu du département.
1950 Foolz, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine, comm. Bourguignons.
1951 Bricon, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
1952 Engente, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1954 Châteauvillain, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
1955 Sexfontaines, Haute-Marne, a. Chaumont, c Juzennecourt.
1956 Buxeuil, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
Montigny-sur-Aube, Côte-d'Or, a. Châtillon-sur-Seine, chef-lieu de canton.
1957 Buxeuil, Aube, a. et c Bar-sur-Seine.
1958 La Rothière, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
Soulaines, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
Bar-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
1959 Engente, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1960 Bourbonne-les-Bains, Haute-Marne, a. Langres, chef-lieu de canton.
1962 Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.

1963 Damians de Areimbaincort por Hue des Coulonbés. Li fiez est LX s. de la ferperie et deu fié de Coulonbés.

1964 Miles de Heronvi.le; de Colunbiers. Je note de Jaiccort et de Ruicort por Hue Chauderon et Gautier, son filz.

1965 Anchiers de Burruville, II mois de garde eu chastel de Bar. I meson et L s. en la cense de Waissi por Adam de Umbercort et la moitié [de la] sompneie de Umbercort.

[3e PARTIE] (a)

1966 Herbert de Baiers.

1967 La fame feu Bartelemius de Cerix si come ses baron fu.

1968 Hue de La Foische.

1969 Hue de Commarcis; deu fié Oudes de Vanduevre.

1963 Arembécourt, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
Colombé-le-Sec et Colombé-la-Fosse, communes limitrophes situées toutes deux dans le département de l'Aube et l'arrondissement de Bar-sur-Aube, la première dans le canton de Bar, la seconde dans celui de Soulaines.
La Friperie, à Bar-sur-Aube. (D'Arbois de Jub., *Hist. de Bar-sur-Aube*, 101.)

1964 Haironville, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Ancerville.
Le Colombier, ferme, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne, comm. Dienville. Cette ferme ne se trouve que sur la carte de Cassini.
Jaucourt, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
Rouēcourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulaincourt.

1965 Beurville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
Bar-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Humbécourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.

1966 Bayel, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.

1967 Cirey sur-Blaise, Haute-Marne, a Wassy, c. Doulevant.

1968 La Fauche, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Saint-Blin.

1969 Commercy, Meuse, chef-lieu d'arrondissement.
Vendeuvre-sur-Barse, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.

(a) Ici l'encre noircit, ce qui indique le commencement du rôle qui se trouvait dans le quatrième registre du *Feoda Campanie* (1205 environ). La Ravallière, en copiant le titre de ce chapitre dans ce dernier registre, a lu par erreur : « *De Barro super sequanam,* » au lieu de « *Barro super Albam* ; » cette erreur est incontestable, puisque Bar-sur-Seine n'appartint aux comtes de Champagne qu'en 1223.

1970 Lambert de Brene, liges.
1971 Marc de Visnil, liges.
1972 Hue *de Avalone*, liges deu fié de Ligno.
1973 Chauderons de Val-Roguons, liges.
1974 Guilliaumes de La Cort-Sainte-Marie, liges.
1975 Hue de Risnel.
1976 La contesse de Vaxdemont.
1977 Bues d'Angentes, liges.
1978 Baudouin de Vavde, liges si come il fu au conte.
1979 Jahan de Chaumesnil, liges.
1980 Haymon du Rouvre.
1981 Guars de Saint-Martir, liges.
1982 Miles Li Bégues.
1983 Bues de Oilmai, liges.
1984 Renaus d'Argentes (*lis.* Angentes).
1985 Baudouin deu Buisson.
1986 Guilliaumes de Borreville, II mois de garde.
1987 Joubert de Buischel, liges.
1988 Simon de Buichel, liges.
1989 Tiecelìne d'Esclanz.
1990 Boucelins d'Aspre.
1991 Guilliaumes Li Begues, liges.
1992 Estienne d'Argences.

1970 Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
1971 Voigny, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1972 Avallon, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
Lignol, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1973 Vaux-sur-Saint-Urbain, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulaincourt.
1975 Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
1976 Vaudémont, Meurthe, a. Nancy, c. Vezelize.
1977 Engente, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
Vaudes, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
1979 Chaumesnil, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1980 Rouvre, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1981 Saint-Martin, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
1983 Ormoy-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
1984 Engente, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1986 Beurville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
1987-1988 Buchey, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
1989 Eclance, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
1992 Arganҫon, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Vendeuvre.

1993 Girars d'Arguel, plain homage.
1994 Renaus, li filz Oudes Li Beigues si come il fu au conte.
1995 La prevoste de Chautmont, lige.
1996 Guilliaumes, li filz feu Herbert Putemonoie.
1997 La fame Morel; la dame de Urville.
1998 Simon li sires de Montcler, liges sauve la féauté de la contesse de Bourgoingne.
1999 Arnoul li fiuz Hue de Risnel, liges de Ceris.
2000 La fame Gautier de Feilges, lige Renaus de Pogi le fist.
2001 Simon de Saxofontene, liges.
2002 Li fiuz Vilans de Avilli.
2003 Estienne de Blemerés, liges et III mois de garde.
2004 Jahans de Tyl, liges de la viconté de Bar et de la visconté de La Ferté et d'une disme que il a à Meri et à Saint-Tol; en tel maniere que s'il avoit III oirs, chascuns par soi seroit liges, et, s'il n'an avoit que I il seroit liges de touz iceiz.
2005 Hurrions de Wadesmonz.
2006 Renausdins de Pogi, liges de la part sa fame.
2007 Baudouin li sires de Antri.

1995 Chaumont, Haute-Marne, chef-lieu du département.
1997 Urville, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
1998 Monteclair, ville détruite, Haute-Marne, a. Chaumont, c. et comm. Andelot.
Comté de Bourgogne, autrement dit Franche-Comté.
1999 Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
Cirey-sur-Blaise, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
2000 Feuges, Aube, a. et c. Arcis-sur-Aube.
Pougy, Aube, a. Arcis-sur-Aube, c. Ramerupt.
2001 Sexfontaines, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
2002 Everly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
2003 Blumerey, Haute-Marne, a Wassy, c. Doulevant.
2004 Thil, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
Bar-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
La Ferté-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Méry-sur-Seine, Aube, a. Arcis-sur-Aube.
Saint-Oulph, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
2005 Vaudémont, Meurthe, a. Nancy, c. Vezelize.
2006 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2007 Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.

[XVI] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE SULEINES (a)

2008 Girars de Monantrie, liges deu charruage le conte.
2009 Raoul de Ville-sos-terre, liges et I mois de garde, qanqu'il a à Jusenecort et à Buscher et à Blesilli.
2010 La dame de Montréal, liges de Lile et de Chablives salve l'une et l'autre féauté deu dus; et, si guerre estoit entre le dus et le conte, il baudreit Lisle au conte.

[XVII] CE SUNT LI FIÉ DE LA FERTÉ

[1re PARTIE] (b)

2011 Li viscontes, liges et estages à La Ferté. De l'omage de La Ferté.
2012 Esteues, ses freres, liges; Jaques de Latreci lou fist et deit III mois de garde.
2013 Huars Moters, liges por Huon Brabarun.
2014 Hues, ses fiz, liges et deit III mois de garde.
2015 Joffroiz Felonie, liges et demi-an de garde.

2008 Montberie, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
2009 Ville-sur-Terre, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
Juzennecourt, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
Buchey, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
Blézy, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
2010 Montréal, Yonne, a. Avallon, c. Guillon.
Chablis, Yonne, a. Auxerre, chef-lieu de canton.
L'Isle-sur-Serain, Yonne, a. Avallon, chef-lieu de canton.
2011 La Ferté-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2012 Latrecey, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.

(a) Les trois articles qui suivent formaient le chapitre de Soulaines du deuxième registre du *Feoda Campanie*, achevé en 1201.
(b) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

2016 Guiarz de Voiselle, liges et III mois de garde.
2017 Humbers, ses freres, liges; Guiz de Chapignolles lou fist.
2018 Renauz de Granci, liges et II mois de garde; Odes de Lantil lou fist.
2019 Joibers de Granci, liges, VI mois de garde; Bauduins Mainers lou fist.
2020 Bertremiaus Coquille, liges et doit garde.
2021 Lambers de Grenai (*lis.* Grenci), liges. III mois de garde; Guia de Grenzi lou fist.
2022 Li oir Garin Peret, lige, III mois de garde.
2023 Li oir Milon Lou Gras, II mois de garde.
2024 Thiebaus d'Itainville, liges, I an de garde.
2025 Li oir Ancol de Marlai, lige et I an de garde; Miles de Marlai lou tint dou conte.
2026 Perres d'Aisi. liges et III mois de garde.
2027 Perres de Fontoites, liges et III mois de garde.
2028 Olivers de Fontoites, liges et III mois de garde.
2029 Bos de Lormel, liges et III mois de garde.
2030 Li oir Simon Lou Begue, liges et III mois de garde.
2031 Hue Soriars, liges, II mois de garde.
2032 *Matheus* Bochet, liges et III mois de garde.
2033 Roberz de Waudrimont, liges et II mois de garde; Godefroiz, ses fix, lou fist.
2034 Ebrars de Vile, liges et II mois de garde. Joffroiz de Juvaincort lou fist.

2016 Nous n'avons pu retrouver ce *Voiselle*, qui peut avoir donné son nom au Voisellemont, forêt comprise en grande partie dans la commune de Verpillières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
2017 Champignolles, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
2018 Grancey-sur-Ource, Côte-d'Or, a. Châtillon, c. Montigny-sur-Aube. Lanty, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2019-2021 Grancey-sur-Ource, Côte-d'Or, a Châtillon, c. Montigny-sur-Aube.
2024 Dinteville, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2025 Marnay, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Nogent-le-Roy.
2026 Essey-les-Eaux, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2027-2028 Fontette, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
2029 Ormoy-sur-Aube, Haute-Marne, a Chaumont, c. Châteauvillain.
2033 Vaudremont, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
2034 Ville-sous-la-Ferté, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube. Juvancourt, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.

2035 Richars de Lormoi, liges et II mois de garde.
2036 Guiars Pignon, liges et II mois de garde.
2037 Raol de Poulli, liges et II mois de garde.
2038 Renaus de Saint-Martin, liges et II mois de garde.
2039 Perres de La Ferté et Hues de Juvencort.
2040 Guiars Fromeus.
2041 Jeremies de Wlpilleres; sa fame lou fist.
2042 Miles d'Avallore.
2043 Hues de Brion.
2044 Richars de Coulant.
2045 Miles dou Postiz.
2046 Bertremaus Blator.
2047 Berangers de Orges.
2048 Hues Copés, liges et garde.
2049 Joibert de Chaumont.
2050 Liebaus de Renepont.
2051 Séguins de Dolencort.
2052 Bonars de Sirefonteine, liges. Guiars de Sirefonteine lou fist.
2053 Herbers Manevel, liges et doit garde.

2035 Ormoy-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2037 Ce Pouilly est aujourd'hui disparu, mais on trouve dans un pouillé de l'abbaye de Molesmes (Côte-d'Or, a. Châtillon-sur-Seine, c. Laignes), une paroisse du nom de *Pauliacus*, dans la circonscription de laquelle était située cette abbaye. Ce pouillé, qui fut rédigé au XIII[e] siècle, se trouve à la Biblioth. Imp., collection Fontette, t. XXVIII, f° 168. Nous le citons d'après l'*Etude sur la signification des noms de lieux en France*, de M. Houzé, p. 71.
2038 Saint-Martin, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
2039 La Ferté-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain. Juvancourt, Aube, a. et c Bar-sur-Aube.
2041 Verpillières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
2042 Avalleurs, Aube, a., c. et comm. Bar-sur-Seine.
2043 Brion-sur-Ource, Côte-d'Or, a. Châtillon, c. Montigny-sur-Aube.
2044 Coublanc, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Prauthoy.
2045 Le Puits, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
2047 Orges, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2049 Chaumont, Haute-Marne, chef-lieu du département.
2050 Rennepont, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
2051 Dolancourt, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Vendeuvre.
2052 Cirfontaines-en-Azois, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.

2054 Odes de Saint-Lieger, liges.
2055 *Gaardus,* liges; sa fame lou fist.
2056 Gontars et doit garde.
2057 Herans; Perres Li Rous lou fist.
2058 Hues Pié-d'oe, liges et doit garde.
2059 Hues de Fontoites et doit garde.
2060 Aubris de Essoie.
2061 Orris, freres lou viconte, liges.
2062 Garners de Marnai.
2063 Haguins de Chaume, II mois de garde.
2064 Gales de Granci, li vallez, et tient Augerre.
2065 Hues Chauderons.
2066 Symons de Clermont.
2067 Guiz de Vergi } Hues de Vergi tient ses II fiez.
2068 Hues de Paluel }
2069 Landris Cordelle.
2070 Bauduyns de Brecon, liges et III mois de garde; sa fame lou fist.
2071 Li niès Perre de Seint-Orbin. Li fiez est à Bosuncort.

[*Summa LVIII.*] *(a)*

2054 Saint-Léger, Aube, a. Troyes, c. Bouilly.
2059 Fontette, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
2060 Essoyes, Aube, a. Bar-sur-Seine, chef-lieu de canton.
2062 Marnay, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Nogent-le-Roy.
2063 Chaumes, Côte-d'Or, a. Châtillon, c. Baigneux-les-Juifs.
2064 Grancey-sur-Ource, Côte-d'Or, a Châtillon-sur-Seine, c. Montigny-sur-Aube.
Aujeures, Haute-Marne, a. Langres, c. Longeau.
2066 Clefmont, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
2067 Vergy, Côte-d'Or, a. Dijon, c. Gevrey, comm. Reulle.
2068 Palluau, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource, comm. Loges-Margueron.
2070 Bricon, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2071 Saint-Urbain, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulaincourt.
Bossancourt, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Vendeuvre.

(*a*) Somme rétablie d'après les art. 4 et 117 du *Feoda Campanie*.

[2e PARTIE] (a)

2072 Oudes de Lantil, liges emprès l'evesques de Langres.
2073 Godefrai li fiuz, liges deu four et des homes.
2074 Guiars de Gronoi (*lis.* Granci), liges et XL jors de garde.
2075 Misires Hue de Vergi, liges de iceus qui sont anviron Saine salve la féauté li dus de Bourges (*lis.* Bourgoigne).
2076 Li viscontes, liges.
2077 Tibaus de Entelule, liges.
2078 Pierres Li Rous, liges de II fiez c'est à savoir deu fié de son pere et de son oncle et deu fié dou pere salve la féauté au seignor de Clermont et deit garde.
2079 Landri Cordele, liges salve la féauté au seignor de Clermont.
2080 Girars *de Sirfonte*, liges.
2081 Gofrai de Jovancort, liges.
2082 La fame Hue Guaarz, lige.
2083 La fame Gérémie de Urpilers si come il est an brief.
2084 La fame Baudouin de Brecons, lige.
2085 Hue Moreers, liges.
2086 Herbert de Baiel, liges de La Ferté et de Bar.

2072 Lanty, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Langres, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2074 Grancey-sur-Ource, Côte-d'Or, a. Châtillon-sur-Seine, comm. Montigny-sur-Aube.
2075 Vergy, Côte-d'Or, a. Dijon, c. Gevrey, comm. Reulle.
Seine, fleuve.
Bourgogne, duché réuni à la France en 1477.
2078-2079 Clefmont, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
2080 Cirfontaines-en-Azois, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2081 Juvancourt, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
2083 Verpillières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
2084 Bricon, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2086 Bayel, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
La Ferté-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Bar-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.

(a) Ici l'encre jaunissant indique sans aucun doute le début du rôle compris également dans le second registre du *Feoda Campanie* (1201 au plus tard).

2087 Bues de Almoi, liges de La Ferté.

2088 Pierres de Fontenes, liges de La Ferté et de Bar.

2089 Guis de Champignoles, liges salve la felauté deu seignor de Vanduevre.

2090 Guibert de Arc.

2091 Morel de Gondricort.

2093 Ourris, li freres au viscontes, liges.

2094 Jaques de Latrecy, liges et III mois de garde. A [Ar] conville et à Mandreville et à Giuvancort et à Sivainrouvre et à Saint-Ligier.

2095 Joscelins de Avalone, liges de Gillencort salve la ligeité Girars de Arsai et li dus de Bourgoigne et le conte d'Aucerre; Joceliuz, son filz, fist l'omage.

[3e PARTIE] *(a)*

2096 Hue de Naielle tenait la moitié de Reci deu conte.

2087 Ormoy-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2089 Fontaine, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
Bar-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
2090 Champignolles, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
Vendeuvre-sur-Barse, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
2091 Arc-en-Barrois, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
2092 Gondrecourt, Meuse, a Commercy, chef-lieu de canton.
2094 Latrecey, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Arconville, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
Maranville, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
Juvancourt, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
Silvarouvre, Haute-Marne, a Chaumont, c. Châteauvillain.
Saint-Léger, Aube, a. Troyes, c. Bouilly.
2095 Avallon, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
Gillancourt, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
Arcey, Côte-d'Or, a. Dijon, c. Sombernon.
Bourgogne, duché réuni à la Couronne en 1477.
Auxerre, Yonne, chef-lieu du département.
2096 Nesle, Côte-d'Or, a. Châtillon, c. Laignes.
Recey-sur-Ource, Côte-d'Or, a. Châtillon, chef-lieu de canton.

(*a*) Ici l'encre noircit, ce qui indique le commencement d'un rôle qui doit être celui qui se trouvait dans le troisième registre du *Feoda Campanie* (1201). Il doit être suivi ici d'un autre compris dans le quatrième registre (1205 environ); mais nous n'avons pu trouver aucun indice de nature à nous révéler où peut en être le début.

2097 Rogier de Chaumont, l'autre moitié et ne sont mie en l'escrit le roi.

2098 Hue de Lantil est hom liges et n'est mie en l'escrit deu conte.

2099 Renaus de Lavalle sanblablement.

2100 Miles de Chaumont, liges.

2101 Huguenins, lige; valleiz est.

2102 Simon de Brecons, liges.

2103 Jocelins *de Avalone.*

2104 Baudouin de Sirofontene.

2105 Adenins de Linnieres, liges.

2106 Lore de Buxel, lige de la part Hue de Gigncort som seignor.

2107 Oudes de Aspremont, liges sauve la féauté deu duc et de la contesse de Bourgoingne et le conte de Monbeliars et le conte Estienne.

2108 Bertelemius de Nogent. Deu fié de Coom.

2109 Hertaus, liges.

2110 Oudes Poinciax.

2111 Oudes de Lenti, II ligeitez.

2112 Guis de Champignoles, liges.

2113 Reris li viscontes, liges.

2114 Reris de Warescons.

2115 Jaquins de Lastrecé, liges.

2097 Chaumont-le-Bois, Côte-d'Or, a. et c. Châtillon-sur-Seine.
2098 Lanty, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2100 Chaumont-le-Bois, Côte-d'Or, a. et c. Châtillon-sur-Seine.
2102 Bricon, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2103 Avallon, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
2104 Cirfontaines-en-Azois, Haute-Marne, a Chaumont, c. Châteauvillain.
2105 Lignières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
2106 Buxeuil, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
2107 Apremont, Meuse, a. Commercy, c. Saint-Mihiel.
Montbéliard, Doubs, chef-lieu d'arrondissement.
2108 Nogent-le-Roy, Haute-Marne, a Chaumont, chef-lieu de canton.
Condes, Haute-Marne, a. et c. Chaumont.
2111 Lanty, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2112 Champignolles, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
2115 Latrecey, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.

2116 Hue de Serpillieres *(lis.* Verpillières), liges sauve la féauté deu conte de Bar-le-Duc.

2117 Roceline, lige.

2118 Pierres Li Rous, liges emprès li sires de Clermont.

2119 Jahan de La Ville, liges.

2120 Girars de Montierri, liges.

2121 Hue de Pooilli, liges.

2122 Jahan Cordele, liges.

2123 Guis Guearz.

2124 Guilliaumes d'Arc.

2125 Macis, liges.

2126 Hue de Lanti.

2127 Tibaus [de] Dinteville.

2128 Guiars [de] Dinteville.

2129 Girars *de Sirofonte.*

2130 Jahan de Til, liges emprès Jaha[n] de Brene, mès li oir d'icelui sera tot liges.

2131 Hue, li fiuz Simon Li Begues, liges et III mois de garde. Li fié est à Coulonmiers et ce de Buischer et de Assenville et le fié de Moreil li Noirs de Sirefontene, la disme de Lanti laquele Mathis tient de ce meismes Hue et de ce de Orges.

2116 Verpillières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
2118 Clefmont, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
2119 Ville-sous-la-Ferté, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
2120 Montherie, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
2121 Poully, lieu disparu, près de Molesmes (voir art. 2037).
2124 Arc-en-Barrois, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
2126 Lanty, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2127-2128 Dinteville, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2129 Cirfontaines-en-Azois, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2130 Thil, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
2131 Colombey-les-Deux-Eglises, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
Buchey, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
Aizanville, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Cirfontaines-en-Azois, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Lanty, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
Orges, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.

2132 Poins deu Mont-Saint-Jahan. De La Bourse.
2133 Hue de Saint-Julian, plein homage; de Aujeurre près de Langres.
2134 Guilliaumes de Dinteville, liges deu fié qui est à Ditenville et deit III mois de garde à La Ferté.

[XVIII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE RONAI

[1re PARTIE] *(a)*

2135 Li vicuens. liges et doit estage.
2136 Li sires de Biaufort, liges.
2137 Li dui frere de Dronai, liges; et doit Gauchers estage V mois.
2138 Ogers de Seincherun, liges et VI semaines de garde.
2139 Giles, ses oncles, liges, III mois de garde.
2140 Jaques d'Anrué, III mois de garde.
2141 Anchers, liges, II mois de garde De I fié et d'un autre fié, III mois.
2142 Symons, ses filz, liges et III mois de garde.
2143 Jehans de Vile-Harduin, liges et III mois de garde.

2132 Mont-Saint-Jean, Côte-d'Or, a. Beaune, c. Pouilly-en-Montagne
2133 Saint-Julien, Côte-d'Or, a Dijon, c. Arc-sur-Tille.
Aujeure, Haute-Marne, a. Langres, c. Longeau.
2134 Dinteville, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
La Ferté-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Châteauvillain.
2136 Beaufort, aujourd'hui Montmorency, Aube, a. Arcis-sur-Aube, c. Chavanges.
2137 Drosnay, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2138 Saint-Chéron, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2140 Hanruel, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2143 Villehardouin, Aube, a. Troyes, c. Piney.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

2144 Reners dou Meis, liges et III mois de garde.
2145 Guiz li Vallès, VI semaines de garde.
2146 Gauters, li fiz Huon de La Riviere, liges, II mois de garde. De XIII sextiere de blef ou terrage.
2147 Miles de Seinte-Margerie, liges, III mois de garde.
2148 Guillaumes de Chaplainnes, liges.
2149 Thomas Braer, liges et II mois de garde. Deçà Marne.
2150 Aveline de Conantre, III mois de garde.
2151 Joffroiz de Montieu, III mois de garde.
2152 Nevelons d'Aunoi, liges, VI mois de garde; Elebaus d'Aunoi lou fist.
2153 Paiens Bochars.
2154 Escos de Douement, II mois de garde.
2155 Joffroiz de Mont-Rampon, liges, II mois de garde.
2156 Sui troi frere, lige.
2157 Raulz Li Franz, liges, VI semaines de garde.
2158 Phelipes de Gerseines, liges et garde.
2159 Renaus de Pogi, liges, III mois de garde; Thiebaus de Tainieres lou fist.
2160 Hues de Maignicort, liges et III mois de garde.
2161 Li sires de Pogi. II mois de garde; Bernars de Mont-Rampon est dou fié de Ronai, si com il dit.

2144 Le Meix-Tiercelin, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.
2146 Les Rivières, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2147 Margerie, autrefois Sainte-Marguerite, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont. C'était le chef-lieu de l'archidiaconé de *Sancta-Margareta*. (Voir le *Pouillé de Troyes* de 1407, publié par M. d'Arbois de Jubainville.)
2148 Chapelaine-sous-Margerie, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.
2150 Connantre, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
2151 Montangon, Aube, a. Troyes, c. Piney.
2152 Aulnay, Aube, a. Arcis, c. Chavanges
2154 Donnement, Aube, a. Arcis, c Chavanges.
2155 Morampont, ferme, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis, comm. Saint-Utin.
2158 Jasseines, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2159 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Tanière, ferme, Aube, a. Arcis, c. et comm. Chavanges.
2160 Magnicourt, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2161 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Morampont, ferme, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis, comm. Saint-Utin.

2162 Nevelons de Pingi, (*lis.* Pogi), liges, II mois de garde.
2163 Girars de Viane, liges, II mois de garde.
[illegible]64 Gauters de Viane, liges.
[illegible]65 Bigos, liges après lou seignor de Brene.
[illegible]6 Gauters, ses freres, liges et III mois de garde; Bigos tient l'un et l'autre.
21[illegible] Hues de Maiseręs, liges et demi-an de garde.
2168 [illegible]uiz, ses fiz, liges deu don lou conte et II mois de garde.
2169 [illegible]ris de Maisieres, liges et VI mois de garde.
2170 M[illegible] de Maiseres, liges et VI mois de garde.
2171 Mi[illegible]rs de Blaignicort, liges et VI mois de garde.
2172 Nic[illegible]e Blaignicort, liges et VI mois de garde.
2173 Perr[illegible]'Esclance, III semeines de garde.
2174 Esten[illegible]de Chinsil, III semeines de garde.
2175 Thieb[illegible] de Valentigni, liges, III mois de garde; Perres lo[illegible]st.
2176 Phe[illegible]s de Valentigni, liges et I mois de garde.
2177 R[illegible], ses freres.
2178 [illegible]aus d'Espaine, III mois de garde.
217[illegible]rens d'Unelvile, liges, III mois de garde.
2[illegible] Hues li filz Lancelain, liges, III mois de garde.
[illegible]1 Nicoles de Crespi, liges, III mois de garde.
[illegible]82 Bordins de Crespi, liges et III mois de garde.
2183 Hates de Lesmons, liges, III mois de garde.
2184 Phelipes de Waricort, liges et demi-an de garde.
[illegible]85 Maheus de Ramenru, liges et demi-an de garde.

2[illegible] Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2[illegible]164 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
[illegible] Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
[illegible]2169-2170 Maizières, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne-Napoléon.
[illegible]-2172 Blignicourt, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
[illegible] Eclance, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
[illegible]-2176 Valentigny, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
[illegible] Epagne, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
[illegible] Unienville, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Vendeuvre.
[illegible]-2182 Crespy, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
[illegible] Lesmont, Aube, a. Arcis, c. Brienne.
[illegible] Véricourt, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
[illegible] Ramerupt, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.

2186 Bertremeus de Troan, II mois de garde.
2187 Thiebaus de Ramenru.
2188 Symons de Weparfont (*lis.* Weparsont.
2189 Garniers de Troan, ses freres.
2190 Guillaumes li vallès de Domperre.
2191 Miles deu Meis-Alemant.
2192 *Herbertus* de Brai, liges.
2193 Fauques de Mailli.
2194 Symons d'Arceez.
2195 Guillaumes d'Arceez.
2196 Obers d'Arceez.
2197 Li fiz Huon Lou Rouz.
2198 Garners d'Erbice.
2199 Hues de Torci.
2200 Li fiés Jehan de Troies.
2201 Thibaus de Muteri, liges après lou segnor de Domperre.
2202 Li sires d'Arzilleres tient de Ronai la moitié de Seint-Estene et la justice et Brandoviler et Julli et albanes et les homes des seinz.
2203 Eustaces, li niés monsegnor Bernart l'arcediacre.
2204 Hues de Balencort.
2205 Nicol de Balencort, liges, VI semaines de garde.

2186 Trouan-le-Grand et Trouan-le-Petit, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2187 Ramerupt, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.
2188 Vaupoisson, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2189 Trouan-le-Grand et Trouan-le-Petit, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2190 Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2191 Le Meix-Tiercelin, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.
2192 Bray-sur-Seine (?), Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
2193 Mailly, Aube, a. et c. Arcis.
2194-2195-2196 Arcis-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
2198 Herbisse, Aube, a. et c. Arcis.
2199 Torcy-le-Grand et Torcy-le-Petit, Aube, a. et c. Arcis.
2200 Troyes, Aube, chef-lieu du département.
2201 Mutry, Marne, a. Reims, c. Ay.
Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2202 Arzillières, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
Rosnay, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
Saint-Etienne, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis, comm. Saint-Ouën.
Brandonvilliers, Aube, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2204-2205 Blaincourt, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne-Napoléon.

2206 Li flés Huon de Doonum.
2207 Bertremeus de Chevillon, II mois de garde.
2208 Haimes de Rovre.
2209 Fauques de La Riviere.
2210 Bauduyns de Lalue, Henris de Lalue lou fist.
2211 Nevelons de Gerseinnes, liges et garde.
2212 *Dominus* de Domperre tient de Ronai, Braibant et Humbercort.
2213 Il est à savoir que, por lou fié que G. de Montgirbout eschanja à Oger de Saint-Cheron, mist ou fié la contesse quanque il tient dès Droenai tres quæ à Marne.

[*Summa LXXX minus I.*] *(a)*

[2e PARTIE] *(b)*

2214 Simon de Chalestre, liges et III mois de garde.
2215 Tibaus de Taumieres (*lis.* Tainnieres), liges et III mois de garde.

2206 Dosnon, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2207 Chevillon, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
2208 Rouvre, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube.
2209 Les Rivières, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2210 La Loie, ferme, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont, comm Outines.
2211 Jasseines, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2212 Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Brébant, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.
Humbécourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
2213 Mongivroux, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Saint-Chéron, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
Drosnay, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
Marne, rivière, affluent de la Seine.
2214 Chalette, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2215 Tanière, Aube, a. Arcis, c. et comm. Chavanges.

(*a*) Somme rétablie d'après les nos 12 et 119 du *Feoda Campanie*.

(*b*) Ici l'encre pâlit. Ce second rôle se trouvait dans le second registre du *Feoda Campanie* (vers 1201).

2216 Ellebaus de Aunai, liges emprès Gauchier de Rovegni et VI semaines de garde.

2217 Ménars de Blaignecort [liges] et III mois de garde.

2218 Pierres de Valengtin, liges et III mois de garde.

2219 Gautiers de Feleines, liges.

2220 Raoul de Beart, liges.

2221 Li viscontes de Ronnai, liges salve la féauté au conte de Brene, et deit estage.

2222 Achars de Maisieres, liges et III mois de garde.

2223 Guilliaumes de Chaplaignes, liges.

2224 Jervaises de Vianne, liges.

2225 Henri de Baluel.

2226 Jahans de Gaudesmont, liges.

2227 Oudars de Aunai, liges de XV l. de terre à Ville-Domange sauve la féauté deu conte li rois tesmoing *(lis.* deu conte de Retel) *(a);* à Oudars d'Aunai et à Thomas de Soay plege de XV *lb.* de terre par feisanz.

2228 Bertelemiu [de] Cheivillum, III mois de garde.

2216 Aulnay, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
Rovegni est sans doute une fausse leçon pour Juvigni, comme on lit à l'art. 2268; Juvigny-en-Perthois (?), Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Ancerville.

2217 Blignicourt, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.

2218 Valentigny, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.

2219 Fuligny, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.

2220 Béard, ferme, Aube. a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines, comm. Crespy.

2221 Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.

2222 Maizières, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.

2223 Chapelaine-sur-Margerie, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.

2224 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.

2226 Gudmont, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulaincourt.

2227 Aulnay-l'Aître, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Courdemanges, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Souaïn, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.

2228 Chevillon, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.

(a) Voyez la note de l'art. 1697 où la même faute est reproduite.

2229 Gautiers des Rivieres, liges et II mois de garde. Li fié est XL setiere de blé eu terrage le conte de Ronnai.

[3e PARTIE] *(a)*

2230 Jahans de Villehardouin, liges.
2231 Ogiers de Saint-Kaurain, liges.
2232 Aubert li rous *de Brecis*, liges de la part sa fame.
2233 Simon de Chalete, liges.
2234 Renaus de Yspaine.
2235 Miles Bodris.
2236 La fame Gautier de Vianne.
2237 Gervaises de Vianne.
2238 Li visconte de Rance.
2239 Girars de Maisnilcort.
2240 Hue de Clairi, liges.
2241 Raous de Tremilli, liges.
2242 Raous de Braz.
2243 Raous de Saint-Augustin, liges.
2244 Hates de Montranpon, liges.
2245 Barth. de Colunbiers.

2229 Les Rivières, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont. Rosnay, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
2230 Villehardouin, Aube, a. Troyes, c. Piney.
2231 Saint-Chéron, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2232 Broyes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2233 Chalette, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2234 Epagne, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
2236-2237 Vienne-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
2238 Rance, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
2239 Magnicourt, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2240 Clereuil, aujourd'hui Pars, Aube, a. Arcis, c. Chavanges. (Voir art. 1628.)
2241 Tremilly, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
2242 Braux-le-Comte, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2243 Saint-Utin, Aube, a. Vitry, c. Sommepuis.
2244 Morampont, ferme, Aube, a. Vitry, c. Sommepuis, comm. Saint-Utin.
2245 Le Colombier, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne, comm. Dienville.

(*b*) Ici l'encre noircit, ce qui nous fournit l'indice du début du rôle compris dans le quatrième registre du *Feoda Campanie* (1205 environ).

2246 Hue de Crespi, liges sauve la féauté le conte de Brene.
2247 Simon de Saint-Levant, liges.
2248 Herbert de Lamote.
2249 Giles de Donnemant, liges si come il fu au conte.
2250 Motel de Meisieres, liges.
2251 La fame Quarré, liges.
2252 Guichars de Meisieres, liges.
2253 La fame Valeiz si come il fu au conte.
2254 Aielais de Moielan.
2255 Gui de Pogy, liges.
2256 La viscontesse de Rance, lige.
2257 Gui de Pogi, liges et III mois de garde.
2258 Renaus de Pogi, III mois de garde. De la justice Saint-Ligier de hors des santiers et deu fié Jonquery.
2259 Guilliaumes de Biau-rain, liges de C s. lesquex il a à Saint-Augustin.
2260 Machaires des Chapelles, liges.
2261 Conneue chose est que la contesse *Blancha* aparut à Pierre de Valengtin. III flez, leque il tenoit de celui Hue de Felignes, c'est à savoir la moitié de Felignes laquele icil meismes Hue tenoit de la part son pere et le flé que il tenoit de celui Mathi de Esclance, c'est à savoir demi-mui de blé à Valengtin. et le flé

2246 Crespy, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
2247 Saint-Louvent, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2249 Donnement, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2250,2252 Maizières, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
2254 Moëlain, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
2255 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2256 Rance, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
2257-2258 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2258 Saint-Léger-sous-Margerie, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
Joncreuil, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2259 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
2260 Les Grandes et les Petites-Chapelles, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
2261 Valentigny, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
Eclance, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
Rosnay, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
Fuligny, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.

que il tenoit de celui Simon li Borgnes de Rosnai à Rosnai, c'est à savoir cens acoutumable et un pré. Conneue chose est que Hue de Felignes est home liges de tot ice que il tient, ainsint que s'il avoit II oirs, l'autre seroit liges de la moitié de Felignes laquele moitié provint de son pere.

2262 Misires Jahan Espoisse est hom liges mon seignor le conte de totes choses, lesqueles il tient de la partie de sa fame en la mairerie d'Iles et en autres leus de la part de la devant dite fame.

2263 Guilliaumes de Saint-Johan de II fist homage et ligeité à monsegnor li cuens de II, desqueux son pere avoit fet ce en la prevosté de Melz *(a)* et an la prevosté Saint-Florantin.

2264 Guis de Blegni est liges de la moitié deu marchié de Saint-Florantin.

2265 Giles de Saint-Cheiron, liges.

2266 Tyebaus de Taisnieres, liges.

2267 Menars de Pleignicort (*lis.* Bleignicort).

2268 Ellebaus de Aunai, liges emprès Gautier de Juvigni.

2269 Pierres de Valentigni, liges.

2262 Isle-Aumont, Aube, a. Troyes, c. Bouilly.
2263 Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
Meaux, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Saint-Florentin, Yonne, a. Auxerre, chef-lieu de canton.
2264 Bligny-en-Othe, Yonne, a. Joigny, c. Brienon.
Saint-Florentin, Yonne, a. Auxerre, chef-lieu de canton.
2265 Saint-Chéron, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2266 Tanière, ferme, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
2267 Blignicourt, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.
2268 Aulnay, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.
Juvigny-en-Perthois, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Ancerville.
2269 Valentigny, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne.

(*a*) Il y a un signe d'abréviation sur l'*e*; mais il est très-probable que les termes *prévosté de Melz* sont traduits du latin *prepositura de Meldis*.

[XIX] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE WASSI

[1re PARTIE] *(a)*

2270 Houdouins de Robert-Yspaigne, III mois de garde. Li fié est en c setiere de blé à Villenueve.

2271 Miles de Grant, VI semaines de garde. Li fié est à Aircincort *(lis.* Arnancort).

2272 Bartelemius de Susammont, liges et demi-an de garde. Li fié est à Susammont et à Waissi, terre arable.

2273 Guis de Cuitel *(lis.* Cuirel), liges et demi-an de garde. A Waissi. VI^xx et VI sest.

2274 Li gouvernaus de Ambouville, lige et an de garde. A A Waissi, LX set. et II pars deu moulin et ce que li contes i avoit à Bresdeival et à Trois-Fontenes et à Floirnoi et à Arainville.

2270 Robert-Espagne, Meuse, a. et c. Bar-le-Duc.
La Neuville-à-Bayard, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
2271 Grand, Vosges, a. et c. Neufchâteau.
Arnancourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevent.
2272 Suzémont, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2273 Curel, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
2274 Ambonville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevent.
Brousseval, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
Trois-Fontaines-la-Ville, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
Flornoy, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
Avrainville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.

(*a*) Dans le *Feoda Campanie*, on ne trouve l'indication de la châtellenie de Wassi, que dans le troisième registre, datant du commencement de la régence de Blanche de Navarre (1201 environ). Il renferme, d'après les extraits de La Ravallière, deux chapitres différents sous le titre *De Vasseio* qui, sans doute, équivalent aux deux parties que l'on remarque ici. Toutefois, dans cette copie française, leur ordre chronologique a dû être interverti ; ainsi, la deuxième partie nous offrirait le plus ancien de ces rôles et par conséquent le plus étendu. Il suffit, pour se convaincre de cette transposition, de comparer les articles 2272 et 2283, 2273 et 2287, 2275 et 2292, 2276 et 2297, 2277 et 2289.

2275 Garniers de Summe-Ville, II mois de garde; LX setiere à Waissi.

2276 Ellebaus de Waubercies, II mois; LXIII setiere de blé. Nos avons LX tesmoins de serjanz que à isceiz escrit firent homage et *aliter* nos ne savons.

2277 Bertelemius de Provanchieres, II mois de garde de la part de la fame qui fu fame Aubert de Brichi. Li fié est LX setiere de blé à Waissi et XXX *lb.* que il ot por recoivre l'aleui de Brachi et de Flameri.

2278 Manesiers des Vaus, VI semaines de garde. Li fié est XL s. en la cense de Waissi.

[2e PARTIE] *(a)*

2279 Adam de Cosance. VI semaines de garde; Jeufrai son fiuz tient le fié. En cens de Vaus-le-Conte XXX s. et un mui de blé un demi.

2280 Girars de Tanscort, VI semaines de garde. Eu cens de Waissi, IIII *lb.* et X s. De ice fié, dona icil meismes XL s. au chancelier de Rains et li chanceliers icex à Jahan de Walescort, et X s. qui remainent cheirent au conte à la Pasque; face d'iluec li conte sa volenté.

2275 Sommeville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
2276 Vaubercey, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne, comm. Blaincourt.
2277 Provenchères, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulaincourt.
Brachey, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
Flammérécourt, Haute-Marne, a Wassy, c. Doulevant.
2278 Vaux-sur-Blaise, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulaincourt.
2279 Cousances-aux-Forges, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Ancerville.
Voillecomte, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
2280 Tincourt, Marne, a. et c. Epernay, c. Venteuil.
Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Valcourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.

(a) Nous faisons commencer cette partie en cet endroit à cause du changement qui se produit dans la rédaction; ainsi l'art. 2279 est le premier du chapitre où le nom du feudataire est suivi de celui de son héritier; dans tous les cas, ce rôle ne peut commencer avant l'art. 2278, puisque l'art. 2277 est le dernier de ceux qui concernent des fiefs énoncés dans le second rôle.

2281 Erars de Prigni, VI semaines de garde; Miles de Grant le fist.

2282 Jeufrai de Broseval, liges et estage. A Brosceval.

2283 Tiecelins de Susanmont; Bertelemius de Susanmont, liges et demi-an de garde.

2284 Aubert des Illes, II mois de garde et demi-moulin à Waissi.

2285 Houdouin de Robert-Espaigne, III mois de garde. Il meismes le fist.

2286 Gautier de Cuisel (*lis.* Cuirel), VI semaines de garde. A Dammartin, terre arable.

2287 Renaut de Cuizel (*lis.* Cuirel), liges et demi-an de garde; Guis, son fils, de Cuizel le fist.

2288 Regniers de Ambonville, liges et I an de garde; Regniers, son fiuz le fist.

2289 Aubert de Brachi, II mois de garde; Bartelemius de Prouvanchierres le fist. LX setiere de blé à Waissi et ot XX *lb.* por recoivre son alueu à Brachi et de Flammencort (*lis.* Flamméricort).

2290 Gautiers Chauderons, VI semaines de garde. Son alueu de Charme por lequel il ot deniers.

2291 Liebaus de Danmartin, II mois de garde. LX setiere de blé et XX s. en la cense de Waissi.

2281 Pringy, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Grand, Vosges, a. et c. Neufchâteau.

2282 Brousseval, Haute-Marne, a. et c. Wassy.

2283 Suzémont, Haute-Marne, a. et c. Wassy.

2284 Ile, Marne, a. Vitry, c. Thiéblemont.

2285 Robert-Espagne, Meuse, a. et c. Bar-le-Duc.

2286 Curel, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
Dommartin-le-Franc et Dommartin-le-Saint-Père, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.

2287 Curel, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.

2288 Ambonville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.

2289 Brachey, Haute-Marne, a Wassy, c. Doulevant.
Provenchères, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulaincourt.
Flammérécourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.

2290 Charmes-la-Grande et Charmes-en-l'Angle, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.

2291 Dommartin-le-Franc ou Dommartin-le-Saint-Père, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.

2292 Hate de Summeville; Garniers de Summeville, II mois de garde.

2293 *Boso* de Chevillon, II mois de garde; Jeufrai de Rigicort est oir li filz de la fille. I muis de blé, lequel li abés de Moustier-Anders tient por le filz moine.

2294 Fromons de Waissi, liges et estage tient la chastelerie et les terres.

2295 Houdouin de Walescort, VI semaines de garde. II muis de blé *in sompneiss* de Waissi.

2296 Pierres de Valescor, VI semaines de garde. Por les deniers lesquex il ot et II eres en la chastelerie de Waissi.

2297 Hue de Wabercies, II mois de garde; Ellebaus le fist.

2298 Hue de Valenes (*lis.* Valerés), I mois de garde. A Valeines (*lis.* Valeirés).

2299 Jahans Li Povres, VI semaines de garde. A Tresfonteines, terre arable, lesqueles terres li moines de Clarevax tiennent et Hue de Trois-Fonteines.

2300 Aubert Angiers, VI semaines de garde. Il ot XV *lb.* por son alueu de Danmartin.

2301 Raous de Danmartin, VI semaines de garde. Por son alueu ansint que il reçut deu conte; li devans dit Aubert le tient.

2302 Gilebert de Waissi, liges et estage.

2303 Henri d'Allencort (*lis.* Attencort), I mois de garde. Il vit.

2292 Sommeville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
2293 Chevillon, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
Rachecourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Chevillon.
Montiérender, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
2294 Wassy, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2295-2296 Valcourt, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
2297 Vaubercey, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne, comm. Blaincourt.
2298 Vallerest, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
2299 Trois-Fontaines-la-Ville, Haute-Marne, a. et c. Wassy.
Clairvaux, Aube, a. et c. Bar-sur-Aube, comm. Ville-sous-la-Ferté.
2300-2301 Dommartin-le-Franc ou Dommartin-le-Saint-Père, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
2303 Attancourt, Haute-Marne, a. et c. Wassy.

2304 Jeufrai deu Boisson, vi semaines de garde. ii muis de blé à Waissi et xx s. en la vante. Morz est sanz oir, li fié eschie au conte.

2305 Guiars de *Fraisno*, liges.

2306 Houdouin de Wassi, liges.

2307 Ancel de Charmes, liges de totes choses qu'il tient par héritage et de totes autres, qui, par l'alueu escheirent à li ou eschaoir doivent en tans à venir.

[XX] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE NOGENT

[1re PARTIE] *(a)*

2308 Tirel, liges.

2309 Hubert de Saint-Quantin, liges sauve la féauté Miles deu Qnt (*lis.* de Saint-Quantin).

2310 Oudes de Cofflans. De celui meismes, liges.

2311 Literis de Gorgenai, liges.

2312 Thomas de Saint-Germain, liges emprès l'evesque de Chaalons. Li fié est à Ferreus.

2304 Le Bouchon, Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Montier-sur-Sanlx.
2305 Fresnay, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Soulaines.
2307 Charmes-la-Grande et Charmes-l'Angle, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
2309 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2310 Conflans-sur-Seine, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2311 Courgenay, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
2312 Saint-Germain-la-Ville, Marne, a. Châlons, c. Marson.
Ferreux, Aube, a. Nogent, c. Romilly.

(*a*) Ce rôle devait se trouver au troisième registre du *Feoda Campanie*, ainsi que le prouve notre art. 2319, extrait par La Ravallière (n° 160) qui, cependant, a omis le titre de la châtellenie auquel il appartenait. Ce registre est de 1201 environ.

2313 Miles li fiuz Godefrai des Reis, liges. Li fié est qanqu'il a à Nogent et à Ponz et à La Chapelle.

2314 Simon de Corpalai, liges. Sa meson de Corpalai.

2315 Guilliaumes de Corpalai, liges. Sa meson et LX s. randuz.

2316 Henri de Chenorse (*lis.* Chenoise) tient le fié Giles de Atri, c'est à savoir : terre arable, Lugront, et est home le conte de autre fié qui est au Plaissie. Ainsint tient-il II fiez, lesquex doivent II homages et com il aura oir, il fera homage por l'autre de iceiz fié.

2317 Thomas de Chesnai tient le fié Herbert de Guastins, c'est à savoir C s. randuz, lesquex li moines de Joy solvent.

2318 Cune de Bétune. Deu fié lequel est Moustier-en-Poisie.

2319 De icez somes verai liquel sont home le conte et ne sont mie en escrit deu père conte le Henri, ne an l'escrit deu fil.

[2e PARTIE] (*a*)

2320 Renaus de Saint-Aubin, liges.

2321 Felis, liges.

2322 Pierres de Chaelons, liges.

2313 Nogent-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
Pont-sur-Seine, Aube, a. et c. Nogent.
La Chapelle-Godefroy, Aube, a. Nogent, c. Saint-Aubin.
2314-2315 Courpalais, Seine-et-Marne. a. Coulommiers, c. Rozoy.
2316 Chenoise, Seine-et-Marne, a. et c. Provins.
Lugrand, ferme, Aube, a. et c. Nogent-sur-Aube, comm. La Chapelle-Saint-Nicolas. Cette ferme n'est figurée que par Cassini.
Le Plessis-Barbuise, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
2317 Le Chenoy, ferme. Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Saint-Brice. Cassini écrit Chenoy et la désigne comme hameau.
Gastins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Nangis.
L'Abbaye de Jouy. Seine-et-Marne, a. et c. Provins, comm. Chenoise.
2318 Béthune, Pas-de-Calais, chef-lieu d'arrondissement.
Moutiers-en-Puisaye, Yonne, a. Auxerre, c. Saint-Sauveur.
2320 Saint-Aubin, Aube, a. et c. Nogent.
2322 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.

(*a*) Cette partie équivaut sans doute au chapitre de Nogent du cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214 à 1222).

2323 Erville, liges.
2324 Gauchiers de Jovigni.
2325 Milet de Riges, liges.
2326 Adam de Conables.
2327 Thomas de Saint-Germain.
2328 La reine *(a)* de Saint-Martin.
2329 Girars Moutons de Venisi [liges] et I mois de garde. Li fié est à Liors, en prez et en terre arable et à Leschieres, terre arable et cens.

[XXI] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE PONZ-SUR-SAIGNE

[1re PARTIE] *(b)*

2330 Hue de Rumilli, II mois de garde. Li fiez est à Cortimununcle et à Saint-Beneait.
2331 Dude de Saint-Memor; Tierris, son filz le fist por lui, I mois de garde. Li fiez doit estre anquis.
2332 Pierres li fiuz Gauchier, I mois de garde.

2324 Joigny, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
2325 Rhéges, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
2327 Saint-Germain-la-Ville, Marne, a. Châlons, c. Marson.
2328 Saint-Martin-de-Bossenay, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2329 Venizy, Yonne, a. Joigny, c. Brienon.
Liours, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. La Saussotte.
Léchelle-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2330 Romilly-sur-Seine, Aube, a. Nogent, chef-lieu de canton.
Courmononcle, Aube, a. Troyes, c. Aix-en-Othe.
Saint-Benoît-sur-Vanne, Aube, a. Troyes, c. Aix-en-Othe.
2331 Saint-Mesmin, Aube, a. Arcis, c. Méry.

(a) Le texte latin portait sans doute *Regina*, prénom féminin que le traducteur a pris pour un titre.
(b) Rôle d'Henri Ier (vers 1170).

2333 Pierres de Saron.
2334 Raous de Villegruis, liges et III mois de garde. Ce qu'il a à Origni et à Orviler.
2335 Pierres de Boi, IIII mois de garde.
2336 Li hers de Triaignel, II mois de garde.
2337 Hue de Gumeri. A Origni.
2338 Arnoul Boisson.
2339 Robert de Fontenai, VI semaines de garde. Au moulin de Moncel et à Lieon.
2340 Giles de Marigni. A Ponmerues.
2341 Li hers Hue de Marri; Hernous Boisseus le tient. A Origni.
2342 Li hers Renart de Bosecirai, liges et III mois de garde.
2343 Renaus de Pontmereus, liges et garde et qanqu'il a à Pomereus et à Feljon et à Origni.
2344 Fromonz, li fiuz Hue de Chesill., liges et III mois de garde. A Jenai et à Bocheri.
2345 Houdeuin de Mannai; Miles de Beloir le fist, liges et III mois de garde. A Menai et à Alterive.

2333 Saron, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2334 Villegruis, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
Origny-le-Sec, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
Orvillers, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2335 Bouy-sur-Orvin, Aube, a. et c. Nogent.
2336 Traînel, Aube, a. et c. Nogent.
2337 Gumery, Aube, a. et c. Nogent.
Origny-le-Sec, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2339 Fontenay-Bossery, Aube, a. et c. Nogent.
Lion, Aube, a. Nogent, c. et comm. Romilly.
2340 Marigny-le-Châtel, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.
Pommereau, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Saint-Hilaire ou Faverolles.
2341 Méry-sur-Seine, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.
Origny-le-Sec, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2342 Fontenay-Bossery, Aube, a. et c. Nogent.
2343 Pommereau, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Saint-Hilaire ou Faverolles.
Foujon, ferme, Aube, a. et c. Nogent, comm. Pont-sur-Seine.
Origny-le-Sec, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2344 Beauchery, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2345 Marnay, Aube, a. et c. Nogent.

2346 Renaut de Gelaines, II mois de garde.
2347 Li hers Beruiers des Vignes, II mois de garde.
2348 Miles de Pont-mereus.
2349 Godefroi des Rois, III mois de garde à Pons et à la franchise de ses homes à Pons.
2350 Estienne de Paienz, liges et II mois de garde.
2351 Abraham de Prouvins, III mois de garde.
2352 Garniers Godars, II mois de garde. A Selvigni et à Saint-Ylaire, III muis de blé et V s. de cens à Pons.
2353 Li hers Ansiau, liges et IIII mois de garde et qanqu'il a à Pons.
2354 Li fluz Jeufrai, liges et II mois de garde et qanqu'il a à Pons.
2355 Li fluz Bueves de Pons, liges et II mois de garde. A Pons et la disme Perigni, laquele li moine tiennent.
2356 Li fluz Tibaus Li Convers, liges et II mois de garde.
2357 Phelipes de Barbuse, liges et VI semaines de garde. A Champcourt.
2358 Tibaus Pelerins, X mois de garde.
2359 Frahers des Eschcles, garde.
2360 Godefrai de Escornai (*lis.* Esternai?), II mois de garde. à Lesigni et à Monciax et à Gey et à Saint-Martin.

Balloy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
Hautes-Rives, Yonne, a. Sens, c. Pont, comm. Villemanoche. Ce lieu ne se trouve que dans la carte de Cassini.

2346 Gelannes, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2347 Le Vigne, ferme, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Saint-Hilaire ou Faverolles.
2348 Pommereau, Aube. a. Nogent, c. Romilly, comm. Saint-Hilaire ou Faverolles.
2349 Rhèges, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
Pont-sur-Seine, Aube, a. et c. Nogent.
2350 Payns, Aube, a. et c. Troyes.
2351 Provins, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2352 Soligny-les-Etangs, Aube, a. et c. Nogent.
Saint-Hilaire ou Faverolles, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2353-2355 Pont-sur-Seine, Aube, a. et c. Nogent.
2355 Périgny-la-Rose, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
2357 Barbuise, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
2360 Esternay, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.

2361 Nicole de Donion.
2362 Li hers Frahers de Nogent, liges. A Pons.
2363 Frahiers de Nogent, liges. A Planchetes
2364 Simon de Ridel, II mois de garde. A Pons, li moine le tienent.
2365 Li hers Guarin Malfillatre, II mois de garde.
2366 Elies de Marna. A Ponz; Raoul de Ponz le tient.
2367 Adam de Monteri.
2368 Pierres de Gelanne, III mois de garde. A Cresanci.
2369 Li hers Hue de Vilers, II mois de garde. A Saint-Martin et à Origni et à Eschemines.
2370 Renaus de Marpigni, liges de sa part laquele il a eu bois de Ferrieres, et des autres qui apartienent à icel bois salve la ligeité, se aucune chose avenist à li de son heritage.
2371 Hunbaus de Barbuse, II mois de garde.
2372 Beneait de Ponz. A Saint-Patroclit.

[*Summa XLII.*] *(a)*

Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
Saint-Martin-de-Bossenay, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2361 Dosnon, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2362 Nogent-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
Pont-le-Roi, Aube, a. et c. Nogent.
2363 Les Planches, ferme, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. Barbuise.
Pont-le-Roi, Aube, a. et c. Nogent.
2366 Marnay, Aube, a. et c. Nogent.
Pont-le-Roi, Aube, a. et c. Nogent.
2368 Gélannes, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
Crancey, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2369 Villiers-aux-Corneilles, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Saint-Martin-de-Bossenay, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
Origny-le-Sec, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
Echemines, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.
2371 Barbuise, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
2370 Le même que la *Silva Ferrarias*, d'une charte de 980 environ. (D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, I, 462) Il nous semble impossible d'y voir une autre forêt que celle de Sourdun, entre Provins et Nogent.
2372 Saint-Parres ou Saint-Patrocle, chapelle, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. La Saulsotte.

(a) Somme rétablie d'après le n° 138 du *Feoda Campanie*.

[2e PARTIE] (a)

2373 Miles de Baloier, liges et III mois de garde de la part sa fame. Li fié est la moitié de tot ce qu'il a à Mernai, et de cex que il amoisonna au moines de Secillieres, et le fié que il tienent d'icelui à Hauterive.

2374 Nicolas de La Sauceite, liges de qanqu'il avoit aus Planchetes et à Barbuse, lequel il acheta de Fraiers de Poci.

2375 Garniers de Ferrox, liges de sa meson de Ferrox.

2376 Raous, liges.

2377 Berte, la fame Loeys d'Airseles, lige.

2378 Miles de Menoym, liges de sa part.

2379 Guilliaumes.

2380 Gautier de Saint-Beneait, liges.

2381 Guilliaumes de Chanpiax, liges.

2382 Adam de La Ville

2383 Pierres de Boy, plain homage.

2373 Balloy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray-sur-Seine.
Marnay, Aube, a. et c. Nogent.
Sellières, ancienne abbaye, Aube, a. Nogent, c. et comm. Romilly.
Hautes-Rives, Yonne, a. Sens, c. Pont, comm. Villemanoche. (Voir art. 2345.)

2374 La Saulsotte, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
Les Planches, ferme, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. Barbuise.
Barbuise, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
Poussey, hameau avec château, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Maizières-la-Grande-Paroisse.

2375 Ferreux, Aube, a. Nogent, c. Romilly.

2377 Aizelles (?), Aisne, a Laon, c. Craonne.

2380 Saint-Benoît-sur-Vanne, Aube, a. Troyes, c. Aix-en-Othe.

2381 Champeau, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque, comm. Voisines.

2382 Ville-lès-Chaast, Aube, a. Troyes, c. Estissac, comm. Bucey-en-Othe. Le nom de Ville-lès-Chaast n'est donnée que par Cassini, la carte de l'Etat-Major réunissant ce hameau à celui de Chaast sous ce dernier nom.

2383 Bouy, Aube, a. et c. Nogent.

(b) Ici l'encre noircit, indication du début du rôle contenu dans le troisième registre du *Feoda Campanie* (1201).

2384 Nimiers de Corteyan deit ce estre deu terrage de
2385 Guilliaumes de Ponmeriax, liges.

[XXII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE CHANTE-MELLE

[1re PARTIE] (a)

2386 Oudes de Amilli, liges et estage et qanqu'il a à Chante-Melle.
2387 Odes de Pogi, liges et estage. A Celle et le paage de Codes et LXX s. eu tonliu de Chante-Mele.
2388 Miles de Saint-Quantin, liges et estage et ce que il a à Saint-Quantin et en la poesté de Chante-Melle.
2389 Pierres de Saron. Ce que il a à Chante-Melle.
2390 Hue de Rumilli. Quanqu'il a en la prevosté de Chante-Melle et à Cofflans.
2391 Frahiers li filz Haston; Pierres d'Esclavelles, liges.

2384 Courtavant, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. Barbuise.
2385 Pommereau, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Saint-Hilaire ou Faverolles.
2386 Amillis, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
Chantemerle, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2387 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
La Celle-sous-Chantemerle, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Queudes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2388 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2389 Saron, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2390 Romilly-sur-Seine, Aube, a. Nogent, chef-lieu de canton.
Conflans, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2391 Esclavolles, Marne, a. Epernay, c. Anglure.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172). La Ravallière a omis de relever le titre du chapitre de cette châtellenie dans le premier registre du *Feoda Campanie*. Son existence nous est prouvée par la *Summa militum* qui se trouvait à la fin de ce registre.

2392 Li hers Rogier, li fiuz Haston, liges en la chastelerie de Chantemelle.

2393 Phelipes de Barbuse. Ce qu'il a à Barbuse et à Postegi.

2394 Ertaus de La Sauceie. A Postengi et la meson de La Saucete et ce qu'il a à Chantemelle.

2395 Li hers monseignor Nevelon, liges. A Chantemelle et à Charmoi.

2396 Oudes Pes-de-Noiers, liges. Au Tueil et à Vilers et à Chantemelle.

2397 Hue *de Fons*, liges. A Fontein de Neis.

2398 Girars Nisars. A Beton-Basoches et à Chantemelle.

2399 Godefrai de Escornai (*lis.* Esternai). A Potengni et à Chantemelle et en autre leu.

2400 Hunaus de Chantemelle. Ce que il a à Chantemelle.

2401 Estienne Brichemer. A Cofflanz et à Forestain (*lis.* Forestair) et à Chantemelle.

2402 Hates *de Cubitis*. Aus Coudes et Potengni et à Chantemelle.

2403 Nichol de Donion, liges. A Postengni et à Chasnele et la Vign[e] Gervaise.

2392 Chantemerle, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2393 Barbuise, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2394 La Saulsotte, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2395 Charmoy, Marne, a. Epernay, c. Anglure, comm. La Celle-sous-Chantemerle.
Villiers-aux-Corneilles, Marne, a. Epernay, c Anglure.
2397 *Fons* est la forme latine de Fontaine-[Denis].
Fontaine-Denis, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2398 Beton-Bazoches, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2399 Esternay, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2401 Conflans, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
La Forestière, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2402 *Cubitis*, forme latine de Queudes.
Queudes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2403 Dosnon, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.

2404 Aubers Li Rous, liges. A Chesnoi et en autre leu.
2405 Guilliaumes de Lessart. A La Forteresciere et à Chantemelle et à Wangaignieres.
2406 Li hers Arnoul de Bicort, liges. A Chenevieres.
2407 Li filz Ysanbart de Saint-Quantin.
2408 Li filz Odes Escorchechien.
2409 Li filz Girars Cholet. A Postengni et en autre leu.
2410 Haguin-Poile-Brandon. A Posteigni.
2411 Jahans de Marcillei. A Marcilli, homes de seinz en sa garde.
2412 Pierres de Rius. A Mungenolt et à La Vanchiere et à Villenove.
2413 Li filz Girars Pestueil. A Saint-Quantin et à Saron.
2414 Pierres de Marpigni. A Marpigni et à Posteigni et à Chantemelle.
2415 Beranger, li filz Jocelin, liges. Au Champ-Evrart et à Chantemelle, une vigne.
2416 Tibaus Pelerins. A Chantemelle et à Esclavele.

Chanolles, ferme, Marne, a. Epernay, c. Anglure, comm. Villiers-aux-Corneilles.
Le Vigne, ou plutôt La Vigne, comme écrit Cassini, ferme, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Saint-Hilaire ou Faverolles.
2405 Les Essarts-le-Vicomte, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
La Forestière, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
Volonniers, ferme, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Fontaine-Bethon.
2406 Bricot-la-Ville, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
Chenevières, Marne, a. Epernay, c. Anglure, comm. Saint-Quentin-le-Verger.
2407 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2409-2410 Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2411 Marcilly-sur-Seine, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2412 Rieux, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Montgenost, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
Villeneuve-au-Châtelot, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
2413 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Saron, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2414 Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2416 Esclavolles, Marne, a. Epernay, c. Anglure.

2417 Li hers Gautier Chace-Fen.; à Posteigni et à Wagnognieres.
2418 Ouris de Vilenove.

Somme XXXIIII.

[2e PARTIE] *(a)*

2419 Pierres d'Eclavelles, liges de qanque il a en la prevosté de Chantemelle.
2420 Henri d'Aroelle.
2421 Miles de Saint-Quantin, liges.
2422 Aubert Li Rous *de Brecis*, liges de sa part.
2423 Pierres de Chantemerle, liges.
2424 Oudes de Cofflanz, liges.
2425 Hubers de Saint-Quantin, liges salve fid. Miles de Saint-Quantin.
2426 Ysabès de Postigni, lige.
2427 Aaliz de Colaverzci, lige.
2428 Oudes de Pogi, liges.
2429 Pierres Li Buegues, liges.
2430 Girars de Lori, liges.
2431 Hue de Loior (*lisez* d'Oroir).

2417 Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
Volonniers, ferme, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Fontaine-Bethon.
2418 Villeneuve-au-Châtelot, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
2419 Esclavolles, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2421 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2422 Broyes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2423 Chantemerle, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2424 Conflans, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2425 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a Epernay, c. Anglure.
2426 Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2427 Charmont, Aube, a. et c. Arcis. Charmont s'appelait jadis Colasverdey.
2428 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2430 Lurey, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2431 Ozouer-le-Repos (?), Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.

(*a*) Cette partie devait se trouver dans le second registre du *Feoda Campanie* (1201 environ).

2432 Nicolas de Cortenan (*lis*. Cortevan), liges.
2433 Jahan des Coutes, liges de l'alueiz de Cutes lequel il prist de la dame.

[3e PARTIE] (*a*)

2434 Li an de grâce M et CC et X, Henri de Avilli dona à madame la contesse [le] fiez que Miles de Ternans, Miles de La Parai et Oudins de Chasnelle tienent de celui. Miles de Ternans tenait de celui, ce que Morises de Reins et Girars de Tachi tienent de ce meisme Miles de Ternans, à Plaissie et à Tachi. Miles de La Parai tenait de Henri de Aveilli, icil lequel il a ès moulins de Brai, en demeine et en fiez.

Oudins de Chasnelle tenait de celui, qanque il a à Pontangi et à Chantemerle, de la part deu prior et de sa fame.

2435 Henri d'Arouele.
2436 Miles de Saint-Quantin, liges.
2437 Aubers Li Rous de Brée, liges de la part sa fame.
2438 Pierres de Chantemelle, liges.

2432 Courtavant, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. Barbuise.
2433 Queudes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2434 Everly, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray.
Ternant, lieu détruit dans la commune de Michery, Yonne, a. Sens, c. Pont-sur-Yonne. (Voir art. 69.)
Paroy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Donnemarie.
Chanolles, ferme, Marne, a. Epernay, c. Anglure, comm. Villiers-aux-Corneilles.
Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Plessis-Barbuise, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe.
Tachy, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Bray, comm. Chalmaison.
Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2436 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2437 Broyes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.

(*a*) Nous ne trouvons pas, dans le *Feoda Campanie*, d'indication qui puisse se rapporter à ce chapitre. Pourtant l'existence d'un troisième rôle est incontestable, puisque les art. 2435 à 2448 sont presque la reproduction des art. 2420 à 2433 qui font partie du second rôle. Quant à l'art. 2434, on pourrait être indécis dans lequel de ces rôles on le devrait placer, mais la date qu'il renferme éloigne l'idée de le ranger dans la seconde ; il commence donc la troisième.

2439 Oudes de Conflanz. liges.
2440 Humbers de Saint-Quantin, liges sauve la féauté Miles de Saint-Quantin.
2441 Ysabel de Postengi, lige.
2442 Aieliz de C[or]laveizi, lige.
2443 Oudes de Pogi, liges.
2444 Pierres Li Beigues, liges.
2445 Girars de *Loriaci*, liges.
2446 Huon d'Oroior, liges.
2447 Nicolas de Cortevan. De l'ansuiveure Estiene Cholet.
2448 Jahan de Crites [*lis.* de Cutes], liges de l'aluel de Crites que il prist de madame la contesse.
2449 Renaus Li Rous de Sarnai fist homage lige sauve la ligeité Simon de Rochefontene. Li fié siet à Chaumont, en la sizeme part de la disme.

[XXIII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE SEZENNE

[1re PARTIE] (a)

2450 Pierres de Tegicort ; Simons de Tegicort, liges. Li fiez est à Lanses, s'est à savoir d'une meson. laquele dont il doit XII d. et a ilueques homes à Moncopet.

2439 Conflans, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2440 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2441 Potangis, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2442 Colasverdey, aujourd'hui Charmont, Aube, a. et c. Arcis-sur-Aube.
2443 Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2445 Lurey, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2446 Ozouer-le-Repos, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant.
2447 Courtavant, Aube, a. Nogent, c. Villenauxe, comm. Barbuise.
2448 Queudas, Marne, a. Epernay, c, Sézanne.
2449 Cernay-en-Dormois, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe. Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2450 Tigecourt, ferme, Marne, a. Epérnay, c. et comm. Montmirail.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

2451 Herbert de Ancival, vit.

2452 Jahans de Ogicort, vit. Ogicort et li bois que li contes li dona.

2453 Oudes de La Celle, II mois de garde. Ce que il a à Mauvinez.

2454 Li hers Viters de Ville*fonte*, II mois de garde.

2455 Li filz Pierres de Poumeson, II mois de garde.

2456 Li hers Renaus de Pomessum.

2457 Renaus de Bergieres conquis et o les coutumes des Bergeries et XXX setiere de blé à *Waudum*.

2458 Bertelemius de Valchamp et Jahan son filz. Cerchanz et sa meson de Prouvins.

2459 Engenoufes deu Maisnil, II mois de garde. A Trefous et à la vile laquele est dite Chenex; li templier la tiennent.

2460 Engenolfes de Champroont, liges et II mois de garde. A Artili et à Champlonc.

Leuze (?), Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Morsains.
Montcoupot, Marne, a. Epernay, c. et comm. Montmirail.

2452 Hochecourt, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Mécringes.

2453 La Celle-sous-Montmirail, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Ferme du Vinet, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Mécringes. Cassini appelle cette ferme Monvinet, et la désigne comme hameau. Cette ferme a perdu toute désignation particulière dans l'édition de 1864 de la carte de l'Etat-Major.

2454 Villefontaine, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé, comm. Marchais.

2455-2456 Pommesson, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm. Vendières.

2457 Bergères-sous-Montmirail, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Le Gault, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.

2458 Vauchamps, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Sarrechamps. ferme, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Vauchamps.
Provins, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

2459 Le Ménil-Tartarin, ferme, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Villeneuve-la-Lionne.
Tréfols, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Les Chinoux, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Tréfols.

2460 Champrond, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Villeneuve-la-Lionne.
Artillot, Marne, a. Epernay, c Esternay, comm. Neuvy.
Champ-Long, ferme, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Courgivaux.

2461 Li fiuz Pierres de Novelin, liges et III mois de garde. Tient III setiere de blé à Novi et terre à Chesne-à-Lefroi.

2462 Herbert de Joirel et sa fame orent XX lb.

2463 Simon de Cortoer.

2464 Oudes de Cortoer.

2465 Robert de Cortenai.

2466 Simon de Neaufle : Au Champ-Angermer.

2467 Manesiers Gourlangue et Manesiers son filz tienent la Rolleie et la mesniée Houdiard et LII setiere en la granche de Trefox et XX s. eu tonliu de Trefox.

2468 Pierres de Corteri, liges. A Gronai et LX s. eu tonliu de Trefox.

2469 Auberis de Reins; Simon son fiuz le fist. Tote sa terre de Trefox.

2470 Misires Ertaus, liges. Tote sa terre en la prevosté de Sezanne.

2471 Li hers misires Houdouin de Nogent; Phelipes de La Tor.

2472 Li hers Aubouin de Morein; Renauz son fils. Qanqu'il a à Morein.

2461 Neuvy, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2462 Joiselle, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2465 Courtenet, ferme, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Mormant, comm. Champeaux.
2466 Néauphle-le-Château, Seine-et-Oise, a. Rambouillet, c. Montfort-l'Amaury.
2467 Les Rouilly, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Tréfols.
Tréfols, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2468 Courtry-les-Granges, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Châtelet.
Grenet, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher, comm. Saint-Barthélemy.
Tréfols, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2469 Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Tréfols, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2470 Sézanne, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
2471 Nogentel (diminutif de Nogent), Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Courgivaux.
Tours-sur-Marne, a. Reims, c. Ay.
2472 Morains, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2473 Aubouin de Taly, il le fist. xxx setiere de blé en la granche de Champ-*Guidonis*.

2474 Li anfant Simon de Lachi, liges et estage. A Lachi.

2475 Li hers Angemers de Lachi; li fiuz Saudebois, liges et estage. A Lachi.

2476 Li fiuz anfant Beron de Lachi, liges.

2477 Hermans de Lachi et Adam et Johans, lige et III mois de garde. Eu moulin de Lachi et ce qu'il a à Lachi et à Charlivile, homes et terre arable.

2478 Simon de Lagravele et Evrars son frere, II mois de garde. A Gaut LX s. en frecenges, et XL setiere de blé en la granche de Gaut.

2479 Pierres, li fiuz Nicol Bretaus, liges et II mois de garde. A Trefox et qanqu'il a et sa meson et XXV s. de tonliu et la mesniée Evra[r]s. de Laval.

2480 Leoinnes Brecars, III mois de garde et liges emprès misires Hue Brecar.

2481 Jahans, li fiuz Fillon, II mois de garde et liges enprès monseignor Hue Brecar.

2482 Li fiuz Ansiau Carnar; Aubert li rous, li fiuz. A Suz et à Barbone.

2483 Li hers Hue Capre; Johans son filz. Le terrage des chans joste la part.

2484 Nicol deu Prael; Jahans de Vilevenart, liges et II mois

2473 Le Talus, Marne, a. Epernay, c. Montmort, comm. Saint-Prix-les-Hameaux.
Champguyon, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2474-2475 Lachy, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2476-2477 Lachy, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Charleville, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2478 La Gravelle, Marne, a. Châlons, c. Vertus, comm. Vert.
Le Gault, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2479 Tréfols, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Lava, ferme, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Rieux.
2480-2481 Brecars et Brecar sont des traductions de *Brecarum*, génitif de *Brece*, aujourd'hui Broyes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2482 Sceu, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Châtillon-sur-Morin.
Barbonne, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2484 Villevenard, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
Saint-Remy, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.

de garde. A Saint-Remi et IX setiere de blé en II moulins de Sezanne.

2485 Evrars de Trosnai ; Guarins de Trosnai, liges et II mois de garde. A Champ-*Guidonis*.

2486 Bernars deu Tor, liges et II mois de garde. } Ils rendirent
2487 Aubelins, son frere. } le fié.

2488 Berthelemius de Chezi, il vit ; liges et III mois de garde. Il ot XXX *lb*. en deniers.

2489 Robert de Monciax et Pierre son fiuz. A Monciax.

2490 Pierres de Amilli, deu don deu conte ; Gauchiers son filz. A Cortgivolt.

2491 Léons des Granches ; Hue des Granches, liges et III mois de garde et tot un an an la tor. A Sézanne et en la poesté de Wiarce.

2492 Clarenbaus de Plaierre ; Perrins de [C]orroi, liges et III mois de garde. A Cewiz.

2493 Marques son frere ; Léonins son fiuz.

2494 Nicolas de Connantre. A Connantre.

2495 Li hers Gautiers de Colierart ; Robert de Aunai, liges. La quarte part de Mont-Espereor.

2496 Hue Li Chaz, II mois de garde. A Saint-Remi.

Sézanne, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
2485 Trosnay, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. du Thoult-Trosnay.
Champguyon, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2486 Le Thoult, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2488 Chézy-l'Abbaye, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly.
2489 Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2490 Amillis, Seine-et-Marne, a. Coulommiers. c. La Ferté-Gaucher.
Courgivaux, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2491 Granges-sur-Aube, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Sézanne, Marne. a. Epernay, chef-lieu d'arrondissement.
Vouarces, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2492 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Corroy, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
2494 Connantre, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
2495 Colléard, ferme, Marne, a. Epernay, c. Montmort, comm. Saint-Prix-les-Hameaux.
Aulnay-aux-Planches, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Montépreux, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
2496 Saint-Remy, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.

2497 Gautiers *de Puteis*; Clarembaut son frere, garde. La quarte part de Mont-Espereor.

2498 Guis de Gaie, vit, III mois de garde. Sa fort meson de Gaie et homes baniz qui veulent souz lui manoir.

2499 Guilliaumes li Mareschax ; Ogier de Saint-Kaurin, liges et II mois de garde. La chastelerie de Chaplaignes et qanqu'il a à Sezanne et à Codes et à Angleure.

2500 Miles de Saint-Quentin. Deu don Caneviers.

2501 Pierres de Saron. De la terre Alemanche ; il vit.

2502 Li hers Loeys de Arcilles, liges de ce que il a eu Gaut.

2503 Guilliaumes de Cawiz, liges. A Champ-*Guidonis* et à Morci et ce tient deu douaire sa fame, lequel revertira anprès icele au conte.

2504 Renaut de Damboam, liges. Deu fié de Damboan.

2505 Li fiuz Gautiers de Betonbasoches, liges deux fié de Damboan.

2497 Puits, village détruit dans la commune d'Etrechy, Marne, a. Châlons, c. Vertus. (Voir de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. 350.) On trouve une ferme de ce nom dans la commune de Bergères, limitrophe de celle d'Etrechy. Elle n'est mentionnée que sur la carte de l'Etat-Major.
Montépreux, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.

2498 Gaye, Marne. a. Epernay, c. Sézanne.

2499 Saint-Chéron, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
Chapelaine, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
Sézanne, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Queudes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Anglure, Marne, a. Epernay, c. Anglure.

2500 Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Chenevières, Marne, a. Epernay, c. Anglure, comm. Saint-Quentin-le-Verger.

2501 Saron-sur-Aube, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Allemanche, Marne, a. Epernay, c. Anglure.

2502 Aizelles (?), Aisne, a. Laon, c. Craonne.
Le Gault, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.

2503 Champguyon, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Morsains, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.

2504-2505 Les Daubins, ferme, Aisne, a. Château-Thierry, c. Charly, comm. Epine-au-Bois.

2505 Beton-Bazoches, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.

2506 Gautiers de Vile-Novete, liges de ce que il tient à Ville-Novete.

2507 Gaces de Lachi. liges de ce que il tient à Lachi.

2508 Sarrazin de Pla[n]ci; Oudes de Saint-Quintin, II mois de garde.

2509 Pierres de Ternans le fist et son fiuz, lige et II mois de garde. A Massaigni.

2510 Hue Engorienne; Renaus de Crochet, II mois de garde. La mesniée Hue de Crouli et la fame Alixandre de Baignuels et sa mesniée que il a à Coudes.

2511 Hue de Salon; Aubert de Salon.

2512 Li hers Oudes Li Moines; Angeuols de Montbleré, liges et II mois de garde, et ce qu'il a à Lingnieres et eu terrouer.

2513 Renaus de Verzi et son frere de II fiez; Oudes Joillains le tient par avoerie. Verzi et les II serjanz et ce qu'il a à Versiax et à Sezanne.

2514 Hue de Portemarz, liges et III mois de garde. A Lachi et à Morians et à Verzi.

2515 Hue de Putroi, liges et III mois de garde. Aveuc de Soigni et la terre de Vebaudons et homes de Sooigni.

2506 Villevotte, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2507 Lachy, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2508 Plancy, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
Saint-Quentin-le-Verger, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2509 Ternant, lieu détruit de la commune de Michery, Yonne. (Voir art. 69.)
Marsangis. Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2510 Bagneux, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Queudes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2511 Salon, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
2512 Mont-Bléru, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Neuvy.
Lignières, ferme, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Joiselle.
2513 Le Vézier, Marne, a. Epernay, c. Montmirail
Verziax, diminutif de Verzi, qui précède.
2514 La Porte-Mars, à Reims. C'était le chef-lieu du temporel archiépiscopal.
Lachy, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Mœurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Le Vézier, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2515 Soigny, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.

2516 Li hers Hue de Vilers; Ansiau de Bousenai, liges et garde. A Sezanne.

2517 Gauchiers de Vilers; Jehans de Marsilli, liges et II mois de garde. Li fiez est à Ganne en la granche, LX setiere de blé et ce qu'il a à Vilers.

2518 Li oir Wason Cordere. Il vendirent li fié à chevaliers et au mareschal.

2519 Girars Baes; Robert de Jacy et Guilliaumes de La Granche, lige et garde à Sezanne et à Jacy.

2520 Guilliaumes de La Granche, liges et garde. A Sezanne que il iluec et à Jaci.

2521 Pierres Li Gras; Simon de Boormont tient le fié lequel faire il ne puet com il soit home des Tamplier. A Sezanne.

2522 Andriu de Joi; Robert de Jaci por Girart Baé, liges et garde. A Jaci et à Sezanne.

2523 Garniers Sauvage; Angenolz son fiul, liges et demi-an de garde. A Saint-Remi et à Sezanne.

2524 Nicolas de Sezanne; Gilebert de Miauz. En la granche et à Sezanne.

2525 Manesiers deu Clos; Guillaumes deu Clos. En la granche de Fouchieres et à Charleville et en terrouer des Espeuis.

2516 Villiers-aux-Corneilles, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Saint-Martin-de-Bossenay, Aube, a. Nogent, c. Romilly.
2517 Villiers-aux-Corneilles, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Marcilly-sur-Seine, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2519 Jacy est peut-être le même que Jouy, Marne, a. Epernay, c. Montmirail. comm. Gault.
2519-2520 Granges-sur-Aube, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2520 Jaci. (Voir art. 2519.)
2521 Bourmont (?), Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
2522 Jouy, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Gault.
2523 Jaci (voir art. 2519).
Saint-Remy, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2524 Meaux, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2525 Le Clos-le-Roi, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Charleville.
Fouchère, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Villiers-Saint-Georges.
Charleville, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Les Epées, ferme, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Lachy.

2526 Ysambart de Bergieres. Li fié est à Bisoncaines (*lis.* Bifontaines).

2527 Anseris de Mesclinges.

2528 Jahan de Provins; Miles Li Brebanz. La granche de la prevôté et les homes à Sezanne.

2529 Gautiers des Berciax; Gautier son filz, liges empres le sires de Planci. As Granges et as Coudes.

2530 Girars son frere; Raoul Pes-de-Chien, liges et II mois de garde. Ce qu'il a à Coudes.

2531 Garniers de Aspremont et Jahan son filz. La mesniée Evrars Vesdriarde. *(a)*

2532 Miles li fiuz Hue Li Povres, liges et estage. Les prez de Sorbuise et qanqu'il a à Sezanne et Chanons et ce qu'il a en La Costure.

2533 Li oir Renaut de Gironde; Hue de Gironde, liges. Sa meson de Calci et ce que il a à *Mesum*.

2534 Fromant de Plaierre; Aaliz de Gorganceon, lige emprès li sires de Plaierre, salve le sauvement de Gorganceon.

2535 Li Albes de Plaierre, II mois de garde; Jahan Picace le fist.

2526 Bergères-sous-Montmirail, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Biffontaine, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Boissy-le-Repos.
2527 Mécringes, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2528 Provins, Seine-et-Marne, a. Provins.
2529 Plancy, Aube, a. Arcis, c. Méry.
Granges-sur-Aube, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2529-2530 Queudes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2531 Apremont (?), Oise, a. Senlis, c. Creil
2532 Les Chanots, Marne, a. Epernay, c. Montmirail, comm. Rieux.
2533 La Chaussée, aujourd'hui faubourg de Montmirail, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton. La Chaussée ne se trouve désignée que par Cassini. La carte de l'Etat-Major mentionne *Basse-Chaussée*, partie de La Chaussée, située sur le finage de Mécringes, même canton.
Le Meix-Saint-Epoing, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2534 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Gourgançon, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
2535 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.

(*a*) On lit *de Souarde* à l'art. 2551.

2536 Li filz Pierres Li Froumantiers ; Jahan Froumantins, garde. A Trefox et Sezanne.

2537 Abraham de La Chartre-Tierris. Ce qu'il a Wnain (*sic*).

2538 Misires Michiel, liges. Rouse, sa fille. Sa meson de Sezanne et les prez et le vergier.

2539 Tierris Li Picars, liges. Ce que il a à Sezanne et La Marche et à Champ-Guion et la meson de Sezanne.

2540 Maciz de Corgivot, liges. Sa fame le tient et qanqu'il a à Corgivolt.

2540 *bis* Jahan de Corvigot, liges ; Jeufrai, de par avoerie. Qanqu'il a à Corgivolt.

2541 Guilliaumes deu Boscheel, liges deu fié de Boscheel.

2542 Pierres de Sooigny, liges deu tierz de la granche deu Gaut et ce qu'il a en la poesté deu Gaut.

2543 Pierres [de] Tousquins, liges. De ce qu'il a à Chanp-Guion.

[*Summa IIII*[xx] *V.*] *(a)*

[2e PARTIE] *(b)*

2544 Huistace de Conflans, liges de Plaierre. Li fié est de la partie sa fame et de Cofflans de la partie deu père.

2536 Tréfols, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2537 Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
2538 Sézanne, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
2539 Chichey, Marne, a. Epernay, c. Sézanne. Ce lieu se nommait autrefois Marche. (Voir le Pouillé de Troyes de 1407, publié par M. d'Arbois de Jubainville, numéro 306.)
Champguyon, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2540-2540 *bis*. Courgivaux, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2541 Saint-Martin-du-Bochet, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-St-Georges.
2542 Soigny, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Le Gault, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2543 Champguyon, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Touquin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
2544 Conflans, Marne, a. Châlons, c. Vertus, comm. Villeseneux. Ce n'est aujourd'hui qu'une ferme.
Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.

(a) Somme rétablie d'après le nº 137 du *Feoda Campanie*.

(b) Ici l'encre qui noircit, indique le début du rôle contenu dans le troisième registre du *Feoda Campanie* (1201).

2545 Oudes Briton *(a)*, liges.

2546 Tierris Pecarz, liges. A Sezanne et à Champ-Guis et à La Marche.

2547 Paiens de Maisoncelles, liges.

2548 Gilebert de Lachi, liges.

2549 Jahans Picace, liges salve fid. li sires de Plaierre.

2550 Phelipes Turpes, plain homage. Li fié est à Connantre.

2551 Jahan de Aspremont, home sanblablement. La mesniée Evrars de Souarde.

2552 Baudouin de Stalu, home. Li fié est xxx setiere de blé en la granche du Champ-Guion.

2553 Gautier de Antri. Des fiez des deniers de Chastel-Tierri, home fu Guillaume de Brene. Li fié est tote sa terre de Tresfort.

2554 Pierres de Ternans, liges. A Massangi.

2555 Renaus Chauncaus *(b) de Brecis*, home deu terrage des chans *de Brecis*.

2556 Leoynes de Sezanne, liges de la moitié deu bois de la Moreille et de ce qu'il a à Aunaisien *(lis.* Aunaisieu) et [de] II muis de blé que Evrart li escuier avoit eu Garnier de Sezanne, que il acheta.

2546 Champguyon, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
Chichey, Marne, a. Epernay, c. Sézanne. (Voir art. 2539.)
2547 Maisoncelles, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2548 Lachy, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2549 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2550 Connantre, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
2551 Apremont (?), Oise, a. Senlis, c. Creil.
2552 Champguyon, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2553 Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
Braisne, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.
Tréfols, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2554 Ternant, lieu détruit de la commune de Michery, Yonne, a. Sens, c. Pont-sur-Yonne. (Voir art. 69.)
Marsangis, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2555 Broyes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2556 Aulnizeux, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

(*a*) Il y a un signe d'abréviation sur l'*o*.
(*b*) Il y a un signe d'abréviation au commencement de ce nom:

2557 Renaus de Bergieres.
2558 Guis de Montmor.
2559 Miles de Sezanne.
2560 Berte, la fame Loeys d'Asseles, liges.
2561 Pierre Traillarz, liges.
2562 Claranbaus de Plaierre, liges.
2563 Colins de Corgivost, liges de la part sa fame.
2564 Hue de Porte-Marne, liges.
2565 Guilliaumes de La Grange, liges.
2566 Simon de Reins, liges sauve fid. li cuens Loeys et Renaus de Cuperli. (a)
2567 Hue des Granges, liges.
2568 Miles deu Menoir, liges de la part sa fame.
2569 Angemers de Linnieres, liges sauve la foi li sires de la Ferté.
2570 Guilliaumes de Blicor, liges.
2571 Bertelemius de Chastelon, liges.
2572 Guilliaumes de Verzi, liges.
2573 Renaus [de] Chace-Buef, liges.
2574 Haime de Champront, liges.

2557 Bergères-sous-Montmirail, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2558 Montmort, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
2560 Aizelles (?), Aisne, a. Laon, c. Craonne.
2562 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2563 Courgivaux, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2564 Porte-Marne, fief situé à Châlons-sur-Marne, à la porte de ce nom.
2565 Granges-sur-Aube, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2566 Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Cuperly, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
2567 Granges-sur-Aube, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2569 Lignières, ferme, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Joiselle.
La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, chef-lieu de canton.
2570 Bricot-la-Ville, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2571 Châtillon-sur-Morin, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
2572 Le Vézier, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2573 Chasseboeuf, ferme, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges, comm. Courchamp.
2574 Champrond, ferme, Marne, a. Epernay, c. Esternay, comm. Villeneuve-la-Lionne.

(a) L'original porte *Cpli*, ce qui semble indiquer des signes d'abréviations omis.

2575 Gautiers Pacarz, liges.
2576 Paiens de Maissoncelles.
2577 Guillaumes de Boscheel, liges.
2578 La fame feu Pierres deu Bois, si come si mariz.
2579 Pierres de Corteri, liges.
2580 Ysambars de Bergieres.
2581 Phelipes Li Nuz.

[XXIV] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE VERTU

[1re PARTIE] *(a)*

2582 Eustace de Conflans.
2583 Li viscontes de Saint-Florantin.
2584 Hue de Plaierre.
2585 Eustace *Catallaunensis*, liges.
2586 Ogiers de Saint-Kaurain.
2587 Li Mareschaus, liges et III mois de garde.

2576 Maisoncelles, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2577 Saint-Martin-du-Bochet, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2579 Courtry-les-Granges, Seine-et-Marne, a. Melun, c. Châtelet.
2580 Bergères-sous-Montmirail, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2582 Conflans, Marne, a. Châlons, c. Vertus, comm. Villeseneux. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme.
2583 Saint-Florentin, Yonne, a. Auxerre, chef-lieu de canton.
2584 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2585 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
2586 Saint-Chéron, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.

(b) Rôle d'Henri Ier (vers 1170).

2588 Guis de Germeignon, garde; Guiars d'Anrué et sa mere le tient. A Sezanne et à Trecon et à Mont.

2589 Adam de Chavigni, liges et garde; Jahan, son filz, le tient. A Chevigny.

2590 Gautiers de Cunai *(lis.* Cungi) ou de Estrepai tient la moitié de la ville laquelle est dite *Puteus* et x muis de vin eu minage (*lis.* winage) de Vertuz.

2591 Raous de Saint-Maart, liges emprès li vis-sires et garde.

2592 Boufiers, son frere, liges et garde.

2593 Lienars, liges et garde. A Vertuz, xx setiere d'avene et xx s. et terres à Pontanci *(lis.* Poncanci).

2594 Pierres des Moulins, liges et III mois de garde. A Pontanci (*lis.* Poncanci) la tierce part de la ville et sa meson des Moulins et seitiesme de minage (*lis.* winage) de Vertuz que il vandi aus chanoines de la chapelle le conte.

2595 Guermons de Montfelis, II mois de garde.

2596 Erlans de Munmor, II mois de garde et x muis de vin à Vertuz et terre à Pontanci *(lis.* Poncanci) et à Rufl.

2588 Germinon, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Henruel, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
Sézanne, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Trecon, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Le Mont, ferme, Marne, a. Châlons, c. Vertus, comm. Clamanges. Cette ferme, marquée sur la carte de Cassini, n'existe pas sur celle de l'Etat-Major où on trouve près de son emplacement un ruisseau dit *la rivière du Mont*.

2589 Chevigny, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2590 Congy, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
Etrechy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Puits (village détruit au XVII[e] siècle). Il était situé sur le finage de la commune d'Etrechy. (Voir art. 2497.)
Vertus, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.

2591 Saint-Mards-lès-Rouffy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2593 Pocancy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2594 Molins, Marne, a. Epernay, c. Avize.
Pocancy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2595 Montfélix (village détruit), Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Chavot.

2596 Montmort, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Pocancy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Rouffy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2597 Lieteris de Marcelle (*lis.* Marcuil), garde. La siziesme part deu bois de Pritisi et ce qu'il a à Vannai.

2598 Baudouin Alesnel, liges et III mois de garde, si oir le tienent. Li fiez est à Masnille et à Blannai (*lis.* Biaunai) et à Chalestré.

2599 Oudes, son frere, liges et II mois de garde; Guiarz, son fiuz, le tient et ce qu'il a à Chalestrés.

2600 Adam de Verdun, liges et III mois de garde; Miles Pes-de-Lou le tient par avoerie.

2601 Henri deu Plessie, liges et tot un an de garde; Helisanz, sa fame, le tient.

2602 Gautiers Bordel et Pierres, son fiuz, liges de II fiez et III mois de garde.

2603 Raous de Saint-Martin, liges et II mois de garde.

2604 Estiennes li bouteliers, II mois de garde et si le fist.

2605 Segars de Wadenies, liges et II mois de garde, et, à Vertuz, IIII marchiez.

2606 Aubert de Saint-Cler et sa fame, liges et III mois de garde. I mui de blé à Alnai.

2607 Jeufrai de Porte-Marne, liges et garde : Nicolas, son filz, le tient et qanqu'il a à Vertuz.

2608 Raous Pes-de-Chien; Bertelemius, son filz, liges de II fiez. Il tient la terre deu marchié et le moulin de Ville-Nove.

2609 Pierres de Reins; Jeufrai, son fiuz, tient ne sai quel chose.

2597 Marcuil-en-Brie, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
Beaunay, Marne, a. Epernay, c. Montmort.

2598 Le Mesnil-sur-Oger, Marne, a. Epernay, c. Avize.
Beaunay, Marne, a. Epernay, c. Montmort.

2598-2599 Chaltrait, Marne, a. Epernay, c. Montmort.

2600 Verdon, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.

2601 Le Plessis, ferme, Marne, a. Châlons, c. et comm. Vertus.

2603 Saint-Martin-sur-le-Pré, Marne, a. et c. Châlons.

2605 Vadenay, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
Vertus, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.

2606 Aulnay-aux-Planches, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2607 Porte-Marne, fief à Châlons, à la porte de ce nom.

2608 Villeneuve-lès-Rouffy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2609 Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.

2610 Li oir Pierres de Saint-Agnet; Guibors de Varipuele (a) tient la terre et le bois et ce qu'il a à Givri.

2611 Bertelemiu de Ver et sa fame tient les moulins de Clamaignes et IIII moulins et ce qu'il [a] iluecques meismes.

2612 Nicole de Ver tient en fié par franchise de coustume : une est dite cornage.

2613 Poinsars de Ver; Miles d'Escuri, liges enprès li sires de Plaierre et III mois de garde. Il tient ce que li cuens avoit à Escuri et à La Granche, et en autre leu terre, et XL setiere de blé eu moulin de Clamaignes lesqeus il dona en aumosne à l'abé de Saint-Sauveor.

2614 Gillebert, son frere; Guarins de Ver, liges et III mois de garde. C s. en la cense de Biaunai et XL setiere d'avene.

2615 Hue Li Rebors; Witiers, son fiuz. Ice est que il a à Aunai.

2616 Illeris de Bermont; Fourques de Bermont tient sa terre de Ver, laquele il amoisona aus chanoines de Saint-Estienne de Troies, por VI *lb.* par sangles ans. Illeris de Bermont vandi à Gauchier de Chastelbon son fié deu val de Monfelis.

2610 Saint-Agnan, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Voipreux (?), Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Givry-lès-Loisy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2611 Vert, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Clamanges, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2612-2613 Vert, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2613 Ecury-le-Repos, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Clamanges, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Saint-Sauveur-lès-Vertus, abbaye hors des murs de Vertus. Elle se trouve marquée dans la carte de Cassini.
2614 Vert, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Beaunay, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
2615 Aulnay-aux-Planches, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2616 Vert, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

(a) Il y a un signe d'abréviation vers la fin de ce nom.

2617 Robert de Aunai.

2618 Guermont de Aunai; Tibaut, son fiuz, tient le fié. Li blé est à Aunai.

2619 Fauque de Aunai de la part sa fame Emanjars. La terre de *Petro*-Nonain *(lis.* Pierre-Morain*)* et en ses marchiez à Vertuz.

2620 Tibaus de Ainisel *(lis.* Aunisel); Robert de Ver, son fiuz. Ce que il a à Aunisel.

2621 Dude de Clamanges; Jahan, son fiuz. De Fuenes, de Clamanges.

2622 Li oir Dude Li Borgnes.

2623 Rogiers de [Tor]-sus-Materne; Nicolas, son fiuz. Ce que il a à Bergieres et au Moulin.

2624 Baudouin de Giunge et sa fame, liges et III mois de garde. X muis de vin à Vertuz o les coutumes de Gionge.

2625 Pierres de Rague; Simon, son fiuz, II mois. X muis de vin à Bergieres et homes sainteurs de Lanhami *(lis.* Lanharri*)*.

2626 Moutrez de Vertuz; Tibaut, son fiuz.

2627 Icil de *Putei,* desconneu.

2628 Jahan de Trecont, demi-mui d'avene à Trecont et deniers et poucins à Prejur sont deu por poucins.

Saint-Etienne, une des églises de Troyes, Aube.
Châtillon-sur-Marne. Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
Montfélix, lieu détruit, Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Chavot.
2617-2619 Aulnay-aux-Planches, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2619 Pierremorains, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2620 Aulnizeux, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Vert, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2621 Clamanges, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Fulaines-Saint-Quentin, Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Gionges.
2623 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
Bergères-lez-Vertus, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Molins, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2624 Gionges-Saint-Fergeux, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2625 Bergères-lez-Vertus, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Lenharrée, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
2627 Puits, village détruit. Il était situé sur le territoire d'Etrechy, Marne, a. Châlons, c. Vertus. (Voir art. 2497 et 2590.)
2628 Trecon, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2629 Renaus de Morains, li contes l'a. Li fiez est en tel coutumes qu'il defaillirent.

2630 Ysanbars de Summe-Sout ; Villains, son filz. De Summesout la moitié.

2631 Jeufrai, ses oncles ; Girars de Germinon, nos ne savons qu'il tient.

2632 Li fiuz Belier de Rosai. } nos ne savons qu'il tienent.
2633 Renaus de Rosai. }

2634 Simon Pes-de-Lou ; Miles, son fiuz, Hue de Chaumisi le fist. Ce qu'il a à Maigni-sus-Chastelon et à Suseres (*lis.* Suleres).

2635 Evrars des Tours ; Robert, son fiuz, lige. La terre de Chenigni (*lis.* Chevigni) vendi à Pierres Li Baudes des Tours.

2636 Jeufrai de Bergieres ; Macis Gilon, si fil.

2637 Aube de Plaierre ; Jahan Picace. Nos ne savon le fié.

2638 Li fiuz Gautier Talevaz ; Pierres des Tours-seuz-Materne, qui a la fame. Ce que il a à Mont-*Huimeri.*

2639 Oudes La Tarte-a-fiuz. III muis de blé à Clamaignes.

2640 Guarins de Vitri et sa fame. LX s. à Traies qu'il a an la cense.

2641 Nicolas de Rumilli, li filz. Ce que il a à Colagni.

2629 Morains-le-Petit, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2630 Sommesous, Marne, a. Vitry, c. Sommepuis.
2631 Germinon, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2632-2633 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
2634 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Le Mesnil-sur-Oger (?), Marne, a. Epernay, c. Avize.
Soulières, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2635 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
Chevigny, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2636 Bergères-lez-Vertus, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2637 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2638 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
Mont-Aimé (château détruit), Marne, a. Châlons, c. Vertus, comm. Bergères-lez-Vertus.
2639 Clamanges, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2640 Vitry-la-Ville (?), Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
Troyes, Aube, chef-lieu du département.
2641 Romilly-sur-Seine, Aube, a. Nogent, chef-lieu de canton.
Colligny, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2642 Adam [de] Curebert, liges.
2643 Guilliaumes de Avenai. LX s. en la cense de Rosai.
[*Summa LXI*] *(a)*

[2e PARTIE]. *(b)*

2644 Estienne, li bouteliers de Chaalons, home.
2645 Hue de Chaumusi por Simon Pié-de-Lou. Li fié est à Suleines (*lis.* Suleires) et Souderon et à Villenueve.
2646 Guilliaumes, liges de Aunisel. De ce que il tient en la prevosté de Vertuz.
2647 Simon de Nigelle, liges deu fié de Valrainfroit, ainsint que, s'il aura II oirs, l'un d'icex sera de ce liges et l'autre de l'eritage deu pere.
2648 Miles Pié-de-Lou. De la part sa fame.
2649 Helisanz deu Plaissie, lige.
2650 Erlaus de Vertu, liges sauve la féauté li sires de Montmor.
2651 Guis de Faisnieres, liges.
2652 Jahan de Trecon, liges.

2642 Corribert, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
2643 Avenay, Marne, a. Reims, c. Ay.
Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
2645 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Soulières, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Soudron, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
Villeneuve-lès-Rouffy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2646 Aulnizeux, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2647 Nesle-la-Reposte (?), Marne, a. Epernay, c. Esternay.
Vaurefroy, Marne, a. Epernay, c. Fère-Champenoise.
2649 Le Plessis, ferme, Marne, a. Châlons, c. et comm. Vertus.
2650 Vertus, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.
Montmort, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
2691 Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.
2652 Trecon, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

(*a*) Somme rétablie d'après le n° 140 du *Feoda Campanie*.

(*b*) Cette partie comprend sans doute les chapitres de Vertus des troisième et cinquième registres du *Feoda Campanie* (1281 et 1214 à 1222); nous n'avons pu découvrir aucun indice de leur division. Le début de cette partie est visible dans le registre par le changement qui se produit dans l'encre; elle noircit en cet endroit.

2653 Pierres de Loisci, liges.
2654 Robert d'Aunai, liges.
2655 Jahans Cocons, liges et II mois de garde.
2656 Girars de Anrué. De la part sa fame.
2657 W. de Pierreponz, liges.
2658 Jeufrai de Lucimont, liges et sa meson jurable.
2659 Adam Bekarz.
2660 Pierres de Moulins, liges.
2661 Ysabeaus Forrez, liges.
2662 Dude de Supe, liges deu fié de Gionges de la part sa fame.
2663 Jahan de Mesclenges, liges.
2664 P. de Moumor, liges emprès li viscuens de Saint-Florentin. Deu fié Hue de Plaierre.
2665 Guis de Escuri. liges emprest li sires de Plaierre.
2666 Clemance de Argentueil, lige deu fié que Guis de Ceris teneit por la seror d'icelle dite Climance. une seue seur laquele est trespassée ; Ogiers de Saint-Cheiron est plege dou rachat.
2667 Hue de Sorci, liges emprès l'evesque de Verdun et amprès le conte de Bar; mès uns de ses fiulz deit estre liges de ce que il tient à Flaveigni et à Ystes.

2653 Loisy-en-Brie, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2654 Aulnay-aux-Planches, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2656 Henruel, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2657 Pierrepont, Aisne, a. Laon, c. Marle.
2658 Luxémont, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
2660 Molins, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2662 Suippe, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.
Gionges-Saint-Fergeux, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2663 Mécringes, Marne, a. Epernay, c. Montmirail.
2664 Montmort, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Saint-Florentin, Yonne, a. Auxerre, chef-lieu de cauton.
Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2665 Ecury-le-Repos, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2666 Argensolles, Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Grauves.
Ciry, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
Saint-Chéron, Marne, a. Vitry, c. Saint-Remy-en-Bouzemont.
2667 Sorcy, Meuse, a. Commercy, c. Void.
Verdun, Meuse, chef-lieu d'arrondissement.

[XXV] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE MAROIL

[1re PARTIE] *(a)*

2668 Egobrans de Antri.
2669 Miles de Antri.
2670 Li hers Poince de Borc.
2671 Simon de Borc, II chrs de garde.
2672 Nicolas de Borc.
2673 Pierres de Pierreponz fist.
2674 Loeys de Borc, liges et VI semaines de garde.
2675 Clarenbaut de Borc, liges et VI semaines de garde.
2676 Pierres de Borc.
2677 Bertelemiu de Borc.
2678 Li hers Renier de Reci.
2679 Gobert de Suel.
2680 Pierres de Liri.
2681 Herbert de Lovroie, liges et III chrs de garde.
2682 Hue de Chaau, III chrs de garde.

Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
Flavigny, Marne, a. Epernay, c. Avize.
Les Istres, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2668-2669 Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.
2670-2672 Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers.
2673 Pierrepont, Aisne, a. Laon, c. Marle.
2674-2677 Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers.
2678 Recy, Marne, a. et c. Châlons.
2679 Seuil, Ardennes, a. et c. Rethel.
2680 Livry, Marne, a. Châlons, c. Suippe.
2681 Louvois, Marne, a. Reims, c. Ay.
2682 Chaau nous paraît avoir été pour quelque chose dans la formation du surnom de La Neuville-en-*Chalois*, Marne, a. Reims, c. Ay, comm. Louvois. Ce surnom ne se trouve que sur la carte de Cassini.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1170).

2683 Gautiers de Suipe, liges et estage.
2684 Gauchiers de Chastelon. Deu flé de Suipe.
2685 Aubert de Fresnai, II chrs de garde.
2686 Renaut de Beteigni-Ville, II chrs de garde.
2687 Gautiers Broule, II chrs de garde.
2688 Girbous de Saint-Islaire, II chrs de garde.
2689 Thomas de Soain, VI semaines de garde.
2690 Gautiers de Beteigni-Ville.
2691 Richier de Marcheel.
2692 Lo flé Pierres de Saint-Remi.
2693 Miles de Chaaluns, liges.
2694 Boiemons, le filz Miles, fist.
2695 Jahans li Seneschax, II chrs de garde.
2696 Garniers de Saint-Mamain.
2697 Simon de Verci.
2698 Rogier Pié-Bous li janres fist.
2699 Gales des Esmaus.
2700 Mauduiz de Fainieres.
2701 Garniers de Dampierre.
2702 Gautiers de Seilli.
2703 Jahan Torels, liges.
2704 Aubert *de Juviniaco*.

2683 Suippe, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.
2684 Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
Suippe, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.
2685 Fresnes, Marne, a. Reims, c. Bourgogne.
2686 Bétheniville, Marne, a. Reims, c. Beine.
2688 Saint-Hilaire-le-Petit, Marne, a. Reims, c. Beine.
2689 Souain, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
2690 Bétheniville, Marne, a. Reims, c. Beine.
2691 Marchais, Aisne, a. Laon, c. Sissonne.
2692 Saint-Remy-sur-Bussy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
2693 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
2696 Saint-Masmes, Marne, a. Reims, c. Beine.
2697 Verzy, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
2700 Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.
2701 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
2702 Soilly, Marne, a. Epernay, c. Dormans.
2704 Juvigny, Marne, a. et c. Châlons.

2705 Adam des Loges, liges.

2706 Phelipes des Tours.

2707 Hue de Chaumusi por sa fame laquele il a anvers icele.

2708 Simon Pes-de-Lou et son filz, lige et garde et ainsint que li filz deu père tanra l'autre fié.

2709 Robers Quisars. Outre le fleuve Vidule.

2710 Hue de Seleri, liges et II mois de garde.

2711 Herbert Li Aaisiez.

2712 Nicolas de Tessi, liges et III mois de garde.

2713 Auberi de Marcheel, liges et II mois de garde et sa fame le fist.

2714 Simon de Mont-Agu, liges et IIII mois de garde.

2715 Gui de Seris, liges et demi-an de garde.

2716 Miles de Germene, liges et II mois de garde.

2717 Tibaut de Muitri, liges anprès le chastelain de Muitri et III mois de garde.

2718 Miles de Muitri le fist.

2719 Rogier de Louces, II mois de garde.

2720 Morise de Bel-Rain, liges anprès l'arcevesque de Rains.

2721 Sebier et deu fié de l'abaie de Vilers lequel deit la ligeté et II mois de garde.

2705 Les Petites-Loges, Marne, a. Reims, c. Verzy.
2706 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
2707 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
2709 La Vesle, affluent de l'Aisne. Cette rivière, dont le nom latin est *Vidula*, passe à Reims.
2710 Sillery, Marne, a. Reims, c. Verzy.
2712 Taissy, Marne, a. et c. Reims.
2713 Marchais, Aisne, a. Laon, c. Sissonne.
2714 Montaigu, château détruit. Ce lieu n'est mentionné sur la carte de l'Etat-Major que par un signal triangulaire qui en porte le nom. Marne, a. Reims, c. Ay, comm Bisseuil.
2715 Ciry, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
2716 Germaine, Marne, a. Reims, c. Ay.
2717-2718 Mutry, Marne, a. Reims, c. Ay.
2720 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2721 L'abbaye de *Vilers* citée ici, ne peut-être que celle de Hautvillers, Marne, a. Reims, c. Ay.

2722 Le fié Pierres Bairi, liges. Lequel Tibaut Revelarz tenet.
2723 Jahan Li Rous.
2724 Robert de Avenai, liges et II mois de garde.
2725 Jahan du Buisol por de
2726 *Stephanus* de Buissol, liges. Alains de Jovincort le fist.
2727 Simon de Chaumusci, liges et demi-an de garde.
2728 Guermons li Gras, liges et III mois de garde.
2729 Cleopés, liges et III mois de garde.
2730 Dude Foreiz, liges et garde.
2731 Hue Bortum, liges et garde.
2732 Clers de Maroil, liges et garde.
2733 Payan, li filz Phelipe, liges et garde.
2734 Guarins Motel, liges et III mois de garde.
2735 Renaus de Maroil, I mois de garde.
2736 Rogiers de Orri, liges.
2737 Claranbaus de Plaierre, liges et estage.
2738 Hue de Choolli, liges et tot I an de garde.
2739 Li vis-contes de Maroil, liges et tot I an de garde.
2740 Gui de Germenon, liges et II mois d'estage.
2741 Jahan de Vilers, liges et III mois de garde.
2742 Tibaus Li Anredeis, liges et III mois de garde.
2743 Nicolas de Fluigni.
2744 Renaus de Maisieres.

2724 Avenay, Marne, a. Reims, c. Ay.
2725-2726 Bisseuil, Marne, a. Reims, c. Ay.
2726 Juvincourt, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
2727 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-sur-Tourbe.
2732-2735 Mareuil-sur-Marne, a. Reims, c. Ay.
2736 Oiry, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2737 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2738 Chouilly, Marne, a. et c. Epernay.
2739 Mareuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
2740 Germinon, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2741 Villers-aux-Corneilles, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
2743 Flavigny, Marne, a. et c. Epernay.
2744 Mézières, Ardennes, chef-lieu du département.

2745 Li sires de Plaierre est home le conte de Ogier et des Tours-sor-[Marne] et ses appendances.
2746 Jahans de Celnum, liges.
2747 Ives de Chaaluns, liges et II mois de garde.
2748 Le fié Gui de Mesi, liges et II mois de garde. Deu fié que sa sor tenet.
2749 Auberi de Sileri, liges et III mois de garde.
2750 Briars deu Tor.
2751 Li hers Tierri Miars, liges et estage.
2752 Misires Rigaus.
2753 Hue de Pierrefonz.
2754 Guilliaumes de Vendour.
2755 Dude de Saint-Jahan. liges et IIII mois de garde.
2756 Giles de Cunai (*lis.* Cernai).
2757 Hue li filz Joscelin.
2758 Baudoin de Saint-Remi.

[Summa IIII[xx] et IIII.]

[2e PARTIE] *(a)*

2759 Clarenbaut de Borc, liges.
2760 Miles de Mutre, liges.

2745 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Oger, Marne, a. Epernay, c. Avize.
Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
2746 Cernon, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
2747 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
2748 Mézy-sur-Marne, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
2749 Sillery, Marne, a. Reims, c. Ay.
2750 Tours-sur-Marne, a. Reims, c. Ay.
2753 Pierrefonds, Oise, a. Compiègne, c. Attichy.
2754 Vandières-sous-Châtillon, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
2755 Saint-Jean-sur-Tourbe, Marne, a. et c. Sainte-Menehould.
2756 Cernay-lès-Reims, Marne, a. Reims, c. Beine.
2758 Saint-Remy-sur-Bussy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
2759 Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers.
2760 Mutry, Marne, a. Reims, c. Ay.

(*a*) Ici l'encre pâlit, mais elle redevient noire au milieu de l'art. 2761. Ce rôle était compris dans le second registre du *Feoda Campanie* (vers 1201).

2761 Alain de Jovincort, liges et estage et de l'autre fié de Fimes, VI semaines estage.

2762 Bovans, li fiuz Miles, home ; de sa fame deit estage à Mareuil II mois ; et deu fié lequel li contes li dona au pere, home.

2763 Pierres de La Pierre deu Pont. liges.

2764 La fame Simon de Mont-Agu, liges de Aciez (*lis.* Atiez).

2765 Morizes de Biaurain, liges. Li fié est à Anbonnai et à Buissuel et à Marueil et à Ahi.

2766 Jahan de Buissuel, liges de Buissuel et X charrués de terre et un ostès franc en sa meson des Tours.

2767 Hue de Chaumuisi, liges de la part de sa fame, s'est à savoir por Simon Pié-de-Lou. Li fié est anvers icele.

2768 Rogiers Pié-de-Lumiere de Chaalons, qanqu'il a à Juvigni et à *Vovam* (a) ès randuz et en homes.

2769 Isabiaus de Vilers, lige et III mois de garde à Maroil de la part feu Jahans de Vilers son mari. Li fié est à *Banum* et la justice de Vilers et qanqu'il a iluec et à Ay I, et I à Maroil, et qanqu'il a à Buissuel.

2761 Juvincourt, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Fismes, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
2762 Mareuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
2763 Pierrepont, Aisne, a. Laon, c. Marle.
2764 Montaigu, château détruit, Marne, a. Reims, c. Ay, comm. Bisseuil. (Voir art. 2714.)
Athis, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
2765 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
Ambonnay, Marne, a. Reims, c. Ay.
Bisseuil, Marne, a. Reims, c. Ay.
Mareuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
Ay, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
2766 Bisseuil, Marne, a. Reims, c. Ay.
Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
2767 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
2768 Juvigny, Marne, a. et c. Châlons.
La Veuve, Marne, a. et c. Châlons.
2769 Villers-aux-Corneilles, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
Ay, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.

(a) Le ms. porte *Novam*.

2770 Simon de Russi *(lis.* Ruffi), de XL setiere d'avene et L s. et un serjant et un franc; tot iceiz à *Yssam.*

2771 Jahan de Porte-Materne, home si come fu à la contesse Marie. Li fiez est en homes à Chaalons et en la rive de Moeine *(lis.* Marne).

2772 Li contes de Roscei, liges de la conté de Rosai et de la visconté de Mareuil et de la terre de Montfelis de sa fame.

2773 Adam de Germignon.

2774 Guis de Maroil, si come il fu au conte Tiebaus.

2775 Cleopas, liges.

2776 Claranbaus de Borc, liges; Alixandre, son fiuz, le fist.

2777 Jahan de Buissi, liges.

2778 Thomasins de Maroil, liges.

Mareuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
Bisseuil, Marne, a. Reims, c. Ay.

2770 Rouffy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Isse, Marne, a. et c. Châlons-sur-Marne.

2771 Porte-Marne, fief situé à la porte de ce nom, à Châlons.
Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.

2772 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Montfélix, château détruit, Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Chavot.

2773 Germinon, Marne, a. Châlons, c. Vertus.

2774 Mareuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.

2776 Bourcq, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.

2777 Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippe.

2778 Mareuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.

[XXVI] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE D'ESPARNAI

[1re PARTIE] (*a*)

2779 Gui d'Esponai (*lis.* Saponai), liges et garde.
2780 Guermons deu Chanp de Guicheri, liges et III mois de garde.
2781 Pierres deu Mont-Seint-Pierre, II chevaliers de garde.
2782 Li fié mouseignor Manesiers de Herges.
2783 Hernaus de l'Avise.
2784 Pierres Talo, liges et estage.
2785 Gautiers Buscheiz, liges et garde
2786 Et Odes, ses freres.
2787 Adam Bridene, liges et estage.
2788 Gautiers Buscheiz, liges et garde.
2789 Raoul Li Rous, liges et estage.
2790 Gautiers de Escurai, liges.
2791 Tederiques de Saint-Remi; Pierres des Tours le fist.
2792 Li anfant Gautier Talevaz.
2793 Li janre Elies de La Porte.
2794 Li hers Hue de Doonon.
2795 Adam des Fainieres.

2779 Saponay, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-Champenoise.
2781 Mont-Saint-Père, Aisne, a. et c. Château-Thierry.
2782 Hierges, Ardennes, a. Rocroy, c. Givet.
2783 Avize, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
2790 Château de Saint-Georges ou du Grand-Ecury, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole, comm. Champigneul.
2791 Saint-Remy-sous-Bussy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
2793 Porte-Marne (?), fief et porte de Châlons-sur-Marne.
2794 Dosnon, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
2795 Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.

(*a*) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

2796 Hageniers li chambriers. De la terre de Villesantoire.
2797 Thomas Revelars le fist.
2798 Tiebaus Revelars, liges.
2799 Robers Hericon.
2800 Gui de Sapignons.
2801 Estienne Escharboz, liges et II mois de garde.
2802 Clers de Maroil.
2803 Adam Gruiel.
2804 Nicolas Bonars.
2805 Mauduiz des Prés.
2806 Jahan de Cegicort (*lis.* Tegicort) et II mois de garde.
2807 Hue de Cheoilli.
2808 Pierres de Ponquencin.
2809 Li filz Raous Bordel.
2810 Auberi de Scellieres. De la terre d'Once; Robers de Vilers le fist.
2811 Li filz Guarin de Boorunt.
2812 Odes de Saint-Thederique.
2813 Hue de Baisil.
2814 Machaires de Chaaluns.
2815 Jahan le filz Rogier Torel. Le fié est anvers Villesecrée en homes et c s. en senz et en homes de Frainieres.

2796 Villesaint, Marne, a. Epernay, c. Dormans, comm. Boursault.
2800 Sapigneul, Marne, a. Reims, c. Bourgogne, comm. Cormicy.
2802 Mareuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
2805 Prez, Ardennes, a. Rocroy, c. Rumigny.
2806 Tigecourt, ferme, Marne, a. Epernay, c. et comm Montmirail.
2807 Chouilly, Marne, a. et c. Epernay.
2808 Pocancy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2810 Sillery, Marne, a. Reims, c. Verzy
Villers-Allerand, Marne, a. Reims, c. Verzy.
2811 Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
2812 Saint-Thierry, Marne, a. Reims, c. Bourgogne.
2813 Le Baizil, Marne, a. Epernay, c. Montmort.
2814 Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
2815 Villeseneux, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.

2816 Rogier de Sarri, garde et tient XL s. à Souderon.
2817 Estienne de Ver et sa fame tient L s. à Souderon.
2818 Pierres de Colle (*lis.* Celle) garde et tient L s. à Souderon et XL setiere d'avaine.

[*Summa XL.*] *(a)*

[2e PARTIE] *(b)*

2819 Guis de Ceris, home.
2820 Renaus de Summopin, home.
2821 Nicoles de Borc, home.
2822 Robert de Vilers, lige de II ligeitez par tel condicion que, se II hers aura eu, ils seront andui liges.
2823 Tibaut de Charli, liges por sa fame deu fié misires Ormons.
2824 Thomas Revelarz, liges.
2825 Misires Nicoles de Rumeigni-en-Terresche, liges deu chastel, deu fié nuef et à ses appandances.
2826 Pierres des Tours-sor-Marne, liges del fié de la fame feu Gui lequel a.
2827 Jahan, li fiuz Rogier Torel. A Senaor en homes et en cens et à *Fafnertas* (*lis. Fasnerias*) en homes.

2816 Sarry, Marne, a. Châlons, c. Marson.
Soudron, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
2817 Vert, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Soudron, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
2818 Celles-lés-Condé, Aisne, a. Château-Thierry, comm. Condé.
Soudron, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
2819 Ciry, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
2820 Sommepy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
2820 Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers.
2822 Villers-sous-Châtillon, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
2823 Charly, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
2825 Rumigny-en-Thiérache, Ardennes, a. Rocroy, chef-lieu de canton.
2826 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.
2827 Villeseneux, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.

(*a*) Somme rétablie d'après le n° 127 du *Feoda Campanie*.

(*b*) A en juger par le chiffre de la somme du premier rôle, c'est ici que commence celui qui était contenu dans le deuxième registre du *Feoda Campanie* (vers 1201).

2828 Hue [de] Dormanz, liges.

2829 La fame feu Pierres de La Celle, garde. Li fié est L s. à Sodderon, et L setiere d'avene, et à Chevrilles II muis d'avene, et toz les homes lesquex ele a iluec.

2830 Damoiselle Aaliz de Brotieres fist homage deu fié de Charmes.

2831 Arnouls de Nueilli, liges de celui que il a à Marueil et en tote la chastelerie d'Esparnai.

[3e PARTIE] (a)

2832 Rogier Gros-Os a VII *lb.* en la cense de Solderon, ne n'est mie en l'escrit deu pere ou deu fil.

2833 Henri de Abolois, sauve la droite sa mere.

2834 Simon Buischeit, liges.

2835 Pierres Li Rous, liges.

2836 Renaus de Summepin.

2837 Nicolas de Germaine, liges.

2838 Pierres de La Pierre deu Pont, liges.

2839 Gauchiers de Nantueil.

2840 Garniers de Betigni-Ville.

2828 Dormans, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
2829 Celles-lez-Condé, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
Soudron, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
Cherville, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
2830 Brouthières, Haute-Marne, a. Wassy, c. Poissons.
Le Charmel, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
2831 Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
Mareuil-en-Brie (?), Marne, a. Epernay, c. Montmort.
Epernay, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2832 Soudron, Marne, a. Châlons, c. Ecury-sur-Coole.
2833 Ablois-Saint-Martin, Marne, a et c. Epernay.
2836 Sommepy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
2837 Germaine, Marne, a. Reims, c. Ay.
2838 Pierrepont, Aisne, a. Laon, c. Marle.
2839 Nanteuil-la-Fosse, Marne, a. Reims, c. Châtillon.
2840 Bétheniville, Marne, a. Reims, c. Beine.

(a) Cette partie devait se trouver dans le troisième registre du *Feoda Campanie*; nous la faisons commencer par un article où il est fait allusion à deux rôles précédents, dont l'un, celui du père, date du règne d'Henri Ier, tandis que l'autre semble contemporain de la fin de celui de Thibaut III. Celui-ci serait de très-peu postérieur au second.

2841 Baudouin de Mailli. Deu fié.
2842 Auberis Esquręl.
2843 Simon de La Gravele, liges.
2844 Guilliaumes de Berti, liges deu fié de Montfelis.
2845 Guis de Ceris, liges.
2846 Nicolas de Borc, liges.
2847 Guilliaumes Vilains, liges.
2848 P. Doré, liges.
2849 Adam de Mont-felis, liges.
2850 Guilliaumes d'Auviler ; II ligeitez : d'Esparnai et de Chastelon.
2851 Rogier [de] Cremant, liges.
2852 Drouars de La Ville, liges.
2853 Hue de Chooilli, liges.
2854 Simon de Rufi, liges.
2855 Reniers Boloine. De II fiez : d'Esparnai et de Fimes.
2856 Girars Cocheiz, liges.
2857 Tierris li chanbellains.
2858 Bertrans de Supe.
2859 La fame Ogier de Heri, liges.
2860 Ansel Bridane et en . Deu fié, si en a le pré Richars li sours.
2861 Pierres des Tours, liges.

2841 Mailly, Marne, a. Reims, c. Verzy.
2843 La Gravelle, Marne, a. Châlons, c. Vertus, comm. Vert-la-Gravelle.
2844 Montfélix, Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Chavot. Ce château est détruit.
2845 Ciry, Aisne, a. Soissons, c. Braisne.
2846 Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers
2849 Montfélix (château détruit), Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Chavot.
2850 Hautvillers, Marne, a. Reims, c. Ay.
Epernay, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
2851 Cramant, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2852 Ville-en-Tardenois, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
2853 Chouilly, Marne, a. et c. Epernay.
2854 Rouffy, Marne, a. Châlons, c. Vertus.
2855 Fismes, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
2858 Suippe, Marne, a. Châlons, chef-lieu de canton.
2859 L'Héry, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
2861 Tours-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.

[4e PARTIE] (a)

2862 La fame Renaus de Summepin.
2863 Thomas Revelarz.
2864 Pierres de Saint-Remi. Il dona le fié.
2865 Noiel de Chaumusi.
2866 Simon Boscheiz. II ligeitez.
2867 Pierres Fourniers.
2868 Herviz de Perrefonz, liges.
2869 Bertrans de Doussi.
2870 Guilliaumes de Avonai, liges emprès Miles de Musteri.
2871 Hue de Montcornet prist Diville, laquele est an la riviere de Muese, de madame la contesse et qanque il a iluec meismes tant en domaine que an fié, et est plain homage.
2872 Thomas de Fresnieres, liges sauve la féauté Guis de Dampierre et les visdame de Chaalons. Li fié est li home d'icelui de Flavigné et de Ceiz et la vigne d'icelui d'Esparnai.

2862 Sommepy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Ville-sur-Tourbe.
2864 Saint-Remy-sous-Bussy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dammartin-sur-Yèvre.
2865 Chaumuzy, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
2868 Pierrefonds, Oise, a. Compiègne, c. Attichy.
2869 Douzy, Ardennes, a. Sedan, c. Mouzon.
2870 Avenay, Marne, a. Reims, c. Ay.
Mutry, Marne, a. Reims, c. Ay.
2871 Montcornet, Ardennes, a. Mézières, c. Renwez.
Deville, Ardennes, a. Mézières, c. Monthermé.
Meuse, fleuve.
2872 Fagnières, Marne, a. et c. Châlons.
Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Châlons-sur-Marne, Marne, chef-lieu du département.
Flavigny, Marne, a. Epernay, c. Avize.

(a) Cette partie correspond au rôle contenu dans le cinquième registre du *Feoda Campanie;* la raison pour laquelle nous la faisons commencer ici est la présence de la veuve d'un feudataire du troisième rôle.

2873 Baudouin de Reins, liges et sa meson forz de Geez et tote la ville et ice que il aquist a Roenai et de Renaut de Malpas o totes avoeries reçut ligée de la contesse et la devant dite meson jurable et randable à grant force et à petite.

2874 Richiers de Rilli reçut de la contesse sa terre arable et son herberiage et IIII arpanz de vigne et IIII arpanz de pré et ice est por les bois de Rulli que il otroia à vandre.

[XXVII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE MONTFELIS (a)

2875 Hue de Wasnon, liges et estage tot l'an.
2876 Guermons et Bertelemiu, lige et estage.
2877 Ille des Moulins.
2878 Rogier de Manici (*lis.* Mainci), liges et estage.
2879 Miles de Audlois, liges et garde de demi-an.
2880 Li fié Paien Cochet, liges et II mois de garde.
2881 Helies, li filz Hue de *Fons*, liges et garde.
2882 Clarenbaus Lapide, liges et VI mois de garde.
2883 Gui Bourse, liges et II mois de garde.
2884 Guarins Li Rous, II mois de garde.

2873 Reims, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Gueux, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Rosnay, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois.
Maupas, Marne, a. Reims, c. Ville-en-Tardenois, comm. Serzy-Maupas.
2874 Rilly-en-Montagne, Marne, a. Reims, c. Verzy.
2875 Vanault-le-Châtel, Marne, a. Vitry, c. Heiltz-le-Maurupt.
2877 Molins, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2878 Mancy, Marne, a. Epernay, c. Avize.
2881 Fontaine, Marne, a. Reims, c. Ay.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

2885 Li filz Mathi de Plaierre, liges.
2886 Gui Alelnels, liges.
2887 Li dui janre Nochier de Muissi, liges et garde.
2888 Jaques de Brai.
2889 Giles de Vaunoise.
2890 Hue d'Esparnai, liges.
2891 Paian Balaine, liges et garde.
2892 Acaries de Seint-Remi, liges et III mois de garde. Deu fié de la partie sa fame.
2893 Gervaises, liges et garde.
2894 Robers de Condé.
2895 Pierres de Colle, liges,
2896 La contesse de Rosci, lige de la visconté de Rosci et de qu'ele a à Montfelis.
2897 La contesse de Rosci, lige de la visconté de Maroil et de la contée de Rosci.

[*Summa XXIV.*] *(a)*

2885 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2887 Moussy, Marne, a. et c. Epernay.
2888 Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
2889 Vaumoise, Oise, a. Compiègne, c. Crépy-en-Valois.
2890 Epernay, Marne, chef-lieu d'arrondissement.
2892 Saint-Remy-sur-Bussy, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
2894 Condé-sur-Marne, Marne, a. et c. Châlons.
2895 Celles-lez-Condé, Aisne, a. Château-Thierry, c. Condé.
2896 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Montfélix (château détruit), Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Chavot.
2897 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
Mareuil-sur-Marne, Marne, a. Reims, c. Ay.

(a) Cette somme est reproduite d'après le n° 126 du *Feoda Campanie*.

[XXVIII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE MERI

[1re PARTIE] (a)

2898 Guarins, li filz Guarin de Meri, liges.
2899 Tibaus, son autre filz, liges.
2900 Tibaus, son autre neveu, liges.
2901 Guarins Li Fourniers, liges.
2902 Pierres, li filz Gauchier, liges.
2903 Pierres de Saron, liges.
2904 Gautiers de Monciax, liges et VI semaines de garde.
2905 Gauchiers, son frere, liges.
2906 Li fiuz Pierres-Sanz-Mape, liges et III mois de garde.
2907 Miles de Rangnei, liges et III mois de garde. Miles, son filz, le fist. Li fiez est à Saint-Ol et à Poci et à Chastres.
2908 Godefrai des Rois, II mois de garde.
2909 Hue de Salon, II mois de garde.
2910 Vivians de Bolege, II mois de garde.
2911 Bueve de Claele. II mois de garde et liges enprès ses sires.

2898 Méry-sur-Seine, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.
2903 Saron, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2904 Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2907 Rigny-la-Noneuse, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.
Saint-Oulph, Aube, a. Arcis-sur-Aube, c. Méry.
Poussey, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Maizières-la-Grande-Paroisse.
Châtres, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2908 Rhèges, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2909 Salon, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2910 Boulages, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2911 Clesles, Marne, a. Epernay, c. Anglure.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

2912 Jahan de Orges (*lis.* Ormes), VI semaines de garde.
2913 Ugue de la Fontene de Aneis.
2914 Hue de Dort.
2915 Renaus de Dort.
2916 Dude de Dort.
2917 Li oir Ansiau Gasteblé.
2918 Pierres de Boi.

[*Summa XXI.*] (*a*)

[2e PARTIE] (*b*)

2919 Guarins li vallés, liges.
2920 Miles de Reigni, liges et III mois de garde. Li fiez est à Saint-Ol et Poci et Chastris.
2921 Girars de Chantemelle, liges por la terre de Drot de la part sa fame.
2922 Li filz Godefroi de Reges, liges. Li fié est qanqu'il a à Reges et à Meri.
2923 Guarins, li fiuz Guarins, liges.
2924 Tibaut, son autre fiuls, liges et
2925 Tibaut, son autre neveu, liges.
2926 Guarins Li Fourniers, liges.

2912 Ormes, Aube, a. et c. Arcis.
2913 Fontaine-Denis, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2914-2916 Droupt-Saint-Bâle et Droupt-Sainte-Marie, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2918 Bouy-sur-Orvin, Aube, a. et c. Nogent.
2920 Rigny-la-Noneuse, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.
Saint-Oulph, Aube, a. Arcis, c. Méry.
Poussey, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Maizières-la-Grande-Paroisse.
Châtres, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2921 Chantemerle, Marne, a. Epernay, c. Esternay.
Droupt-Saint-Bâle et Droupt-Sainte-Marie, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2922 Rhèges, Aube, a. Arcis, c. Méry.
Méry-sur-Seine, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.

(*a*) Somme rétablie d'après le n° 142 du *Feoda Campanie*.
(*b*) Ici l'encre noircit. Cette partie se trouvait aussi dans le troisième registre du *Feoda Campanie* (1201).

2927 Pierres, li fiuz Gauchier, liges.
2928 Pierres de Saron, liges.
2929 Gautiers de Monciax, liges et VI semaines de garde.
2930 Gauchiers, son frere, liges.
2931 Li fiuz Pierres-Sanz-Nape, liges et III mois de garde.
2932 Miles de Reges, liges et III mois de garde.
2933 Godefroi de Riges, II mois de garde.
2934 Hue de Salon, II mois de garde.
2935 Vivians de Boleges, II mois de garde.
2936 Bueves de Clavelle, III mois de garde et liges emprès son seignor.
2937 Jahan de Ornel *(lis.* Orme) ; VI semaines de garde.
2938 Li oir Ansiau Guasteblé, lige.
2939 Pierres de Boi, liges.
2940 Hue de Font de Derneis.
2941 Hue de Drot.
2942 Renaus de Drot.
2943 Dude [de] Drot.

[3e PARTIE] *(a)*

2944 Gautiers de Monoiaus *(lis.* Monciaus).
2945 Pierres de Saron, liges.

2928 Saron, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2929 Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges
2932-2933 Rhèges, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2934 Salon, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2935 Boulages, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2936 Clesles, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
2937 Ormes, Aube, a. et c. Arcis.
2939 Bouy-sur-Orvin, Aube, a. et c. Nogent.
2940 Fontaine-Denis, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
2941-2943 Droupt-Saint-Bâle et Droupt-Sainte-Marie, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
2944 Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2945 Saron, Marne, a. Epernay, c. Anglure.

(a) Cette partie était comprise dans le quatrième registre du *Feoda Campanie* (vers 1205).

2946 Itiers Borboez, liges de avoerie.
2947 Henri de Chenigi.
2948 Pierres des Monciax, liges.
2949 Madame Pierronnelle.
2950 Haguins de Saron, liges de la fort meson de Ablenai et de la fort meson de Saint-Tol, de la fort meson de Meri et de tote la terre qui eschei à li de son pere en la chastelerie de Meri et de la justice et deu tonliu et deu paage de Méri et de toz homes aubains de Meri souz soi à venir; et le fié Oudes, son frere, que ce meismes Oudes nel preist de cil Haguins, il covenist que il le preist de Madame B[lanche], la contesse.
2951 Guarins de Meri, liges.
2952 Miles de Becuz, liges.
2953 Miles de Saint-Estienne.
2954 Hue de Malenuit. Deu fié Galfier de l'Abaie, si come li fiet le deit.

2947 Chennegy, Aube, a. Troyes, c. Estissac.
2948 Monceaux-lès-Provins, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
2950 Saron, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
Blunay, Seine-et-Marne, a. Provins, c. Villiers-Saint-Georges.
Saint-Oulph, Aube, a. Arcis, c. Méry.
2951 Méry-sur-Seine, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.
2952 Bécheret (?), dont le nom paraît être un diminutif de *Bechuz*, Marne, a. Epernay, c. Anglure, comm. Bagneux.
2953 Saint-Etienne-sur-Barbuise, Aube, a. et c. Arcis.
2954 Malnuit, ferme (?), Haute-Marne, a. Wassy, c. Joinville, comm. Nomécourt.
L'Abbaye-sous-Plancy, Aube, a. Arcis, c. Méry.

[XXIX] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE VILLEMOR

[Extraiz du plus ancian livre, du VIII°, LI°, LXX° et CVII] *(a)*

[1re PARTIE] *(b)*

2955 Menessies.

2956 Li oir mon seignor Arambert. Li fiez est an la chastelerie de Vilemor quanque il sont.

2957 Erars de Chacenai. Li fiez est à Laines-au-bois.

2958 Garniers de Tuissi, liges et estage.

2959 Tiebauz Narrores, liges et estage. De quanque il a à Baaçon.

2960 Li vicuens de Vilemor, liges et estage.

2961 Tiebauz de Chastel-Vuiton, liges et estage. Li fiez est à Chasteau-Vuiton.

2962 Witiers de Flaci, liges après le seignor de Chapes. Li fiez est quanque il a à Flaci an toutes manieres et ce qui muet à Vilemor dou fié de Moulinons.

2963 Pierre de Flaci, liges et II mois de garde après le seignor de Trieignel.

2956 Villemaur-en-Othe, Aube, a. Troyes, c. Estissac.
2957 Chassenay, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
Laines-aux-Bois, Aube, a. et c. Troyes.
2958 Thuisy, Aube, a. Troyes, c. et comm. Estissac.
2959 Basson, Aube, a. Nogent, c. et comm. Marcilly-le-Hayer.
2960 Villemaur, Aube, a. Troyes, c. Estissac.
2962 Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
Chappes, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
Molinons, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
2963 Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
Traînel, Aube, a. et c. Nogent.

(*a*) Addition du XIII° siècle. Ce plus ancien livre est le *Feoda*.
(*b*) Rôle d'Henri I°r (vers 1172).

2964 Tierris de Flaci. Li fiez est à Planceiz et à Joi.

2965 Guillaumes de Malni, liges et II mois de garde. Li fiez est à Dierré-Saint-Pere.

2966 Li oir Guiars de Clairi, liges et III mois de garde.

2967 Berangiers, liges après Menessie de Vilemor et estage.

2968 Witierz de Mauni.

2969 Jocelins Bouceaus.

2970 Fauques de Tuissi, liges et III mois de garde.

2971 Tiebauz de Meiri, II mois de garde. Li fiez est à Meiri.

2972 Hues dou Plaisie, garde.

2973 Anseaus de Fonvane, liges.

2974 Itiers de Fonvane, Li fiez siet à Fonvane.

2975 Phelippes de Courceles, liges. Li fiez est de la moitié de Fonvane.

2976 Otranz dou Plaissie; Itiers de Flaci le fist qui ot sa fille. Li fiez siet qanqu'il a Dierri fors que la mainiée feu Tiebauz.

2977 Hates de Vilemor.

2964 Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
Planty, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.
Joux, ferme, Aube, a. Troyes, c. Aix-en-Othe, comm. Saint-Benoît-sur-Vanne. Cette ferme n'est figurée que sur la carte de Cassini.

2965 Maulny-le-Repos, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque, comm. Bagneaux.
Dierrey-Saint-Pierre, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.

2966 Clérey, Aube, a. Troyes, c. Lusigny.

2967 Villemaur, Aube, a. Troyes, c. Estissac.

2968 Maulny-le-Repos, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque, comm. Bagneaux.

2970 Thuisy, Aube, a. Troyes, c. et comm. Estissac.

2971 Méry-sur-Seine, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.

2972 Le Plessis-lès-Chaast (?), Aube, a. Troyes, c. Estissac, comm. Bucey-en-Othe.

2973-2974 Fontvannes, Aube, a. Troyes, c. Estissac.

2975 Courcelles, Aube, a. et c. Troyes, comm. Saint-Germain.
Fontvannes, Aube, a. Troyes, c. Estissac.

2976 Plessis-Saint-Jean, Yonne, a. Sens, c. Sergines.
Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
Dierrey-Saint-Pierre, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.

2977 Villemaur, Aube, a. Troyes, c. Estissac.

2978 Jofroiz de Ferrieres.
2979 *Elias* dou Malpas.
2980 Godefroiz de Thoreigni.
2981 Souyns de Maigni.
2982 Jaques de Chieges. Il ot trantre livres dou conte por ce qu'il fust ses hom.

[*Summa XXVII.*] *(a)*

[2e PARTIE] *(b)*

2983 [fo LI *(c)*] Hue deu Plaissi, liges.
2984 Garniers de Buci, liges.
2985 Godefroi de Thorigni.
2986 Manesiers de Villenove, liges salve la féauté misires Helies. Icil meismes, liges deu fié de sa fame, lé quel fu monseignor Tibaus de Monfuel.
2987 Rembaus, liges deu minage de Villemor et de Saint-Maart.

2978 Ferrières, ferme. Ce lieu n'est mentionné que par Cassini, à côté d'un moulin à vent que la carte de l'Etat-Major désigne sous le nom de moulin de Vauchassis, et qui est situé sur le finage de cette commune, Aube, a. Troyes, c. Estissac.
2979 Moulin du Maupas, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque, comm. Bagneaux.
2980 Thorigny, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
2981 Le Mesnil-Saint-Loup, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.
2982 Chigy-sur-Vanne, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
2983 Le Plessis-lès-Chaast, Aube, a. Troyes, c. Estissac, comm. Bucey-en-Othe.
2984 Bucey-en-Othe, Aube, a. Troyes, c. Estissac.
2985 Thorigny, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
2986 Villeneuve-l'Archevêque, Yonne, a. Sens, chef-lieu de canton. Montfey, Aube, a. Troyes, c. Ervy.
2987 Villemaur, Aube, a. Troyes, c. Estissac. Saint-Mards-en-Othe, Aube, a. Troyes, c. Aix-en-Othe.

(*a*) Somme rétablie d'après le no 122 du *Feoda Campanie*.

(*b*) Cette partie correspond au chapitre de Villemaur du deuxième registre du *Feoda Campanie* (vers 1201). Ce fait est prouvé par l'indication de folio qui suit.

(*c*) Addition du XIIIe siècle; cette indication se trouve en marge.

2988 La dame de Villemor, c'est à savoir la fame Manesiers feu. De sa meson de Villemor, liges deu fié de Villemor.

2989 Ameline de Mauni, fame le conte.

2990 La viscontesse de Villemor, liges qanqu'ele a à Villemor.

2991 Aalis de Brai; Estienne de Ordives, III mois de garde. Deu fié mon seignor Colin.

2992 Hue de   , liges et III mois de garde. A Villemor.

2993 Pierres de Flaci, liges salve la féauté deu seignor de Triangnel. Li fié est qanqu'il a à Flaci, de moi en muet un.

2994 Angebrans, liges deu fié de Molinons et à Planci et à Joux.

2995 Itiers de Flaci, III mois de garde de Villemor. Li fié est qanqu'il a à Flaci en toutes tenmades fors qui muet deu fié.

2996 Derechief de la part sa fame qanqu'il a à Duerny *(lis.* Dierry) et la mesniée feu Tibaus.

2997 Henri de Baazo fist homage à Madame Blanche, la contesse, et dona plege deu rachat Ansiau de Triangnel.

2989 Maulny-le-Repos, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque, comm. Bagneaux.

2991 Bray-sur-Seine, Seine-et-Marne, a. Provins, chef-lieu de canton.
Dordives, Loiret, a. Montargis, c. Ferrières.

2993 Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
Traînel, Aube, a. et c. Nogent.

2994 Molinons, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
Planty, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.
Joux, ferme, Aube, a. Troyes, c. Aix-en-Othe, comm. Saint-Benoît-sur-Vanne. (Voir art. 2964.)

2995 Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.

2996 Dierrey-Saint-Pierre, Aube, a. Nogent, c. Marcilly-le-Hayer.

2997 Basson, Aube, a. Nogent, c. et comm. Marcilly-le-Hayer.
Traînel, Aube, a. et c. Nogent.

[3e PARTIE] *(a)*

2997 *bis* [*f°* LXX *(b)*] [*Clareimbaudus*] *(c)*

2998 Renaus de Saint-Maart.

2999 Pierres de Flaci, liges.

3000 Henri de Baazo fist homage à Madame la contesse Blanche et dona plege dou rachat Ansiau de Triangnel, mès il ne set nomer le fié, ne ne savoit qu'il fust liges ou non; mès dedanz la feste de Touz sains d'icel an, c'est à savoir M et CC et X, dut le fié nomer et monstrer où il doit estre liges.

[4e PARTIE] *(d)*

3001 [*f°* CVII *(e)*] Gilet de Bucy est home liges de tout ce ce qu'il tient à Bucy en la prevosté de Villemor.

3001 *bis* Estiene.

2998 Saint-Mards-en-Othe, Aube, a. Troyes, c. Aix-en-Othe.
2999 Flacy, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
3000 Basson, Aube, a. Nogent, c. et comm. Marcilly-le-Hayer.
Traînel, Aube, a. et c. Nogent.
3001 Bucey-en-Othe, Aube, a. Troyes, c. Estissac.

(a) D'après l'indication du f° 70, cette partie était contenue dans le 4e registre du *Feoda Campanie*, qu'on avait supposé ne pouvoir être postérieure à l'an 1205; cf. la date contenue dans l'art. 3000.

(b) Addition du XIIIe siècle; elle se trouve en marge comme toutes celles de ce genre.

(c) Ce nom a été ajouté de la même main que toutes les indications de folios semblables à la précédente.

(d) D'après cette indication du f° 107, les deux articles qui suivent et qui ont été ajoutés par la personne à laquelle on doit le renvoi aux folios du *Feoda Campanie* se trouvaient dans la 1re partie du 6e registre du *Feoda*, partie dont M. d'Arbois de Jubainville a fixé la rédaction de 1222 à 1229.

(e) Addition du XIIIe siècle, en marge.

[XXX] LI FIÉ DOU VAL-ROUGNON

3002 [f° LXXII (a)] Guarins de Ambonville.
3003 Jertrus, la fame feu Hue de Risnel, liges deu fié de son devant dit seignor.

[XXXI] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELERIE DE CHAUMONT

3004 [f° LXX (b)] Oudes Li Begues.
3005 Jeusbert de , liges sauve la ligeité.
3006 Li sires de Sauxe-Fontene.
3007 Oudes li sires de Granci, liges sauve la ligeité deu duc de Bourgoingne et de l'evesque de Langres, c'est-à-savoir de Rieville.
3008 Remons de Bessil si come le fié le doit.

3002 Ambonville, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
3003 Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
3006 Sexfontaines, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
3007 Grancey-sur-Ource, Côte-d'Or, a. Châtillon-sur-Seine, c. Montigny-sur-Aube.
Bourgogne, duché réuni à la couronne en 1477.
Langres, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Riel-les-Eaux, Côte-d'Or, a. Châtillon, c. Grancey.
3008 Baissey, Haute-Marne, a. Langres, c. Longeau.

(a) Cette indication, qui se trouve en marge et d'une écriture postérieure, bien que du XIII[e] siècle, nous permet d'affirmer que ce court chapitre était compris dans le cinquième registre du *Feoda Campanie* (1214-1222); en effet, ce registre commençait au f° 71 v°, et finissait au 90.

(b) Cette indication, ajoutée dès le XIII[e] siècle, en marge, se rapporte au *Feoda Campanie* et prouve que ce chapitre équivaut à celui qui se trouvait dans le 4[e] registre du *Feoda Campanie* (vers 1205).

3009 Hanrions de Roche-Fontene. liges enprès son frere an tel maniere que, s'il avait II oirs. li uns d'iceiz seroit liges. Li flé est à Riocort et la meson de Chaumont.

3010 Reniers de Nogent, liges et a en si flé de Nuilli et de Marsoil et tient de nos et je reting à moi VI^{xx} *lb.* de gage de Nuilli, ainsint que qui conques ait iceles de moi randra iceles.

3011 Jahans Chauderons si come le flé la porte de Atri, de Briancort ce que cil meismes Jahan tint de la dame de Chaumont par tel maniere que, c'il avoit II oirs, lis uns seroit lige de Dolancort et li autres seroit de Atri, de Briancort, si come le flé la porte.

3012 Haimon d'Escoz, liges deu flé de la meson d'Escoz; et est jurable et randable sauve la ligeité Guiars de Risnel; et liges est quiconques tiengne la meson d'Escoz et liges de l'eschange Girars d'Escoz, c'est à savoir de ce que il a à Monceon et de VIII^{xx} *lb.* en deniers et

3013 Derechief liges deu flé la dame de Chaumont et de ce flé deit garde à Chaumont.

3009 Riaucourt, Haute-Marne, a. et c. Chaumont.
Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

3010 Nogent-le-Roi, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
Neuilly-sur-Suize, Haute-Marne, a. et c. Chaumont.
Marsois-le-Bois ou Marsois-les-Deux-Eglises. Ces localités sont deux fermes du canton de Nogent-le-Roi, Haute-Marne, a. Chaumont. La première fait partie de la commune de Louvières, et la seconde de celle de Nogent-le-Roi.

3011 Briaucourt, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
Doulaincourt, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.

3012 Ecot, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
Montsaon, Haute-Marne, a. et c. Chaumont.

3013 Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

[XXXII] CE SUNT LI FIÉ DE LA CHASTELLERIE DE PAIENZ

[1re PARTIE] (a)

3014 Gautiers de Nuilli.
Henri son filz le fist por celui. Li fié est en la pasture de Saint-Memoire.
3015 Tibaus Perronnelle.
3016 Joubert de Anci.
3017 Sales de Jooni.
3018 La fame Roboam.
3019 Herbert de Puseus ; Joceranz son fiuz le fist por lui.
3020 Hagueniers *Erviaci*.
3021 Herbert.
3022 Giles de Monguoz.
3023 Mathi Li Rous.
3024 Poinz Li Forniers.
3025 ..... des Degiez.
3026 Phelipes Baucant.
3027 Phelipes de Corcelles.
3028 Ansiaus *de Linneriis*.
3029 Li sires de Valverre.
3030 Garniers deu Buchie.
3031 Garniers Li Fou[r]niers.

3014 Nully, Haute-Marne, a. Wassy, c. Doulevant.
Saint-Mesmin, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
3016 Ancy-le-Franc (?), Yonne, a. Tonnerre, chef-lieu de canton.
3017 Jeugny, Aube, a. Troyes, c. Bouilly.
3019 Puiseaux, Aube, a. Troyes, c. Ervy, comm. Eaux-Puiseaux.
3020 Ervy-le-Châtel, Aube, a. Troyes, chef-lieu de canton.
3022 Montgueux, Aube, a. et c. Troyes.
3027 Courcelles, Aube, a. et c. Troyes, comm. Saint-Germain.
3028 Lignières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
3030 Bucey-en-Othe, Aube, a. Troyes, c. Estissac.

(a) Rôle d'Henri Ier (vers 1172).

3032 Pierres de Reuel.
3033 Li fiuz Frahiers Li Petiz.
3034 Emes de Triaignel.
3035 Henri deu Breul.
3036 Robers Li Sours.
3037 Renaus Vitars.
3038 Houés de Linnieres.
3039 Ferris de Rumilli.
3040 Bertelemius de Chapes.
3041 Menars de Blaaiguecort *(lis.* Blaaignecort).
3042 Macaires de Coaignecort.
3043 Robers d'Ermele.
3044 Pierres de Ponsi *(lis.* Pouci?).
3045 Gautiers Li Tormanz.
3046 Hue de Baudemant.
3047 Dame Berte.
3048 Jeubert de Villemor.
3049 Hue Meslains.
3050 Pierres Aremite.
3051 Estiene de Villemor.
3052 Pierres de Bouche.
3053 Jahan de Troies.
3054 Estiene de Ponz.
3055 La fame feu Nochier.

[*Summa* XLII.] *(a)*

3032 Reuil-sur-Marne (?), Seine-et-Marne, a. Meaux, c. La Ferté-sous-Jouarre.
3034 Traînel, Aube, a. et c. Nogent.
3035 Le Breuil, Aube, a. Troyes, c. Ervy, comm. Chessy.
3038 Lignières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
3039 Rumilly-lès-Vaudes, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
Chappes, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
3040 Blignicourt, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne-Napoléon.
3043 Armeau, Yonne, a. Sens, c. Villeneuve-l'Archevêque.
3044 Poussey, Aube, a. Nogent, c. Romilly, comm. Maizières.
3046 Baudement, Marne, a. Epernay, c. Anglure.
3048 Villemaur-en-Othe, Aube, a. Troyes, c. Estissac.
3053 Troyes, Aube, chef-lieu du département.
3054 Pont-le-Roi, Aube, a. et c. Nogent.

(a) Somme rétablie d'après le n° 137 du *Feoda Campanie*.

[1re PARTIE] *(a)*

3056 Estienne.
3057 Ansiau de Linnieres, liges de Seuroi et de Bernon. Deu flé de Herni *(lis.* Hervi) fist plain homage.
3058 Pierres de Fonvanne, liges.
3059 Jocerans de Puiseaux. Li flé est qanque Oudes de Vanlay et Hue deu Plaissie tienent à Pruygny et qanque ce meismes Jocerans et li diz Oudes tienent à Manlaye *(lis.* Vanlaye) et qanque ce meismes Oudes et Jeufrai de Sorvanne ont paiti à Muntfueil.
3060 Henrions de Blives, liges deu flé Pierres de Fonzvanne.
3061 Ansel de Bercen.
3062 Guilliaumes de Villemeenne, liges de la part sa fame et de la part son père, plain homage.
3063 Jocerans, liges.
3064 Aieliz, liges.
3065 Hermesens de Joeigni, liges.

3057 Lignières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
Bernon, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
Ervy-le-Châtel, Aube, a. Troyes, chef-lieu de canton.
3058 Fontvannes, Aube, a. Troyes, c. Estissac.
3059 Puiseaux, Aube, a. Troyes, c. Ervy, comm. Eaux-Puiseaux.
Vanlay, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
Plessis-Puiseaux, Aube, a. Troyes, c. Ervy, comm. Eaux-Puiseaux.
Prugny, Aube, a. Troyes, c. Estissac.
Survanne, Aube, a. Troyes, c. Ervy, comm. Chessy.
Montfey, Aube, a. Troyes, c. Ervy.
3060 Blive, château, Aube, a. Arcis, c. Méry, comm. Savières.
Fontvannes, Aube, a. Troyes, comm. Estissac.
3061 Bercenay-en-Othe, Aube, a. Troyes, comm. Estissac.
3062 Villemoyenne, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
3065 Joigny, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.

(a) Ici l'encre noircit. Cette partie était comprise dans le 3e registre du *Feoda Campanie* (1201).

APPENDICE

I. [CHATELLENIE D'ERVY] (a)

1 I. Milo de Erviaco, ligius. *(b)*
2 .... [Summa XXXIX.] *(c)*
3 Johannes de Villa Hardoini, ligius de Ronnaio. *(d)*

II. [CHATELLENIE DE SAINT-FLORENTIN] (e)

4 I. Galterus de Merligniaco, ligius. — Guido de Merligniaco tenet *(f)*.
5 .... [Summa XLII.] *(g)*

III. [CHATELLENIES DE TROYES ET D'ISLE] (h)

6 I. Comes Brene, ligius de duobus feodis, scilicet de Brena et de Rameruco cum suis appendiciis.
7 II. Johannes de Arceiis.

1 Ervy-le-Châtel, Aube, a. Troyes, chef-lieu de canton.
3 Villehardouin, Aube, a. Troyes, c. Piney.
Rosnay, Aube, a. Bar-sur-Aube, c. Brienne-Napoléon.
4 Maligny, Yonne, a. Auxerre, c. Ligny-le-Châtel.
6 Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
Ramerupt, Aube, a. Arcis-sur-Aube, chef-lieu de canton.
7 Arcis-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.

(a) Le dénombrement des vassaux de cette châtellenie commençait notre registre.
(b) Art. 17 des extraits du *Feoda Campanie*, registre d'Henri-le-Libéral.
(c) Voir le n° 121 des extraits du *Feoda Campanie*.
(d) Art. 222 du *Feoda Campanie*; deuxième registre rédigé vers 1201.
(e) Le dénombrement des vassaux de cette châtellenie commençait au f° 9 de notre registre.
(f) Art. 14 et 15 du *Feoda Campanie*; registre d'Henri-le-Libéral.
(g) Voir l'art. 120 du *Feoda Campanie*.
(h) Le chapitre de Troyes et d'Isles devait se trouver à la fin de notre registre. Les huit articles qui suivent sont la reproduction des art. 86 à 93 du *Feoda Campanie*; registre d'Henri-le-Libéral.

8 III. Clarembaudus de Capis, ligius de duobus feodis, scilicet de vicecomitatu et de Capis et *Gié* cum appendiciis ; et debet estagium pro vicecomitatu.

9 IV. Dominus de Triangulo et frater, ambo ligii.

10 V. Hugo de *Rumilli,* ligius.

11 VI. Filius Guillelmi Donni Petri, qui habebit vicecomitatum, ligius et debet custodiam.

12 VII. Comes Barri Ducis, de vicecomitatu ligius et debet custodiam.

13 VIII. Erardus de Chascenaio, ligius et debet custodiam totum annum.

14 Johannes de *Argenteles.* Reddidit feodum. *(a)*

15 .... [Summa VI[xx] et XV.] *(b)*

[3e *Registre.*] *(c)*

16 XX. Comitissa Barri Ducis, ligius de vicecomitatu Trecensi.

17 XXVI. Guillelmus de *Rosteres,* ligius de domo sua de *Rosieres,* et de omni allodio quod habet apud Trecas, videlicet de domo sua de Trecis ; et quicquid habebat de allodio apud Trecas posuit in augmentationem feodi, et fecit tamen hominium domine comitisse.

8 Chappes, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
Gyé-sur-Seine, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Mussy.
9 Trainel, Aube, a. et c. Nogent-sur-Seine.
10 Rumilly-les-Vaudes, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
11 Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
12 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
13 Chassenay, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
14 Argentolles, Aube, a. et c. Troyes, c. Creney.
16 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
Troyes, Aube, chef-lieu du département.
17 Rosières, Aube, a. et c. Troyes.
Troyes, Aube, chef-lieu du département.

(a) Cet article se trouvait au f° 44 du registre latin. Il a été donné par Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs,* p. 351.
(b) Voir l'art. 141 des extraits du *Feoda Campanie.*
(c) Voir les art. 152 à 154 du *Feoda Campanie.*

[3e *Registre.*] (*a*)

18 XIIII. Erardus de *Rameru*, ligius sicut Andreas, pater ejus, fuit.

19 XLI. Guido de Planciaco, ligius homo et contra omnes; feodum est *Praalin* et quicquid habet apud *Vilers* et apud Bordas et apud *Lantages* et apud Pargas.

FEODI MAGNI

[1er *Registre; vers* 1172.] (*b*)

20 Comes Theobaudus. (*c*)
21 Comes Stephanus. (*d*)
22 Comes Nivernensis.
23 Comes Juviniaci.
24 Petrus, frater regis.
25 Dux de *Lucanborc*; et tenet *Roci* in Lotharingia et *Orcimont* (*e*); sine hoc quod tenet de terra comitis.

18 Ramerupt, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton.
19 Plancy, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
Praslin, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
Villiers-sous-Praslin, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
Les Bordes, Aube, a. Troyes, c. Bouilly.
Lantages, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
Pargues, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
22 Nevers, Nièvre, chef-lieu du département.
23 Joigny, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
25 Luxembourg, ancien duché dont une partie est comprise actuellement dans le royaume de Belgique, tandis que l'autre, sous le nom de Grand-Duché de Luxembourg, forme un état dont le roi de Hollande est souverain.
Roussy, Moselle, a. Thionville, c. Cattenom.
Orchimont, royaume de Belgique.

(*a*) Voir les art. 373 à 375 du *Feoda Campanie*.
(*b*) Art. 95 à 116 du *Feoda Campanie*.
(*c*) Thibaut, comte de Blois, frère d'Henri-le-Libéral.
(*d*) Etienne, comte de Saucerre, frère du précédent.
(*e*) Nous sustituons ici *Orcimont* à l'*Orcimont* de La Ravallière.

26 Hugo de Brecis de suis appendiciis.
27 Hugo Plaiotri.
28 Dominus Naviodus. (a)
29 Comes Mellenti, de feodo episcopi Aurelianensis.
30 Dominus Mannerville.
31 Aubertus d'*Achieres.*
32 Gervasius de *Peviers.*
33 Raherus de *Peviers.*
34 Heres Herberti de Gilonvilla.
35 Heres Almarici de *Haussi.*
36 Hugo *Li Grues.*
37 Reliquum feodi episcopi Aurelianensis tenet comes Theobandus.
38 Archembaudus de Borbone; et tenet *Iriçon*, Aainas, et *Nuri*, et *Espigneel* et Sanctum Desiderium.
39 Comes Clarimontis.
40 Odo, filius Gilonis de *Meschins.*

26 Broyes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
27 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
28 Nanteuil-le-Haudouin, Oise, a. Senlis, chef-lieu de canton.
29 Meulant, Seine-et-Oise, a. Versailles, chef-lieu de canton.
Orléans, Loiret, chef-lieu du département.
30 Mondreville, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Château-Landon.
31 Achères, Seine-et-Marne, a Fontainebleau, c. Chapelle-la-Reine.
32-33 Pithiviers, Loiret, chef-lieu d'arrondissement.
34 Gironville, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Château-Landon.
35 Aucy, Seine-et-Marne, a. Fontainebleau, c. Chapelle-la-Reine, comm. Buthiers.
37 Orléans, Loiret, chef-lieu du département.
38 Bourbon-l'Archambault, Allier, a. Moulins, chef-lieu de canton.
Hérisson, Allier, a. Montluçon, chef-lieu de canton.
Ainay-le-Château, Allier, a. Montluçon, c. Cerilly.
Neure, Allier, a. Moulins, c. Lurcy-le-Sauvage.
Epineuil, Cher, a. Saint-Amand-Montrond, c. Saulzais-le-Potier.
Saint-Désiré, Allier, a. Montluçon, c. Huriel.
39 Clermont, Oise, chef-lieu d'arrondissement.

(a) M. d'Arbois de Jubainville pense que *Nantolii* est la vraie leçon.

41 Radulphus, filius Gaufridi de *Balaan*, ligius; et tenet Castellum in *Porceyn* reddibile et jurabile comiti, salvo tamen jure patris sui, si redierit forte.

[2e *Registre; vers* 1201.] (*a*)

42 I. Comes Carnotensis et Blesensis tenet comitatum cum omnibus feodis appendentibus a comite Campanie, et est suus homo ligius, et *Chasteldun*, et *la Ferté de Villenuel* cum feodis ejusdem appendentibus, et Blesium, et Castrum Renaudi (*b*), et *le Mantiz* (*c*), et *Marchaisnai*, et *Alneel* (*d*), et *Galardum*, que sunt de feodo Carnoti, cum omnibus feodis appendentibus, et *Baugenci*, et *Braceaux* et *Viezvi*. (*e*)

41 Balham, Ardennes, a. Rethel, c. Asfeld.
Château-Porcien, Ardennes, a. Rethel, chef-lieu de canton.
42 Chartres, Eure-et-Loir, chef-lieu du département.
Blois, Loir-et-Cher, chef-lieu du département.
Châteaudun, Eure-et-Loir, chef-lieu d'arrondissement.
La Ferté-Vilneuil, Eure-et-Loir, a. Châteaudun, c. Cloyes.
Blois, Loire-et-Cher, chef-lieu du département.
Château-Renault, Indre-et-Loire, a. Tours, chef-lieu de canton.
Les Montils, Loir-et-Cher, a. Blois, c. Contres. Cette mention est en accord avec ce que dit M. Ad. Joanne dans son *Dict. des Communes de la France*, page 1412 : « Ruines nombreuses ; restes des murailles qui en- » touraient le bourg. Grosses tours aux murailles épaisses et dont la situa- » tion sur le coteau indique qu'elles faisaient autrefois partie d'un château » fort. »
Marchenoir, Loir-et-Cher, a. Blois, chef-lieu de canton.
Auneau, Eure-et-Loir, a. Chartres, chef-lieu de canton.
Gallardon, Eure-et-Loir, a. Chartres, c. Maintenon.
Chartres, Eure-et-Loir, chef-lieu du département.

(*a*) Ce chapitre comprend les nos 246 à 307 des extraits du *Feoda Campanie*, publiés par M. d'Arbois de Jubainville. Du Cange avait donné les 7 premiers articles dans la 3e de ses *Dissertations ou reflexions sur l'Histoire de Saint-Louys, écrite par Jean, sire de Joinville*.

(*b*) Brussel, qui a copié cet article, donne à tort *Castrum Renardi*.

(*c*) Du Cange a lu ici *Le Maantiz*.

(*d*) Du Cange donne ici *Alueel*, leçon évidemment fautive.

(*e*) La Ravallière et Brussel s'accordent en donnant cette version, différente de celle admise par Du Cange, qui a lu et imprimé *Vierzin*.

43 II. Comes Andegavie tenet Turonem a Ludovico, comite Carnoti, Ludovicus, comes, a domino Campanie cum feodis appendentibus.

44 III. Dominus de Ambazia tenet Calvum montem a Ludovico comite de feodo de Blesio, Ludovicus comes a domino Campanie cum feodis appendentibus.

45 IV. Dominus de *Virsun* tenet *Virsun* a Ludovico, comite, comes Ludovicus a domino Campanie; item dominus de *Virsun* tenet *Manestout* (*a*) a comite Ludovico, comes Ludovicus a domino Campanie.

46 V. Dominus de Sancto Aniano tenet Sanctum Anianum et Celam et *Remorantin* et *Vestam* a Ludovico, comite, de honore de Blesio, et comes Ludovicus tenet hoc a domino Campanie, et *Nogent-le-Rotru* similiter et *Brou* (*b*).

47 VI. Dominus de *Borbun* tenet en *Berri*: *Ennai* et *Epinel* et *Nure* (*c*) et *Blet* et *Heriçon* cum omnibus feodis

Beaugency, Loiret, a. Orléans, chef-lieu de canton.
Bracieux, Loir-et-Cher, a. Blois, chef-lieu de canton.
Viévy-le-Rayé, Loir-et-Cher, a. Blois, c. Ouzouer-le-Marché.

43 Anjou, ancienne province de France. Angers en était la capitale.
Tours, Indre-et-Loire, chef-lieu du département.
Chartres, Eure-et-Loir, chef-lieu du département.

44 Amboise, Indre-et-Loire, a. Tours, chef-lieu de canton.
Chaumont-sur-Loire, Loir-et-Cher, a. Blois, c. Montrichard.
Blois, Loir-et-Cher, chef-lieu du département.

45 Vierzon, Cher, a. Bourges, chef-lieu de canton.
Mennetou, Loir-et-Cher, a. Romorantin, chef-lieu de canton.

46 Saint-Agnan, Loir-et-Cher, a. Blois, chef-lieu de canton.
Selles-sur-Cher, Loir-et-Cher, a. Romorantin, chef-lieu de canton.
Romorantin, Loir-et-Cher, chef-lieu d'arrondissement.
Vatan, Indre, a. Issoudun, chef-lieu de canton.
Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir, chef-lieu d'arrondissement.
Brou, Eure-et-Loir, a. Châteaudun, chef-lieu de canton.

(*a*) Du Cange et Brussel ont lu ici *Manestont*.

(*b*) Du Cange et Brussel ont lu *Brai*. La même lecture se trouve dans la collection de Camps, t. 69, f° 39, v°, et dans Pithou, au v° du 4e folio des additions, omissions et corrections de ses *Coustumes de Troyes*, édition de 1628. La bonne leçon est évidemment celle de La Ravallière, adoptée par M. d'Arbois de Jubainville.

(*c*) Brussel a lu *Huré* qu'il explique par *Huriel*.

appendentibus eis a domino Campanie, et dominus Campanie a domino rege

48 VII. Comes de Sacro Cesaris tenet Sacrum Cesaris cum omnibus feodis appendentibus a domino Campanie; et omnia que dominus Erchembaudus de Soilliaco tenet in Bituria de feodo Sacri Cesaris, et omnia que dominus Odo de *Monsfalcon* tenet in Bituria de feodo Sacri Cesaris, et omnia que comes Sacri Cesaris habet apud Lereium (*a*), et quicquid habet apud *Concruceaul* (*b*), et quicquid habet apud Sanctum Briccium in feodo et in domenio, et quicquid habet apud *Chateillon* supra *Loen* tenet comes Sacri Cesaris a domino Campanie; et quicquid tenet est allodium preter Sanctum Briccium. Et...... que comes Campanie tenet a domino rege et ipse a comite.

49 VIII. Dominus de *Vasnou* tenet à comite Campanie *Vasnou* et est ligius.

50 IX. Comes Niverneusis est homo comitis Campanie salva fidelitate quam fecit domino regi; scilicet quicquid tenet apud Latiniacum Siccum, et quicquid tenet

47 Bourbon-l'Archambault, Allier, a. Moulins, chef-lieu de canton.
Berry, ancienne province de France. Bourges en était la capitale.
Ainay-le-Château, Allier, a. Montluçon, chef-lieu de canton.
Epineuil, Cher, a. Saint-Amand-Montrond, c. Saulzais-le-Potier.
Neure, Allier, a. Moulins, c. Lurcy-le-Sauvage.
Blet, Cher, a. Saint-Amand-Montrond, c. Nérondes.
Hérisson, Allier, a. Montluçon, chef-lieu de canton.
48 Sancerre, Cher, chef-lieu d'arrondissement.
Sully-sur-Loire, Loiret, a. Gien, chef-lieu de canton.
Berry, ancienne province de France. Bourges en était la capitale.
Montfaucon, Cher, a. Saint-Amand-Montrond, c. Dun-le-Roi.
Léré, Cher, a. Sancerre, chef-lieu de canton.
Concressault, Cher, a. Sancerre, c. Vailly.
Saint-Brisson, Loiret, a. et c. Gien.
Châtillon-sur-Loing, Loiret, a. Montargis, chef-lieu de canton.
49 Vanault-le-Châtel, Marne, a. Vitry-le-François, c. Heiltz-le-Maurupt.

(*a*) Du Cange a lu *Cereium*.
(*b*) Du Cange a lu *Concorceaut* et Brussel *Concorceant*.

apud Sanctum Salvatorem *en Puisoie* et Mailliacum et apud *Druie* et apud Castrum *Censor* et apud *Monceaux* et Petram *Pertuis* et apud Montem *le Jost* (*a*) et apud Montem Reillum (*b*) et apud *Sellanuns* et apud *Montbar* et apud Rubrum Montem est de feodo domini Campanie; et dominus Campanie tenet *Montbar* et Rubrum Montem de duce.

51 X. Dominus de *Possesse* tenet de domino Campanie et est ligius.

52 XI. Dominus de *Luezy* et *Huezhou* a comite Nivernensi, et comes Nivernensis a comite Campanie.

53 XII. Comes de Jovigniaco est homo ligius domini Campanie, et tenet Jovigniacum ab eo cum feodis appendentibus, et est castellum ei juratum; et *Cesy* et Castrum Renardi cum omnibus feodis appendentibus. et Feritatem Luperie.

50 Nevers, Nièvre, chef-lieu du département.
Lainsecq, Yonne, a. Auxerre, c. Saint-Sauveur.
Saint-Sauveur, Yonne, a. Auxerre, chef-lieu de canton.
Mailly-le-Château, Yonne, a. Auxerre, c. Coulanges-sur-Yonne.
Druyes-les-Belles-Fontaines, Yonne, a. Auxerre, c. Courson.
Châtel-Censoir, Yonne, a. Avallon, c. Vézelay.
Monceaux-le-Comte, Nièvre, a. Clamecy, c. Tannay.
Pierre-Perthuis, Yonne, a. Avallon, c. Vézelay.
Montjoux, Nièvre, a. Château-Chinon, c. Moulins-Engilbert, comm. Préporché.
Montreuillon, Nièvre, a. et c. Château-Chinon.
Montbard, Côte-d'Or, a. Semur, chef-lieu de canton
Rougemont, Côte-d'Or, a. Semur, c. Montbard.
51 Possesse, Marne, a. Vitry-le-François, c. Heiltz-le-Maurupt.
52 Luzy, Nièvre, a. Château-Chinon, chef-lieu de canton.
Uxeau, Saône-et-Loire, a. Charolles, c. Gueugnon.
53 Joigny, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
Cézy, Yonne, a. et c. Joigny.
Château-Renard, Loiret, a. Montargis. chef-lieu de canton.
La Ferté-Louptière, Yonne, a. Joigny, c. Charny.

(*a*) Brussel a lu *Montem-le-Fort*.

(*b*) La Ravallière a lu *Montem-Regalem* et Brussel *Montenys Rellum*, qu'il dit être *Montruillon* (notre Montreuillon). De ces deux lectures nous avons composé la forme qu'on trouve ici et qui nous semble préférable.

54 XIII. Comes Barri super Sequanam est homo ligius domini Campanie, et est ei castellum juratum.

55 XIV. Dominus Chanloti tenet Chanlotum a domino Campanie.

56 XV. Dominus de *Mellegni* tenet *Melligni* a domino Campanie ligie.

57 XVI. Dominus de Chacenaio est homo ligius domini Campanie et tenet *Chassenai* ab eo.

58 XVII. Dominus de Nogento in Bassigniaco homo est ligius domini Campanie et tenet Nogentum ab eo.

59 XVIII. Dominus de *Clermont* est homo ligius domini Campanie salva fidelitate imperatoris et tenet id a comite Campanie.

60 XIX. Dominus de Castro Villani est homo ligius comitis Campanie et tenet Castrum Villanum cum omnibus feodis appendentibus a comite Campanie.

61 XX. Dominus de Risnello est homo ligius comitis Campanie et tenet *Risnel* et *Rimaucort* ab eo. *Rimaucort* est ei juratus.

62 XXI. Dominus de Capis est homo ligius comitis Campanie et tenet Capis et Planciacum ab eo.

63 XXII. Dominus Wangionis Rivi est homo ligius salva fidelitate imperatoris.

64 XXIII. Dominus de Jonvilla est homo ligius de Jonvilla et *Vaucolor* et de Sailleio.

54 Bar-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
55 Champlost, Yonne, a. Joigny, c. Brienon.
56 Maligny, Yonne, a. Auxerre, c. Ligny-le-Châtel.
57 Chassenay, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Essoyes.
58 Nogent-le-Roi, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
59 Clefmont, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
60 Château-Villain, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
61 Reynel, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
Rimaucourt, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Andelot.
62 Chappes, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.
Plancy, Aube, a. Arcis, c. Méry-sur-Seine.
63 Vignory, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
64 Joinville, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
Vaucouleurs, Meuse, a. Commercy, chef-lieu de canton.
Sailly, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.

65 XXIV. Comes de *Vaudeigmont* est homo ligius de medietate de *Gondricort* et de *Davilly*.

66 XXV. Dominus de Dampetra est homo ligius de Dampetra et de *Moëlin* et de Sancto Desiderio.

67 XXVI. Dominus de *Bolleimont* est homo ligius comitis Campanie de *Bolleimont*.

68 XXVII. Comes Brene est homo ligius comitis Campanie de Brena et de Rameruco cum omnibus feodis appendentibus.

69 XXVIII. Dominus de Belloforti est homo ligius comitis Campanie.

70 XXIX. Dominus de Arceiis est homo ligius comitis Campanie et tenet Arceias ab eo.

71 XXX. Dominus Planceii est homo ligius comitis Campanie de medietate de *Gondricort* et tenet *Planci* ligie salva fidelitate domini de Capis.

72 XXXI Dominus de Marigniaco est homo ligius comitis Campanie et castrum est ei jurabile.

73 XXXII. Dominus Trianguli de quocunque quod habet apud Triangulum in feodo et in domenio est homo ligius comitis Campanie.

74 XXXIII. Dominus Brecarum est ligius de Brecis in feodo et in domenio comitis Campanie.

65 Vaudémont, Meurthe, a. Nancy, c. Vézelize.
Gondrecourt, Meuse, a. Commercy, chef-lieu de canton.
Deuilly, Vosges, a. Neufchâteau, c. La Marche, comm. Sérécourt.

66 Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Moëlain, Haute-Marne, a. Wassy, c. Saint-Dizier.
Saint-Dizier, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.

67 Bourlemont, Vosges, a. Neufchâteau, c. Coussey, comm. Frebécourt.

68 Brienne-Napoléon, Aube, a. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton.
Ramerupt, Aube, a. Arcis, chef-lieu de canton,

69 Montmorency, autrefois Beaufort, Aube, a. Arcis, c. Chavanges.

70 Arcis-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.

71 Plancy, Aube, a. Arcis-sur-Aube, c. Méry-sur-Seine.
Gondrecourt, Meuse, a. Commercy, chef-lieu de canton.
Chappes, Aube, a. et c. Bar-sur-Seine.

72 Marigny-le-Châtel, Aube, a. Nogent-sur-Seine, c. Marcilly-le-Hayer.

73 Traînel, Aube, a. et c. Nogent-sur-Seine.

74 Broyes, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.

75 xxxiv. Dominus Montismirabilis est homo ligius comitis Campanie de Montemirabili, de Firmitate et de Castro-Theodorici.

76 xxxv. Dominus Plaiotri est homo ligius comitis Campanie de *Vandelux* et de Tracima, et de omni eo quod habet apud Turres super Maternam, de caduco.

77 xxxvi. Comes Robertus de Brenna est homo ligius comitis Campanie de Brenna et de feodis appendentibus.

78 xxxvii. Domina F. de Orsiaco *(lege* Oisiaco) est femina comitis Campanie de Firmitate *Ancol,* de *Tracime* et de *Gandeluz* et de vicecomitatu Meldensi.

79 xxxviii. Galcherus de Castellione tenet Creciacum a comite Campanie et est ei juratus.

80 xxxix. Dominus Robertus de Amiliaco est homo ligius comitis Campanie de Rumiliaco.

81 xl. Dominus Theobaudus de Barro tenet *Chanlot* a comite Campanie et est homo ligius.

82 xli. Dominus Erardus de *Venisi* tenet castrum de *Venisi* a domino Campanie salva fidelitate domini Trianguli.

75 Montmirail, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
La Ferté-Gaucher, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, chef-lieu de canton.
Château-Thierry, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.

76 Pleurs, Marne, a. Epernay, c. Sézanne.
Gandelu, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Tresmes, aujourd'hui Gesvres-le-Duc, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lisy, comm. Crouy.
Tours-sur-Marne, a. Reims, c. Ay.

77 Braisne, Aisne, a. Soissons, chef-lieu de canton.

78 Oisy, Pas-de-Calais, a. Arras, c. Marquion.
La Ferté-sous-Jouarre, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton.
Tresmes, aujourd'hui Gesvres-le-Duc. (Voir art. 76.)
Gandelu, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.

79 Châtillon-sur-Marne, Marne, a. Reims, chef-lieu de canton.
Crécy-sur-Morin, Seine-et-Marne, a. Meaux, chef-lieu de canton

80 Amillis, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. La Ferté-Gaucher.
Romilly-sur-Seine, Aube, a. Nogent-sur-Seine, chef-lieu de canton.

81 Bar-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
Champlost, Yonne, a. Joigny, c. Brienon.

82 Venizy, Yonne, a. Joigny, c. Brienon.
Traînel, Aube, a. et c. Nogent-sur-Seine.

83 XLII. In Bituria tenet Guido de Dampetra ligie ***Espineil*** et Sanctum Desiderium et ***Heriçon*** et ***Esnai***.

84 XLIII. Dominus de ***Mally*** tenet ipsum a domino Campanie et Ferrarias juxta Latiniacum super Maternam et ex hoc totus ligius.

85 XLIV. Dominus de ***Bretoil*** est ligius de ***Bretoil***.

86 XLV. Comes Barri Ducis tenet ***Raaucort*** et Bellum Ramum et ***Bormont***.

87 XLVI. Dominus de ***La Jaisse*** est ligius de ea, et jurabilis est domino Campanie.

88 XLVII. Dominus Montigniaci juxta Jassiacum est ligius Anselli de Triangulo. Sed feodum est domini Campanie.

89 XLVIII. Dominus de Dampetro ***en Estaienois*** ligius de illo et jurabilis.

90 XLIX. Dominus Grandis Prati, ligius de eo, de Maurra.

91 L. Dominus Regitestis, ligius de Sancto Clero et ***Restest***.

92 LI. Comes Rociaci, ligius de eodem.

83 Berry, province de France dont Bourges était la capitale.
Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Epineuil, Cher, a. Saint-Amand-Montrond, c. Saulzais-le-Potier.
Saint-Désiré, Allier, a. Montluçon, c. Huriel.
Hérisson, Allier, a. Montluçon, chef-lieu de canton.
Ainay-le-Château, Allier, a. Montluçon, c. Cerilly.

84 Marly-le-Roi, Seine-et-Oise, a. Versailles, chef-lieu de canton.
Ferrières, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Lagny-sur-Marne.

85 Breteuil, Oise, a. Clermont, chef-lieu de canton.

86 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu d'arrondissement.
Raucourt, Ardennes, a. Sedan, chef-lieu de canton.
Belrain, Meuse, a. Commercy, c. Pierrefitte.
Bourmont, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.

87 Lagesse, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.

88 Montigny, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource, comm. Lagesse.
Traînel, Aube, a. et c. Nogent-sur-Seine.

89 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.

90 Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
Manre, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois.

91 Rethel, Ardennes, chef-lieu d'arrondissement.

92 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.

93 LII. Dominus de Castro Portuensi, ligius de eodem et jurabilis est.

94 LIII. Dominus de *Basoches*, ligius de eodem.

95 LIV. Feodum de *Saint-Patu*, ligium.

96 LV. Dominus de *Montmaur*, ligius.

97 LVI. Dominus de Merrollis, ligius de duabus ligeitatibus de *Pogi*, et de *Merrolles*, et Jasseia; et debet ligeitatem domino Campanie.

98 LVII. Nuilliacum, ligium.

99 LVIII. Dominus de Cortenaio tenet ad feodum ligium Sanctum Valerianum de domino Campanie.

100 LIX. Petrus de *Ermentieres*, ligius de domo sua de *Ermentieres* et de eo quod tenet in potestate de *Nuilli* et de boscho quod fuit Wasco.

101 LX. Henricus de *Mostiers* est ligius de domo sua de *Saponai*, et de avena quam habet ibidem, et de avena quam habet à *Corgi*, videlicet quatuor modios.

102 LXI. Petrus de *Bolammont* tenet *Bolemmont* de comite Campanie *ligement*.

103 LXII. Dominus Guido de Dampetra, ligius, et de duobus castellis in Avernia homo comitis.

93 Château-Porcien, Ardennes, a. Rethel, chef-lieu de canton.
94 Bazoches, Aisne, a. Soissons, c Braisne.
95 Saint-Pathus, Seine-et-Marne, a. Meaux, c. Dammartin.
96 Montmort, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
97 Marolles-sous-Lignières, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
Pougy, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Lagesse, Aube, a. Bar-sur-Seine, c. Chaource.
98 Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
99 Courtenay, Loiret, a. Montargis, chef-lieu de canton.
Saint-Valérien, Yonne, a. Sens, c. Cheroy.
100 Armentières, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Neuilly-Saint-Front, Aisne, a. Château-Thierry, chef-lieu de canton.
101 Monthiers, Aisne, a. Château-Thierry, c. Neuilly-Saint-Front.
Saponay, Aisne, a. Château-Thierry, c. Fère-en-Tardenois.
Corcy, Aisne, a. Soissons, c. Villers-Cotterets.
102 Bourlemont, Vosges, a. Neufchâteau, c. Coussey, comm. Frebécourt.
103 Dampierre, Aube, a. Arcis, c. Ramerupt.
Auvergne, ancienne province de France qui avait Clermont-Ferrand pour capitale.

104 LXIII. Dominus Petrus de *Tosquin*, ligius de Vitriaco, de Sezannia et de Columbariis. (a)
105 LXIV. De Calvo Monte, Hato d'One ligius ex parte uxoris, et de feodo Vitriaci ligius.

[4e *Registre; vers* 1205.] (b)

106 I. Johannes de *Montmirail*.
107 II. Renaldus de Dampetra.
108 III. Gaufridus de Jonvilla.
109 IV. Comes Jovigniaci.
110 V. Simon de *Commarcis*.
111 VI. Comes de *Rociaco*, ligius.
112 VII. Comes Autissiodori.
113 VIII. Comes Nivernensis.
114 IX. Comes Ludovicus Blesensis.
115 X. Comes Barri super Sequanam.
116 XI. Sybilla, domina Montis Regalis, de Insula et Cableia.

104 Touquin, Seine-et-Marne, a. Coulommiers, c. Rozoy.
Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
Sézanne, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
Coulommiers, Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement.
105 Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, chef-lieu du département.
Vitry-le-Brûlé, Marne, a. et c. Vitry-le-François.
106 Montmirail, Marne, a. Epernay, chef-lieu de canton.
107 Dampierre-le-Château, Marne, a. Sainte-Menehould, c. Dommartin-sur-Yèvre.
108 Joinville, Haute-Marne, a. Wassy, chef-lieu de canton.
109 Joigny, Yonne, chef-lieu d'arrondissement.
110 Commercy, Meuse, chef-lieu d'arrondissement.
111 Roucy, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel.
112 Auxerre, Yonne, chef-lieu du département.
113 Nevers, Nièvre, chef-lieu du département.
114 Blois, Loir-et-Cher, chef-lieu du département.
115 Bar-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
116 Montréal, Yonne, a. Avallon, c. Guillon.
L'Isle-sur-le-Serain, Yonne, a. Avallon, chef-lieu de canton.
Chablis, Yonne, a. Auxerre, chef-lieu de canton.

(a) Ces mots indiquent simplement que Pierre de Touquin possédait des fiefs dans les châtellenies de Vitry, de Sézanne et de Coulommiers. Il figure effectivement parmi les vassaux de chacune de ces châtellenies.

(b) Art. 318 à 353 des extraits du *Feoda Campanie* publiés par M. d'Arbois de Jubainville.

117 XII. Symon de .....
118 XIII. Domina de Seisso Foute, ligia.
119 XIV. Theobaldus de Barro.
120 XV. Comes Registestis.
121 XVI. Comes Grandis Prati, ligius.
122 XVII. Symon de Castro Vilani, ligius.
123 XVIII. Nicolaus de *Rumigny*, ligius.
124 XIX. Galterus de Wangionis Rivo, ligius.
125 XX. Renerus de Nogento, ligius.
126 XXI. Milo de Calvo Monte, ligius.
127 XXII. Odo de Chanlinta.
128 XXIII. Guido de *Conflans*.
129 XXIV. Renardus de Choisol, de XX libris quas habet apud Barrum ex parte Faucognias, et de *Chaufor* et de Baudrivilla et de Weiesella.
130 XXV. Gaufridus de *Davilli*, de duabus ligeitatibus ex parte uxoris, et ex hoc quod habet apud Firmitatem.
131 XXVI. Comitissa Sancti Quintini et domina Valesii.
132 XXVII. Petrus de Sancto Fidolo, ligius.

118 Sexfontaine, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Juzennecourt.
119 Bar-sur-Seine, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
120 Rethel, Ardennes, chef-lieu d'arrondissement.
121 Grandpré, Ardennes, a. Vouziers, chef-lieu de canton.
122 Château-Villain, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
123 Rumigny, Ardennes, a. Rocroy, chef-lieu de canton.
124 Vignory, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
125 Nogent-le-Roi, Haute-Marne, a. Chaumont, chef-lieu de canton.
126 Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, chef-lieu du département.
127 Champlitte, Haute-Saône, a. Gray, chef-lieu de canton.
128 Conflans, Marne, a. Châlons, c. Vertus, comm. Villeseneux.
129 Choiseul, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Clefmont.
Bar-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
Grand et Petit Fossigny(?), fermes, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Nogent-le-Roi, comm. Poinson-lez-Nogent.
Chauffour, Haute-Marne, a. Langres, c. Montigny-le-Roi.
Boudreville, Côte-d'Or, a. Châtillon-sur-Seine, c. Montigny.
Veuxaulles, Côte-d'Or, a. Châtillon-sur-Seine, c. Montigny.
130 Deuilly, Vosges, a. Neufchâteau, c. La Marche, comm. Sérécourt.
La Ferté-sur-Aube, Haute-Marne, a. Chaumont, c. Château-Villain.
131 Saint-Quentin, Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
Le Valois était alors un comté dont Crépy-en-Valois était la capitale.
132 Saint-Phal, Aube, a. Troyes, c. Ervy.

133 XXVIII. Episcopus Belvacensis.
134 XXIX. Iterus de Cociaco.
135 XXX. Radulphus de *Balaan*, ligius et tenet Castrum Portuense reddibile et jurabile.
136 XXXI. Comes Bolonie, planum hominium.
137 XXXII. Dux Lothoringie, fiduciam, justiciam et servicium.
138 XXXIII. Domina de Rumigniaco in *Teraische*, castrum jurabile et reddibile.
139 XXXIV. Comes Chiniaci fecit hominium comitisse. Comes vero Barri Ducis et comes Registestis plegii sunt de rachato comitis predicti.
140 XXXV. Johannes de Arceiis, ligius.
141 XXXVI. Comes Barri Ducis emit a domino Hugone de Marsiaco *les Istes* et *Flavigny* et *Buju (lege* Buri) et *les Aluez* et istas villas recep it de domina comitissa, et feodum istud ligium est.

---

133 Beauvais, Oise, chef-lieu du département.
134 Coucy, Ardennes, a. et c. Rethel.
135 Balham, Ardennes, a. Rethel, c. Asfeld.
Château-Porcien, Ardennes, a. Rethel, chef-lieu de canton.
136 Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais, chef-lieu d'arrondissement.
137 Lorraine, province de France qui avait Nancy pour capitale.
138 Rumigny, Ardennes, a. Rocroy, chef-lieu de canton.
139 Chiny, royaume de Belgique, province de Luxembourg.
Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
Rethel, Ardennes, chef-lieu d'arrondissement.
140 Arcis-sur-Aube, Aube, chef-lieu d'arrondissement.
141 Bar-le-Duc, Meuse, chef-lieu du département.
Mancy (?), Marne, a. Epernay, c. Avize.
Les Istres, Marne, a. Epernay, c. Avize.
Flavigny, Marne, a. Epernay, c. Avize.
Bury, Marne, a. Epernay, c. Avize, comm. Istres.

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES

Dôle le cite parmi les chevaliers qui se rendirent au tournoi donné par l'empereur Conrad à S.-Trond.

Alermes de Mongier, 987. Dans une charte de 1203 environ, le nom d'Alerme de Montjay est associé à celui de son père Raoul, pour la cession de la dîme qu'ils possédaient à Epiais, en faveur d'Adam de Montereau, chanoine de Paris. (*Cart. de N.-D. de Paris*, I, 119.)

Alisandre, 1888.

Alixandre de Baignuels, 2510.

Alixandre de Borc, 2776.

Alixandre de Priani, 1637.

Almaricus de Haussi, A 35.

Am..aus de Terre-Monde, 1104.

Amauri de Meullant, 1012. D'après l'*Art de vérifier les dates*, Amaury, second fils de Galeran II, comte de Meulant et d'Agnès de Montfort, fut la tige des seigneurs de Gournay.

Amauri de Pontion, 1610.

Amauri ou Amaurri Li Rocles ou de Roeles, 1775, 1813. Amaury, chevalier de Cuperly, vivait encore en 1225. (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, II, 60.)

Amauri ou Esmauri de Vagnori, 1925.

Amauri de Wadeneis, 1752.

Ambot, 834.

Ambous, voir Aubouin.

Amculphes, voir Ancoul.

Ameline, peut-être Ameline de Rosoi, 1256.

Ameline, femme de Pierre Ansel, 277.

Ameline de Liude, 1316.

Ameline de Mauni 2989.

Ameline, femme de Girard de Montigni, 367.

Ameline de Rosoi, 1223, 1229, 1256?

Amsel, Ancel, voir Ansiau.

Ancher, 2141.

Anchier ou Hanchier de Burreville, 1876, 1965.

Anchier de Coulonbé, 1875.

Anchier de Viezvile, 1931.

Anciau, voir Ansiau.

Ancoul de Cramailles, 1168, 1273.

Ancol de Marlai, 2025.

Ancoul de Til, 1861. Ancoul et son frère Boson de Thil renoncèrent, en 1176, à différents biens en faveur de l'abbaye de Larivour, moyennant une rente de deux muids de grain. (*Cat. des actes*; n° 253 *bis*.) Notre registre nous apprend qu'il possédait une part de la vicomté de Bar-sur-Aube; aussi nous croyons-nous autorisé à l'identifier avec cet Anceul qui fit, vers 1198 à 1193, donation à l'abbaye de Clairvaux de ses prés de Bar dépendants de la vicomté (d'A. de J., *Hist. de B.-sur-Aube*, 4.)

Anculphes de Crampeel, 794.

André de Joi, 2522.

André de la Ferté, 991, le même que le sire de la Ferté-Gaucher et de Montmirail, 1. André de la Ferté-Gaucher, fils d'Hélie, seigneur de Montmirail, figure comme témoin dans deux chartes de 1132. (Machaut, *Hist. du bienheureux Jean de Montmirel*, p. 453-454; Boitel, *Hist. du bienh. Jean, surnommé l'Humble*, p. 648). En 1158, il renonça au droit de procuration qu'il réclamait sur le village de Villiers-Templon. (*Catal. des actes*, n° 54). En 1169, il régla un différend qui s'était élevé entre lui et l'abbé d'Essonnes au sujet des bois de Saint-Médard de Soissons. La charte relative à ce fait mentionne son épouse, Hildiarde, qui était fille de Simon d'Oisy, vicomte de Meaux. Machaut, p. 445; D. T. D., *Hist. de l'E. de Meaux*, II, p. 59; Boitel, p. 649). L'année suivante (1170), il figure comme témoin, ainsi que sa femme, dans une charte de son beau-père (D. T. D.; II, 59). Une bulle du pape Alexandre III, datée de 1179, rappelle la donation faite par André et Hildiarde, au prieuré de Collinances, d'une rente de 20 sous sur le travers de Bucy [le-Long] (*Ibid.*; II, 65). En 1177, Henri Ier confirma les donations faites à la Maison-Dieu de la Ferté-Gaucher par André et ses prédécesseurs. A cette époque Hildiarde était morte, car André avait donné pour le repos de son âme au susdit hôpital, une rente de 20 sous sur le tonlieu de la Ferté, payable à la Saint-Remy (*Ibid.*; II, 64). Une rente de 20 sous, prélevée sur le même tonlieu, à la Toussaint, fut faite dans le même but au prieuré de Collinances (*Ibid.*; II, 109). Enfin, Hugues d'Oisy, vicomte de Meaux, beau-frère d'André, approuva, en 1189, une

charte du comte Henri I[er] en 1152. (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, II, 409). Sous l'Épiscopat de Boson (1153-1161), il prit part ainsi que sa femme à une donation que son père, Raoul, seigneur de Sainte-Menehould fit à l'abbaye de Moustiers (E. de B., II, 423.) Plus tard, il donna à la même abbaye le paturàge de ses biens de Sivry et d'autres terres. (E. de B., II, 426.) Il se rendit à la croisade en 1159. (E. de B., II, 125.) En 1165, il fit une donation à l'abbaye de Moustiers. (E. de B., II, 124 et 215.) Il laissa trois fils et une fille: les trois fils sont Raoul, Bertrand et Macaire de Sainte-Menehould; la fille Ermengarde épousa un Gauthier. (E. de B., II, 429.) A ceux-ci on doit probablement ajouter Huard, qu'une charte de 1209 désigne comme frère de Bertrand de Sainte-Ménéhould (E. de B., II, 152).

Aubert de Salon, 2511.

Aubert de Verno, 613.

Aubert Li Voe, 1536.

Aube ou Li Albes de Plaierre, 2535, 2637. *Abe* de Pleurs est témoin en 1164 d'une donation faite aux Templiers de Provins par Jean de Pleurs (*Bibl. de l'Ec. des ch.*; IV, 186).

Aubouin de Morein, 2472.

Aubouin ou Ambous de Taly, 1630, 2473.

Aurez de Maruels, 1619.

Aubri, voir Auberi.

Aveline de Conantre, 2150.

Aveline de Cor. e., 1112.

Aveline de La Graange, 741.

Bancelin, 543.

Barthelemius, Bartholomés, voir Berthelemiu.

Baudouin, 1497, 1961.

Baudouin Alesnel, 2598.

Baudouin de Antri, 1782, 1792, 1802, 1816, 2007. Baudouin d'Autry était vassal d'Henri, comte de Grandpré; sept. 1216 (*Catal. des actes*, n° 1018).

Baudouin des Barres, 952. Baudouin des Barres fut témoin, en 1182, d'un échange fait entre le prieur de Lorris et Giles *de Tornesello* (*Alman. hist. de Sens*, p. 1786 A. 32).

Baudouin de Basoches, 462.

Baudouin Brane ou Brene, 1066, 1210.

Baudouin de Brecon, 2070, 2084.

Baudouin Bretel, 1101.

Baudouin deu Buisson, 1985.

Baudouin de Buxuel, 1956.

Baudouin Foace, 1550, 1687.

Baudouin de Giunge, 2624.

Baudouin de Hedere, 890.

Baudouin de Huncheri, voir B. de Uncher.

Baudouin de La Hautece, 1968.

Baudouin de Lalué, 2210.

Baudouin de Loisi, 1478.

Boudouin de Mailli, 2841.

Baudouin Mainers, 2019.

Baudouin de Monteigni, 1873.

Baudouin Moreers, 2088.

Baudouin de Naude, 1978.

Baudouin de Rains, 1314, 2873. Baudouin céda au chapitre de Reims dix livres de rente sur le sextallage de Reims et reçut en échange le village de Muizon. La comtesse Blanche approuva cette transaction en octobre 1216. (*Catal. des actes*, n° 1023). En 1222 il vend dans la gruerie de Thibaut IV, du consentement de ce dernier la superficie de 400 arpents de bois mesurés à la perche de 22 pieds (*Catal. des actes*, n° 1451). Il était mort en 1231 et son fief semble être revenu à Thibaut IV, qui en dispose par acte de février de cette année. Ce fief consistait en une maison et un jardin à Gueux. (*Catal. des actes;* n° 2172). L'art. 203 du *Feoda Campanie* nous apprend que cette maison était rendable et jurable.

Baudouin de Saint-Johan, 1797.

Baudouin de Saint-Remi, 2758.

Baudouin-le-Sénéchal, 1409. Nous ne savons si dans ce feudataire de la châtellenie de Châtillon, nous devons voir un sénéchal de l'archevêque de Reims. Il s'en trouve, il est vrai, un de ce nom exerçant cette fonction en 1114 et en 1127; (*Marlot*, éd. franç., III, 682 et 737); mais vivait-il encore à l'époque où furent rédigés les rôles des vassaux d'Henri-le-Libéral? On doit aussi remarquer que notre registre mentionne quatre articles plus haut un *Guill. li Seneschaus*, qui nous parait avoir été sûrement un sénéchal de Reims. (Voir Guilliaume, sénéchal.)

Baudouin de Sirofontene, 2104.

Baudouin de Soslaines, 1868.

qui peuvent surgir relativement à l'usage de la forêt du Mant (Carro, *Hist. de Meaux*, 501).

Bertelemiu de la Praierie, voir B. de Braieres.

Bertelemiu Prosar, 806.

Bertelemiu de Provanchieres, 2277, 2289.

Bertelemiu de Roye, 731. En 1200, Barthélemy de Roye donna à la Maison-Dieu de Montdidier quatre bouviers du bois de la Hérelle (L. D., *Catal. des actes de Phil.-Aug.*; n° 593). En 1205, il abandonne le péage de Roye à Philippe-Auguste qui lui donne en échange des terres labourables sises au même lieu (*Ibid.*, n° 931). Dans le même temps, le roi lui donne la moitié de Montchauvet pour cinq sous, moyennant 40 sous par an (*Ibid.*, n° 932). Au mois de mai du même an, un projet de mariage est conclu entre Jean, fils du comte d'Alençon, et Alix, fille de Barthelemy (*Ibid.*, n° 936). En 1206, il est envoyé, par le roi, en mission à Courtrai (*Ibid.*, n° 1001). A la fin de cette année, le roi lui donna Aquigny (*Ibid.*, n° 1007). En septembre ou octobre 1208, il devient chambrier de France (*Ibid.*, LXXXIII). B. de Roye « ancien homme et sage » était près du roi à Bouvines (*Les grandes chroniques de France*, éd. Paris; IV, 168). A la fin de 1214, il mariait sa fille, Alix, à Raoul de Nesle (L. D., *Catal des actes de Phil.-Aug.*, n° 1515). En 1220, il reçoit du roi diverses terres et le droit de chasse dans le bois de Cruie (*Ibid.*, n° 1951). En 1221, il achète de Hugues de Hancmont une grange sise entre les bois des Essarts et de Montjoie, où il se proposait d'établir des chanoines de l'ordre de Prémontré (*Ibid.*, n° 2101). Il tenait de Thibaut IV 120 livres de rente sur les foires de Champagne; il les échangea en 1222, avec ce prince, contre le village de Bonneil (*Catal. des actes*, n° 1406). En 1224, il donna à l'église de Paris une rente de 30 sous sur ses maisons du bourg de Saint-Germain qu'il léguait à l'abbaye de Joienval (*Cart. de N.-D. de Paris*; III, 85). Son décès, marqué au 24 janvier 1237 dans l'obituaire de ce monastère (Du Cange, *Glossarium*; éd. Henschel; II, 52), l'est au 9 du même mois dans celui de l'église de Paris, à laquelle il donna 40 livres parisis (*Cart de N.-D. de Paris*; IV, 8). Il épousa Perronnelle de Montfort, fille du comte Simon III.

Bertelemiu de Saint-Aignian, 1055.

Bertelemiu de Susammont, 2272, 2283.

Bertelemiu ou Bartholomis de Tigni, 1192, 1238.

Bertelemiu de Tori, 992, 1081, 1161, 1165, 1230, 1276. B. de Thury, fils d'Aubry d'Oulchy, figure en 1165, ainsi que son père, comme témoin dans une charte d'Ade, vicomtesse de Meaux (Machaut, *H. du bienh. J de Montmirel*, 458; Boitel, *H. du b. J. de M.*, 646).

Bertelemiu de Triaignel, 387.

Bertelemiu de Trie, 859, 918.

Bertelemiu de Valchamp ou de Vouchamp, 191, 2458.

Bertelemiu de Ver, 2611.

Bartelemiu de Vertu, 1695.

Bertelomeau, voir Bertelemiu.

Bertelot de Coutures, 322.

Bertelot de Warennes, 633.

Bertran de Chaalons, 1111.

Bertran de Doussi, 2869.

Bertran de Herlimont, voir B. de Saint-Elemont.

Bertran deu Plaissie, le même qu'Otrans, 382, 499.

Bertran dou Potiz, 1902.

Bertran de Saint-Elemont ou de Herlimont, 1799, 1818.

Bertran de Sainte-Meneut, 1783, 1822. Bertrand était fils d'Aubert de Sainte-Ménéhould. Il confirma, de concert avec ses frères Raoul et Macaire et sa sœur Ermengarde, une donation faite par leur père et leur aïeul à l'abbaye de Monstiers; la charte de confirmation est antérieure à 1191 (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*; II, 429). En 1206, il donna à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun le tiers de ce qu'il possédait à Chaudefontaine et vendit les deux autres tiers à la comtesse Blanche (*Catal. des actes*; n° 665). En juin 1209, il vendit à la même le sixième du bois de Verrières au-delà de l'Aisne, sauf les essarts, cens et terrages, et la moitié du bois de *Germania* (*Catal. des act.*; n° 703). Il était mort

que les art. 1333 et 2684 ne concernent pas un personnage différent de celui dont nous allons parler. Gaucher de Châtillon donna Pierrefonds à Philippe-Auguste, qui lui assigna en échange des revenus à Clichy et à Montreuil près Paris (L. D., *Catal. des act. de Phil.-Aug.*; n° 394). En 1195, il donna ce qu'il avait à Viarmes pour dot à sa sœur, Alix, femme de Guillaume de Garlande (*Ibid.*, n° 445). En 1196, il épousa Elisabeth, fille aînée du comte de Saint-Pol. Il fut un des témoins de la charte de 1199, par laquelle Thibaut III constitua un douaire à sa femme (d'Arb. de Jub.; IV, 89). En janvier 1205, il céda à l'abbaye de Saint-Denis, moyennant 400 livres parisis, la gruerie du bois et du territoire de Tremblay (L. D., *Catal. des act. de Phil.-Aug.*; n° 898) La même année, il devint, du chef de sa femme, comte de Saint-Pol. En 1207, il reconnut tenir en fief du roi Bailleul, *Bofermont* et *Boscum Tirelli* (*Ibid.*; n° 1066). En 1208, arbitre entre le comte de Dammartin et la comtesse de Champagne, il décida que la garde de Brégy resterait à celle-ci (*Catal. des act.*; n°s 690, 691). En 1209, il concourt à un établissement royal relatif au partage des fiefs (L. D., *Catal. des act. de Phil.-Aug.*; n° 1139). Vers la même époque, il garantit au roi jusqu'à concurrence de 1000 livres la fidélité du châtelain de Saint-Omer (*Ibid.*; n° 1184). En 1210, il lui promet de lui livrer le château de Saint-Pol lorsqu'il en sera requis (*Ibid.*; n° 1188), et s'engage à ne pas retenir ses juifs et *vice versa* (*Ibid.*; n° 1214). En 1211, un différend avec la comtesse de Champagne, au sujet des hommes saintieux demeurants en-deçà de la Beuvronne, vers Meaux, est réglé en faveur de cette princesse (*Catal. des act.*; n° 784). Rival du comte de Boulogne, il eut avec lui, devant le roi, à Laon, une querelle qui, suivant la *Chronique de Rains*, fut cause que ce comte s'allia aux ennemis de la France dans cette coalition qui fut vaincue à Bouvines, où Gaucher se comporta vaillamment (*Ibid.*; ch. XX) En janvier 1216, il reçoit de Blanche, pour sa maison de Crécy-sur-Morin, un droit d'usage dans la forêt du Mant (*Catal. des act.*; n° 937). Peu de temps après, il promet à cette comtesse son aide contre Erard de Brienne et prend part, comme juge, à l'arrêt de la cour royale qui condamne les prétentions du rival de Blanche (*Ibid.*; n°s 946 et 980). La même année, il marie son fils Hugues à la fille du comte de Bar-le-Duc (*Ibid.*; n° 1017). L'année suivante, il est un des arbitres qui donnent gain de cause à Blanche contre le comte de Nevers (*Ibid.*; n°s 1059, 1079 et 1145). Il reçut du roi, en 1219, Torigny en Normandie (L. D., *Catal. des act. de Phil.-Aug.*; n° 1877). Il mourut cette même année, car, dès le mois de septembre, la comtesse de Champagne avait fondé une chapellenie dans l'église de Saint-Georges de Créci; cette fondation fut approuvée par Thibaut IV, en 1227 (*Catal. des act.*; n°s 1227 et 1753). Il était seigneur de Montjay (L. D., n° 898), et ses forteresses de Crécy, Crèvecœur, Mortcerf et Villeneuve-le-Comte étaient rendables et jurables au comte de Champagne (*Ibid.*; n° 1224). Il occupait la charge de bouteillier de Champagne et, bien qu'il n'y eût aucun droit héréditaire, elle passa, après sa mort, à son fils Hugues. Il laissa deux fils et deux filles : 1° Hugues, plus tard comte de Saint-Pol et de Blois; 2° Guy, comte de Saint-Pol; 3° Eustachie, femme de Daniel de Béthune; 4° Elisabeth, femme d'Aubert de Hangest, sire de Genlis.

Gauchier de Copevrel, 906.

Gauchier de Cortevrot, 905.

Gauchier de Dronai, 2137.

Gauchier d'Estrepi, 1710. Gaucher d'Etrepy est témoin d'une donation faite aux Templiers par Miles de Châlons, en 1185 (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*; I, 405).

Gauchier de Jovigni, 2324. En 1201, un différend entre Gaucher de Joigny, l'abbaye de Saint-Denis et l'église de Saint-Aignan est réglé par les soins de Philippe-Auguste (L. Delisle, (*Catal. des act. de Phil.-Aug.*; n° 602). En 1211, Gaucher, sa femme Alix et Erard de Brienne, concluent un arrangement avec l'abbé et les moines de Pontigny (*Ibid.*; n° 1314). En 1217, il garantit au roi jusqu'à concurrence de 100 livres parisis, la fidélité de Rasse de *Gavre* le jeune (*Ibid.*; n° 1757). En mars

Girart d'Orvilers, 563.

Girart Pestueil, 2413.

Girart deu Plessié, 1372. Il était frère de Hue et de Miles deu P.; voir Huc deu Plessié.

Girart de Rosci, 1496. Vers 1148, Girard de Roucy remit aux mains de Samson, archevêque de Reims, une dîme que celui-ci céda aux moines du prieuré de S.-Maurice de Reims (Marlot, éd. française; III, 245).

Girart de La Rue des Juis, 1352.

Girart de Sezanne, 1036.

Girart *de Sirfonte*, 2080, 2129.

Girart de Tachi, 276, 317, 547, 2434.

Girart de Taignon, 1748.

Girart de Taillepié, 1010.

Girart de Tanscort, 2280.

Girart de Teisi, 1458.

Girart de Tors ou des Tours-sor-Marne, 1473, 1765.

Girart de Trelloc, 1122.

Girart de Vernoil, 1345.

Girart de Vertus, voir G. de Henrué.

Girart de Viane, 2163. Girard de Vienne tenait en fief 190 livres de rente sur la foire de Bar-sur-Aube; il en céda la jouissance en février 1219 à Guillaume d'Antigny jusqu'à remboursement de 1,500 livres qu'il lui devait. La comtesse Blanche et Thibaut IV y consentirent et Girard dut continuer à faire le service féodal dû pour ce fief (*Cat. des actes*, n° 1183). Il paraît douteux que Girard ait rendu cette somme du moins entièrement, car, vingt ans plus tard, en juin 1239, Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, héritier, suivant toute probabilité de Guillaume d'Antigny, fit hommage-lige à Thibaut IV de 140 livres de rente que Girard de Vienne tenait de Thibaut sur la foire. Toutefois, on doit remarquer, que cette fois, la rente mentionnée étant moindre de cinquante livres, peut-être le quart de la dette avait-il été remboursé à Guillaume (*Cat.*, n° 2512).

Girart de Vile-Bleain, 1194, 1270.

Girart de Vilesurterre, 1901.

Giraume ou Giriaume de Soayn, 1781, 1790, 1809.

Girbert de Virchet, 1201.

Girbout de Morue, 1560.

Girbout de Saint-Islaire, 2688.

Girelin de Coperlie, 1753.

Gobert d'Asprement, 1514.

Gobert ou Gosbert de Muret, 1163, 1231.

Gobert de Suel, 2679. Gobert de Seuil figure comme témoin dans des chartes des comtes de Rethel, en 1166 et en 1171 (*Arch. adm. de Reims*; I, 346 et 372).

Godefrai, Godefroi, voir Jeufrai.

Gofrai, voir Jeufrai.

Gontart, 2056.

Gosbert, voir Gobert.

Goufroi, voir Jeufrai.

Grieroz de Sormeranz, 1209.

Guarin de Ambonville, 3002.

Guarin de Boorunt, 2811.

Guarin de Brai, 432.

Guarin de Bussi ou de Boissi, 1570, 1670; *alias* Guarin de Buissi, 1729. Garin, fils de Gauthier de Bussy, figure parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Monthiers et de l'abbaye de Châtrices (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.* II, 154 et 202). En 1183, il confirme la donation de prés sur les bords de la Cheé faite par son père à l'abbaye de Monthiers, moyennant une petite augmentation de cens et lui donna en outre divers autres biens (E. de B., II, 427).

Guarin de Clacy, 898.

Guarin de Dameri, 1342. En 1175, Garin de Damery céda à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons la moitié de la mairie de Damery et reçut en échange la moitié du four banal du même lieu (*Cat. des actes*, n° 239).

Gaurin Forres, 1052.

Guarin li Fourniers, 2901, 2926. Guérin le Fournier est un des seigneurs de Méry, qui, de concert avec Henri Ier, donnèrent en 1177 au prieuré de Méry la foire annuelle de l'Assomption, ou, s'il n'y avait pas de foire à cette époque, la foire qui la précéderait (d'Arb. de Jub.; III, 470). En 1186, il se desista, moyennant 80 livres, de ses prétentions sur la justice de Ruvigny en faveur de l'abbaye de Montier-la-Celle *Cat. des actes*, n° 352). Il fit en 1188 une donation au chapitre Saint-Etienne de Troyes (*Cat.*, n° 373). Par une charte de janvier 1208, la comtesse Blanche constata une transaction entre l'abbaye de Montier-la-Celle et Guérin de Méry, au sujet de la

ayant donné ce qu'elle avait à Trois-Fontaines, il renonce à toute prétention sur des serfs de Flornoy et de Vassy (*Cat. des actes*, n° 635.) En 1210, il tenait en gage pour une somme de 829 livres, le château et la châtellenie de Beaufort, où son droit expirait vingt jours après Noël (*Cat.*, n° 744.) En novembre 1211, il s'engage à garantir la comtesse Blanche de tout préjudice que pourrait lui causer le cautionnement qu'elle avait porté pour Jean de Montmirail, son neveu (*Cat.*, n° 783.) Avec le consentement de l'évêque de Troyes, il fait hommage à Blanche de la forteresse de Saint-Just en 1211 (*Cat.*, n° 792). En 1212, il donne son consentement à un règlement de Blanche, concernant les successions et les duels (*Cat.*, n° 815). En 1213, il figure parmi les témoins qui attestent la nullité du mariage du comte Henri II et de la reine de Jérusalem (d'A. de J., IV, 118). La même année, il se porte caution de Blanche pour le traité qu'elle avait conclu avec Philippe-Auguste (*Cat.*, n° 837). Une charte d'avril 1215 nous apprend qu'Odard d'Aulnay, maréchal de Champagne, comptait parmi ses vassaux (*Cat.*, n° 913). Il mourut au commencement de 1216 et laissait trois fils de son mariage avec Mathilde de Bourbon, héritière de la seigneurie de Bourbon-l'Archambault. Guillaume le Breton le mentionne dans sa *Philippide* comme ayant à la tête d'une armée de Philippe-Auguste conquis une partie de l'Auvergne ; ceci se passait en 1210 (d'A. de J., IV, 492). Des chartes de 1203, 1206 et 1210 nous apprennent que Guy avait des juifs sur ses terres (*Cat.*, n°s 597, 648 et 743). — Guy est mentionné sous le titre de sire de Bourbon dans l'appendice, art. 47.

Gui dou Donjon, 1167.

Gui de Dormant, 1320, 1365, 1494.

Gui de Eblancort, 1470.

Gui de Erre, 1621.

Gui de Escuri, 2665.

Gui d'Esparrici, 980.

Gui d'Esponai, 2779.

Gui de Faisnieres, 2651.

Gui de Gaie, 2498.

Gui de Garlande, 674. Hugues de Possesse ayant engagé son château de Possesse au comte Henri le Libéral, la somme prêtée par celui-ci lui fut remboursée par Guy de Garlande et Mathieu de Touquin (*Cat. des actes*, n° 148). En 1166, Guy et Anseau de Garlande demandèrent à être mis en possession des biens de cet Hugues de Possesse, mais la cour de Champagne rejéta provisoirement cette demande (*Cat.*, n° 147).

Gui de Garlande, fils, 674. En 1220, Guy de Garlande fonda du consentement de sa femme Agnès et de ses fils, son anniversaire à l'abbaye de Saint-Faron à laquelle il donna, pour cet objet, une rente d'un muid de blé à prendre sur sa dîme de Dammartin (sous-Tigeaux). Son frère Jean est témoin de cette donation (D. T. D., *Hist. de l'E. de Meaux*; II, 111).

Gui Gasteblé, 378, 456, 485, 520. En 1207, Philippe-Auguste prit l'engagement envers ce personnage ainsi qu'envers la comtesse Blanche et Henri de Mauny, de ne pas faire de nouveaux villages entre Dixmont et Thorigny (*Cat. des actes*, n° 671). Guy déposa le 9 juillet 1217 relativement aux droits des comtes de Champagne et de Nevers sur Oulchy et Neuilly-Saint-Front (*Cat.*, n° 1079). A cette époque, il devait être dans un âge très-avancé puisqu'il avait été témoin oculaire des faits qui, dans les premières années du règne d'Henri Ier (vers 1153), avaient contraint Geoffroy de Donzy à abandonner ses droits sur ces deux localités à Anseau de Trainel.

Gui de Germeignon ou de Germenon, 2588, 2740. Guy est cité avec son frère Adam en 1180 (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, II, 22). En 1185, il donne son consentement à une donation faite aux Templiers par Milon de Châlons (E. de B., I, 405). Il était seigneur de Germinon et de Trecon, et en 1187, près de partir à la croisade, il donna à l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus une rente d'un muid de seigle et de 100 sous provinois (E. de B., I, 357).

Gui Li Grans, 1551.

Gui de Grenci, 2021.

Gui Guearz, 2123.

Gui de Losci, 1431.

de Champagne pour en recevoir l'assurance de la trève qu'elle devait donner à Erard de Brienne (*Cat. des act. de Ph.-A.*, n° 1658). En 1217, il fut un des garants de la fidélité de Robert de Courtenay envers le roi (*Cat. des a. de P.-A.*, n° 1787). En 1222, on le voit figurer dans la cour royale assemblée pour un différend existant entre le roi et l'évêque de Paris (*Cat. des a. de P.-A.*, n° 2034). En 1223, il déclare qu'ayant reçu autrefois de la comtesse Blanche une rente de 60 l. sur le péage de Coulommiers, il a été reçu à hommage par Thibaut IV, alors mineur, qui peut maintenant révoquer ce don (*C. des act.*, n° 1549). En 1230, il lègue à l'église de Meaux, deux prébendes sacerdotales qu'il avait fondées à Oissery sous l'épiscopat d'Anseau, c'est-à-dire de 1196 à 1207 (D. T. D., II, 125). Il mourut le 23 mars 1234 et les religieuses de Fontaines qui lui devaient tant, mirent en circulation un rouleau mortuaire à son intention, il fut porté dans 216 abbayes. Il a été publié en 1865 par M. Grésy, et M. L. Delisle en donne des fragments dans sa belle publication : *Les Rouleaux des Morts*, in-8°, 1866. — Guillaume a été célébré par plusieurs poètes de son temps, qui le nomment *le Barrois*, ainsi Conon de Béthune met en scène une vieille dame qui se vante qu'il y a moins d'un mois, il a joûté, par amour pour elle (*Les grandes Chroniques de France*; édit. Paris, IV, 58). Richard de Fournival fait de même dire à une autre que le Barrois a pleuré pour elle (Fauchet, *Œuvres* (1610), f° 573 r°). L'auteur du roman de *Guillaume de Dôle* fait faire son éloge à l'empereur Conrad par le trouvère Jouglet qui glorifie « la biauté, le pris del Barrois » ; il est nommé en tête des chevaliers qui sont cités dans le même ouvrage comme s'étant rendus au tournoi donné par l'empereur à S.-Tron.

Guilliaume Li Begues, 1991.

Guilliaume de Bernai, 242.

Guilliaume de Berti, 2844.

Guilliaume de Biaurain, 1723, 2250. En juin 1227, Guillaume de Belrain ayant reçu de Thibaut IV, 15 livres de rente sur la foire de Bar-sur-Aube devint son homme lige pour ce fief, sauf la ligeité du comte de Bar-le-Duc (*Catal. des actes*, n° 1764).

Guilliaume de Blicor, 2570.

Guilliaume de Boisson, 1144.

Guilliaume de Bolerre, 823.

Guilliaume de Boscheet ou deu Boscheel, 108, 2541, 2577.

Guilliaume de Brene, 2553

Guilliaume de Burreville, 1986.

Guilliaume Bursauz, 291, 303, 345.

Guilliaume Busars, 211.

Guilliaume de Cawiz, 2503.

Guilliaume de Ceris, 1912.

Guilliaume Chacefen., 202.

Guilliaume de Champiax, 597, 629.

Guilliaume de Champlusant, 1001. En 1169, Guillaume de Champluisant et son frère Abraham furent témoins d'une charte d'André de la Ferté-Gaucher (Machaut, *H. du b. J. de Montmirail*, 445 ; Boitel, *H. du b. J. de M.*, 650).

Guilliaume de Chanpiax, 2381.

Guilliaume de Chaplainnes, 2148.

Guilliaume Chastri, 296.

Guilliaume de Cigniei, 979.

Guilliaume deu Clos, 2525.

Guilliaume de Cormont, 1688.

Guilliaume de Cornillon, 873. En 1189, Guillaume de Cornillon, de concert avec sa femme Eustache de Gressy, approuva la fondation du prieuré de Gressy, établi par son beau-père Raoul, pour deux chanoines tirés de l'abbaye de Châge et y en ajouta un troisième (D. T. D., *Hist de l'E. de Meaux*, II, 177). En 1199, il se porte caution d'une donation faite par Raoul de Montjay à Adam de Montereau (*Cart. de N.-D. de Paris*, I, 86). Il était mort en 1207, puisqu'à cette époque, Simon de Compans reconnut tenir de la comtesse Blanche, la moitié de l'écheoite de G. de Cornillon (*Cat. des actes*, n° 1074).

Guilliaume de Corpalais, 663, 2315.

Guilliaume de Corteri, 679.

Guilliaume de La Cort-Sainte-Marie, 1974.

Guilliaume de Damperre ou Domperre, 1627, 2190, A 11 ; le même que le sire de

froment à prendre chaque année à sa grange de Moussy. Rance sa mère et Anseau son frère, furent témoins de cette donation (D. T. D., *H. de l'Egl. de Meaux*, II, 96).

Guilliaume de Leschieres, 1048.

Guilliaume de Lessart, 2405.

Guilliaume de Maigni, 842.

Guilliaume de Malni, 2965.

Guilliaume de Marceilli, 280.

Guillerme de Maroil, 1358.

Guilliaume de Meillou, 945. Guillaume de Mello prit la croix en 1188 (*Les Grandes chron. de France*, éd. P. Paris, IV, 58). En route pour la Palestine, il reçut du roi, à Messine, 400 onces d'or comme indemnité des pertes qu'il avait faites en mer (*Les G. c. de F.*, IV, 75). Trouvère distingué, il est plus connu sous le nom de vidame de Chartres (voir le *Romancero françois*, de M. P. Paris).

Guilliaume de Mello, 730.

Guilliaume *de Meso*, 132 *bis*.

Guilliaume de La Monoie, 616

Guilliaume de Montagu, 1432.

Guilliaume de Montaillant. 772, 849.

Guilliaume de Mouret, 591, 594.

Guilliaume de Mousteruel, 1148 *bis*.

Guilliaume de Moustiers, 1150.

Guilliaume de Naielle ou de Nigelle, 35, 267.

Guilliaume de Noviau-Moustier, 896.

Guilliaume de Nueilli, 1917. Guillaume de Nully prit la croix au tournoi d'Ecly, en 1199 (d'Arb. de Jub., IV, 82). Il figure au commencement du XIIIe siècle parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Montiérender (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, I, 135).

Guilliaume de Parsie, 897.

Guilliaume de Peserches ou de Peseres, 21, 677.

Guilliaume de Pommeriax, 2385.

Guilliaume Poteaus, 1541.

Guilliaume Putemonoie, 1864, 1996. Dans ces articles, notre registre nous paraît parler de deux personnages différents. L'article 1864 concerne un vassal de Henri Ier, sur lequel nous n'avons pas d'autre renseignement. L'article 1996 désigne le second Guillaume comme fils d'Herbert Putemonoie, qui était prévôt de Troyes en 1178 et 1179. Quant à Guillaume, il était bailli de la même ville en 1227 et occupait encore cette charge en mars 1230 (n. style) (d'A. de J., IV, 925 et 482). Il apparaît pour la première fois, en 1219, dans une charte d'avril 1219, par laquelle la comtesse Blanche constate une transaction entre lui, d'une part, et Pierre Hugues, Robert et Guy de Fontette, frères, de l'autre (*Cat. des actes*, n° 1196). Une charte de Thibaut IV, en date de décembre 1222, constate un arrangement entre ce même Guilliaume et les fils de feu Salon (*Cat.*, n° 1458). Vers cette époque, il donna quarante arpents de bois au prieuré d'Isle-Aumont (*Cat.*, n° 1515). En 1225, Thibaut IV le désigna comme arbitre d'une des contestations résultant de l'acquisition qu'il faisait de la partie du comté de Bar-sur-Seine, appartenant à Hélissende, veuve du comte Milon (*Cat.*, n° 1677). En février 1226 il reçoit de l'abbaye de Montier-la-Celle une somme d'argent pour Thibaut IV (*Cat.*, n° 1693). En mars 1230, il est choisi comme expert par Thibaut et le chapitre de Saint-Étienne de Troyes, pour l'estimation d'une femme de corps (*Cat.*, n° 1996). C'est la dernière mention qui est faite de lui dans les documents connus jusqu'ici.

Guilliaume de Quarquois, 609.

Guilliaume de Rosieres, A 17.

Guilliaume de Saint-Johan, 2263.

Guilliaume de Saint-Remi, 1604.

Guilliaume de Sumevoire, 1590.

Guilliaume Tuebuef, 540.

Guilliaume de Trunchi, 313.

Guilliaume d'Urevile, 1878.

Guilliaume des Vaus, 311.

Guilliaume de Vendour, 2754.

Guilliaume de Verzi, 2572.

Guilliaume de Vianne, 1800, 1815. Un Guillaume de Vienne exempta, en 1194, les religieux de Mores de tout péage sur ses terres (Coutant, *Not. hist. sur l'abb. de Mores*, 9).

Guilliaume Vilains, 2817.

Guilliaume de Vilenove, 62.

Guilliaume de La Ville, 344.

Guilliaume de Villemsetme, 3062.

de la fin de la régence de Blanche de Navarre ne saurait être le même que le vassal d'Henri-le-Libéral. Quant à celui-ci, il apparait comme témoin dans une charte d'Henri Ier, remontant à la date de 1145 (d'Arb. de Jub., III, 431), et dans une autre de 1153 (*Arch. adm. de Reims*, I, 328).

Hue de Chaau, 2682.

Hue Chaindanz, 847.

Hue de Chaleste, 353.

Hue de La Chapelle, 676.

Hue de Charmoisse, 1376.

Hue deu Chastel, 1954.

Hue Chauderon, 1645, 1964, 2065.

Hue de Chaumisi, voir Hue de Caumisi.

Hue Li Chaz, 2496.

Hue de Chesill., 2344.

Hue de Chezi, 1033.

Hue de Choolli, 2738. Un Hugues de Chouilly est témoin d'une charte de l'évêque de Châlons en 1187 (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, I, 357). En 1190, Hugues et Bénigne de Chouilly donnèrent leur consentement à une donation faite aux Templiers de la Neuville par Guy et Eudes, leurs frères (E. de B., I, 407). Mais nous n'oserions assurer que cet Hugues fut le même que le vassal d'Henri Ier. Ce vassal serait plutôt un autre Hugues dont l'anniversaire se célébrait déjà en 1188 dans l'église de Dricourt (*Arch. adm. de Reims*, I, 410.)

Hue Cigot, 1197.

Hue de Clarai ou de Clairi, 1628, 2240. Ces deux mentions paraissent concerner deux personnages du même nom dont le second serait Hugues de Cléreuil, fils de Técelin. En 1188, Hugues et son frère Robert donnèrent leur consentement à une donation faite par leur père au prieuré de Vinetz (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, II, 442).

Hue de Cleis, 1595.

Hue de Conmarcis, 1969.

Hue Copés, 2048.

Hue de Cornillon, 347, 882, 910. Nous ne savons si notre registre dans ces différents articles n'entend pas parler de deux membres de la même famille, portant le même nom et dont l'un, qui possédait un fief dans la châtellenie de Provins, vivait à une époque un peu postérieure, c'est-à-dire sous la régence de Blanche de Navarre. En ce cas, ce second personnage pourrait être le même que cet Hugues de Cornillon, auquel Thibaut IV, en 1230, donna en fief 100 arpents de bois à défricher dans la forêt du Mant et la gruerie de 60 arpents dans celle de Jouy (*Cat. des actes*, n° 2095). Cet Hugues de Cornillon accompagna son suzerain en Navarre où il paraît avoir fait partie de son conseil (d'Arb. de Jub., IV, 570) Quant au plus ancien, vassal de la châtellenie de Meaux, ce doit être lui qui, en 1195, augmenta les revenus de l'église de S.-Rigomer, à Meaux, et voulut qu'il y eut toujours deux chanoines au lieu d'un (D. T. D., *Hist. de l'Egl. de Meaux*, II, 82).

Hue de Cortioit ou de Cortiolt, 1006, 1095.

Hue de Croci, 820.

Hue de Crespi, 2246.

Hue de Crouli, 2510.

Hue de Croun, 1539.

Hue de Dameri, 1343.

Hue de Doonum ou Dosnon, 2206, 2704.

Hue de Dormans, 2828.

Hue de Dort ou de Drot, 2914, 2941.

Hue de Dosnon, voir Hue de Doonum.

Hue Engorienne, 2510.

Hue d'Esclance, 1891.

Hue d'Esparnai, 2890. En 1150, Hugues d'Epernay s'associa à Marc de Pleurs et à Marsimille, sœur de Marc, pour une donation faite aux Templiers de la Neuville (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, I, 397).

Hue de Essomes, 1156 *bis*.

Hue de Faische ou de Foische, 1698, 1968. Hugues II de la Fauche était aussi vassal du duc de Lorraine, qui, lorsqu'il fit sa soumission à Blanche et à Thibaut IV, le 1er juin 1218, leur donna entre autres gages de sa parole le fief que ce seigneur tenait de lui. Hugues, présent aux engagements pris par le duc de Lorraine, se porta caution de leur exécution envers Blanche (*Cat. des actes*, nos 1117 et 1122). Le même mois, il reçut en fief de Blanche, 20 livres de rente sur les foires de Bar-sur-Aube, et promit de l'aider de son château de la Fauche contre tous et de ne pas revenir à l'hommage de Simon

s'engagea à soutenir Thibaut IV contre ses compétiteurs (*Cat.*, n° 945). En mars 1218, il se porte garant envers Philippe-Auguste de la fidélité d'Henri de Sully, qui avait encouru l'excommunication pour avoir pris le parti d'Erard de Brienne contre Thibaut IV (*Cat.*, n° 1109). Il était probablement un des plus fermes défenseurs de Thibaut IV, puisqu'on le voit désigné en 1218 avec le duc de Bourgogne comme juge de Thibaut Ier, duc de Lorraine, dans le cas où celui-ci, nouvellement revenu au parti du souverain légitime de la Champagne, ne remplirait pas ses engagements (*Cat.*, n° 1117). Il n'existait plus en juillet 1222 et n'avait pas laissé de postérité; son frère Guy était devenu seigneur d'Arcis; son autre frère du nom d'Ansérie était alors trésorier de Langres (*Cat.*, n° 1440). Jean d'Arcis comptait parmi ses vassaux Jean de Tours-sur-Marne (et non du Thoult) également homme-lige de la comtesse Blanche, d'Enguerrand de Coucy et du comte de Grandpré (*Cat.*, n° 1093) [Voir le sire *de Arceiis*].

Jahan de Argenteles, A 14.

Jahan de Aspremont, 2531, 2551.

Jahan d'Aunai, 1739, 1740, 1788.

Jahan d'Auve, 1762.

Jahan de Baubigni, 924.

Jahan Baucens, 710.

Jahan de Boal, 174.

Jahan Bordons, 740.

Jahan Li Bouchier, 540.

Jahan de Breno, 2130. Jean était frère de Gauthier III, comte de Brienne; en 1201, il céda Herbisse à Thibaut III, qui lui donna en échange ce qu'il possédait à Mâcon, à Onjon, à Luyères, à Avant et à Longsols, plus deux serfs et une soulte de 780 livres (*Cat. des actes*, n° 536). En 1205, il vendit à la comtesse Blanche le village de Mâcon, pour 800 livres (*Ibid.*, n° 614). Il devint roi de Jérusalem en 1209 par son mariage avec Marie de Montferrat, héritière de ce royaume. La couronne impériale de Constantinople lui fut décernée en 1229 et il mourut en 1237. Tuteur de son neveu Gauthier IV, comte de Brienne, il lui céda, en 1222, Onjon et Luyères (*Cat des actes*, n° 1407).

Jahan Li Bues, 843.

Jahan de Buesmarcheiz, 1160.

Jahan Li Bugres, 1280. Par acte de juin 1219, Jean reconnaît qu'Eléonore, comtesse de Valois, lui avait donné des droits d'usage dans le bois d'Ivors, pour mettre fin à un différend qu'il avait avec Arnoul d'Ivors, son neveu (L. D., *Cat. des actes de Ph.-Aug.*, n° 1913).

Jahan de Buisol ou de Buissuel, 2725, 2766.

Jahan de Buissi, 2777.

Jahan Capre, 2483.

Jahan de *Celnum*, 2746.

Jahan, fils d'Adam de Céris et de Meinsanz de La Croiz, 1189, 1226. Peut-être le même que Jahan de La Crois.

Jahan Champenois, 1186.

Jahan de Champiaus, 811.

Jahan Chaperons, 1886.

Jahan de Chastelers, 1624.

Jahan de Chau-Connin, 870.

Jahan Chauderons, 3011.

Jahan de Chaumesnil, 1979.

Jahan de Chavigni, 2589.

Jahan de Chavrigni, 1447.

Jahan Chomarz, 1259.

Jahan de Clamanges, 2621. Jean de Clamanges vendit les fours de Poivre à l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, en 1199 (*Cat. des actes*, n° 507).

Jahan de Coci et son fils, 1207.

Jahan de Coci, 1787. Le 22 septembre 1232, Jean de Coucy cautionne jusqu'à concurrence de 2,000 livres Archambaud de Bourbon qui promet 36,000 livres parisis pour la dot de sa fille Marguerite, épouse de Thibaut IV (*Cat. des actes*, n° 2204).

Johan Cocons, 2655.

Jahan de Copevrel, 907.

Jahan Corbaran ou Corberan, 1299, 1375.

Jahan Cordele, 2122.

Jahan de Corgivot, 2540 bis.

Jahan de Cormelle, 1203.

Jahan des Coutes ou de Crites, 2433, 2448.

Jahan de La Crois, 1076, 1251. Peut-être le même que Jahan de Céri, fils de Meinsanz de La Croix.

Jahan [deu Donjon], 1167.

Jahan de Eblancort, 1063.

entrée en religion dans l'abbaye qui était sa débitrice ; cette résolution qu'il prit en secret paraît lui avoir aliéné l'affection des siens. — En 1212, il confirma les donations faites par la comtesse de Bourgogne à l'abbaye de Cerfroid (D. T. D., *H. de l'E. de Meaux*, II, 103). Il mourut à Longpont, en odeur de sainteté, le 29 septembre 1217 (Boitel, 453). On ne peut donc admettre comme exacte la date de 1218 que portent des chartes par lesquelles il confirma les donations faites par ses prédécesseurs à l'abbaye de Faremoutiers et au prieuré de Collinances (D. T. D., II, 1[illegible]). — De son mariage avec Helvide, il eut trois fils et trois filles : 1° Guillaume, cité dans des actes de 1202 (Machaut, 424 et 437 ; Boitel, 652-653). 2° Jean, seigneur de Montmirail, d'Oisy de Crèvecœur et châtelain de Cambray. Il devint comte de Chartres par son mariage avec Elisabeth de Blois, et mourut sans postérité en 1240. 3° Mathieu, qui partagea avec sa sœur Félice les seigneuries de la Ferté-Gaucher, de la Ferté-sous-Jouarre, de Tresmes, de Belleau et la vicomté de Meaux, hérita en 1240 de son frère Jean et en 1243 de Félice. Il mourut en 1262 sans postérité. 4° Elisabeth, religieuse au Mont-Dieu de Montmirail (Boitel, 295). 5° Félice, dame par moitié de la Ferté-Gaucher, de la Ferté-sous-Jouarre, de Tresmes, de Belleau et de la vicomté de Meaux, mourut en 1243 (d'A. de J., II, XXXV et XXXVI). Elle avait épousé, dès 1211, Hellin de Wavrin (*Cat. des actes*, n° 783). 6° Marie eut en partage Condé-en-Brie. Elle épousa Enguerrand III, sire de Coucy et réunit en 1262 par la mort de Mathieu toutes les possessions paternelles. Un moine de Longpont, contemporain de Jean, a laissé une vie de ce personnage ; elle a été publiée dans le recueil des Bollandistes par C. Suysken. Dès 1641, parut sous le titre d'*Histoire du bienheureux Jean de Montmirail*, une œuvre posthume du père Machaut. C'est cet ouvrage, d'un mérite réel, qui nous a valu celui du même titre publié par M. l'abbé Boitel en 1859 et qui, sauf les chartes reproduites d'après Machaut, n'a aucune valeur historique.

Jahan de Morain, 758.

Jahan de Morreinni, 1833. Jean de Mauregny reçut, en 1230, de Thibaut IV, 30 l. de rente à charge d'hommage-lige (*Catal. des actes*, n° 2098).

Jahan de Nantueil, 1173, 1235, 1277.

Jahan de Nomont, 1450. Jean d'Inaumont (*J. de Enamunte*) fut témoin, en 1193, d'un accord entre le comte de Réthel et l'abbaye de S.-Remy (*Arch. adm. de Reims*, I, 424). On le retrouve dans une circonstance analogue, en 1196 (*Ibid.*, I, 429).

Jahan de Ogicort, 2454.

Jahan de Orges ou de Ornel, 2912, 2937.

Jahan, vicomte d'Ouchie, 1171, 1234.

Jahan de Paris, 11.

Jahan Picace, 2535, 2549, 2637.

Jahan de Pierrepont, comte de Rosci, 1324, 1326, 1469. Jean de Pierrepont, fils d'Eustachie, comtesse de Roucy, et de Robert, sire de Pierrepont, devint comte de Roucy par la mort de sa mère, vers 1212, et mourut en 1251.

Jahan de Pommore, 682. Jean de Pommeuse est un des quatre columériens désignés dans la charte de la commune de Meaux (1179), pour règler les différends relatifs à l'usage de la forêt du Mant (Carro, *Hist. de Meaux*, 501).

Jahan de Pompone, 689, 782.

Jahan de Pompone, fils de Hue, 783. On trouve, en 1191, un Jean de Pomponne qui donna à l'abbaye de Chambrefontaine, pour le repos de l'âme de Marie, sa femme, un bois de hêtres et d'autres biens (D. T. D., *H. de l'E. de Meaux*, II, 79). Le même nom figure, en 1200, parmi ceux des bienfaiteurs de l'église de Livry (L. D., *Cat. des act. de P.-A.*, n° 599). Enfin, un J. de P. donna, en 1204, pour l'âme d'Agnès, sa femme, un muid de froment et un muid d'avoine à l'abbaye de Chambrefontaine (D. T. D., II, 93).

Jahan Li Povres, 1661, 1936, 2299.

Jahan de Porte-Materne, 2771. Jean de Porte-Marne est témoin d'une donation

Miles deu Moulindone, 25.

Miles de Muitri, 2718, 2760, 2780, 2870.

Miles de Nantuel, 1338. C'est sans doute à ce personnage que fut dédié le roman de *Guillaume de Dôle* qui débute ainsi :

Cil qui mist cest conte en romans
Où il a fet noter biaus chans
Por remenbrance des chançons
Veut que ses pris et ses renons
Voist en Raincien, en Champaigne
Et que li biaus Miles l'apregne
De Nantuel, un des preus del regne.

(*Hist. littér. de la France*, XXII, 826).

Nanteuil-la-Fosse, seigneurie de Miles, étant située dans la Champagne propre, sur les limites du Rémois (ou Raincien), il nous semble impossible de ne pas voir dans le Miles du roman, le même que celui de notre registre.

Miles de Neafle, 143, 439.

Miles de Paroi ou de La Parai, 455, 550, 570, 2434.

Miles Pes de Lou ou Pié de Lou, 1339, 1498, 2600, 2634, 2648, 2708.

Miles deu Plaisie, 658.

Miles deu Plessiez, 1374. Il était frère de Hue et de Girars deu Plessié ; voir Hue deu Plessié.

Miles de Pompone, 1068.

Miles de Pontmereus, 2348.

Miles deu Postiz, 2045.

Miles li Povres, 2532.

Miles de Prevoire, 1883.

Miles de Prouvins, 207, 435. Miles de Provins, autrement dit Le Bréban, était fils de Guillaume Roi, maréchal de Champagne. Il occupa la même charge, ainsi que le prouve un titre postérieur à sa mort. On le trouve comme témoin dans les chartes des comtes de Champagne de 1165 à 1185 (d'A. de J., III, 131, et IV, 503, note 6). En 1119, il plaida dans la cour du comte contre Gillebert de Naud à propos d'un terrain et d'un moulin qu'il avait achetés et sur lesquels Gillebert réclamait un droit de justice auquel il dut renoncer (*Cat. des actes*, n° 279). En 1179, il accompagna Henri I[er] en Palestine (d'A. de J. III, 132). En 1181, il conclut une transaction avec Eudes de Plancy, pour la succession de Jean le Bréban, son frère (Bourquelot, I, 154). En 1186, son anniversaire fut fondé en l'église de Saint-Nicolas de Sézanne par son fils du même nom que lui. (*Cat. des actes*, n° 348). Il paraît avoir eu deux épouses, l'une, Elisabeth, est citée dans un acte de 1177 (Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 152). C'est probablement la mère de Milon II, dont l'anniversaire fut fondé avec celui de Milon I[er]. La seconde, Hélie de Villemaur, survécut à Milon et vivait encore en 1197 (*Cat.*, n° 444). Le livre pelu de Saint-Quiriace nous apprend que vers 1176 Milon apporta de Constantinople le chef de Saint-Quiriace, patron de Provins. D'après ce même document, Milon était seigneur du Plessis *dominus de Plesseis* (Bourquelot, *Hist. de Provins*, I, 152). Ce Plessis se nomme aujourd'hui le Plessis-aux-Tournelles et Claude Haton, qui vivait au XVI[e] siècle, dit formellement que ce lieu avait porté et portait encore de son temps le nom de *Plessis-aux-Brébans* (p. 128, 308 et 619 de ses *Mémoires*). Il eut deux fils, Milon et Jean et une fille du nom d'Isabelle (Bourquelot, I, 152). Sur le premier, voyez l'article *Miles Brabant*. L'hôtel qui servait d'habitation à la famille des Brébans à Provins existe encore (Bourquelot, I, 399).

Miles de Rangnei, 2907.

Miles de Rangnei ou de Reigni, fils, 2907, 2920.

Miles de Reges ou des Reis, 2313, 2325, 2922, 2932.

Miles de Robert d'Espaigne, 1575. Milon de Robert-Espagne avait deux frères l'un d'eux n'est connu que par la première lettre de son nom, A, l'autre se nommait Jacques. Il était seigneur de Haussignémont et laissa trois enfants : Nicolas, seigneur de Haussignémont, croisé en 1218 ; Colard de Haussignémont, également croisé et Florette, religieuse à la même époque (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, I, 336).

Miles de Roumains, 1313.

Miles de Rue-Nueve, 487.

Miles de Saint-Estienne, 2953.

Miles de Saint-Quantin, 2309, 2388, 2421, 2436, 2440, 2500. Milon de Saint-

et d'Avant (*H. des ducs et des comtes de Champagne*, t. III, p. 124 et 456. On voit figurer parmi les témoins de cette charte, son frère, du nom de Manassès.

Odes Poinciax, 2110.

Odes Li Poivres, 1588. Avant 1167, Eudes Le Poivre (*Odo Piper*), sa femme et son fils donnèrent à l'abbaye de Monthiers l'usage et le pâturage dans leurs terres sauf à Nettancourt et à Vernancourt (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, II, 429). Vers la même époque Eudes est témoin de deux chartes relatives à la même abbaye (E. de B., II, 426 et 427). Nous le retrouvons vers 1185, témoignant d'une donation faite par Gauthier Le Poivre à l'hôpital de l'ossesse. (E. de B., I, 405).

Odes de Puiseaus, 644.

Odes Rigaux, 904.

Odes de Roem, 864.

Odes de Ronchieres, 1016.

Odes de Saint-Marti, 675.

Odes de Saint-Preer, 390, 488, 504, 577.

Odes de Saint-Quintin, 2508.

Odes de Saint-Remi, 707, 744.

Odes de Saint-Théderique, 2812.

Odes de Sanci, 305.

Odes de Saron, 2950.

Odes de Schauferi, 895.

Odes de Saint-Ligier, 2054.

Odes La Tarte à fluz, 2639.

Odes de Tresloc, 1020.

Odes de Vendueuvre. 1676, 1838, 1969. Eudes de Vendeuvre était fils d'Hilduin de Vendeuvre, conseiller de Thibaut II et d'Henri I[er] (d'Arbois de Jub., III, 144). En 1162, Eudes fit des donations à l'abbaye de Montiéramey (*Cat. des actes*, n° 110). Quelques années plus tard, il causa un dommage assez considérable à l'abbaye de Montiérender dans le village de Tilleux, car il donna au comte Henri I[er], à titre de réparation, deux fiefs de chevalier ainsi que le constate une charte de 1174, par laquelle Henri donne à titre d'indemnité à cette abbaye, le tonlieu de la moitié des chevaux et autres animaux vendus pendant la foire de Bar-sur-Aube (*Cat. des actes*, n° 225). En 1198, il dota l'abbaye de Mores d'une rente de 6 livres (Coutant, *Not. hist. sur l'abb. de Mores*, 9-10).

Odes de Vanlay, 3059.

Odes de Vimpuele, 433.

Odes de Woissuels, 581.

Oger ou Ogier de Saint-Cheiron ou Saint-Kaurain, 2138, 2213, 2231, 2499, 2586, 2666. Oger de Saint-Chéron paraît comme témoin d'une charte de la comtesse Marie de France en 1185 (d'A. de J., IV, 568). En 1189, il donna au chapitre de Châlons ce qu'il avait à Soudron, afin d'indemniser les chanoines des dommages qu'il leur avait causés (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, II, 23). En 1190, près de partir avec Henri II en Terre-Sainte, il fut un des vassaux auxquels ce prince fit jurer de reconnaître pour son successeur, au cas où il ne reviendrait pas de Terre-Sainte, son frère Thibaut III (d'A. de J., IV, 120). Ce fut à sa présence auprès d'Henri II dans cette croisade, qu'il dut d'être appelé à déposer relativement à la légitimité du mariage de ce prince (*Ibid.*, IV, 118). Il prit de nouveau la croix en 1199 au tournoi d'Ecly (*Ibid.*, IV, 82). En mars 1201, il fit un traité avec l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes relativement à une rente d'avoine à Sompsois (*Cat. des act.* n° 535). En novembre 1211, désigné avec Odard d'Aulnay, maréchal de Champagne comme arbitres entre la comtesse Blanche et le comte de Saint-Pol, ils décident que les hommes saintieux en deça de la Beuvronne vers Meaux, appartiennent à Blanche (*Cat. des actes*, n° 784). Il fut un des barons qui promulguèrent en 1212, l'ordonnance de la comtesse Blanche relative aux successions et aux duels (*Cat.*, n° 815). En 1231, Henri de la Ferté lui engagea son moulin de Saint-Etienne-au-Temple pour sept ans (*Cat.*, n° 2166). Oger eut un fils du même nom que lui qui épousa en 1256 Helvide, dame d'Anglure, qui apporta la seigneurie de ce nom dans sa maison (de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, I. 336). Nous ne savons de quelle manière, Oger devint possesseur du fief que Guillaume Roi, maréchal de Champagne possédait dans la châtellenie de Vertus. S'il ne l'a pas acheté des héritiers de Guillaume, on pourrait supposer qu'il était son gendre, c'est-à-dire le beau-

rend qui s'était élevé entre cette dernière et Philippe-Auguste au sujet de l'établissement d'un marché à Champlost, dont le fief relevait du comté de Champagne, mais qui était situé sur la marche de France (*Cat.*, n° 1011). En février 1219, il reçoit de Blanche le village de Maffrécourt qu'elle avait confisqué sur Gilles de Saint-Jean et reconnait qu'elle pourra le lui reprendre pour le rendre aux enfants de Gilles (*Cat.* n° 1184). Le 2 avril 1223, il constate par une charte la ratification par Ponce de Cuiseau et Laurence, sa femme, de la cession à Thibaut IV par Ponce de Mont-Saint-Jean de la part qui revenait à Laurence dans la succession de Milon, comte de Bar-sur-Seine (*Cat.*, n° 1483). En mai 1224, il est désigné comme arbitre avec Lambert Bouchu pour juger des contestations entre Thibaut IV et Guillaume II de Dampierre (*Cat.*, n° 1626). Dans le même mois, il rend à Henri IV, comte de Grandpré, 800 livres qu'il lui devait, et dont Thibaut s'était porté caution (*Cat.*, n° 1627). Erard de Brienne, dans une charte du 25 décembre 1226, fait mention d'un échange fait entre lui, Odard d'Aulnay et Garnier de Marigny, et dont Thibaut est caution (*Cat.*, n° 1735). En juillet 1227, il résigne sa charge de maréchal à Thibaut IV moyennant une rente viagère de 30 livres dont 22 assises sur le gîte de Saint-Jean-sur-Moivre et 8 sur celui de Togny-aux-Bœufs (*Cat.*, n°° 1770 et 1771). Il continue toutefois à porter le titre de maréchal dans les chartes postérieures où il se trouve mentionné. Par acte du 22 décembre 1231, il constate que Henri de la Ferté a engagé pour sept ans son moulin de Saint-Étienne-au-Temple à Oger de Saint-Chéron (*Cat.*, n° 2166). En avril 1233, il est avec Henri des Bordes choisi pour arbitre d'un différend entre Thibaut IV et l'abbaye d'Avenay, sur la question de savoir si Thibaut avait droit de gîte à Avenay (*Cat.*, n° 2256). Thibaut IV lui donna une rente de 30 livres sur la censive de Larzicourt sur laquelle, en février 1235, il reconnut n'avoir qu'un droit viager. Cette rente est peut-être la même que celle qui lui avait été assignée lors de la résignation de sa maréchaussée; l'assiette seule en aurait été changée (*Cat.*, n° 2325). C'est la dernière mention que les chartes font de ce personnage.

cité, en 1173, dans le Cartulaire des Templiers de Provins, avec ses frères Herbert et Geoffroy (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*; IV s., IV, 174 note).

Raoul de Buci, 839.

Raoul de Champiaus, 838.

Raoul de Charni, 865.

Raoul Chauderon, 1646.

Raoul de Chaumisi ou de Chaumesi, 1286, 1480.

Raoul Chinarz, 1499.

Raoul de Clermont, 1530.

Raoul de Coci, 1469.

Raoul de Combeax, 680. En 1178, Raoul de Combault vendit un serf 50 livres, et Henri I[er] déclara qu'il devait employer cette somme en un fief tenu de lui (*Cat. des actes*, n° 286). Il renouvela cette déclaration l'an suivant (*Cat.*, n° 298).

Raoul de Condé, 1024.

Raoul de Cornillon, 873.

Raoul de Dammartin, 2301.

Raoul de Doncineil, 1071.

Raoul de Donneurel, 1024 *bis*

Raoul de Estrei, 1482. En 1203, Philippe-Auguste donna à Raoul d'Estrées ce qu'il avait à Moreil, et une rente d'avoine et d'argent à Roye-sur-Matz, et en 1215 ce qu'il possédait à Vez (L. D., *Cat. des act. de P.-A.*, n°° 782 et 1533). En 1217, Raoul se porte caution de la fidélité de Robert de Courtenay envers le roi (*Ibid.*, n° 1785). Il reçut en 1221 du roi, ce que ce dernier avait encore à Vez comme dédommagement d'une rente de 20 muids de blé due aux religieuses de Longpré et assise sur le moulin de ce lieu; une rente semblable lui fut assignée en même temps sur le moulin de Largny (*Ibid.*, n°° 2103 et 2104).

Raoul Li Franz, 2157.

Raoul Gars, 127.

Raoul de Glane, 1429.

Raoul Gorge, 375.

Raoul de Graissi, 822.

Raoul de Lageri, 110, 1110.

Raoul de Maienville, 1438.

Raoul de Maisieres, 195.

Raoul deu Marchié de Chaelons, 1627. En 1188, Raoul du Marché (*de Foro*) est témoin d'une charte du comte Jean de Rouci pour plusieurs donations faites au prieuré de Vinetz et énoncées dans une charte de Guy, évêque de Châlons, et d'une charte de Jacques, doyen du chapitre (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, II, 442-443). Il l'est, l'année suivante d'une charte rédigée devant l'évêque de Châlons (E. de B. I, 407). Il fut père de Roger du Marché, écuyer, vivant en 1232 (*Ibid.*, I, 413).

Raoul de Martroi ou *de Marero*, 1247, 1282.

Raoul de Menovre ou de Menurevre, 754, 1105.

Raoul de Meri, 239.

Raoul de Mongier, 617, 623, 804. En 1199, Raoul de Montjay céda à Adam de Montereau, chanoine de l'église de Paris, la dîme qu'il avait à Epiais et que ce même Adam tenait de lui (*Cart. de N.-D, de P.*, I, 86). Une autre charte constate le même fait avec cette différence que dans la seconde, Alerme de Montjay, fils de Raoul lui est associé dans cette donation (*Ibidem*, p. 119).

Raoul de Montyon, 852.

Raoul Pes-de-Chien, 2530, 2608. Raoul Pied-de-Chien est désigné, en 1200, comme chevalier de Morains (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, II, 367).

Raoul Li Petiz, 1903.

Raoul de Picharz, 184.

Raoul de Pisselou, 788.

Raoul deu Plaissie, 320.

Raoul deu Plessie, 802.

Raoul Ploquet ou Floquet, 1287, 1485. En 1198, Raoul reçut un fief de Th. IV, Vandières-sous-Châtillon (*Cat. des actes*, n° 468).

Raoul de Ponz, 2366. Raoul de Pont (*Radulphus de Pontibus*). donna en avril 1214, à l'abbaye du Paraclet un étal qu'il possédait à Nogent-sur-Seine (*Cat. des actes*, n° 858). Il apparait en 1215, comme conseiller de la comtesse Blanche. En 1219, il tient au nom de cette comtesse avec deux autres de ses conseillers Barthélemy et Jean, des assises à Provins (d'A. de J., V, 474). En janvier 1220, il cautionne Guy de Sennecey pour le rachat de sa part du comté de Bar-sur-Seine (*Cat des actes*,

caution d'Erard pour son observation (*Cat.*, n° 1111). En juin 1223, il engagea pour la somme de 250 livres son village de Chauffour à Gilbert de Chaumont (*Cat.*, n° 1542). Renard était parent d'Erard de Brienne (d'A. de J., IV, 129).

Renart de Dampierre, *alias* Renaut, seigneur de Dampierre-en-Estaienois, 619, 1519, 1772, 1773, 1777, 1778, 1804, A 89, 107. Renard II, sire de Dampierre, était fils de Renard Ier, mort en 1191 au plus tard (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, I, 296). Il prit la croix au tournoi d'Ecly, en 1199 (d'A. de J., IV, 82). Thibaut III, qui devait commander l'expédition mourut en mai 1201 et le désigna dans son testament pour le remplacer dans l'exécution du vœu qu'il avait fait d'y prendre part. Il lui assigna une somme pour subvenir aux frais du voyage (*Ibid.*. 87). On sait comment cette croisade détournée de son but aboutit à la fondation d'un empire latin à Constantinople; mais Renard, qui avait quitté le gros de l'armée à Plaisance, se rendit directement en Syrie où il tomba aux mains du prince d'Alep et ne dut sa liberté qu'aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui le rachetèrent après trente ans de captivité (*Ibid.*, 100). Le nombre d'années de captivité nous a été indiqué par Albéric de Trois-Fontaines qui écrivait vers le temps où on peut fixer son retour en France et pourtant cette assertion a été mise en doute, à cause de deux chartes indiquées par M. Ed. de Barthélemy et qui, datées de 1203, le montrent de retour dès cette époque; mais on peut objecter que la première dressée « devant Renard, sire de Dampierre, » peut à la rigueur parler ainsi du fils aîné de Renard II, qui administrait sa terre en son absence. Pour la seconde, elle concerne réellement. Renard II qui, « de retour de la croisade » veut réparer les dommages qu'il a causés à l'abbaye de Monthiers au sujet des biens qu'il lui avait donnés avant son départ, Mais la date qui lui est assignée est sûrement inexacte puisqu'elle fut rédigée sous l'épiscopat de Philippe, qui siégea à Châlons de 1228 à 1237; de plus l'arbitre qui règle le différend est Geoffroy de Louppy, maréchal de Champagne, en 1228, et vivant encore en 1231 (d'A. de J., IV, 513). On peut donc ne pas trop présumer en donnant la date de 1233 au lieu de 1203, ce qui confirmerait d'une façon péremptoire le dire d'Albéric. Au reste, d'autres chartes pourraient démontrer que la captivité de Renard se prolongea au delà de 1203, car : 1° Pourquoi ses fils Renard et Anseau auraient-ils confirmé en 1207 une donation faite à l'abbaye de Cheminon par Henri de Ponthion, son vassal? Ce fait ne peut s'expliquer que par l'absence de leur père (*Not. hist. sur Pontyon*, 13). 2° Pourquoi Anseau aurait-il attendu en 1234 pour témoigner sa reconnaissance aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem des services qu'ils avaient rendus à son père pendant sa captivité, en leur donnant le village d'Autrécourt, (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, I, 297)? 3° Comment se ferait-il que Renard le fils, ayant vendu pendant le séjour de son père outre-mer la dîme et le four de Viel-Dampierre aux moines de Chatrices, ceux-ci auraient attendu en avril 1233 pour demander à Thibaut IV la confirmation de cette acquisition, contestée ensuite à son retour (*Cat. des actes*, n°s 2254 et 2342)? D'après ce dernier acte, Renard mourut avant son père. — Nous ne pouvons admettre avec M. E. de Barthélemy que l'époux d'Héloïse, châtelaine de Vitry, fut Renard II, c'est vraisemblablement de Renard Ier qu'il s'agit. Le même auteur tombe dans une autre erreur en nommant parmi les enfants de Renard II, Henri de Dampierre qui hérita de la châtellenie de Vitry et une fille, mariée dès 1178 à Aubert d'Aumance (*Dioc. anc. de Ch.*, I, 297).

Renaut, 54.

Renaut d'Acy, 850, 972.

Renaut de Aire, 1290, 1312, 1490.

Renaut d'Angentes, 1580, 1869, 1952, 1984.

Renaut Balaine, 1422.

Renaut Li Beigues, 1904.

Renaut de Bergieres, 2457, 2557. Renaud de Bergères est témoin en 1194 et en 1202 de quatre chartes de Jean de Montmirail (Machaut, *Hist. du B. J. de Mont-*

Robert Malvisins, 670. Robert Mauvoisin figure en 1197 et en 1200 parmi les bienfaiteurs de l'église de Livry (*Cat. des actes, de P. A.*, n°s 521 et 589). En 1211, il donne à l'Hôtel-Dieu de Provins une rente de 20 livres sur le péage de Coulommiers (*Cat. des actes*, n° 779).

Robert de Matoil, 1863.

Robert de Milli, 671, 724, 818. Robert de Milly figure comme témoin dans des chartes d'Henri Ier depuis 1167. En 1179, il accompagna ce comte en Orient. Il reparaît comme témoin dans des chartes de la comtesse Marie de 1181 et de 1195 (d'A. de J., III, 148 et IV, 567). En 1185, il accompagna cette princesse dans un voyage en France, et il fut témoin d'une charte, datée de Gisors. En 1190, il fit présent à une assemblée des barons champenois à Sézanne, où ils jurèrent de reconnaître Thibaut III comme comte dans le cas où Henri II ne reviendrait pas de Terre-Sainte (*Ibid.*, IV, 505). Il accompagna alors son suzerain à la croisade; aussi fut-il appelé, en 1213, à déposer dans l'enquête relative à la légitimité du mariage de ce prince (*Ibid.*, IV, 118). En 1198, il se porta garant envers Philippe-Auguste de la fidélité de Thibaut III. En 1212, il prêta son concours à la comtesse Blanche pour son ordonnance relative aux successions et aux duels (*Ibid.*, 505 et 506). Lorsque Philippe-Auguste, après sa victoire de Bouvines, mit en liberté sous caution une partie des prisonniers, l'un d'eux, Rasse de Gavre, compta Robert parmi ses garants (Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, n° 1769). En 1219, la comtesse fit remise à un des hommes de Robert d'une amende qu'il avait encourue (d'A. de J., IV, 506). En juillet 1221, il est investi de la charge de chambellan, sur laquelle il ne reconnaît avoir aucun droit héréditaire (*Cat. des act.*, n° 1334). Au mois de janvier suivant, Blanche et Thibaut IV accordent la survivance de cette charge à Guy, fils de Robert, qui reconnaît aussi n'y avoir aucun droit héréditaire (*Cat.*, n° 1362). En mars 1222, il se porte garant de la fidélité jurée par Thibaut IV à Philippe-Auguste (*Cat.*, d° 1377). En 1226, Thibaut IV donne à Robert l'autorisation de défricher quarante arpents de la forêt du Mant; et Robert, par acte de mars 1226, renonce pour dix ans aux droits d'usage que lui et ses hommes de Villiers-sur-Morin et de Bailly avaient dans 500 arpents de bois *Aubotes* et dans la vieille Forêt, bois de l'abbesse de Jouarre. Il reconnaît que ni lui ni ses hommes ne pourront réclamer aucun droit sur les 1800 arpents de la forêt du Mant, mis en défends par Thibaut (*Cat.*, n° 1745). Le 23 mai 1229, il fait avec Thibaut II l'échange d'une de ses sœurs qui avait épousé un homme de corps de Thibaut (*Cat.*, n° 1904). En 1238, consulté par Thibaut sur une donation de 28 setiers de blé et de 28 sous que Humbert de Vassy prétendait lui avoir été faite par ce comte, Robert lui répond qu'il n'en a aucun souvenir (*Cat.*, n° 2466). C'est là sa dernière apparition dans les documents exhumés jusqu'ici. Il était alors d'un âge très avancé, Il avait deux fils, l'un Guy eut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la survivance de son père, l'autre nommé Robert, comme son père, fut nommé en août 1218, par la comtesse Blanche, prévôt de Saint-Quiriace de Provins (*Cat.*, n° 1158). Robert de Milly était un des chevaliers bannerets de Champagne au temps de Philippe-Auguste (Duchesne, *Scriptores*, V. p. 267).

Robert de Mintai, 74. En 1177, Robert du Mitoy céda à Henri Ier sa part dans le marché et le piége de Méry-sur-Seine en échange de ce que le comte avait à Courtacon (*Cat., des actes*, n° 267):

Robert Moiniax, 1020 *bis*.

Robert *de Moncellis* ou de Monciax, 116, 2489.

Robert de Mousteruel, 632.

Robert de Paci, 389.

Robert de Peurei, 999, 1149.

Robert de Poissy, 283, 356.

Robert de Puseus, 33.

Robert Quisars, 2709. Robert Guichard, fils de Hugues Cholet, comte de Roucy, lui succéda vers 1160. Il figure dans une charte de 1146 avec ses frères Ebles et Hugues et y est désigné sous le nom de Guichard (*Arch. adm. de Reims*, I, 319). Il mourut vers 1180.

d'Auxerre qu'il tient le château de Mailly, Bitry et leurs dépendances (*Ibid.*, n° 746). Toutefois une sentence d'excommunication lancée contre lui par l'évêque, le contraignit de faire hommage à ce prélat des fiefs désignés (*Ibid.*, n° 882). La même année, il avoue comme sire de Courtenay, tenir de Thibaut IV, le fief de S.-Valérien (*Ibid.*, n° 911). Il devint empereur de Constantinople en 1216).

Le comte de Bar-lou-Duc, 1506, 1530, 1572, 1577, 1624, A 12, 16. — 1688, 1723, 2116, 2667, A 86, 139, 141. Les 7 premiers articles se rapportent sans doute à Renaud II, comte de Bar, de 1150 à 1170, et les 7 autres à Thibaut Ier, comte, de 1190 à 1214. Peut-être pourtant devrait-on rapporter à Henri II, (1214 à 1240) la citation de l'art. 2667. Une charte de 1230 nous apprend que ce dernier possédait des revenus sur les foires de Champagne (*Cat. des actes*, n° 2025).

Le comte de Bar-sus-Saigne ou *de Barro super Sequanam*, 1834, A 54, 115. Le premier article concerne Hugues du Puiset, comte de Bar-sur-Seine, de 1168 à 1189, et les deux autres son successeur Milon III, mort en 1218. Une charte de 1223 nous apprend que Milon tenait du comté de Champagne la mouvance de Thoires et d'Autricourt (*Cat. des actes*, n° 1550).

Le comte de Bergoigne, 1845, 1846. C'est de l'empereur Frédéric Barberousse, époux de Béatrix, comtesse de Bourgogne, qu'il est question ici.

Le comte de Biaumont, 760. Mathieu II, comte de Beaumont, de 1151 à 1174 environ, tenait du comte Henri Ier, 25 livres de rente que ce prince assit sur le péage de Rebais (*Cat. des actes*, n° 218).

Le comte de Bouloigne ou *Comes Bolonie*, 370, A 136. C'est Renaud de Dammartin, quatrième mari d'Ide d'Alsace, comtesse de Boulogne.

Le comte ou le seigneur de Brene, 2165, A 6. — 1674, 1948, 2221, 2246, A 68. Les deux premiers numéros concernent Erard II, comte de Brienne, et les suivants, son fils, Gauthier III qui, en 1199, échangea avec Thibaut IV la mouvance de Villeloup contre celles de Trannes, Jessaint, Onjon, Pel-et-Der. Gauthier était frère du célèbre Jean de Brienne.

Le comte de Chartres et de Blois, voir Loeys.

Le comte de Chisni ou *Chiniaci*, 1329, A 139.

Le comte de Clermont, A 39. Sans doute Raoul, comte de Clermont, mort au siége d'Acre, en 1191.

Le comte de Flandres, 370, 1290, 1490. La dernière mention concerne Baudouin IX, comte de Flandre, gendre d'Henri le Libéral et le premier empereur latin de Constantinople. Les autres se rapportent à son gendre Ferrand, mort en 1233.

Le comte de Grantpré, 1327, 1487, 1529, 1792, 1816, A 89, 121; sans doute Henri IV, comte de Grandpré dès 1176 et mort en 1211; les fiefs que Henri V, son fils et successeur, tenait du comte de Champagne, en 1216, étaient : Grandpré, Busancy, Cernay-en-Dormois, Autry et ce que Guy de Cernay, Baudouin d'Autry, le sire de Cornay et Gilles de S.-Jean tenaient de lui (*Cat. des actes*, n° 1018).

Le comte de Joigny, A 23, 53, 109. La première citation se rapporte à Renaud IV, mort en 1179; les suivantes à son fils Guillaume Ier, qui vivait encore en 1219.

Le comte de Meulant, A 29. Sans doute Robert IV, comte de Meulant, de 1166 à 1204.

Le comte de Monbeliars, 2107. Richard, comte de Montbéliard peu après 1183 et mort vers 1237.

Le comte de Nevers, A 22, 50, 52, 113. Le premier article concerne Guy, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, de 1168 à 1175; les autres Pierre de Courtenay, dont nous avons parlé à l'art. Le comte d'Aucerre.

Le comte de Retel ou *Regitestis*, 1328, 1513. — 1683, 1697, 1832, A 91, 120, 139. Les deux premiers articles se rapportent sans doute à Manassès, comte de Rethel, vers 1158 environ et mort au plus tard vers 1200; les autres concernent son fils Hugues II. En 1200, ce dernier céda à Thibaut III, le fief de S.-Menehould en

pré; Jacques, baron de Hans, et Geoffroy, évêque de Hans. Son mari, mort en 1211, lui laissa en douaire la baronnie de Hans. Elle était remariée, en 1217, à Raoul, comte de Soissons, qui la laissa veuve en 1237. Elle nomma, en 1220, un gouverneur à l'Hôtel-Dieu de Hans (E. de B., *Dioc. anc. de Ch.*, I, 303). En décembre 1238, elle se reconnaît vassale de Thibaut IV (*Cat. des actes*, n° 2487). En 1250, elle donne à l'Hôtel-Dieu de Hans, une maison, deux charruées de terre et 30 arpents de bois, et il est reconnu que ces biens seront sous la garde du comte de Champagne (*Cat.*, n°s 2916 et 2917). Ces renseignements sont en contradiction avec l'*Art de vérifier les dates*, qui en fait la fille et non la femme de Henri IV de Grandpré, et la fait mourir en 1239.

La dame de Montréal, voir *Sybilla, domina de Montis Regalis, de Insula et Cableia.*

La dame deu Plaissie, 1696. C'est la femme d'Aubers deu Plaissie, voir ce nom.

La dame de Planci, 1698.

La dame de Rosci, 1469. Cette dame est Elisabeth de Mareuil, mariée 1° à Robert, seigneur de Montaigu, et 2° à Robert Guiscard, comte de Roucy, mort en 1180.

La dame de Sessefontaine, de *Sessefonte* ou de *Seissofonte*, 1842, 1955, A 118.

La dame de Valois, voir la comtesse de Vermandois.

La dame de Villemor, 2988.

Le duc de Bourgoigne, 1951, 2010, 2075, 2095, 2107, 3007, A 50. Ce duc est Eudes III, qui régna de 1193 à 1218.

Le duc de Lorraine, 1505, 1851, A 137. Les trois premiers articles concernent Mathieu Ier (1139-1176), et le dernier, Simon II (1176-1205), ou Ferri Ier, son frère (1205-1207).

Le duc de Lucanborc, A 25. Ce personnage est sans doute Henri II, comte de Namur, qui le devint de Luxembourg du chef de sa mère Ermessende et dont la fille fut fiancée en 1187 à notre comte Henri II (d'A. de J., IV, 11). Nous devons faire remarquer qu'à cette époque, le Luxembourg n'était qu'un comté.

L'évêque de Biauveiz, 761, A 133. L'art. 761, concerne Barthélemy de Montcornet, évêque de Beauvais, de 1162 à 1175; ce fut sous lui que le comte Henri Ier donna, en 1167 le fief de Savignies à l'évêché de Beauvais. La deuxième citation se rapporte à Philippe Ier de Dreux, son successeur (1175-1217).

L'évêque de Chaalons, 2312. Sans doute Rotrou du Perche, évêque de Châlons-sur-Marne, de 1190 à 1202.

L'évêque de Langres, 1854, 2072, 3007. L'évêque mentionné à l'art. 1854 est sans doute Gauthier de Bourgogne (1163-1179). C'est à Hilduin de Vendeuvre (1200 à 1203 environ), que se rapportent sans doute les autres citations.

L'évêque de Loon, 1446. Gauthier II de Mortagne, occupa le siége épiscopal de Laon, de 1155 à 1174.

L'évêque de Miaux, 765. Etienne de la Chapelle, fut évêque de Meaux, de 1162 à 1171.

L'évêque d'Orléans, A 29, 37. Manassés II de Garlande, évêque d'Orléans, de 1146 à 1186.

L'évêque de Paris, 261. Ce prélat est Maurice de Sully (1160-1196).

L'évêque de Soissons, 990, 1231, 1289. La première citation se rapporte à Hugues II de Champfleury (1159-1175), la seconde sans doute à Nivelon de Cherisi (1176-1207), et la troisième à Aymar de Provins (1207-1219).

L'évêque de Verdun, 1619, 2667. Le premier article concerne sans doute Richard III de Crissey (1163-1171). Quant au second, nous ne savons s'il faut l'attribuer à Robert Ier de Grandpré (1208-1216), ou à Jean Ier d'Apremont (1217-1224).

Le gouvernaus de Ambonville, 2274.

Imperator, A 59, 63. Cet empereur est Philippe de Souabe, qui occupa le trône de 1198 à 1208.

Le maieur de Nueilli, 1218.

Le mareschal, voir Guillianmes, maréchal.

Les moines, 2355, 2364.

Les moines de Clarevax, 2299.

Les moines de Joy, 2317.

1835, A 57. Ces deux mentions se rapportent sans doute à deux personnages différents; sur le premier, on peut voir dans cette table l'art. *Erart de Chacenai*. Le second, qui portait le même prénom, était sans doute son fils. On le trouve, pour la première fois en 1221, abandonnant la mouvance de Riel-les-Eaux dont Eudes de Grancey, son beau-frère, avait fait hommage à la comtesse Blanche (*Cat. des actes*, n° 777). Il prit le parti d'Erard de Brienne, compétiteur de Thibaut IV, et encourut l'excommunication avec ses adhérents, en 1217; il obtint la levée des censures l'année suivante, jurant de se tenir à la disposition du pape Honorius III, auquel il écrivit à cet effet (*Cat.* n°s 1134 et 1135). Le pape, dans sa réponse, ordonna de faire jurer par Erard fidélité à Blanche et à Thibaut IV, et le menaça de l'excommunication et de l'interdit dans le cas de violation de ce serment (*Cat.*, n° 1174). En vertu de cette bulle, Erard fut sommé de faire hommage le 15 août 1220 au plus tard; Erard ne s'y étant pas conformé, une nouvelle excommunication dut être prononcée contre lui, en vertu d'une nouvelle bulle pontificale, en date du 3 mars 1221 (*Cat.*, n°s 1297 et 1318). En novembre de la même année, il fut chargé avec Lambert Bouchu d'estimer les terres données par Blanche et Thibaut IV à Erard de Brienne et à Philippine de Champagne, pour représenter les 1200 livres de rente qui venaient de leur être données en fief (*Cat.*, n° 1345). Le 7 mars 1222, il fit enfin hommage à Thibaut IV et promit de se soumettre au jugement arbitral d'Eudes de Grancey, d'Erard de Villy et de Lambert Bouchu, qui décidèrent le 28 du même mois, qu'il prendrait l'engagement de soutenir ses suzerains contre tous et spécialement contre la reine de Chypre, fille de Henri II, comte de Champagne (*Cat.*, n°s 1389, 1391, 1392, 1402 et 1411). En 1230, Thibaut IV prit pour lui et ses héritiers, envers Erard de Chassenay, l'engagement de ne pas acquérir Essoyes, et il fut convenu toutefois que si Erard ou ses héritiers l'acquéraient, ils le tiendraient en fief du comté de Champagne (*Cat.*, n° 2097). Le 17 septembre 1231, il promet de nouveau à Thibaut de l'aider contre tous, et surtout contre la reine de Chypre (*Cat.*, n° 2151). Nous le rencontrons pour la dernière fois en avril 1236; alors il se porte caution envers Thibaut de l'exécution du projet de mariage conclu entre le duc de Bretagne et Thibaut, au sujet de leurs enfants (*Cat.*, n° 2410).

Le sire de Chanlot, A 55.

Le sire de Chapes ou de *Capis*, 2962, A 62, 71. Le personnage cité à l'art. 2962 est Clarembaud II (voir *Clarembaudus de Capis*). Quant à celui qui est cité dans l'appendice, c'est Clarembaud III, qui, en 1203, céda à l'abbaye de Larivour tout ce qu'il possédait de la Morge à Dosches, moyennant une rente de 10 muids de blé (*Cat. des actes*, n° 592). Quelque temps après, il fit don à la même abbaye d'un muid de blé à déduire sur cette rente (*Cat.*, n° 641). En mars 1204, il est désigné comme arbitre de différends entre la comtesse de Champagne et le comte d'Auxerre (*Cat.*, n° 598). Il mourut peu après, car cette même année la comtesse Blanche approuva le legs qu'il avait fait aux chevaliers de S.-Jean-de-Jérusalem, de cent sous de rente à prendre sur les revenus de la vicomté de Troyes (*Cat.*, n° 613). En 1209, Blanche reconnaissante des services que Clarembaud lui avait rendus ainsi qu'à son mari, fonda à l'Hôtel-Dieu-le-Comte de Troyes, une messe quotidienne des morts à son usage (*Cat.*, n° 713).

Le sire de Chateauvilein ou *de Castro Villani*, 1857, A 60; voir sur le sire cité à ce dernier article : Symon *de Castro Villani*.

Le sire de Chaumont, 1841.

Le sire de Choisol, 1848.

Le sire de Clermont, 1846, 2078, 2079, 2118, A 59. Le sire de Clefmont désigné dans ces articles, sauf le premier, nous paraît être Simon V, qui, en 1213, vendit à Gilbert de Chaumont, sergent de la comtesse Blanche, ce qu'il tenait à Saulcy (*Cat. des actes*, n° 854). Il prit le parti d'Erard de Brienne contre Blanche et Thibaut IV, et fut excommunié avec ce pré-

Bonshommes de Mathons et le prieuré du Val d'Osne. Il épousa Félicité de Brienne, veuve de Simon de Broyes. Il eut pour héritier son fils Geoffroy IV.

Le sire *de Jonvilla*, voir Jeufrai de Joinville.

Le sire de Luezy et Huezhou, A 52.

Le sire de Mally, A 84. Ce sire de Marly est Mathieu de Montmorency, frère de Bouchard V. Il se porta caution d'une convention conclue en 1186, au sujet de la voirie d'Andrezy, entre le chapitre de N.-D. de Paris, d'une part, et Dreux du Rosnel et Garnier de Marines, de l'autre (*Cart. de N.-D. de Paris*, III, 385). Il fit divers dons à l'église de Paris pour l'anniversaire de son frère Hervé, doyen de cette église, mort le 25 mars 1192 (*Ibid.*, IV, 35). Il fut un des bienfaiteurs de l'église de Livry (L. D., *Cat. des actes de P.-A.*, n°s 511 et 590). Villehardouin nous apprend qu'il mourut à la quatrième croisade.

Le sire de Mannerville, A 30.

Le sire *de Marigniaco*, A 72. Garnier de Trainel, sire de Marigny, vendit en 1209 à la comtesse Blanche tout ce qu'il avait au péage de Pont-sur-Seine (*Cat. des actes*, n° 732). En 1212, il concourut à l'ordonnance de Blanche relativement aux successions et aux duels (*Ibid.*, n. 815). Il épousa Hélissende de Rethel, veuve depuis 1217 de Thomas, comte de Perche ; c'est à cette dame qu'Erard de Brienne, son cousin, céda, en 1227, ainsi qu'à Garnier, Saint-Mards et Maraye-en-Othe, en échange de la moitié de Ramerupt (*Ibid.*, n° 1766). En 1228, Garnier engagea pour trois ans les revenus de ses nouveaux domaines à Eudes Chabot de Siennes (*Ibid.*, n° 1809). En 1229, il donna à l'abbaye de Vauluisant un serf, sa femme et leurs enfants, sauf deux filles mariées (*Ibid.*, n° 1890). En 1230, il reçut de Thibaut IV, en fief et hommage, les hommes de corps et les rentes de blé que ce comte avait à Esternay (*Ibid.*, n° 1983). En juin 1248, il approuve une vente de bois faite à Thibaut IV par Guillaume de Lannerey, dit le Hongre, son vassal (*Ibid.*, n° 2838). En 1262, Thibaut, ayant fait saisir les biens d'un de ses débiteurs, à Rigny-le-Ferron, délivre des lettres de non-préjudice à Garnier, qui avait droit de juridiction à Rigny (*Ibid.*, n° 3262). Il était mort en 1267, et sa veuve et héritière, Eremburge d'Epoisses, s'engagea le 10 novembre à payer ses legs et ses dettes (*Ibid.*, n° 3452). Elle donne différents biens à l'abbaye de Vauluisant pour acquitter un legs de 15 livres de rente fait par Garnier à cette maison, et par acte du 20 avril 1268, elle fit savoir à Thibaut IV, qu'elle devait lui payer 20 livres tournois en exécution du testament de son mari (*Ibid.*, n°s 3481 et 3482).

Le sire de Maroil, 5.

Le sire de Melain, 1512.

Le sire de Mellegni, A 56. Peut-être Guy, qui, en 1220, avoua tenir de la comtesse Blanche, Maligny et ce qu'il avait à la Chapelle-Vaupeltaigne et à Chablis (*Cat. des actes*, n° 1253).

Le sire *de Merrolis*, A 97.

Le sire de la Meson-Deu, 1533.

Le sire de Mirovaut, 7.

Le sire de Montenglaut, 666.

Le sire de Mont*gari*, 764.

Le sire *de Montigniaco juxta Jassiacum*, A 88.

Le sire *Montismirabilis*, voir le sire de Montmirail.

Le sire de Montmaur, voir le sire de Montmor.

Le sire de Montmirail, 1, 1147, A 75. L'art. 1 concerne André de la Ferté, les deux autres Jean de Montmirail (voir ces noms).

Le sire de Montmor, 2650, A 96.

Le sire de Montsaujon, 1854. Vers 1165, Henri le Libéral reçut pour Condes, village relevant de l'évêché de Langres, l'hommage de Renaud de Montsaugeon ; c'est un des griefs énoncés contre notre comte par Gauthier, évêque de Langres, dans une lettre à Louis VII (d'A. de J., III, 73).

Le sire de Nangies, 230.

Le sire de Néelle, 988.

Le sire de Nogent, 2. Milon de Châlons, seigneur de Nogent, renonça, en 1183, à toute prétention sur des biens sis à Bernières ; ces biens venaient d'être acquis par l'abbaye de Vauluisant (*Cat.*

sa terre de Tournant une créance de 900 livres, due à des marchands de Sienne (*Cat. des actes*, n° 1181). En 1223, il donne une charte communale à ses bourgeois de Possesse, Charmont, Bussy et Frécul (*Dioc. anc. de Ch.*, II, 226). La même année, il conclut une transaction avec les Templiers et leur fait de nouvelles concessions (*Ibid*, I, 412). En 1224, il augmente les ressources du prieuré de S.-Crépin, de Possesse (*Ibid.*, II, 199), et prend part à l'ordonnance de Thibaut IV, relative aux successions (d'Arb. de J., IV, 559). En 1225, il constate que Robert de Dreux tient de Thibaut la Fère-en-Tardenois (*Cat. des actes*, n° 1678). En 1228, il se porte caution que Thibaut se soumettra à la décision des arbitres de sa contestation avec les Templiers (*Cat. des actes*, n° 1863). La même année, il fiance sa nièce à Gauthier de Vignory, fils du sire du même nom, qui promet à Anseau que la future épouse aura le château de Vignory en douaire, et reconnait que, s'il n'exécute pas cet engagement, Thibaut pourra saisir le fief qu'il tient de lui (*Cat. des actes*, n° 1868). En 1229, il conclut un accord avec Thibaut, relativement à la garde de l'abbaye de Monthiers (*Ibid.*, n°s 1934 à 1936). En 1231, Anseau et Nicolas de Rumigny font un projet de mariage entre leurs enfants; Thibaut le cautionne (*Ibid.*, n° 2152). En 1231, il fait avec le duc de Lorraine et Gauthier de *Misemborc* un traité dont Thibaut est constitué caution envers Anseau, de l'exécution par Gauthier (*Ibid.*, n° 2167). En 1234, il fit de nouvelles donations à l'abbaye de Monthiers, en indemnité de violences qu'il avait commises sur les moines (*Dioc. anc. de Ch.*, II, 434).

Le sire de Réaliglise, 968.

Le sire *Regitestis*, voir le comte de Rétel.

Le sire de Risnel ou de *Risnello*, 1508, 1637, 1655, A 61.

Le sire *de Sancto Aniano*, A 46.

Le sire de Sauxe-Fontenes, 3006; voir Simon de Saxofontaine.

Le sire de Sessefontaine, 1842.

Le sire de Tornent ou de Tornant, 6, 13, 49, 264, 271. Le seigneur cité aux trois premiers articles est *Ansiau de Garlande* (voir ce nom). Les deux dernières citations se rapportent à son fils du même nom que lui, sur lequel on peut voir l'art. *le sire de Possesse*.

Le sire de Trieignel ou *de Triangulo*, 2963, A 9. Le seigneur de Traînel est Anseau, deuxième du nom, fils d'un autre Anseau ou Anselme et d'Helisende, ainsi que le témoigne une charte de 1145 dans laquelle Anseau II figure avec son frère Garnier (d'Arb. de J., III, 432-433). En 1147, il accompagna en Terre-Sainte Henri-le-Libéral, antérieurement à l'avènement de celui-ci au comté de Champagne. Vers 1153, Henri le fit fiancer à Hermesende, fille de Geoffroy de Donzy. Un peu plus tard, Geoffroy, au mépris des engagements pris avec Anseau, accorda la main de sa fille à Etienne de Blois, comte de Sancerre, et lui donna en dot la seigneurie de Saint-Agnan. Hervé, fils aîné de Geoffroy, demanda justice au roi de cette libéralité de son père qui réduisait par trop son héritage; Henri-le-Libéral, qui avait garanti l'exécution du mariage projeté avec Anseau, demanda également justice à Louis VII. Ce dernier, avec son armée, s'empara de Saint-Agnan, et cette place ne fut rendue qu'à la condition que Geoffroy de Donzy céderait sa seigneurie de Neuilly et sa part de celle d'Oulchy à Anseau de Traînel, qui, lors des fiançailles, avait donné une somme considérable à Geoffroy. Anseau jouit de ses nouveaux biens pendant quinze ans environ, après lesquels il les céda au comte de Champagne en échange de la moitié du péage de Pont-sur-Seine et des portes de Provins (d'Arb. de Jub., III, 35). Il occupa la charge de bouteillier de Champagne pendant tout le règne de ce prince. Il vivait encore en 1181 (*Ibid.*, III, 125). Une charte du roi Louis-le-Jeune, datée de 1177, déclare qu'Anseau tenait du roi la moitié de la forteresse de Villeneuve-l'Archevêque et l'autre moitié du comte Henri I[er] (*Cat. des actes*, n° 264). Notre registre mentionne un autre *Ansiau de Triangnel*, qui, d'après l'époque où furent rédigées les parties où il est mentionné, nous paraît être son fils. Outre Garnier,

de la Ferté (voir dans cette table l'art. : *Reri, le vicomte*).

Le vicomte de Maroil, 2739.

Le vicomte d'Ouchie, 1171, 1253.

Le vicomte de Perrafont, 1249.

Le vicomte de Rance, 2238.

Le vicomte de Ronai ou de Ronnai, 2135, 2221.

Le vicomte de Saint-Florantin, 2264, 2583.

Le vicomte de Sens, 373, 586. Ce vicomte est, à en juger par l'époque que nous avons dû assigner à la rédaction des rôles d'Henri Ier, Galeran, qui devait ce titre à son mariage avec Ermesende, fille de Salon et sœur de Garin, qui l'avaient également porté. Garin mourut en 1168, et on trouve Galeran mentionné comme vicomte jusqu'en 1184 (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, VI s., II, 268). Sa femme lui survécut; notre registre la désigne sous le titre de vicomtesse de Villethierry.

Le vicomte de Treci, 844.

Le vicomte de Vesou, 1858. En 1168, Gilbert, vicomte de Vesoul, céda l'alleu d'Oudincourt à Henri Ier (*Cat. des actes*, n° 160).

Le vicomte de Vilemor, 2960.

La vicomtesse de Rance, 2256

La vicomtesse de Villemor, 2990.

La vicomtesse de Ville-Tierri, 527. Cette dame, étant nommée dans un rôle de 1201 environ, il est facile de voir qu'elle n'est autre qu'Ermesende, vicomtesse de Sens, qui avait des biens à Villethierry; ceci est constaté dans une charte de 1202 (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, VIe série, II, 300). Ermesende était fille de Salon et sœur de Garin, vicomte de Sens. Ce dernier étant mort en 1168, la vicomté passa à Galeran, second mari d'Ermesende, qui, d'un premier mariage, avait eu deux fils : Hugues et Bouchard. Galeran était mort dès 1188, car, à cette époque, Ermesende paraît seule avec le titre de vicomtesse. Elle vivait encore en 1202, mais était morte en 1214 (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, VIe s., II, 268-269).

Le vidame ou vis-sire de Chaalons, 1335, 1668, 2591, 2872. Les trois premiers articles se rapportent sans doute à Eustache de Bazoches, vidame en 1161, encore désigné dans notre registre à l'article 2585, et le dernier à Hugues II, vidame dès 1185 (E. de B., *Dioc.anc. de Ch.*, I. 104). En 1163, Eustache, fils de Hugues Ier, donna aux Templiers de la Neuville, un de ses serfs, Raoul, fils de Julien (*Ibid.*, I, 401). Hugues II constata, par une charte de 1203, la vente faite au prieuré de Vinets par Thibaut d'Avenay du fief qu'il avait à Recy, la Veuve et Juvigny, et, par une de 1229, la donation faite par un autre de ses vassaux au même prieuré (*Ibid.*, II, 443). En 1209, il fait une transaction avec la comtesse Blanche et lui abandonne ses prétentions à la garde de Belval et à la gruerie des bois de Châtillon; en retour, Blanche donna 640 livres à Alain de Roucy, gendre du vidame (*Cat. des actes*, n° 717). En 1214, il promet d'observer la liberté et l'assise que Blanche devait établir à Fagnières (*Ibid.*, n° 856). En 1229, Thibaut IV lui céda ses droits sur Herman du Mesnil (*Ibid.*, n° 1997). Il mourut en 1231; sa femme était Hawide de Châtillon (E. de B., I, 404).

Li vidame de Creci et de la Chapelle, 717.

Li vidame de Miaux, 919.

Li vis-sire, voir li vidame de Chaaluns.

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX ANCIENS

TABLE

DES

NOMS DE FAMILLES OU SURNOMS

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX MODERNES

givost, 2563. — Ecarts : Champ-long et Nogentel.

Courlandon, Marne, voir Corlandum, 1414, 1482.

Courlon, Yonne, voir Cortloon, 400.

Courmas, Marne, voir Cormarz, 1319; Comarz, 1323; Cormarci, 1484.

Courmelles, Aisne, voir Colomelle, 1200; Cormelle 1203; Colomele, 1241.

Courmononcle, Aube, voir Cortimununcle, 2330.

Courpalais, Seine-et-Marne, voir Corpalaz, 26, 27, 28, 251, 252; Corpalai, 263, 2314, 2315; Cortpalai, 641, 642; Corpalais, 663. — Ecarts : Fleury et La Grange-Bléneau.

Courtavant, Aube, comm. de Barbuise, voir Tortenant, 173; Cortevant, 397; Cortevan, 2384, 2432, 2447.

Courteau, Aisne, comm. de Château-Thierry, voir Cortioir, 1005; Cortioit, 1006; Cortiolt, 1095.

Courtemont, Aisne, voir Cortemont, 1019, 1091, 1096; Cortemon, 1381.—Ecart : Launay.

Courtemont, Marne, voir Cormont, 1688. — Ecart : Saint-Hilairemont.

Courtenay, Yonne, voir *Cortenaium*, A 99.

Courtenet, Seine-et-Marne, comm. de Champeaux, voir Cortenai, 2465.

Courtisols, Marne, voir Cortiso, 1681; Cortesor, 1750, 1808; Cortesot, 1766, Corteisor, 1812.

Courton, Seine-et-Marne, comm. de S.-Loup-de-Naud, voir Courtaon, 120 bis; Cortdaon, 649.

Courtry, Seine-et-Marne, comm. de Guérard, voir Corteri, 679.

Courtry-les-Granges, Seine-et-Marne, comm. du Châtelet, voir Corteri, 8, 9, 247, 2468, 2579.

Courville, Marne, voir Corville, 1462.

Cousances-les-Cousancelles, Meuse, voir Cosances, 370; Cousances, 1620; *Cousancee*, 1634; Cosance, 2279

Coutevroult, Seine-et Marne, voir Cortevrot, 905, 1346. — Ecart : Montomer.

Coutremain, Aisne, comm. de Parcy-Tigny, voir Courterain, 1192; Cortermin, 1238.

Couvrot-et-Villers, Marne. — Ecart : Villers.

Cramailles, Aisne, voir Cramailles, 1168, 1272, 1273; Crameilles, 1248. — Ecart : Cramoselle.

Cramant, Marne, voir Cremant, 2851.

Cramoselle, Aisne, comm. de Cramailles, voir Creilneselles et Cremaiselles, 1245.

Crancey, Aube, voir Cresanci, 2368.

Craonnelle, Aisne, voir Craoneles, 1322; Creonele, 1489.

Crécy-sur-Morin, Seine-et-Marne, voir Creci, 717, 763, 820; *Creciacum*, A 79.

Crégy, Seine-et-Marne, voir Crégi, 803, 816, 934.

Créney, Aube. — Ecart : Argentolle.

Crépoil, Seine-et-Marne, voir Crampeel, 794.

Crépy-en-Valois, Oise, voir Crespi, 766, 774, 961. — Ecart : Mermont.

Crespy, Aube, voir Crespi, 2181, 2182, 2246. — Ecart : Beard.

Crézancy, Aisne, voir Cresanci, 997, 1080; Crisanci, 1012 - Ecart : Paroy.

Croissy, Seine-et-Marne. — Ecart : Beaubourg.

Crouy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne, voir Croy, 931. — Ecart : Gesvres-le-Duc.

Crugny, Marne, voir Crusni, 1411, 1413.

Cucharmoy, Seine-et-Marne, voir Cuchermoi, 84. — Ecart : Le Plessis-aux-Tournelles.

Cugny-les-Ouches, Aisne, voir Coigny, 1193. — Ecart : Les Creuttes.

Cuiry-Housse, Aisne, voir Curei, 1212; *Cureium*, 1244; Curi, 1266.

Cuisles, Marne, voir Coilli, 1353; Coile, 1354, 1355; Coili, 1356, 1357; Cuille, 1387; Coillie, 1403; Cuel, 1422; Coulle, 1471.

Cuisy, Seine et-Marne, voir Cusi, 856.

Cuperly, Marne, voir Coporlie, 1753; Copellie, 1775; Cuperli, 1813; Cpli (?), 2566.

Curel, Haute-Marne, voir Curel, 1641; Escurel, 1642, 1663; Cuirel, 2273, 2286, 2287.

Cys-la-Commune, Aisne, voir Cis, 1168, 1175, 1423, 1439; Cys, 1223, 1229, 1236, 1493.

Dainville, Seine-et-Marne, comm. de Villiers-sur-Morin, voir Diville, 787.

ERRATA

—

Préface. — Page ii, ligne 4, au lieu de *registre*, lis. *volume*.
Introduction. — Page 34, ligne 1, au lieu de Neufry, lis. Neufvy.
— Page 42, ligne 8, au lieu de Larzicouvt, lis. Larzicourt.
— Page 83, ligne 23, au lieu de Traîne, lis. Traînel.
Texte. — Art. 25, au lieu de Moulin done, lis. Moulin Doné.
— Art. 59, au lieu de Dammartin, lis. Danmartin.
— Art. 132 bis, ligne 3, au lieu de *res*, lis. *rex*.
— Art. 144 bis, ligne 1 et 3, au lieu de *Calestia*, lis. *Calestria*.
— Art. 144 bis, ligne 6, au lieu de *capponos*, lis. *cappones*.
— Art. 160-161, au lieu de Sourdeuil, lis. Sourdueil.
— Art. 269, au lieu de Floiz, lis. Flori.
— Art. 293, au lieu de Copvrès, lis. Copverès.
— Art. 431, au lieu de de Saveris (lis Savens); lis. *de Saveris*.
— Art. 727, au lieu de Vaux, lis. Vax.
— Art. 774, au lieu de Boillenci, lis. Boillanci.
— Art. 797, au lieu de Chant-Melle, lis. Chante-Melle.
— Art. 827, au lieu de Aunoi, lis. Aunai.
— Art. 869, au lieu de Nantueil, lis. Nantuoil.
— Art. 1009, au lieu de Marcon, lis. Marçon.
— Art. 1045, au lieu de Bruenet, lis. Bruenès.
— Art. 1156, au lieu de Luque, lis. Luqué.
— Art. 1217, au lieu de Hancienville, lis. Hanunville.
— Art. 1220, au lieu de Saint-Lix, lis. Saint-Liz.
— Art. 1222, au lieu de *Marcro*, lisez *Marero*.
— Art. 1243, au lieu de Sormelanz, lis. Sormelans.
— Art. 1312, au lieu de Remeris, lis. Rameris.
— Art. 1400, au lieu de Porte-Mars, lis. Porte-Marc.
— Art. 1446, au lieu de Munchavuliun, lis. Munchavulun.
— Art. 1446, au lieu de Laon, lis. Lonn.
— Art. 1559-1560, au lieu de Morue, lis. Moive.
— Art. 1580, au lieu de Angantes, lis. Angentes.
— Art. 1623, au lieu de Longeville, lis. Longue-Ville.
— Art. 1746, 1748, 1760, supprimez : (*lis*. Taignon).
— Art. 1749, au lieu de Saint-Basle, lis. Saint-Bâle.

TEXTE. — Art. 1765, au lieu de Tors-sur-Marne, lis. Tours-sur-Marne.
— Art. 1798, snpprimez : (*lis* Tangnon).
— Art. 1801, supprimez : (*lis* Tangon).
— Art 1817, supprimez : (*lis.* Teignon).
— Art. 1959, au lieu de Angentes, lis. Angantes.
— Art. 1969, au lieu de Commarcis, lis. Conmarcis.
— Art. 1978, au lieu de Vavde, lis. Naude.
— Art. 1980, au lieu de du Rouvre. lis. de Rouvre.
— Art. 2021, au lieu de Guia de Grenzi, lis. Guis de Grenai.
— Art. 2095, au lieu de Avalone, lis. *de Avalone.*
— Art. 2096, au lieu de Reci, lis. Rici.
— Art. 2165, au lieu de Brene, lis. Brine.
— Art. 2169, Henris de Maisieres, liges et VI mois de garde; ajoutez : Achars lou fist.
— Art. 2258, au lieu de Jonquery, lis. Jonqueri.
— Art. 2274, au lieu de Floirnoi, lis, Flornoi.
— Art. 2286, au lieu de Dammartin, lis. Danmartin.
— Art. 2417, au lieu de Wagnognieres, lis. Waguognieres.
— Art. 2424, au lieu de Cofflanz, lis. Cofflans.
— Art. 2459, au lieu de Trefous, lis. Tresfous.
— Art. 2500, au lieu de Saint-Quentin, lis. Saint-Quantin.
— Art. 2510, au lieu de du Crochet, lis. du Crouchet.
— Art. 2540, au lieu de Corvigot, lis. Corgivot.
— Art 2598, au lieu de Maisnille, lis. Maisnile.
— Art. 2616, au lieu de Chastelbon, lis. Chastellon.
— Art. 2635, au lieu de Pierres li Baudes, lis. Pierres li Baubes.
— Art. 2725, au lieu de du Buisol, lis. de Buisol.
— Art. 2760, au lieu de Mutre, lis. Mutré.
— Art. 2952, au lieu de Becuz, lis. Bechuz.
— Art. 2981, au lieu de Souyns, lis. Sevyn.
— Art. 2996, au lieu de Duerny, lis. Duierny
— Art. 3035, au lieu de du Breul, lis. du Bruel.

APPENDICE. — Art. 122, au lieu de *Castro Vilani* lis. *Castro Villani.*
— Art. 91, au lieu de *Regitestis*, lis. *Registestis.*

TRADUCTION DES NOMS DE LIEUX. — Art. 25. Le Moulin Doné n'est pas Moulindocle : on le nomme Moulin Donné. C'est encore aujourd'hui un moulin environné de quelques bâtiments, et il fait partie de la

commune de Nesles-la-Gilberde (Seine-et-Marne), arr. de Coulommiers, canton de Rozoy.

TRADUCTION DES NOMS DE LIEUX. — Art. 269, au lieu de Flaux, lis. Fleury (Seine-et-Marne), arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy, comm. de Courpalais.

— Art. 431, au lieu de Savins (Seine-et-Marne), lis. Savières (Aube), ou d'Arcis, cant. de Méry.

— Art. 706, lis. Grandes et Petites Bordes, au lieu de Grande et Petite ; ces hameaux sont compris dans la commune de Saint-Siméon et non dans celle de Beautheil.

— Art. 1164 et 1279. C'est à tort que nous proposons *Trieloc* comme correction de Triecoc et que nous traduisons ce nom par Tréloup (Aisne). Des chartes du Cartulaire de Saint-Jean des Vignes (Bibl. Imp. fond latin, nº 9904) émanant du Germond de l'art. 1164 démontre que notre assertion n'est pas fondée.

— Art. 1321, supprimez l'indication relative à l'Echelle.

— Art. 1339. L'Origny que nous proposons pour traduction de l'*Origni* du texte s'appelle en réalité Grigny.

— Art. 1361-1362. C'est à tort que le *Corcelles* ou *Corcellæ* est traduit par Courcelles, comm. de Tréloup ; c'est aujourd'hui Courcelles, ferme de la commune de Corribert (Marne), arr. d'Epernay, cant. de Montmort.

— Art. 1430. Vinicourt est traduit par Wignicourt (Ardennes) ; ce serait plutôt Guignicourt (Aisne), arr. de Laon, cant. de Neufchâtel.

— Art. 1455. Au lieu de Grandpré (Ardennes), lis. Grandpré (Marne), arr. de Reims, cant. de Châtillon, comm. de Belval.

— Art. 1559-1560, au lieu de Maurupt (Marne), lis. Moivre (Marne), arrond. de Châlons, cant. de Marson.

— Art. 1662, au lieu de Vaubexy, (Vosges), etc., lis. Vaubercey (Aube), arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne, comm. de Blaincourt

— Art. 1688, au lieu de Cernay-en-Dormois, etc., lis. Cornay (Ardennes), arr. de Vouziers, cant. de Grandpré.

— Art. 1746. 1748, 1760, 1798, 1801 et 1817, supprimez les indications relatives à Tagnon.

— Art. 2345 et 2371. La traduction de Alterive et Hauterive

par Hautes-Rives (Yonne) est erronée. Un diplôme de Charles le Chauve, en date de 859, montre qu'un lieu du nom d'*Alta Ripa* se trouvait aux environs de Nogent-sur-Seine (Tardif, *Monuments historiques*, nº 171).

TRADUCTION DES NOMS DE LIEUX. — Art. 2473, 2485, 2503, 2539, 2543, 2546, 2552. C'est à tort que Champguyon est indiqué dans le canton de Montmirail, il est compris dans celui d'Esternay.

APPENDICE. — Art. 97. Le *Merrollæ* ou Merrolle possédé par le même seigneur que Pougy, n'est pas Marolles-sous-Lignières ; c'est Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne), arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau. Cette assimilation a sa preuve dans une charte du comte Henri le Libéral, datée de 1168 et publiée par M. Tardif, *Monuments historiques*, p. 308.

— Page 313, colonne 2. — La date de 1233 que nous assignions à la charte publiée par M. Edouard de Barthélemy comme étant de 1203 est exacte. Cette charte a été copiée avec cette date dans un cartulaire de l'abbaye de Monthiers (Biblioth. Imp. fonds latin, nº 10946, fº 37 vº) à une époque peu postérieure à sa rédaction. Le même document se trouve aussi reproduit dans un autre cartulaire de la même abbaye, également conservée à la Bibliothèque Impériale (fonds latin 9905). — A la fin de l'article de Renard de Dampierre, il faut lire Aubert d'Amance et non d'Aumance.

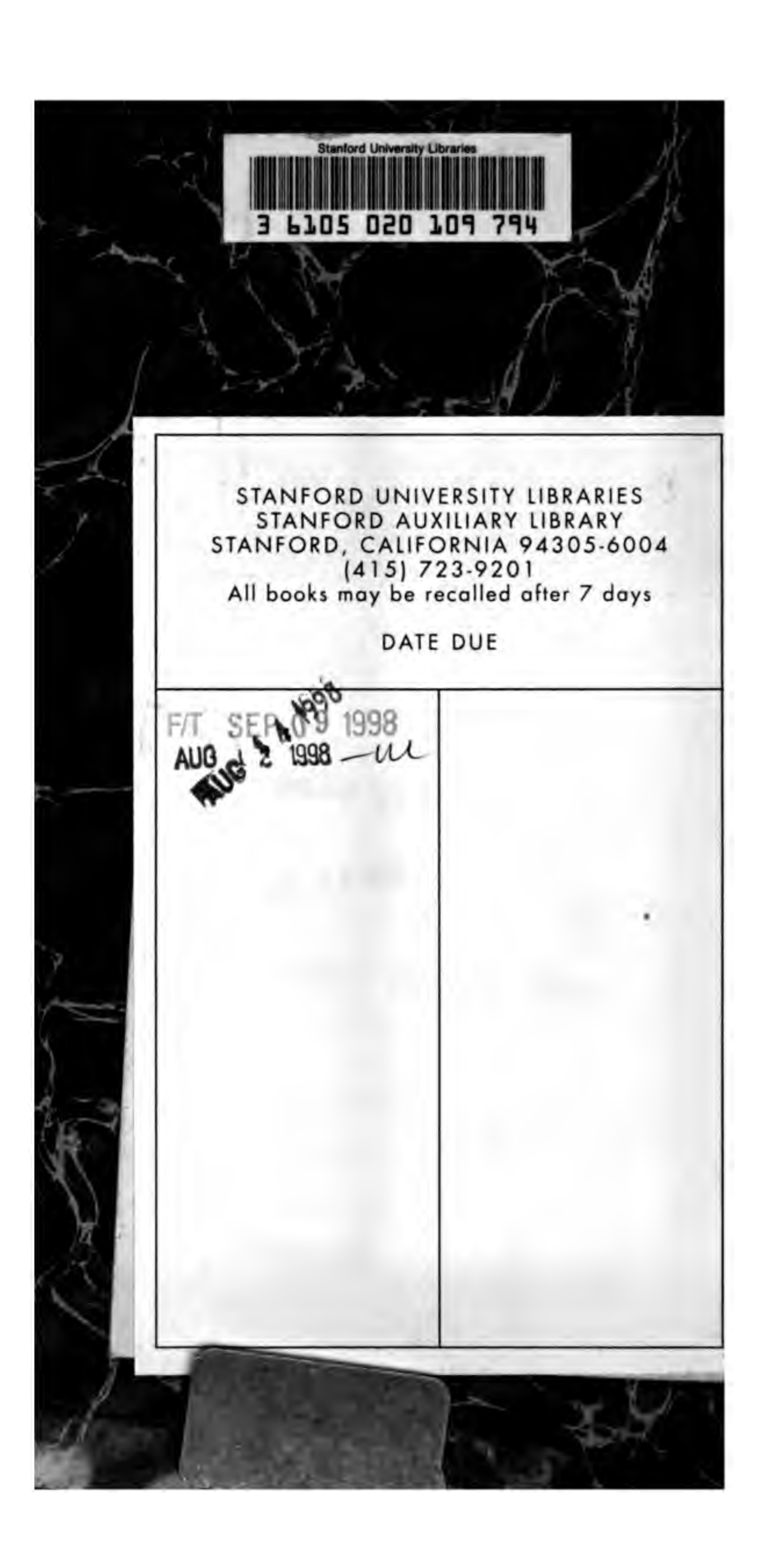
— Page 358, à l'article Montmintel, ajoutez : Des aveux conservés aux Archives de l'Empire nous apprennent que Montmitel était compris dans le finage d'Hermé (Seine-et-Marne), arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine.

— Art. 129. *Faucogniæ* n'est pas Fossigny (HauteMarne), mais bien Faucogney (Haute-Saône), arrond. de Lure, chef-lieu de canton.

TABLE. — Page 320, à l'art. Simon de Corberon, ajoutez 490.

TABLE DES MATIÈRES




Stanford University Libraries
3 6105 020 109 794
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-9201
All books may be recalled after 7 days
DATE DUE
F/T SEP 09 1998
AUG 12 1998

